

Livre des contributions

Liste des contributions

Les contributions sont restituées telles qu'elles ont été transmises par les citoyens, les associations, les groupes politiques du Conseil de Paris et les conseillers d'arrondissement.

1. Comptes-rendus des réunions thématiques

- 16 février 2017 : présentation de la mission aux adjoints de la Maire de Paris, aux Mairies d'arrondissement et aux groupes politiques du Conseil de Paris
- 23 février 2017 : présentation de la mission aux services de l'État
- 2 mars 2017 : présentation de la mission aux associations de protection de la nature et de protection des animaux.
- 30 mars 2017 : cirques, films, spectacles
- 26 avril 2017 : zoos et aquariums
- 18 mai 2017 : commerces animaliers, laboratoires, abattoirs
- 15 juin 2017 : santé animale
- 6 juillet 2017 : faune sauvage et préservation de la biodiversité
- 14 septembre 2017 : chats domestiques et errants
- 5 octobre 2017 : chiens, nouveaux animaux de compagnie (NAC) et animaux de ferme
- 8 novembre 2017 : échanges avec des spécialistes de la condition animale
- 30 novembre 2017 : réunion d'échanges avec les membres de la mission et les acteurs institutionnels.

2. Comptes-rendus des groupes de travail

- 12 avril 2017 : place des chiens et des chats en ville - les usages dans les parcs et bois, les questions de propreté, de stérilisation, de mendicité et de sécurité ;
- 18 mai 2017 : place des animaux sauvages en ville et le trafic d'espèces animales ;
- 15 juin 2017 : biodiversité naturelle, lien avec les trames verte et bleue, préservation de la faune sauvage, espèces inscrites sur les listes réglementaires ;
- 6 juillet 2017 : place des animaux de ferme en ville - basse-cour, abeilles, poulaillers, fermes ;
- 5 octobre 2017 : sensibilisation auprès des enfants dans les écoles, les centres de loisirs, lors des Activités Rythmes Éducatifs (ARE) ;
- 26 octobre 2017 : repenser la place de l'animal en ville - communication auprès des Parisien.ne.s pour revaloriser la place de l'animal et modifier les comportements (nourrissage, sentiment de nuisance, violence, etc.)

3. Comptes-rendus des visites

- 22 juin 2017 : visite du centre d'accueil de la faune sauvage (CEDAF), association hébergée à l'École Nationale des Vétérinaires de Maisons-Alfort
- 4 octobre 2017 : visite du parc zoologique de Paris
- 6 novembre 2017 : visite du refuge et des locaux de l'association Chats des Rues (ACR)

4. Contributions reçues via la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée »

- 66 contributions citoyennes déposées sur la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée » entre début mai et fin juin 2017

5. Contributions des associations reçues par courrier ou courriel

- Union des Pêcheurs de Paris
- Comité OKA
- CORIF
- Fondation Brigitte Bardot
- Association Chats des Rues
- Ambassade des Pigeons
- Paris Animaux Zoopolis
- L214
- Sanctuaire des Hérissons
- IFAW

6. Contributions des groupes politiques du Conseil de Paris et de conseillers d'arrondissement

- Groupe Socialiste et Apparentés du Conseil de Paris
- Groupe écologiste de Paris
- Groupe UDI-MoDem
- Florence de Massol, 1^{ère} adjointe à la Maire du 20^e arrondissement et Fabienne Roumet, Conseillère du 13^e arrondissement

Comptes-rendus des réunions thématiques

1. 16 février 2017 : présentation de la mission aux adjoints de la Maire de Paris, aux Mairies d'arrondissement et aux groupes politiques du Conseil de Paris
2. 23 février 2017 : présentation de la mission aux services de l'État
3. 2 mars 2017 : présentation de la mission aux associations de protection de la nature et de protection des animaux.
4. 30 mars 2017 : cirques, films, spectacles
5. 26 avril 2017 : zoos et aquariums
6. 18 mai 2017 : commerces animaliers, laboratoires, abattoirs
7. 15 juin 2017 : santé animale
8. 6 juillet 2017 : faune sauvage et préservation de la biodiversité
9. 14 septembre 2017 : chats domestiques et errants
10. 5 octobre 2017 : chiens, nouveaux animaux de compagnie (NAC) et animaux de ferme
11. 8 novembre 2017 : échanges avec des spécialistes de la condition animale
12. 30 novembre 2017 : réunion d'échanges avec les membres de la mission et les acteurs institutionnels.

Mission Animaux

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2017
Avec les Adjointes à la Maire de Paris, les groupes politiques de Conseil de Paris
et les Mairies d'arrondissement

sous la présidence de Madame Pénélope KOMITES
Adjointe à la mairie de Paris, en charge des espaces verts, de la nature, de la
biodiversité et des affaires funéraires

Participants :

Cabinet de Pénélope KOMITES
M. Kévin REVILLON
Mme Léa TERRAUBE
M. Martin Aubel

Cabinet de Jean-Louis MISSIKA
Mme Lily MUNSON
Mme Marion WALLER

Mairie du 2^e arrondissement
Mme Annie LAHMER

Mairie du 3^e arrondissement
Mme Laurence HUGUES
Mme Julianne AKNINE

Mairie du 4^e arrondissement
M. Damien CHANAL

Mairie du 6^e arrondissement
M. Jean-Pierre LECOQ
M. Alexandre VESPERINI

Mairie du 7^e arrondissement
M. René-François BERNARD

Mairie du 12^e arrondissement
Mme Evelyne HONORE
Mme Clémence MEROT

Mairie du 13^e arrondissement
Mme Danièle SEIGNOT
Mme Fabienne ROUMET

Mairie du 15^e arrondissement
Mme Marie TOUBIANA

Mairie du 17^e arrondissement
Mme Aurélie BELOT

Mairie du 18^e arrondissement
Mme Douchka MARKOVIC

Mairie du 19^e arrondissement
M. Roger MADEC

Mairie du 20^e arrondissement
Mme Florence DE MASSOL

Les Républicains
M. Jimmy GOLHEN

Parti Socialiste
M. Dominique LE BORGNE
M. Maxime ROQUES

Groupe Écologiste de Paris
Mme Sybille Bernard

Secrétariat Général
M. Nicolas ROY

Direction des espaces verts et de
l'environnement (DEVE)
Mme Carine Bernède
M. David CRAVE
Mme Adélaïde VADUREL

Pièces jointes :

- Portrait de la Biodiversité (2016)
- Stratégie de la France pour le bien-être des animaux 2016-2020
- Manifeste Animaux (2016)
- Livret : bien vivre avec les animaux à Paris (2005)
- Présentation PowerPoint de la réunion
- Arrêtés relatifs aux espèces chassables et aux nuisibles

L'objectif de la réunion est de présenter aux adjoints à la Maire de Paris, aux groupes politiques du Conseil de Paris ainsi qu'aux mairies d'arrondissement les caractéristiques de la mission dédiée aux animaux en ville : contexte, contenu, organisation et finalités.

Introduction de Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la mairie de Paris, en charge des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires

Madame Pénélope KOMITES rappelle que la mission Animaux en ville est issue d'un vœu du groupe écologiste formulé lors du Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016. Pénélope KOMITES souhaite que ce souhait permette l'amélioration de la perception et la vision des animaux en ville. Cette mission aura une fonction très large puisque la thématique animale brasse un grand nombre d'interrogations. En outre, comme le souligne Madame Pénélope KOMITES, cette mission Animaux répond aussi à une demande sociétale. En effet, le regard de la société sur les animaux a beaucoup évolué au cours de ces dernières années. La Mairie de Paris a donc le souci de s'adapter, de prendre en compte mais aussi d'intégrer ces évolutions. Le Code civil reconnaît ainsi depuis 2015 les animaux comme êtres sensibles entérinant le constat de plusieurs publications scientifiques affirmant que l'animal est capable de sensibilité. Madame Pénélope KOMITES souligne aussi l'importance de la loi Biodiversité dans cette dynamique de changement de regard sur l'animal avec la disparition du terme «espèces nuisibles» pour «animaux pouvant causer des dégâts».

Ainsi la mission Animaux en ville inaugurerait le début d'un changement beaucoup plus important quant à la perception de l'animal à Paris. De plus, depuis quelques années de nouveaux problèmes de gestion apparaissent avec certaines espèces qui semblent profiter de conditions favorables mises en place par la Ville. Il est donc plus que nécessaire de travailler sur la place des animaux et sur les différents animaux en ville. Il est aussi question des aménagements urbains et de l'entretien des espaces verts qui demande une meilleure prise en compte de la faune présente et de leur rythme biologique.

Madame Pénélope KOMITES rappelle donc que la Mission Animaux en ville aura pour tâche principale la production d'un rapport qui permettra de fournir un état des lieux et des préconisations pour une meilleure prise en compte de l'animal en ville.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

La DEVE présente les différentes actions menées par la Ville de Paris depuis une quinzaine d'année en faveur des animaux.

Entre 2002 et 2004, dans le cadre des commissions extra-municipales de l'environnement et du développement durable, la Ville a mis en place un groupe de travail sur le vivant dans la ville réunissant associations et institutionnels. Ce groupe de travail a réalisé un diagnostic sur la place de l'animal dans la ville et est à l'origine de plusieurs actions portées par la municipalité :

- une action sur les populations de pigeons bisets avec la mise en place de pigeonniers contraceptifs pour réguler ces oiseaux. Aujourd'hui les 12 pigeonniers font l'objet d'une étude afin de dresser un bilan de l'opération.
- une seconde action, qui a moins bien fonctionné sur la problématique des chats errants à Paris. Cette action de régulation, qui relève des compétences de la Préfecture de Police, consiste à prélever ces animaux, les stériliser puis les replacer dans leur environnement. Elle n'a pas aboutie. On estime aujourd'hui que la population de chats errants est de plus de 500 individus.
- un travail a été amorcé pour élaborer une charte du vivant sur le bâti, précurseur du plan Biodiversité.
- enfin, la publication d'un livret « Bien vivre avec les animaux à Paris » qui traite de 6 thématiques : les chiens, les chats, les nouveaux animaux de compagnie, les animaux sauvages ainsi que les animaux « nuisibles »*. Ce

livret est aujourd'hui quelque peu obsolète, mais reste pertinent sur de nombreux points.

Depuis, d'autres actions ont été portées par la Ville notamment pour favoriser la faune sauvage dans nos espaces verts : création de nichoirs, hôtels à insectes, mares et la mise en place de la gestion écologique des espaces verts en 2007.

Le Plan Biodiversité 2011 marque un tournant dans la politique municipale en faveur des animaux en ville. Aujourd'hui en cours de révision, il sera présenté au Conseil de Paris au cours de cette année.

Depuis 2014, de nouvelles actions en faveur des animaux :

- le plan « Ruches et Pollinisateurs » voté en 2016 qui vise à intensifier et faciliter l'installation d'une plus grande diversité d'insectes à Paris. Il constitue un des piliers pédagogiques pour le développement de la biodiversité en ville
- le développement récent de l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts ainsi que des fermes urbaines pédagogiques (fermes mobiles mais aussi fermes pérennes dans les espaces verts) pour sensibiliser aux questions relatives à la nature en Ville, de l'alimentation et de l'élevage (2016-2017).

La démarche de cette nouvelle mission sur l'animal en Ville s'inscrit dans un contexte d'évolution considérable du droit vis-à-vis de la question animale, et de changements considérables des usages dans les espaces verts parisiens.

Différentes thématiques sont proposées pour cette mission :

- Les animaux en ville ;
- Les animaux de compagnie à Paris (chiens, chats principalement mais aussi poissons, lapins, furets) ;
- L'introduction d'animaux d'élevage et de rente en ville : poules, moutons, lapins, abeilles, etc. ;
- Les animaux captifs : zoo, aquarium, cirque, spectacles ;
- L'usage d'animaux pour des courses, combats etc. ;
- La faune sauvage Parisienne ;
- La gestion d'espèces pouvant occasionner des dégâts ;
- Les animaux de laboratoire ;
- Les animaux pour la consommation humaine ;
- Les animaux qui font l'objet de trafic (saisies douanes, contrebandes, etc.) ;
- La gestion de la santé et de la mortalité animale.

Les acteurs qui seront audités dans le cadre de cette mission :

La Préfecture de Police et services rattachés: animaux domestiques ;

- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE): animaux sauvages ;
- Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF) : animaux d'élevage ;
- Office de la chasse et de la faune sauvage ;
- Citoyens ;
- Élus ;
- Institutions (PP, DDPP, DRIEE, ONCFS, AFB) ;
- Associations de protection de la biodiversité et de la nature ;
- Associations de protection des animaux ;
- Scientifiques: chercheurs, vétérinaires, etc. ;
- Professionnels: commerces animaliers, salons animaliers, fourrière ;
- Zoos, aquariums et cirques ;
- Pêcheurs ;
- Personnalités, philosophes, historiens, géographes.

Calendrier de la Mission :

- 10 séances d'auditions des acteurs

- 6 groupes de travail avec les associations
- 3 visites d'établissements

Objectif de production de la mission :

- Un état des lieux sur la condition animale à Paris
- Un benchmark pour apprécier comment le sujet est traité à l'étranger
- Des recommandations
- Une restitution de l'ensemble des propositions formulées dans le cadre de la mission

ECHANGE AVEC LES PARTICIPANTS :

Les espèces sources de nuisances ont été au cœur des échanges. Ce sujet a été abordé par plusieurs Mairies d'arrondissements. Les problèmes de gestion des populations de rats, de corneilles, goélands et de pigeons sont relevés par les mairies qui doivent faire face aux plaintes et demandes de la population. Ainsi la question de la pertinence des moyens actuellement mis en œuvre pour gérer certaines de ces espèces est posée. L'efficacité des pigeonniers contraceptifs est discutée. Il est rappelé qu'une étude est actuellement menée pour évaluer leur impact réel. Ses résultats seront communiqués au Conseil de Paris. En fonction, soit l'opération sera poursuivie ou des pigeonniers pourront être retirés. Un point sur tous les dispositifs de gestion existants a été demandé. La question de la sensibilisation du public notamment au sujet du nourrissage de certaines espèces a été soulevée.

Le chien et sa place à Paris est un thème important sur lequel doit se pencher la mission. Ainsi, certaines Mairies d'arrondissements ont souligné la forte demande de la part des propriétaires de chiens d'obtenir des espaces de liberté canins afin de pouvoir promener leurs animaux sans laisse. A l'inverse les Parisiens se plaignent fréquemment des déjections canines non ramassées ou des chiens qui sont promenés en meutes. Par ailleurs se pose la question des chiens des personnels de sécurité (sous-traitance des animaux, bien-être).

Le sujet de chats errants s'est également inséré dans le débat. Le statut ambigu de ces animaux, ni domestiques, ni sauvages pose des problèmes de gestion alors que la population féline de Paris compte aujourd'hui pas moins de 500 chats errants. La Mairie du 19^e s'interroge quant au mode de gestion associatif actuel qui semble être défaillant.

La nécessité de repenser la place de l'animal pour mieux l'accepter s'est aussi affirmée comme un enjeu important de cette mission. La question des représentations sociales a aussi été un élément central de la discussion. Plusieurs Mairies d'arrondissements ont souligné la nécessité faire évoluer vertueusement la perception qu'ont les Parisiens des animaux en ville afin que ceux-ci ne soient pas systématiquement associés à des sources de nuisance. D'autant que les faits montrent que ces nuisances sont elles-mêmes souvent induites par des comportements humains (nourrissage, dépôt de déchets alimentaires, etc.). Cela exige d'accompagner avec pédagogie les Parisiens dans leur prise de conscience via de campagnes de sensibilisation sur les interactions homme-animal pour permettre une meilleure cohabitation entre humain et animaux à Paris. Ainsi pour les Mairies, la priorité est de responsabiliser les Parisiens vis-à-vis de leur comportement notamment sur des sujets comme l'abandon ou les animaux cadeaux. Il a été suggéré en ce sens la création d'une charte de la protection des animaux à Paris. A également été posée la question du commerce banal et du trafic.

Il a été proposé de faire participer des écologues et des éthologues, afin de mieux comprendre le fonctionnement des animaux et de mieux appréhender leurs comportements afin de pouvoir mieux gérer les éventuels problèmes liés à d'éventuelle surabondances localisées sources de nuisances. Une approche philosophique est également souhaitée afin de faire évoluer notre perception des animaux en ville.

Est soulignée la nécessité d'articuler la Mission Animaux en ville avec le Plan Biodiversité, la refonte du Règlement des Pars et Jardins, et avec le Plan Alimentation durable porté par Madame Célia Blauel (questions relatives au bien-être des animaux dans les élevages industriels et abattoirs, établissements dont l'activité, bien qu'absente de Paris, produit la nourriture carnée consommée par les parisiens).

Il est proposé de travailler également sur les questions relatives à la pêche, à la transhumance, à la situation des moineaux, à l'assistance aux animaux blessés et aux problèmes sanitaires liées à la faune évoluant à Paris.

De manière plus anecdotique la question de l'intégration des animaux dans les infrastructures urbaines (gestion de la végétation pendant les périodes de nidifications ; problème de mortalité de l'avifaune liée aux impacts sur grande structures vitrés).

Certaines Mairies d'arrondissements s'interrogent quant aux services écologiques rendus par les animaux en ville. Est proposé que la mission puisse également se pencher sur les possibilités de réfléchir sur l'opportunité de développer la traction animale dans une perspective de développement durable.

Enfin la Mairie du 12^e arrondissement félicite ce travail constructif, et rejoint ses collègues sur la nécessité de sensibiliser les parisiens à toutes ces problématiques de l'animal à Paris. Elle fait part du projet de sanctuaire pour les pollinisateurs sauvages au Parc de Bercy porté par les jardiniers et les chercheurs de l'université Paris 7. Enfin, rappelant la présence de cirques dans son arrondissement, elle interpelle l'ensemble des participants sur les problèmes liés à la détention d'animaux sauvages dans ces structures et sur la responsabilité des Maires d'arrondissements lorsqu'ils promeuvent ce type de spectacles en distribuant des places aux habitants de leurs arrondissements.

Mission Animaux en Ville
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2017
Avec les institutions
sous la présidence de Madame Pénélope KOMITES
Adjointe à la mairie de Paris, en charge des espaces verts, de la nature, de la
biodiversité et des affaires funéraires

Participants :

Cabinet de Pénélope KOMITES

M. Kévin REVILLON

M. Martin AUBEL

Secrétariat général de la ville de Paris

M. Baptiste BERTRAND

Mairie du 2^e arrondissement de Paris

M. Jacques BOUTAULT

M. Laurent BUSSIERE

Mairie du 4^e arrondissement de Paris

Etienne LE BRETON

Mairie du 12^e arrondissement de Paris

Mme Evelyne HONORE

Mairie du 13^e arrondissement de Paris

Mme Edith GALLOIS

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

M. Jean-Bernard BARIDON

Mme Catherine RACE

Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF)

M. Thierry CHILLAND

Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS)

Mme Cécile GRIMALDI

M. Jean-Noël RIEFFEL

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

Mme Lucile RAMBAUT

Préfecture de Police, SOPSE, Bureau de l'environnement (PP)

Mme Stéphanie RETIF

Préfecture de Police, SDPSE, Bureau de la prévention et de la protection sanitaire

Mme Marie-Line THEBAUT

Union des démocrates indépendants, Mouvement Démocratique.
M. Benjamin LACOURT

Parti Socialiste
M. Dominique LE BORGNE

Groupe Écologiste de Paris
M. David BELLIARD
Mme Sybille BERNARD

Mairie de Paris, Direction des espaces verts et de l'environnement
Mme Carine BERNEDE
M. David CRAVE
Mme Anne du PLESSIS
M. Thomas CHARACHON
Mme Adélaïde VADUREL

Pièces jointes :

- Portrait de la Biodiversité (2016)
- Bien vivre avec les animaux à Paris (2005)

L'objectif de la réunion est de présenter aux institutions concernées par la présence d'animaux en ville (PP, DDPP, DDCT, DRIEE, DRIAAF, ONCFS), les caractéristiques de la mission dédiée aux animaux en ville : contexte, contenu, organisation et finalités.

Introduction de Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la mairie de Paris, en charge des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires.

Madame KOMITES rappelle que la création de la Mission Animaux en ville est issue du vœu du Conseil de Paris de septembre 2016, en réponse à un vœu du groupe écologiste de Paris concernant les animaux captifs dans les cirques et qu'elle répond à une demande sociétale. En outre, depuis plus de trois ans, la mairie s'est engagée dans des actions visant à favoriser la biodiversité, attirant ainsi de nouvelles espèces animales. Madame KOMITES souligne aussi le nombre important d'animaux de compagnie dans la ville, ainsi que la récente mise en place de fermes mobiles qui interrogent sur la question de la place de l'animal en ville.

Ces changements impliquent la mise œuvre d'un état des lieux de la question de l'animal à Paris, partagé avec l'ensemble des acteurs dans un dispositif d'audition des parties prenantes qui pourra déboucher sur des recommandations à l'issue des travaux de la mission fin 2017.

Présentation de la démarche

Depuis plus de 15 ans, la Mairie de Paris s'efforce de mettre en place une politique respectueuse des animaux en ville. Ainsi entre 2002 et 2004, dans le cadre d'une commission extramunicipale, un groupe de travail s'est intéressé à la question du « Vivant en ville ». Cela a permis la mise en place de plusieurs actions. Tout d'abord un état des lieux, au travers la réalisation d'un livret « Bien vivre avec les animaux à Paris » donnant un ensemble de conseils afin de mieux protéger l'environnement parisien. Ce guide, aujourd'hui obsolète, reste cependant très intéressant pour la démarche de la mission Animaux en ville. Il y développe une typologie reposant sur 3 types d'animaux : animaux domestiques, animaux sauvages et animaux nuisibles (désormais appelés animaux «pouvant causer des dégâts»). Ce document demande une mise à jour, mais reste pertinent.

Ce groupe de travail a aussi permis la mise en place de douze pigeonniers contraceptifs pour réguler les populations de pigeons. Ce dispositif fait l'objet d'une évaluation dans plusieurs arrondissements actuellement, avec notamment des enquêtes de terrain et la mobilisation de savoirs scientifiques

pour évaluer la pertinence de ces pigeonniers contraceptifs, souvent dénoncés comme étant coûteux par les mairies d'arrondissement. C'est aussi lors de cette commission extramunicipale qu'a été rédigée une Charte du vivant sur le bâti, charte qui n'a jamais vraiment abouti cependant. Enfin la question des chats errants a aussi fait l'objet d'une étude par ce groupe de travail. Les mesures prises avec les associations et la Préfecture de Police visant à contrôler les populations de chats sauvages n'ont malheureusement pas été suffisantes.

Depuis, d'autres actions ont été menées par la Ville pour favoriser notamment la faune sauvage : pose de nichoirs, hôtels à insectes, création de mares, etc. tout cela étant favorable à la biodiversité.

Le Plan Biodiversité 2011 marque aussi un tournant dans la politique municipale en faveur des animaux en ville. Aujourd'hui en révision, il sera présenté au Conseil de Paris au cours de cette année.

Le plan « Ruches et Pollinisateurs » en 2016 vise à intensifier et faciliter l'installation d'une plus grande variété d'insectes à Paris. Il constitue un des piliers pédagogiques pour le développement de la biodiversité en ville.

Enfin, le développement des fermes urbaines pédagogiques (fermes mobiles mais aussi fermes pérennes dans les espaces verts) pour sensibiliser aux questions de la nature en ville, de l'alimentation et de l'élevage, ainsi que le recours aux moutons pour l'entretien des espaces verts (éco-pâturage) font partie des projets de la mandature actuelle.

La mission Animaux en ville s'insère ainsi dans un contexte d'intérêt et de changement de perception de l'animal ces dernières années, avec un changement législatif majeur, celui de la prise en compte de la souffrance animale par le Code civil en 2015. On peut aussi souligner la récente publication par le Ministère de l'agriculture d'un livret indiquant les mesures à prendre nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des animaux en France. La création de la loi Biodiversité contribue aussi à une plus grande reconnaissance de l'animal.

Une trentaine d'ONG ont aussi publié un livret destiné aux décideurs pour une meilleure prise en compte du bien-être animal dans leurs projets.

Un autre élément à prendre en compte dans la mission Animaux en ville, c'est l'évolution des usages dans le milieu parisien extrêmement dense. Ces usages ont un impact important sur certaines espèces sauvages ce qui pose la question de la perception des Parisiens au sujet de cette faune sauvage.

Des thématiques ont ainsi été proposées pour cette mission : les animaux de compagnie à Paris (chats, chiens et nouveaux animaux de compagnie (NAC), l'élevage en ville, les animaux captifs (zoos, aquariums, cirques...), la faune sauvage parisienne, la gestion d'espèces pouvant occasionner des dégâts (ver plat, perruche à collier, chenille processionnaire du pin...), l'usage d'animaux pour des courses, combats, et la gestion de la santé et de la mortalité animale, les animaux des agents de sécurité, les animaux voués à l'abattoir.

Sur la question de la préservation de la nature sauvage à Paris, la Mairie a produit, à l'occasion de la révision du Plan Biodiversité, un document Portrait de la Biodiversité à Paris (2016) qui fait le bilan de la connaissance de la flore et de la faune parisiennes. Cette étude met en avant la variabilité des espèces présentes sur le territoire parisien, certaines espèces disparaissant, d'autres s'installant. Enfin quant à la question des animaux pouvant occasionner des dégâts, il est nécessaire de mieux connaître ces espèces pour mieux les gérer.

La question de la mortalité animale, abordé lors d'une réunion précédente, demande là aussi des investigations.

Face à la grande diversité d'acteurs en charge de la faune, l'idée de la mise en place d'un document d'information pour le grand public a été émise afin d'optimiser la prise en charge et la gestion des animaux en ville.

Le rôle des associations est aussi très important dans le cadre de la mission et ces dernières constituent, par conséquent, des partenaires essentiels.

Ainsi cette mission interroge la place de l'animal en ville, ses conditions de vie, mais aussi les usages qui sont développés avec l'environnement et qui ont un impact direct sur la faune. Le type d'action à développer et à mettre en œuvre dans le cadre de la thématique des animaux en ville est aussi à déterminer.

Échanges avec les participants

Monsieur Jacques BOUTAULT (Maire du 2^e arrondissement) souligne que le sujet abordé par la mission Animaux en ville est vaste et qu'il nécessite une méthode pour le choix des associations mais aussi un cahier de contributions qui permettra aux politiques d'émettre des souhaits. La question du bien-être animal est une question qui est de plus en plus importante pour les Parisiens et elle est profondément liée au changement législatif. Se pose ainsi la question de notre rapport philosophique à l'animal, qui est un être sensible tout comme l'homme. La mission Animaux en ville doit par conséquent s'interroger sur ce qu'est le « bien-être » pour un animal. Cette notion de bien être doit permettre, au minimum, à chaque espèce animale d'exprimer ses besoins et instincts qui lui sont spécifiques. Il y a aussi la nécessité de distinguer insectes et animaux qui ne répondent pas aux mêmes questionnements et interrogations quant à la notion de bien-être. Enfin, le statut d'animal sauvage n'est pas le même que celui d'animal domestique et ne répond donc pas aux mêmes réglementations.

M. David BELLIARD (Groupe Écologiste de Paris) insiste sur la pertinence d'un cahier de contributions qui permettra à tous les acteurs de participer à la mission. Cependant, la question des abattoirs lui semble essentielle à traiter car elle est en relation directe avec la consommation carnée des parisiens et met en jeu la responsabilité de chacun en tant qu'acheteur.

Madame KOMITES souhaite que cette question soit traitée dans le cadre d'une réunion mettant en relation la mission Animaux en ville avec le plan Alimentation durable.

Madame Edith GALLOIS (Conseillère de Paris UDI) souligne que la question de l'abattage est en effet cruciale quand on s'inquiète du bien-être animal. Il semble donc nécessaire de se saisir de ce thème au cours de cette mission. Elle souhaite que soient rajoutées parmi les « nuisibles » les punaises de lit.

Jean-Bernard BARIDON (Direction Départementale de la Protection des Populations) rappelle que son service est issu de la fusion du service vétérinaire et du service de répression des fraudes. Cette direction porte les politiques publiques de deux ministères : ministère de l'Agriculture et de la Forêt et ministère de l'Économie et des Finances. La Direction départementale de la protection des populations est à Paris rattachée au Préfet de Police. Cette direction s'occupe du contrôle des animaux captifs et des expérimentations, de la gestion des animaux de spectacle. Elle est aussi chargée de la gestion des nuisibles, pratiquant des inspections, et demandant aux grands bailleurs de mettre en place des plans d'éradication.

La Direction Départementale de la Protection des Populations est surtout une structure opérationnelle qui est chargée de la mise en place des politiques publiques, elle intègre donc le Code pénal dans toutes ses actions. Catherine RACE, quant à elle, évoque l'importance du traitement des problèmes de santé liés aux animaux. Les affaires, que la direction départementale de la protection des populations doit régulièrement traiter, sont notamment liées aux nuisances sonores animales. Elles sont aussi liées à la proximité avec des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) comprenant des animaux (à partir de 9 chiens adultes, un propriétaire est obligé de faire une déclaration d'ICPE).

M. Thierry CHILLAND (représentant de la DRIAFA) a réaffirmé l'action de soutien à la DDPP. Sa direction s'occupant spécifiquement des affaires liées à l'agriculture (application des politiques agricoles et de protection des végétaux) et à la sécurité alimentaire.

M. Jean-Noël RIEFFEL (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, établissement public sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement) indique que l'ONCFS se divise en deux services en Ile-de-France : un service Ile-de-France Est

(93,94, et 77) et un service Ile-de-France Ouest comprenant Paris. L'ONCFS, grâce à son pouvoir de police, a perquisitionné 30 000 animaux à l'échelle nationale en 2016.

M. Jean-Noël RIEFFEL rappelle que la dangerosité est un thème important à aborder dans le cadre d'une mission sur les animaux en ville. Ce thème est transversal à plusieurs catégories d'animaux : animaux domestiques, chiens catégorisés notamment, félins détenus par les zoos, mais aussi espèces nuisibles.

L'ONCFS serait prêt à apporter sa contribution sur plusieurs thématiques : les espèces exotiques envahissantes, suivi et gestion de la faune terrestre ainsi que la sensibilisation du grand public. En outre, pour le suivi de la mortalité animale l'ONCFS dispose du réseau SAGIR qui permet la surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères terrestres sauvages en France. Ce réseau est spécifique à chaque département et a pour relais les fédérations de chasseurs. Le réseau SAGIR récupère les cadavres d'animaux et procède à leur autopsie afin de déterminer les causes de mortalité. En ce qui concerne à la faune sauvage captive, l'ONCFS, peut procéder à des contrôles aussi bien dans les cirques que dans les commerces animaliers. Aujourd'hui cet établissement public conduit aussi des actions contre le trafic d'animaux en région parisienne.

M. Thomas CHARACHON (Direction des Espaces verts et de l'Environnement à la Mairie de Paris) souligne cependant l'absence du dispositif SAGIR dans Paris intra-muros, faute d'interlocuteurs techniques mais aussi de chasseurs. Il n'y a donc pas de surveillance active ou passive. Les cadavres d'animaux récupérés sur Paris sont autopsiés par la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITES, face à la grande diversité des acteurs institutionnels en charge de la gestion des animaux à Paris, propose la mise à disposition d'un document d'information pour les Parisiens en faveur d'une gestion des animaux plus fluide et respectueuse.

Mme Lucile RAMBAUT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) propose la contribution de son service pour trois thématiques : prise en charge des espèces chassables et nuisibles piégables, mise en œuvre de la convention de Washington (importation/exportation, vérification de la traçabilité et de l'origine légale des espèces animales) et prise en charge de l'application de la protection d'espèces animales (chiroptères par exemple) avec des études d'impacts, mais aussi obtention de dérogations pour lutter contre certaines espèces pouvant occasionner des nuisances.

Mme Lucile RAMBAUT rappelle que la question de la cohabitation entre animal et humain est au cœur des problèmes de gestion. Elle souligne notamment la différence de prise en charge entre espèces animales.

Mme Pénélope KOMITES, propose ainsi une plus grande sensibilisation du public parisien face aux espèces pouvant causer des dégâts.

Mme Edith GALLOIS, ajoute que certaines espèces, comme la corneille, sont très anxieuses. M. Thomas CHARACHON a alors rappelé qu'il s'agissait avant tout d'un héritage culturel et que la symbolique d'une espèce pouvait changer d'un pays à l'autre, mais aussi que notre gestion des espèces nuisibles découlait grandement de nos représentations.

Mme Stéphanie RETIF (Préfecture de Police, SOPSE, Bureau de l'environnement) a aussi émis l'idée d'interroger la notion « d'espèce exotique envahissante ». Quels sont leurs impacts sur l'environnement, la santé ? Est-ce que le problème n'est pas souvent issu de nos représentations ? La gestion de certaines espèces comme la corneille pose des questions de gestion (quid des poubelles ?). En effet, l'éradication totale de ces populations semble impossible, il est donc nécessaire de réfléchir à d'autres formes de conduites face à ces espèces. Il apparaît donc essentiel d'adopter une approche multifactorielle quant aux nuisibles.

M. Thomas CHARACHON ajoute ainsi qu'il est nécessaire avant chaque action de faire un état des lieux de la situation : démographie de la population et comportement des animaux afin de s'assurer de la nature des nuisances commises. Si l'on a aujourd'hui une impression de prolifération de certaines espèces, il y a aussi des déplacements de population qui expliquent en partie ce sentiment. Les chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle, qui conduisent actuellement une étude sur les corneilles, ont pu observer ce phénomène.

Mme Pénélope KOMITES propose que les différents acteurs fassent part de leurs propositions. Il sera aussi ajouter dans le périmètre du travail de la mission, les animaux utilisés pour des tournages, les animaux abandonnés, les animaux utilisés dans le cadre de recherches par des laboratoires et les chiens des agents de sécurité.

Compte-rendu de la réunion plénière du 2 mars 2017

Participants :

- 56 associations représentatives et 80 personnes présentes.
- Élus présents : Mme KOMITES, Adjointe à la Maire en charge des Espaces Verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires Funéraires ; M. BOUTAULT, Maire du 2^{ème} arrondissement. Mme Florence DE MASSOL, 20^{ème} arrondissement ; Mme Fabienne ROUMET, 13^{ème} arrondissement.

Mme Pénélope KOMITÈS remercie les personnes présentes d'avoir répondu à son invitation et d'avoir accepté de participer à la réunion relative à la Mission Animaux en ville. Elle en présente les différents enjeux, en laissant à M. David CRAVE, Chef de l'Agence de l'Écologie Urbaine de la DEVE, le soin d'en expliquer le contexte, le déroulement et l'organisation.

Elle évoque l'évolution de la perception de la société vis-à-vis des animaux notamment, avec la modification du Code civil, puisqu'ils sont reconnus désormais comme des êtres sensibles. Pénélope KOMITES relève un autre fait marquant : celui de la disparition de la notion d'« animaux nuisibles » du Code de l'environnement, révélateur de l'évolution de la perception de la société vis-à-vis des animaux.

Pénélope KOMITES précise également avoir souhaité traiter ce sujet de manière assez large, tant la question animale est devenue une question sociétale essentielle, afin de tenter de prendre en compte tous les sujets.

Pénélope KOMITES propose de faire un tour de table après la présentation, afin que chacun puisse proposer les sujets et les thèmes sur lesquels ils souhaiteraient travailler avec leur association.

M. CRAVE rappelle le contexte de la mission ainsi que les actions déjà effectuées par la Ville de Paris depuis 2002 et leur historique, il énumère les différents acteurs associés à la mission, puis il présente les différents thèmes proposés. Enfin, il précise le calendrier envisagé pour la mission.

Lors du tour de table, plusieurs grands thèmes et propositions sont formulés par les représentants de différentes associations. Pour plus de clarté, ils sont regroupés ci-après.

1/ La place des chiens à Paris

Mme Virginie FAUGAS (30 Millions d'amis) souhaiterait que chaque arrondissement puisse avoir un parc canin, pour que les chiens puissent avoir plus de liberté dans les parcs et jardins parisiens.

M. Yann FRADIN (Association Espace, Association d'insertion par l'écologie urbaine) considère que les parcs canins sont la solution et propose de faire un lien entre sites sauvages en ville et animaux de compagnie.

M. Stéphane BENGUIGUI (Association Les Sans Laisse) milite en particulier pour offrir aux chiens des espaces de liberté, donc les parcs canins sont une réponse pour le respect de leur bien-être et de leurs besoins fondamentaux. Il souhaite que les deux bois parisiens de 2 000 hectares sur Paris, qui n'autorisent actuellement pas les chiens en liberté, leur soient ouverts afin de leur laisser la possibilité de s'exprimer et de courir.

Mme Isabelle KLING (AACCM, Association des amis des chiens du Champ-de-Mars) contribue à la propreté du Champ-de-Mars en invitant les propriétaires de chiens à avoir un comportement civique, et souhaiterait, en échange des sacs distribués gratuitement, avoir la possibilité de lâcher les chiens dans les zones cavalières.

Mme Pénélope KOMITES précise qu'en effet, la présence des chiens dans les parcs est une question bien réelle et que les parcs canins sont en train de se développer, il en existe dans 5 arrondissements (11^e, 14^e, 19^e, 16^e et 20^e).

Sur la question particulière des chiens d'aveugles, M. COUDERT (Association des Maîtres-Chiens Guides) considère que leurs préoccupations majeures sont la propreté des trottoirs qui, parfois, oblige les chiens guides à faire des contournements très périlleux et la possibilité pour les maîtres-chiens guides de détendre leurs chiens identifiés par un gilet dans les parcs et jardins, comme prévu par l'article 7 du règlement des parcs et jardins. En effet, les gardiens des parcs ne sont pas toujours informés de cette possibilité et réagissent en conséquence. Il souhaiterait que ces informations soient diffusées auprès de ces professionnels.

2/ La gestion de la population féline errante : stérilisation, identification, suivi sanitaire

Mme RITOU (Association de protection animale sur Paris 13^{ème}) propose de stériliser les chats libres ou errants, parfois complètement sauvages, de les alimenter, et de les héberger sur site, mais les squares sont interdits aux chats errants. Elle propose de faire un travail avec les bailleurs sociaux, les entreprises, ou les grandes écoles, car dans le respect de la biodiversité, les chats, s'ils sont nourris, ne nuisent pas aux populations d'oiseaux. Elle souhaite obtenir de l'aide de la Mairie de Paris pour les crédibiliser aux yeux des partenaires sociaux mais aussi une aide financière, notamment pour l'hébergement de ces chats.

Mme Joëlle FONTAINE (L'École du Chat de Paris) ajoute que les chats errants sont souvent domestiques car abandonnés par leurs maîtres, en dépit de la loi qui oblige leur identification de 2012.

Mme Agnès SARDA (Association Chat d'Oc dans le 13^{ème} arrondissement) voudrait que la Mairie finance en partie les campagnes de stérilisation des chats errants pour que les associations ne soient pas les seules à les financer. Elle souhaiterait que la Ville permette aux associations de protection animale d'avoir des locaux à Paris, pour accueillir les animaux en difficultés, les soigner mais aussi les sociabiliser. Enfin, il faudrait que les espaces verts soient davantage autorisés aux animaux et aux chats errants avec des abris et des nourrissages autorisés.

Mme Pénélope KOMITES rappelle toutefois que la compétence réglementaire de stérilisation, s'agissant du statut particulier de Paris, relève de la Préfecture de Police et non de la Ville.

Mme Émilie NGUYEN (Les Amis des Chats, Délégation Animalière de Paris) souhaite que la brochure de la Ville de Paris soit transmise à tous les personnels par une circulaire, par exemple, pour que le rôle des associations de protection animale dans les espaces verts soit harmonisé et qu'elles puissent aménager les abris, nourrir les chats et assurer le suivi sanitaire. En effet, sans ces abris, les chats ne peuvent se réfugier nulle part ailleurs, sauf dans les caves et les vide-sanitaires, avec le risque d'y être enfermés.

Mme Chantal JACQUOT (Association Peluch'Cat) relève la discordance entre certains jardins et squares où les chats sont plus ou moins bien accueillis à partir du moment où l'environnement est respecté et dans d'autres où ils sont complètement chassés. La priorité serait selon elle que la Ville

de Paris rappelle à la population qui possède des animaux que, conformément aux textes de loi, ils doivent les identifier.

3/ Identification et suivi des animaux domestiques (chiens, chats et NAC)

M. Jean-Pierre KIEFFER, (Conseil National de la Protection Animale (CNPA) et l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir (OABA)) indique qu'a été édité, il y a quelques mois, une brochure sur les droits des animaux et les devoirs des détenteurs. Pour lui, il est important de rappeler l'obligation d'identification et également les contraintes qui existent sur les particuliers qui font reproduire les chiens ou les chats pour avoir un apport financier supplémentaire en les vendant.

Mme Joëlle FONTAINE (L'École du Chat de Paris) ajoute que les chats errants sont souvent domestiques car abandonnés par leurs maîtres, en dépit de la loi qui oblige leur identification de 2012 et estime que si cette loi était réellement appliquée, il n'y aurait pas autant d'abandons.

M. MAURIN-BLANCHET (Académie Vétérinaire et la Protection des Animaux de Laboratoire) estime que la multiplication des espèces doit quand même être contrôlée en raison des risques des zoonoses, une liste de maladies que l'on peut attraper avec des animaux d'origine incontrôlée ayant été formulée. Il cite le décret 2017-230 paru le 23 février qui oblige les détenteurs de NAC à les identifier, ce qui rendra plus difficile l'obtention de cobayes et de reptiles par exemple par les particuliers. L'aspect sanitaire doit être pris en compte.

4/ Les animaux de ferme

M. Daniel DADU (Association Bassecour) estime qu'il ne faut pas oublier les lapins, les cobayes ou les tourterelles et que la basse-cour est importante aussi. Il faut la valoriser, en respectant le bien-être animal et en donnant davantage d'informations et de responsabilités à ceux qui élèvent des poules.

Mme Marine LABELLE (Association Ecococotte). L'association Ecococotte a pour but premier de réduire le gaspillage alimentaire par l'installation de poulaillers là où il y a de la restauration collective (écoles, maisons de retraite). Elle souhaite réintroduire les poules en les revalorisant et en privilégiant leur bien-être.

5/ Les animaux présents dans les cirques et les laboratoires

M. Cyril LEDUC (Association Les Félines) souhaite que ne soient plus montrés des animaux captifs stressés toute la journée dans des cages et que ces pratiques soient interdites. Il précise que 48 communes en France ont signé l'interdiction des cirques avec animaux, et qu'il voudrait faire changer les mentalités, pour que les cirques se tournent vers des spectacles autres que le dressage des animaux.

Mme Valérie SOFRONIADES (Code Animal) espère que la Mairie de Paris va évoluer sur ces questions et sur le fait que, depuis de très nombreuses années, certaines mairies d'arrondissement et la Mairie de Paris fournissent des invitations pour des cirques avec animaux.

Mme LEONE (Collectif Contre l'Expérimentation et l'Exploitation Animales) mène une campagne contre l'expérimentation animale afin d'en promouvoir la fin. L'association travaille également au retrait de tous les animaux dans les cirques par un travail de fond en sollicitant les mairies et souhaiterait l'abolition totale de la présence d'animaux dans les cirques à Paris, dans la région parisienne et dans toute la France. Elle propose de regrouper toutes les associations traitant des mêmes sujets au travers d'une collaboration inter-associations et faire une passerelle avec plusieurs associations comme Les Félines ou la Fondation 30 millions d'amis.

Mme Amandine SANVISENS (Collectif Paris Sans Captivité Animale) rappelle que Paris est l'une des très rares capitales en Europe à accepter la présence des animaux dans les cirques, alors que beaucoup de capitales européennes l'ont interdite, notamment Barcelone, Bucarest ou Madrid. Qu'à ce jour, la mairie distribue gratuitement des places pour le cirque Pinder qui possède des animaux sauvages et des animaux domestiques et que la mairie de Paris met son logo sur les affiches du cirque Bouglione. Elle précise que des tribunes signées par des intellectuels ont été publiées dans le Monde demandant à la Maire de Paris d'interdire la présence des animaux sauvages dans les cirques.

Mme Julie BIENVENU (Association White Rabbit) prend en charge les animaux de laboratoire pour leur éviter l'euthanasie (animaux en bonne santé, reproducteurs, surplus de reproduction, animaux utilisés pour des études de comportement). Elle voudrait que la Ville aide son association à communiquer sur la possibilité de placement de ces animaux dans des familles prévue par la loi, qui est trop peu connue du grand public, mais aussi du monde scientifique. Sur les chiffres, elle demande de disposer d'un véritable état des lieux du nombre d'animaux utilisés et de les regrouper.

6/ Faune sauvage et biodiversité

Mme BELIER (Association Humanité et Biodiversité) aimerait que la place et le redéploiement des animaux sauvages soient développés sur la Ville de Paris, afin que Paris affiche la capacité à réintégrer la biodiversité naturelle en ville et démontre qu'elle a la capacité de cohabitation entre humains/nature/animaux. Elle propose de s'associer à ces travaux, notamment sur les questions de redéploiement de la trame verte et de la trame bleue. Elle propose également de créer un atlas de la biodiversité communale, car la mise en place d'indicateurs permettrait d'en montrer l'évolution.

Mme Pénélope KOMITES précise qu'il y a eu un précédent Plan Biodiversité à la ville et qu'un nouveau plan est en cours de rédaction, pour un vote au Conseil de Paris à l'été ou en septembre.

M. GIRAUD, (Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS)) aimerait regrouper toutes les actions et énergies avec les collègues des autres associations qui s'occupent de biodiversité, pour réunir toutes les actions ensemble.

M. Tony GILBERT-RENAUD (Association des Piégeurs Agréés de Paris Petite Couronne) intervient chez les particuliers qui ont des soucis avec des animaux sauvages, qui ne sont, aujourd'hui, plus considérés comme des nuisibles mais comme des animaux pouvant causer des dégâts. Ce sont les fouines et les rats principalement.

M. ROZPECZNY (Union de Pêcheurs de Paris) indique qu'il ne faut pas oublier la Seine, l'une des zones naturelles les plus importantes en Île-de-France. Il y a une trentaine d'espèces différentes aujourd'hui dans la Seine, où la pêche est autorisée, mais la consommation des poissons est strictement interdite par arrêté préfectoral. Il souhaiterait lancer le chantier d'accompagnement des espèces présentes avec la mise en place de zones de reproduction. Il évoque aussi le cas des poissons d'autres espèces qui sont abandonnés et qui ont un impact sur la Seine, car dans le Code rural de la pêche maritime, est stipulé que les mairies sont tenues de désigner un lieu de dépôt pour amener tout animal de compagnie potentiellement invasif et nuisible à la biodiversité trouvé errant sur son territoire.

Mme Brigitte MARQUET (Association Ambassade des Pigeons) veut proposer, inventer, créer, et enquêter sur de nombreuses solutions pour vivre en bonne harmonie avec ces oiseaux.

Mme Pénélope KOMITES rappelle qu'une étude parisienne particulière sur les pigeonniers sera bientôt rendue publique.

Mme Solène DOMPNIER (SPOV - Nadia FONTENAILLE) précise qu'ils sont initiateurs de l'implantation des pigeonniers contraceptifs et reste en attente du résultat de l'étude précitée pour voir ce qu'il va en ressortir et comment on peut quantifier un résultat. Néanmoins, elle pointe la difficulté de quantifier ces résultats alors qu'au départ, il n'y a pas eu de comptage.

M. Thierry DUROSELLE (Société Centrale d'Apiculture) montre son intérêt pour un travail sur les pollinisateurs et abeilles sauvages, afin, dans le cadre du Plan Biodiversité, de respecter un équilibre entre tous les insectes pollinisateurs, en ayant une approche raisonnée pour la mise en place de ruches dans Paris. Il propose de mettre en place des zones refuges ou des sanctuaires pour les petites abeilles sauvages.

M. Etienne CALAIS, (Groupement de Défenses Sanitaire des Abeilles d'IDF) a déposé un plan actif de lutte contre le frelon asiatique qui perturbe les ruches et fait disparaître un certain nombre d'entre elles, et qui fait 15 morts par an en France, 15 nids ayant été vus cette année à Paris. Il demande à la Ville de relayer et de participer avec eux à la mise en place d'un système de destruction des nids par la chaleur. Il pense qu'il faut essayer de trouver le bon équilibre pour nos abeilles : il y a un manque de protéines pour les abeilles en automne. Il faudrait essayer de favoriser ces plantations pour la biodiversité.

M. MOUSSA (Société Entomologique de France et Association des coléoptéristes de la région parisienne) indique qu'un relevé complet des insectes dans Paris intra-muros a été réalisé, décomptant 600 espèces différentes, travail essentiellement fait par des amateurs.

7/ La sensibilisation du public, et particulièrement des enfants, aux animaux en ville

Une Association de protection animale dans le 18^{ème} arrondissement précise être sans arrêt confrontée à la misère animale et souhaiterait mener des campagnes de sensibilisation dans les écoles, point important par rapport aux jeunes, qui quelquefois considèrent l'animal comme un jouet.

M. Daniel DADU (Association Basse-cour) installe des couveuses dans les écoles tout en fournissant un accompagnement pédagogique, afin de sensibiliser les enfants à l'alimentation.

Mme Virginie HATEAU (UNAF, Union nationale d'apiculture française) indique que le rôle de l'association est de sensibiliser le public à l'importance des abeilles, par un programme de sensibilisation appelé « L'Abeille, sentinelle de l'environnement », et propose chaque année les APIDays, fête de l'abeille.

Mme Christine SAINT-JORE (Association Poils et Plumes des Buttes Chaumont) souhaiterait communiquer auprès du public, des visiteurs du parc des Buttes-Chaumont et des élèves des écoles pour les sensibiliser au comportement à adopter vis-à-vis des oiseaux, en raison d'actes de violence parfois constatés mais aussi sur le nourrissage des oiseaux.

Mme Catherine BOMPARD (Mouvement pour les Animaux) est en train de réaliser des outils pédagogiques pour 20 animations scolaires, pouvant tout-à-fait prendre place dans le cadre périscolaire, afin de sensibiliser les enfants à la condition animale.

M. ROZPECZNY (Union de Pêcheurs de Paris) souhaite qu'un des sujets traités soit celui de la création de zones de reproduction dans la Seine, en sensibilisant les écoles lorsque des remises à

l'eau de poissons sont organisées pour rempoissonner la Seine, afin d'éduquer les enfants et leur dire que la Seine n'est plus un égout.

Mme Pénélope KOMITES a bien noté la question de la sensibilisation des écoles et des enfants sur laquelle il faut travailler et considère qu'il faudrait peut-être proposer les activités déjà organisées par les associations au rectorat, afin de les inscrire dans le cadre d'ateliers parisiens.

8/ La sensibilisation et la communication sur le sujet des animaux en ville auprès des Parisiens

M. Maxime ZUCCA (Natureparif) propose de poursuivre la gestion écologique déjà engagée par la Ville mais aussi de renforcer l'accompagnement des jardiniers. Il précise qu'il faudrait réussir à modifier la perception de l'animal par les Parisiens car c'est un sujet récurrent et propose d'aider la Ville de Paris à produire des outils de communication positifs sur des oiseaux, tels que la corneille, afin de les rendre plus acceptables aux yeux des Parisiens. Il évoque la question du trafic des animaux et des oiseaux, notamment celui des chardonnerets en Île-de-France, sujet qu'il souhaite voir traiter dans cette mission.

M. Claude BOURQUARD (Graine Île-de-France) souhaiterait créer une culture urbaine de l'animal pour que s'établisse une relation entre les Parisiens et les animaux sauvages et/ou domestiques, donc changer le regard des habitants vis-à-vis des animaux et des intelligences animales, par la communication mais aussi par l'éducation.

À l'issue de la réunion plénière, 6 groupes de travail, où les associations de protection des animaux sont conviées, sont organisés :

- La place des chiens et des chats en ville, le mercredi 12 avril de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville
- La place des animaux sauvages en ville, le jeudi 18 mai de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- Biodiversité naturelle, le jeudi 15 juin de 11h à 12h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- La place des animaux de ferme en ville, le jeudi 6 juillet de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- La sensibilisation auprès des enfants, le jeudi 5 octobre de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- Repenser la place de l'animal en ville, le jeudi 26 octobre de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)

Compte rendu de la Réunion du 30 mars 2017
Réunion thématique :
Animaux de cirques, de films et de spectacles

Liste des participants :

- **Pénélope KOMITES**, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires
- **Jacques BOUTAULT**, Maire du 2^{ème} arrondissement
- **Guy GUERRANT**, Adjoint à la Maire du 8^{ème} arrondissement, délégué à la nature en ville
- **Philippe DURAND**, Adjoint au Maire du 18^{ème}
- **Evelyne HONORÉ**, Adjointe à la Maire du 12^{ème}, chargée des espaces verts, de la biodiversité et de l'agriculture urbaine
- **Fabienne ROUMET**, conseillère du 13^{ème} arrondissement, déléguée à l'agriculture urbaine et à la biodiversité
- **René-François BERNARD**, conseiller du 7^{ème} arrondissement
- **Kévin REVILLON**, Directeur de cabinet de Pénélope KOMITES
- **Léa TERRAUBE**, chargée de mission au cabinet de Pénélope KOMITES
- **Martin AUBEL**, stagiaire au cabinet de Pénélope KOMITES
- **Antoine ETIENNE LE BRETON**, stagiaire de cabinet à la Mairie du 4^{ème} arrondissement
- **Lily MUNSON**, Cabinet Jean-Louis MISSIKA
- **Lauréline CALASTRENG**, stagiaire cabinet de Monsieur JULLIARD
- **Dominique LE BORGNE**, collaborateur du Groupe Socialiste
- **Etienne Le BRETON**, Collaborateur de la Mairie du 4^{ème}
- **Géraldine GUILPAIN**, collaboratrice du Groupe Radial de Gauche
- **Benjamin LACOURT**, collaborateur du Groupe UDI Modem
- **Laurent BUSSIÈRE**, collaborateur de la Mairie du 2^{ème}
- **Victor BARON**, collaborateur du Maire du 11^{ème}
- **David CRAVE**, DEVE, Agence de l'écologie urbaine
- **Anne DU PLESSIS**, DEVE, Division du Patrimoine Naturel
- **Thomas CHARACHON**, DEVE, DPN
- **Isabelle VERDOU**, DEVE, DPN
- **Adélaïde VADUREL**, stagiaire DEVE, DPN
- **Éric HANSEN**, responsable pour les régions centre et Île-de-France de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- **Jean Bernard BARRIDON**, DDPP
- **Marguerite LAFENECHERE**, Vétérinaire DDPP
- **Baptiste BERTRAND**, chargé de mission, Secrétariat Général
- **Fabrice BING**, Cirque d'Hiver Bouglione
- **Christian HAMEL**, Club du Cirque
- **Jean-Philippe VARIN**, associé de Jacana Wildlife Studios
- **Alain LHOMME**, Cirque Arlette Gruss

- **Anne-Marie ODE**, Cirque Pinder
- **Christian CAFFY**, secrétaire général de la Fédération syndicale des cirques de tradition et propriétaire d'animaux de spectacle
- **Frédéric COLNOT**, Cirque d'Hiver Bouglione
- **Didier GIRARD**, CID Europe
- **Sullivan Corbin**, Cris production

Mme Pénélope KOMITES a remercié les participants de leur présence.

Pénélope KOMITES a ensuite expliqué le contexte de la Mission Animaux en ville et sa mise en place depuis février 2017 :

- La présentation aux différents élus de la Ville de Paris, (différents membres des groupes politiques, maires d'arrondissement et adjoints à la Maire de Paris potentiellement concernés par ce sujet) le 16 février dernier à l'Hôtel de Ville ;
- La présentation aux acteurs institutionnels également concernés par le sujet (la Préfecture de police, la DDPP, la DRIAAF, la DRIEE, l'ONCFS et l'Agence Française de la Biodiversité) le 23 février dernier à l'Hôtel de Ville ;
- La tenue d'une réunion le 2 mars dernier à destination des associations de protection des animaux, à laquelle 250 d'entre elles avaient été conviées, avec une soixantaine d'associations représentées ;
- La tenue au cours des prochains mois de réunions sur différentes thématiques, avec un rapport de synthèse qui fera un état des lieux de la condition animale à Paris et de sa gestion actuelle ;
- Les propositions et recommandations émanant aussi bien des différents acteurs que des différentes associations seront annexées à ce rapport adressé à la Maire de Paris, incluant les contributions des groupes politiques de la Ville de Paris ;
- Le lancement d'une consultation sur la plateforme d'idéation Madame la Maire, j'ai une idée, de manière à permettre aux Parisiens de s'exprimer sur ce sujet.

Les thématiques de la Mission sont très variées : elles comprennent certes la question des animaux dans les cirques, les films et les spectacles, mais aussi celle, plus générale, de la présence des animaux en ville :

- la question de l'animal en ville ;
- le bien-être animal ;
- la place des animaux de compagnie à Paris (chiens y compris des agents de sécurité et chats principalement mais aussi poissons, lapins, furets, tortues, etc.) et des usages qui peuvent en être faits (chiens de garde, mendicité et animaux, trafic, abandons, etc.) ;
- l'introduction d'animaux d'élevage et de rente en ville : poules, moutons, lapins, abeilles, etc. ;
- la question des animaux captifs dans les cirques, zoos et aquariums mais aussi salles de spectacles, tournages de film, etc. ;
- le sujet des commerces animaliers (dont les animaux de course), des laboratoires, des abattoirs et de la fourrière ;
- la préservation de la faune sauvage parisienne, de sa diversité et de ses habitats sur le territoire parisien, en lien avec le Plan Biodiversité ;
- la gestion d'autres animaux vivants en ville (pigeons, corneilles, mouettes, goélands, rats, punaises de lits, etc. ou bien d'espèces invasives comme le moustique tigre, le frelon asiatique, etc.) et leur place au sein des écosystèmes au regard de la législation, du nécessaire respect de la biodiversité et des situations engendrées par leur présence (sentiment de nuisances, santé publique, acceptabilité) ;
- la gestion de la santé et de la mortalité animale.

En effet, le constat ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois, montre le changement de regard sur le sujet, puisqu'en 2015 un nouveau statut en faveur des animaux a été adopté dans le Code civil. Les animaux sont à présent admis comme des « êtres sensibles » à la fois dans le Code civil et dans le Code pénal. De nombreux travaux scientifiques ont été également

publiés et ont participé à l'évolution de notre rapport avec les animaux en mettant en lumière leur grande sensibilité et leurs compétences.

Dernièrement a également été adoptée, à l'Assemblée nationale, la loi sur la reconquête de la biodiversité, qui fait disparaître du Code de l'environnement la notion d'« animaux nuisibles ». Globalement, la société prend effectivement conscience de l'impact environnemental des produits animaux et de la question du bien-être des animaux d'élevage. Il s'agit d'une question sociétale essentielle.

Il s'agit de distinguer la réglementation qui concerne les animaux sauvages et celle qui porte sur les animaux domestiques, la première étant, évidemment, plus contraignante que la seconde, car elle figure à la fois dans le Code civil, dans le Code de l'environnement et le Code pénal.

David CRAVE a présenté l'ensemble des cirques avec animaux sauvages présents sur le territoire parisien :

- Cirque Alexis Gruss ;
- Cirque Arlette Gruss ;
- Cirque Bormann ;
- Cirque d'Hiver de Paris (Cirque Bouglione) ;
- Cirque Pinder ;
- Cirque Romanès.

Plusieurs questions ont ensuite été posées aux représentants des cirques :

- Les animaux sont-ils nés en captivité ?
- Quelles sont les précautions prises par les professionnels, lors des représentations et tournages ?
- Comment les professionnels assurent-ils le bien-être des animaux ?
- Quelles sont les conditions de tournages de films à Paris et d'événements associés, qui organisent des démonstrations d'animaux?

1/ Les représentants de l'État

M. Jean-Bernard BARRIDON, Directeur Départemental de la Protection du Public, Mme Marguerite LAFANECHÈRE, cheffe de service santé et protection animale environnement à la DDPP de Paris, vétérinaire et inspectrice de santé publique, et M. Éric HANSEN, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), ont pris la parole.

- M. Jean-Bernard BARRIDON, DDPP

En se référant aux animaux du cirque, deux sujets se posent, celui de l'exploitation et de la domestication et celui de la capacité pour le dompteur ou le propriétaire de l'animal qui serait exposé.

À l'échelle locale et nationale, il existe une commission qui examine la capacité du professionnel à exercer son métier, et de la même manière que dans toute capacité accordée, s'il existe des dysfonctionnements, l'État est susceptible de la retirer.

Il s'agit d'une réglementation complexe qui a évolué aux alentours des années 2010. Des autorisations ont été accordées antérieurement, qui permettent de bénéficier d'un droit acquis alors que les professionnels, s'étant présentés plus récemment, sont dans des situations différentes.

- Concernant la question des animaux et la condition animale, tous les cirques parisiens ne présentent pas d'animaux captifs. Le cirque est un lieu de spectacle, où il peut y avoir des animaux présentés, « sauvages captifs » ou « domestiques ». La situation n'est pas la même lorsque sont présentés des chevaux ou des tigres, la réflexion étant relativement incrémentée en fonction de l'animal présenté.
- Concernant les plus grands animaux, ils ont souvent un lieu de représentation et un lieu de repos. Par exemple, pour le cirque Bouglione, les animaux se reposent hors de Paris.

Il existe également des événements organisés par des entreprises ou des associations, sur l'espace public, en présence d'animaux : par exemple, un éléphant appuyant sur un bouton pour allumer les illuminations de Noël.

Ces manifestations nécessitent un encadrement à trois étages en termes :

- de public,
- de bien-être animal,
- d'appréciation des capacités à présenter ces animaux.

- **Mme Marguerite LAFANECHERE**, DDPP

L'activité de présentation au public d'animaux de la faune sauvage, dits « captifs », est fortement réglementée et soumise à la possession d'un certificat de capacité et à l'autorisation d'ouverture d'un établissement. C'est une particularité française, le législateur ayant particulièrement encadré cette activité et mis en place ce dispositif.

Le certificat de capacité concernant la présentation au public est soumis à l'avis d'une commission nationale, au sein de laquelle siègent :

- Des vétérinaires, notamment ceux des parcs zoologiques - au minimum deux vétérinaires, afin de participer au vote et à la délibération ;
- Des experts de toutes les espèces, qui statuent sur un dossier et donnent un avis ;
- Un requérant qui a également en amont été contrôlé par les services de l'État afin de voir *in situ* comment sont les animaux et comment ils travaillent.

Le corpus réglementaire comporte également un arrêté en date du 18 mars 2011, qui précise davantage le cadre de l'activité de présentation publique des spectacles itinérants :

- S'y trouvent toutes les dimensions de cage que le législateur, très précis sur le sujet, a imposées aux professionnels.
- S'agissant des transports, les tailles des cages, que ce soit pendant la période de stationnement ou au cours de la période itinérante, est la même, et l'espace doit être équivalent, pendant le transport, à celui pendant le stationnement.

Concernant les établissements de cirques de Paris, les agents de son service effectuent *a minima* un contrôle par an. Ces établissements sont contrôlés chaque année et parfois deux fois si cela s'avère nécessaire.

Ils sont tous parfaitement en règle vis-à-vis de leurs autorisations administratives et des règles de bien-être et de protection animale. Si cela n'était pas le cas, les infractions seraient relevées et donneraient lieu à un procès-verbal pénal. Elle a confirmé, à la demande de Mme KOMITES, que son service n'a pas eu à constater d'infractions.

Les demandes relatives à l'événementiel sont ponctuelles, le professionnel étant en outre encadré par un arrêté préfectoral à Paris. Il doit faire sa demande au moins trente jours à l'avance au

service compétent :

- Cette requête est instruite du point de vue des autorisations administratives ;
- Mais aussi du point de vue des règles concernant le bien-être animal, très respectées.

Des vérifications in situ se réalisent à deux moments : dans la journée et pendant le spectacle, afin de s'assurer que les animaux présentés au cours des spectacles sont bien ceux qui ont été déclarés. Si une anomalie est détectée, l'une des solutions est de retirer au professionnel la capacité d'exercer.

Les établissements sont régulièrement contrôlés par DDPP. Dans la très grande majorité des cas, la réglementation est appliquée par des professionnels.

- M. Éric HANSEN, ONCFS

Il a précisé que l'ONCFS est amené à effectuer des contrôles sur les établissements itinérants et fixes, et que les cirques itinérants, depuis une quinzaine d'années, ont amélioré leur situation. En effet, ils ont aujourd'hui mis en place des bases de données et des responsables par département, ce qui permet de mieux suivre ce qu'il se passe au sein de ces établissements.

L'ONCFS essaie, lorsqu'un cirque est contrôlé, de faire en sorte que sa fiche circule dans l'ensemble des départements de manière à éviter les doublons. En revanche, en cas de problèmes, ils peuvent vérifier que les recommandations faites ou les instructions données, sont effectivement respectées lorsque le cirque se déplace.

La difficulté, en termes de contrôle, est de tenir les documents à jour parce que des professionnels - les dresseurs ou les dompteurs - peuvent parfois changer de cirque de manière fréquente, ce qui rend nécessaire de savoir qui travaille dans quel établissement, et de vérifier, en termes de capacités, que le capacitaine est bien présent dans le cirque.

Cela permet en effet d'éviter le système de prête-noms, comme cela a été constaté pendant de nombreuses années : des capacitaines servaient pour plusieurs cirques et n'étaient présents dans aucun établissement. De l'ordre a été mis à ce niveau, ce qui a amélioré la situation.

Concernant Paris, les effectifs de l'ONCFS ne permettent pas de faire les contrôles nécessaires tels qu'ils devraient être effectués.

Pour autant, concernant l'ensemble des cirques itinérants, s'ils ne sont pas contrôlés à Paris, le contrôle est effectué ailleurs.

Il n'y a pas de nombre de contrôles défini par an, toutefois des opérations sont régulièrement organisées, sans prévenir les établissements afin de vérifier qu'ils sont bien aux normes.

2/ Les représentants des Cirques

A/ Le Cirque PINDER

- Mme Anne -Marie ODE

Son établissement est traditionnel et présente environ un tiers de numéros de clowns, un tiers de numéros d'acrobates et un tiers de numéros d'animaux sauvages ou non.

Elle explique qu'elle se bat avec son établissement pour préserver la présentation d'animaux au cirque, parce qu'ils sont très bien traités, bien nourris et bien soignés.

Elle a souhaité préciser que les douze lions, que Frédéric EDELSTEIN présente dans son cirque, ont échappé à un massacre puisqu'ils viennent d'Afrique du Sud, où ils sont élevés pour être lâchés dans

la nature et tués sauvagement par des chasseurs fortunés.

Elle considère que présenter des animaux au cirque est très pédagogique, et illustre son propos en précisant que 9 spectateurs sur 10 viennent pour voir des animaux. Leurs dresseurs sont des experts des animaux sauvages, et ont tous les capacités et de nombreuses connaissances. Elle dit se battre pour réussir à présenter un spectacle comme le leur, ce qui est très compliqué.

M. Frédéric EDELSTEIN est aussi capacitaine concernant des animaux domestiques, suite à la nouvelle loi.

B/ Le Cirque Arlette GRUSS

- **M. Alain LHOMME**

Sur la question des contrôles, son cirque est très peu parisien, puisqu'ils restent seulement un mois dans la capitale avant de faire leur tournée en France le reste de l'année :

- Ils sont contrôlés et surveillés environ trois à quatre fois dans l'année par les services vétérinaires qui viennent vérifier les carnets des animaux, puisque chaque animal possède un carnet sur lequel sont inscrits sa date de naissance et toutes les interventions qu'il a pu avoir.
- Les contrôles ne sont pas connus à l'avance.
- Lorsqu'un animal décède il y a une obligation de le signaler et toute une procédure est à suivre concernant le décès d'un animal dans un cirque.
- Ils portent en effet une très grande attention aux conditions de transport des animaux et aux conditions de captivité, concernant notamment les cages et les parcs.

C/ Le Cirque Bouglione (Cirque d'Hiver de Paris)

- **M. Frédéric COLNOT**

Il précise que le cirque Bouglione consiste en un établissement fixe dans le 11^e arrondissement et, contrairement à leurs confrères itinérants qui bénéficient de la pelouse de Reuilly l'hiver comme lieu de repos pour les animaux, ils ont une programmation des spectacles différente chaque année.

Ils n'ont pas l'espace nécessaire au cirque d'Hiver afin d'accueillir toutes les espèces animales, et pour cette raison, ils travaillent en collaboration avec la DDPP de la Préfecture de Paris, à laquelle ils proposent une liste d'animaux qui est acceptée ou non, en fonction de l'espace disponible. Depuis quatre ans, les animaux non-domestiques sont hébergés en périphérie de Paris. L'investissement et la logistique sont alors importants.

Leur spécificité économique leur permet de travailler seulement le weekend et pendant les vacances scolaires du mois d'octobre au mois de mars. Ce sont donc des semaines entières de relâche. Depuis quatre ans, il est accordé à certains dresseurs ayant un contrat avec eux, d'être dans un autre établissement, durant les jours de relâche.

- **M. BING**

Le Cirque d'Hiver est un bâtiment classé, l'un des plus anciens cirques au monde.

Concernant le cirque d'Hiver et les autres cirques qui viennent particulièrement à Paris, il y a plus de facilités à s'installer et à respecter le bien-être animal, puisque la plupart des cirques restent durant une période longue et ont le temps d'installer les infrastructures pour le bien-être animal.

D/ Les Fédérations et Associations de Cirque

- **M. Christian HAMEL**, Président de l'association Le club du cirque

Le projet social de cette association, qui fête ses 60 ans, consiste à défendre le cirque, qu'il soit « contemporain » ou « traditionnel ». L'idée de sanction pénale est importante, car il n'y a pas de définition très objective de la souffrance et d'exercices contre-nature, pour permettre à un juge de statuer et de prendre ensuite une décision.

Le sujet de la souffrance animale est bien connu et les professionnels des cirques indiquent ne pas avoir attendu la loi de 2015 pour savoir que l'animal était sensible. Pour réussir, il faut recourir à des techniques qui sont notamment la communication non verbale et l'anticipation.

Visitant 80 cirques par an, il indique que les dompteurs et dresseurs qui travaillent en Europe utilisent le tact équestre pour le dressage des animaux.

Les animaux qui sont dans les cirques sont tous nés en captivité, à l'exception des éléphants africains qui faisaient l'objet de massacres dans les années 1980. Au lieu d'être euthanasiés, les éléphanteaux pouvaient être achetés.

Les animaux du cirque ont été habitués à la présence humaine, n'ont pas peur et sont faciles à soigner.

- **M. Didier GIRARD**, Président du CID Europe, représentant la branche des cirques

Il existe deux problèmes : le problème de la maltraitance et le problème de la domestication des animaux sauvages.

Concernant la maltraitance, les cirques sont engagés depuis longtemps contre la maltraitance animale. En cas de problèmes de maltraitance d'animaux dans des petits cirques, les animaux trouvent refuge chez Gilbert EDELSTEIN qui les récupère, les soigne et leur apporte toute l'attention nécessaire.

Il précise également qu'en janvier 2017, un sondage sur 10 000 personnes a été réalisé et 97% des personnes sondées considèrent qu'un cirque ne peut l'être sans des animaux, bien traités évidemment.

- **M. Christian CAFFY**, Fédération des cirques de tradition et des propriétaires d'animaux de spectacle

On appelle « cirques de tradition » des établissements dans lesquels sont présents des clowns, des acrobates et des animaux. En effet, la notion de la présence animale à l'intérieur des cirques est la marque de fabrique de cet art, absolument indissociable des autres prestations d'un établissement de cirque. La grande différence entre les cirques de tradition et les cirques de création est la présence ou l'absence des animaux.

Un point de la réglementation à préciser : afin de présenter des espèces non-domestiques dans des établissements publics, un certificat de capacité est nécessaire, qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Un établissement de présentation publique d'espèces animales non-domestiques doit avoir en son sein un capacitaire pour les espèces présentées et faire également l'objet d'une autorisation d'ouverture d'établissement puisque cela relève des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Cette autorisation d'ouverture est également délivrée par un arrêté préfectoral pris après avis d'une commission départementale.

La France est à la pointe de la protection des animaux en Europe et sa législation est l'une des plus rigoureuses à l'échelle européenne, en offrant par conséquent une garantie humaine.

La contrepartie a également été la prise de conscience des circassiens qui, aujourd'hui, cherchent davantage à mettre en scène et à mettre en valeur les compétences naturelles des animaux, plutôt que d'obtenir des comportements qui ne sont pas conformes à leurs habitudes.

3/ Les représentants de sociétés (films, tournages spectacles)

- **M. Jean-Philippe VARIN**, société Jacana

Il est à l'origine de nombreux films dont des films publicitaires et des films animaliers. Certains d'entre eux concernent la Ville de Paris comme *La plus belle ville du monde*, *Le plus beau pays du monde 1* et *2*.

La Direction des Services Vétérinaires de Paris est systématiquement prévenue de la date, heure et lieu de tournage.

Ils font travailler aussi bien des papillons et des mouches, que des fauves.

Les animaux les plus demandés sont les chiens et les chats. Ils interviennent dans le cadre de tournages de films, dans des lieux privés, le cadre réglementaire n'est alors plus le même. En revanche, pour les tournages dans la rue, l'autorisation de la préfecture de police est nécessaire.

Aujourd'hui, il est fréquent pour des opérateurs d'utiliser des animaux de particuliers pour des tournages, trouvés via des annonces sur internet.

- **M. Sullivan CORBIN**, Cris Production, Agence de location d'animaux pour le spectacle, le cinéma et la publicité

Il s'agit en quelque sorte d'une « agence de casting pour les animaux », en relation avec des professionnels.

Ils ne rencontrent que rarement des problèmes concernant la maltraitance d'animaux. Les animaux présents sur des tournages sont encadrés par un animalier professionnel qui a l'habitude de travailler avec eux.

Ils sont souvent amenés à travailler avec des chats et des chiens. Pour travailler dans de bonnes conditions avec ces animaux, il est nécessaire de faire appel à des particuliers, découverts sur Internet.

Ils ont l'habitude de travailler avec des animaux et d'encadrer ce type de prestation, et peuvent demander à la production d'arrêter un travail non convenu à l'origine.

Ils travaillent avec des animaux sauvages également, et donc avec des capacitaires homologués.

4/ Les interventions des élus

- **M. Jacques BOUTAULT**, Maire du 2^e arrondissement

Avec son groupe politique, il est à l'origine du vœu relatif aux animaux dans les cirques, qui a eu pour conséquence la création de la Mission Animaux en ville. Il indique que prôner l'absence d'animaux sauvages dans les cirques ne revient pas à remettre en cause les arts du cirque, qui ne sont pas visés, bien au contraire : ils sont essentiels à notre ville et à notre distraction.

En revanche, il considère que le fait que des cirques représentent des numéros avec des animaux sauvages qui vivent en captivité, est un acte qui ne devrait pas être admis, puisque ces animaux sont contraints à faire des actes éthologiquement aberrants et contraires à leurs instincts. Ces actes mettent alors en souffrance l'animal et sont contraires aux divers codes et lois.

Les mentalités évoluent et il s'en félicite. Il rappelle qu'au siècle dernier, on disséquait des chiens vivants pour montrer qu'ils ne ressentaient pas la douleur. Aujourd'hui, on considère que ce que l'on fait subir aux animaux n'est plus admissible en raison d'une prise de conscience et du fait que les animaux ne sont plus considérés comme des machines.

Il trouve cette réunion très intéressante et remercie Madame Pénélope KOMITES de l'avoir organisée. Il regrette seulement que dans cette réunion, ne soient pas présents des éthologues qui aurait pu expliquer ce que signifie l'instinct animal et comment des animaux peuvent être contraints, car il faut prendre en compte divers points de vue.

- **Mme ROUMET**, conseillère du 13^e arrondissement, déléguée à l'agriculture urbaine et à la biodiversité

Elle a questionné les représentants des cirques présents sur le territoire parisien au sujet de la proportion d'animaux domestiques et d'animaux sauvages dans les cirques et des conditions dans lesquelles les animaux sont détenus.

- **Mme HONORÉ**, Adjointe à la mairie du 12^e arrondissement, chargée des espaces verts et de la condition animale

Elle souhaite remercier Madame KOMITES d'avoir organisé cette réunion. Elle est très intéressée par cette réunion, mais pense qu'il ne faut pas se contenter de cela. On devrait par exemple organiser des dialogues entre les membres de la profession en présence de la Ville de Paris, afin de faire évoluer la situation.

- **M. René-François BERNARD**, Adjoint au maire du 7^e arrondissement.

Il souhaite intervenir sur le petit cirque qui s'installe sur les marchés parisiens, pour lequel il avait été demandé un contrôle. Ce cirque est encore présent aujourd'hui à une fréquence qui est relativement importante.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Thème « Zoos et Aquariums »

26 avril 2017

Liste des participants :

- **Pénélope KOMITES**, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires.
- **Edith GALLOIS**, Conseillère de Paris, Groupe UDI-MoDem.
- **Kévin REVILLON**, Cabinet de Pénélope Komitès
- **Léa TERRAUBE**, Cabinet de Pénélope Komitès
- **Laurent BUSSIERE**, Cabinet du 2^{ème} arrondissement
- **Sybille BERNARD**, collaboratrice GEP
- **Benjamin LACOURT**, collaborateur du groupe UDI-MoDem
- **Géraldine GUILPAIN**, secrétaire générale du groupe RGCI Conseil de Paris
- **Mélanie BALADIER**, DFA, Service des concessions
- **Pascale HAGUENAUER**, chargée de mission auprès de la directrice, DASCO
- **Anne DU PLESSIS**, division patrimoine naturel, agence d'écologie urbaine, direction des espaces verts et de l'environnement de la Mairie de Paris
- **Marguerite LAFANECHERE**, cheffe de service, DDPP de Paris
- **Bruno LASSALE**, vétérinaire DDPP de Paris
- **Alexis LECU**, vétérinaire en chef et directeur scientifique du Parc zoologique de Paris, Muséum national d'histoire naturelle
- **Jacques RIGOULET**, responsable scientifique des collections animales vivantes au Muséum national d'histoire naturelle
- **Christophe GIRARDEAU**, responsable du secteur animalier au Jardin d'acclimatation
- **Michel HIGNETTE**, directeur honoraire de l'Aquarium tropical, Établissement public du Palais de la Porte dorée
- **Sylvain JOUMIER**, Aquarium tropical de la Porte dorée
- **Alexis POWILEWICZ**, administrateur général de l'Aquarium de Paris
- **Adrien FALZON**, responsable de l'unité du vivant, Universcience, Cité des Sciences
- **Marie WOLSKI**, chargée du développement durable, Universcience, Cité des Sciences

Mme Pénélope KOMITES a remercié les participants de leur présence.

Pénélope KOMITES a ensuite expliqué le contexte de la Mission Animaux en ville et sa mise en place depuis février 2017 :

- La présentation aux différents élus de la Ville de Paris, (différents membres des groupes politiques, maires d'arrondissement et adjoints à la Maire de Paris potentiellement concernés par ce sujet) le 16 février dernier à l'Hôtel de Ville ;
- La présentation aux acteurs institutionnels également concernés par le sujet (la Préfecture de police, la DDPP, la DRIAAF, la DRIEE, l'ONCFS et l'Agence Française de la Biodiversité) le 23 février dernier à l'Hôtel de Ville ;
- La tenue d'une réunion le 2 mars dernier à destination des associations de protection des animaux, à laquelle 250 d'entre elles avaient été conviées, avec une soixantaine d'associations représentées ;
- La tenue au cours des prochains mois de réunions sur différentes thématiques, avec un rapport de synthèse qui fera un état des lieux de la condition animale à Paris et de sa gestion actuelle ;
- Les propositions et recommandations émanant aussi bien des différents acteurs que des différentes associations seront annexées à ce rapport adressé à la Maire de Paris, incluant les contributions des groupes politiques de la Ville de Paris ;
- Le lancement d'une consultation sur la plateforme d'idéation Madame la Maire, j'ai une idée, de manière à permettre aux Parisiens de s'exprimer sur ce sujet.

Les thématiques de la Mission sont très variées : elles comprennent certes la question des animaux dans les zoos et aquariums, mais aussi celle, plus générale, de la présence des animaux en ville :

- la question de l'animal en ville ;
- le bien-être animal ;
- la place des animaux de compagnie à Paris (chiens y compris des agents de sécurité et chats principalement mais aussi poissons, lapins, furets, tortues, etc.) et des usages qui peuvent en être faits (chiens de garde, mendicité et animaux, trafic, abandons, etc.) ;
- l'introduction d'animaux d'élevage et de rente en ville : poules, moutons, lapins, abeilles, etc. ;
- la question des animaux captifs dans les cirques, zoos et aquariums mais aussi salles de spectacles, tournages de film, etc. ;
- le sujet des commerces animaliers (dont les animaux de course), des laboratoires, des abattoirs, et de la fourrière ;
- la préservation de la faune sauvage parisienne, de sa diversité et de ses habitats sur le territoire parisien, en lien avec le Plan Biodiversité ;
- la gestion d'autres animaux vivants en ville (pigeons, corneilles, mouettes, goélands, rats, punaises de lits, etc. ou bien d'espèces invasives comme le moustique tigre, le frelon asiatique, etc.) et leur place au sein des écosystèmes au regard de la législation, du nécessaire respect de la biodiversité et des situations engendrées par leur présence (sentiment de nuisances, santé publique, acceptabilité) ;
- la gestion de la santé et de la mortalité animale.

En effet, le constat ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois,

montre le changement de regard sur le sujet, puisqu'en 2015 un nouveau statut en faveur des animaux a été adopté dans le Code civil. Les animaux sont à présent admis comme des « êtres sensibles » à la fois dans le Code civil et dans le Code pénal. De nombreux travaux scientifiques ont été également publiés et ont participé à l'évolution de notre rapport avec les animaux en mettant en lumière leur grande sensibilité et leurs compétences.

Dernièrement a également été adoptée, à l'Assemblée nationale, la loi sur la reconquête de la biodiversité, qui fait disparaître du Code de l'environnement la notion d'« animaux nuisibles ».

Globalement, la société prend effectivement conscience de l'impact environnemental des produits animaux et de la question du bien-être des animaux d'élevage. Il s'agit d'une question sociétale essentielle.

Mme DU PLESSIS présente les différents parcs zoologiques et aquariums présents sur le territoire parisien :

- Le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, établissement public qui gère le Parc zoologique de Paris et la Ménagerie du Jardin des plantes ;
 - Le Parc zoologique de Paris, situé dans le Bois de Vincennes, avec une surface d'environ 14 hectares. Membre de l'European Association of Zoos and Aquaria, il contient 180 espèces pour 2 000 animaux. C'est un établissement ICPE avec des animaux emblématiques, tels que le lion, la girafe, le loup, le lémurien et le rhinocéros blanc ;
 - La Ménagerie du Jardin des plantes, située dans le Jardin des plantes, sous la responsabilité de l'État, comporte 180 espèces pour 1 200 animaux avec notamment des animaux tels que l'orang-outan, la panthère des neiges et le panda roux ;
- Le Jardin d'acclimatation, situé sur un terrain de la Ville de Paris dans le Bois de Boulogne pour lequel le groupe LVMH a une concession depuis 1995 sur 19 hectares, accueille 1,6 million de visiteurs par an avec 26 espèces et plus de 300 animaux. Il y a eu jusqu'à 110 000 animaux en 1877 avec davantage d'espèces domestiques ;
- L'Aquarium de la Porte Dorée, établissement public sous la tutelle des ministères de l'Intérieur, de l'Écologie et de la Culture, est membre de l'Union des conservateurs d'aquariums et recense une centaine d'espèces de poissons tropicaux d'eau douce pour 5 000 animaux, dont une espèce emblématique, l'alligator ;
- L'Aquarium de Paris, établissement privé d'intérêt général culturel et touristique lié à la Ville de Paris par un bail emphytéotique de 30 ans situé au Trocadéro accueille environ 600 000 visiteurs par an. Il est membre de l'Union des conservateurs d'aquariums avec 7 500 poissons, dont des requins et c'est le premier refuge des poissons rouges à Paris ;
- L'Aquarium de la Cité des Sciences sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de la culture. Il y a trois bassins avec plus de quarante espèces et 500 spécimens du littoral méditerranéen.

1/ Les Aquariums

A/ L' Aquarium de la Porte Dorée

- **M. HIGNETTE**, ancien directeur de l' Aquarium tropical de la Porte Dorée jusqu'à l' année dernière et ancien président de l' Union des conservateurs d' aquariums. Au niveau international, ils adhèrent à l' EAZA, l' *European Association of Zoos and Aquaria*, ainsi qu' à l' EUAC, l' *European Union of Aquarium Curators*.

Dans les aquariums, ils ont des contraintes particulières, dans la mesure où le vrai problème repose sur la qualité de l' eau dans laquelle les animaux vivent. Finalement, la gestion du bien-être animal revient à la gestion de la qualité de l' eau. Ils travaillent également à former et conseiller les syndicats de commerces animaliers, afin de valoriser la profession.

Concernant les abandons d' animaux, il a cité le cas historique d' un crocodile retrouvé dans une poubelle. L' aquarium l' avait récupéré et tenté de le soigner, sans succès toutefois. M. Hignette indique que c' est un problème récurrent : des personnes sans formation animalière prennent un animal exotique, demandant des connaissances et des compétences spécifiques ; finalement elles le trouvent encombrant et le relâchent dans la nature, l' abandonnent aux portes d' un établissement zoologique ou essaient de l' euthanasier.

Le cas des tortues de Floride a posé problème il y a quelques temps : l' Aquarium de la Porte dorée recevait alors une trentaine d' animaux par semaine. La réglementation européenne, interdisant le quota annuel d' importation de tortues de Floride, a permis de diminuer ce phénomène.

Sur la question de la formation « grand public », il existe des formations auxquelles le public peut s' inscrire.

Il est rare que les personnes ayant envie d' adopter un animal de compagnie souhaitent suivre une formation adaptée. Les vendeurs en animalerie leur conseillent donc des lectures et vendent des livres en auto-formation. Il existe également des sites internet de bonne qualité dans le domaine des aquariums.

Le cas particulier des Coraux

Ils sont inscrits à la CITES, et, pour les aquariums, les coraux sont parmi les rares animaux qui génèrent des démarches administratives. Il y a finalement très peu d' animaux inscrits à la CITES dans les aquariums parce que globalement les poissons ne sont pas en voie de disparition à l' échelle planétaire, donc il n' y a pas de protection mise en place au niveau international, quelques espèces seulement étant concernées.

Lorsque les coraux ont été inscrits à la CITES, l' objectif reposait sur la gestion du commerce des squelettes des coraux comme objets de décoration, dont le tonnage était considérable. Il y a beaucoup de saisies de coraux vivants à l' aéroport de Roissy.

Il y a 40 ans, à l' Aquarium de Monaco, qui était très réputé, les coraux étaient conservés six mois. Des prélèvements en milieu naturel étaient nécessaires pour entretenir le stock de coraux, mais dorénavant les aquariums sont des producteurs nets de coraux. La production de coraux excède d' ailleurs leur capacité d' accueil et le problème se règle par

des échanges entre aquariums.

Les aquariums contribuent à la sensibilisation du public, de plus en plus attentif à ces questions du bien-être animal et qui souhaite que les établissements soient irréprochables. L'évolution technologique, avec les halogénures métalliques notamment, mais aussi la gestion de l'eau, a permis de conserver les coraux et les protéger dans de bonnes conditions.

Il précise que le corail est un animal et un végétal à la fois. Ils ont été classifiés comme des minéraux à une époque.

- **M Sylvain JOUMIER**, également de l'Aquarium tropical de la Porte Dorée, qui représente Dominique DUCHÉ, le directeur de l'Aquarium

Il précise que ses services interviennent assez régulièrement en douane de Roissy sur l'expertise des coraux et de certains poissons, car il y a beaucoup d'importations de coraux. Ils peuvent aussi recevoir des animaux saisis dans Paris par les services vétérinaires ou les services de Police, et certaines personnes leur déposent directement des animaux, essentiellement des tortues. Tous les animaux passent en quarantaine.

Toute personne qui travaille en contact avec les animaux - qu'il soit technicien, soigneur, etc. - a aussi l'habitude d'échanger avec le public qui leur pose des questions. Lorsqu'on leur demande pourquoi l'animal est dans un enclos si petit, ils expliquent que l'animal vit dans un trou dans la nature, d'où les dimensions de son enclos. Il y a énormément d'interaction avec le public.

Au niveau des statistiques sur la Ville de Paris uniquement, ils reçoivent à peu près 400 groupes scolaires et les centres de loisirs qui rassemblent environ 10 000 enfants. A peu près 40 % à 50 % du public sont des scolaires. Cela fait partie de leurs objectifs et aussi des objectifs de leurs tutelles.

B/ L'Aquarium de Paris (Trocadéro)

- **M. Alexis POWILEWICZ**, administrateur général de l'Aquarium de Paris, précise que les fonds qui ont construit l'Aquarium de Paris sont complètement privés, reposant sur un don unique de 60 millions d'euros d'un donateur japonais.

Les missions qui leur sont confiées consistent à montrer le monde marin aux Parisiens nés et à naître, avec un focus sur l'art contemporain. Leurs ambitions et leur éthique sont les mêmes que celles de leurs collègues du secteur public, contrairement aux parcs animaliers privés dans le monde qui ont pour vocation de faire de l'argent.

En termes de pédagogie, ils ont une activité conséquente avec une majorité d'enfants qui viennent et bénéficient tous d'une formation, tous sensibilisés aux problématiques qu'ils viennent voir.

Il explique que les pratiques de l'Aquarium de Paris sont enrichies du vécu des salariés dont la conception sur la question animale a évolué, mais aussi par les interrogations du public.

Sur l'origine des espèces, les aquariums ont mis en place des stratégies au fil du temps,

comme la mise en commun des collections dans des studbooks au niveau européen pour éviter les consanguinités et limiter les prélèvements dans la nature. Ils sont parfois autorisés à faire des prélèvements n'ayant aucun impact sur l'environnement. Les dons des particuliers fournissent aussi des animaux, ce qui est un problème et une chance. Pour éviter que les poissons rouges soient jetés à la Seine ou qu'ils meurent dans des bassins trop petits, ils ont donc créé un refuge pour les poissons rouges, ce qui a eu une certaine couverture médiatique.

2/ Les Zoos et Parcs Animaliers

A/ Le Muséum National d'Histoire Naturelle

- **M. Jacques RIGOLET**, responsable scientifique des collections animales vivantes au Muséum national d'histoire naturelle.

Le Muséum national d'histoire naturelle gère deux zoos à Paris : la Ménagerie du Jardin des Plantes et le Parc zoologique de Paris. Grâce aux connaissances et compétences développées depuis une trentaine d'années dans les parcs zoologiques du Muséum et aux programmes de conservation de l'Association européenne des zoos, la plupart des animaux à Paris proviennent de zoos européens, voire d'autres continents. Il s'agit parfois de limiter la reproduction de certaines espèces dont la population présente dans les parcs zoologiques européens est élevée.

Un commerce international d'animaux existe aujourd'hui mais qui concernant les animaleries. Ce commerce est autorisé et encadré par la Convention de Washington (CITES). Lorsque le commerce est excessif, l'animal, placé en annexe 1 de la Convention, devient interdit au commerce comme c'est le cas pour le perroquet gris du Gabon.

Un parc animalier, qui doit importer des individus d'une espèce d'un pays afin de renforcer la population présente dans son établissement, sera soumis à des autorisations nationales en vertu de ladite convention. Si ce n'est pas possible, parce que l'on considère que le commerce est préjudiciable à l'espèce, il ne sera pas importé.

Il existe des fermes, des ranchs ou des élevages dans les pays d'exportation qui vivent aussi de ce commerce et qui sont agréés par la convention de Washington. Si l'Europe interdisait l'entrée de ces animaux, elle pourrait être condamnée.

Les zoos sont toutefois assez peu concernés par cette logique de vente. En effet, la plupart des animaux sont élevés dans les zoos, et sont échangés entre parcs zoologiques. Par exemple, le zoo de Berlin va placer un éléphant au zoo de Londres, sans rien en échange.

S'agissant de l'éducation et l'observation, pour le Muséum d'histoire naturelle, les missions des zoos définies par l'EAZA se superposent avec celles du Muséum. Accueillir le public et sensibiliser les enfants fait partie de la première mission du MNHN.

Concernant le sort réservé aux animaux déposés devant leur établissement, il indique qu'ils essaient de conserver les grands animaux car il est trop compliqué de les donner, ce qui pose des problématiques d'espaces par rapport aux animaux. Quand ce sont des animaux de petite taille, comme des perruches, des perroquets, des poules et des lapins, ils travaillent avec des fermes pédagogiques à Paris et en Île-de-France et arrivent à les donner.

Sur les vols d'animaux, notamment sur l'affaire de la corne de rhinocéros, il y a deux aspects différents. Le vol de cornes de rhinocéros relève a priori du crime mondial organisé, que connaît bien la convention de Washington malheureusement. C'est un produit dont la valeur peut atteindre 68 dollars le kilo.

Il y a moins de vols d'animaux qu'auparavant dans les zoos et dans les Muséums de France et d'Europe, mais il peut y en avoir. Cela concerne parfois des petits singes, des perroquets, etc. C'est souvent pour du petit trafic. En sachant que la loi Biodiversité a lourdement augmenté les peines de trafic d'animaux, y compris pour le trafic de corne de rhinocéros, qui sera plus lourdement condamné. La peine va jusqu'à sept ans de prison et 750 000 euros d'amende. En France, les zoos ont commencé à prendre des mesures par rapport à leurs éventuels risques pour leurs rhinocéros.

- **M. Alexis LECU**, vétérinaire en chef et directeur scientifique du Parc zoologique de Paris, représentant également l'Association des directeurs de parcs zoologiques.

Les prélèvements dans la nature sont de plus en plus épisodiques, même si ce n'est pas exactement les mêmes pourcentages entre les aquariums et les zoos. Concernant les parcs zoologiques et notamment les mammifères, il reste effectivement, dans toutes les collections, des animaux qui ont été prélevés dans la nature il y a longtemps, parce qu'ils ont une longévité importante. Dorénavant, les parcs zoologiques fonctionnent avec des transferts inter-établissements au niveau européen, voire international, en privilégiant les échanges français quand cela est possible.

Les parcs zoologiques ouverts sont en interaction avec les animaux nuisibles, la faune sauvage locale et les animaux déposés par des particuliers. Cela va du singe au poisson rouge en passant par les lapins. Ils sont déposés et attachés devant la porte.

Le zoo est également considéré comme un lieu de dépôt pour des saisies de douane ou de police. Il y a des espèces plus fréquentes que d'autres, ce sont celles qui ont la taille pour passer dans les bagages à Roissy où de nombreux contrôles sont faits (coraux, oiseaux, petits mammifères).

Le parc zoologique de Paris réalise également une veille sanitaire de la faune sauvage locale, qui a un impact direct sur la collecte animale du zoo.

Sur l'aspect formation, tous leurs établissements reçoivent des stagiaires d'écoles ou d'autres parcs zoologiques. Ils se forment entre eux sur les espèces et peuvent être amenés aussi à former les services de la Police, des Douanes, des Pompiers ou des vétérinaires ou encore l'ONCFS, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Sur le bien-être animal, comme cela a déjà été indiqué, les soigneurs animaliers sont de plus en plus sensibilisés à cette cause.

Étant du Muséum, ils ont aussi la mission d'assurer la rigueur scientifique de ce que l'on appelle le bien-être animal. Il y a le bien-être animal, qui est le ressenti du visiteur, qui va trouver, par exemple, que le homard n'a pas assez de place. Mais il y a quand même des critères objectifs et scientifiques. Les premières réunions de vétérinaires de parcs zoologiques, au sujet du bien-être animal, portaient sur l'objectivation du bien-être animal par espèce, parce qu'entre une fourmi et un corail, ce ne sont pas les mêmes critères d'évaluation du bien-être animal.

Lorsqu'un enrichissement du milieu est réalisé - c'est quelque chose qui est très banalisé

pour faciliter la vie des animaux en captivité et participer à leur bien-être -une évaluation est effectuée si le bien-être de l'animal a été augmenté.

B/ le Jardin d'Acclimatation

- **Christophe GIRARDEAU**, responsable du secteur animalier au Jardin d'acclimatation

Ils se sont tournés aujourd'hui vers la pédagogie et le développement de la biodiversité planétaire autour de la volière, avec un côté américain, un côté africain, etc.

Un centre équestre et des ruches sont également présents au Jardin d'Acclimatation.

Il indique que l'information du grand public est à amplifier, même si la sensibilisation des enfants à travers les ateliers pédagogiques se développe.

C/ La Cité des Sciences

- **M. Adrien FALZON**, responsable du vivant à la Cité des Sciences et de l'Industrie de l'entreprise, Universcience.

Au Palais des sciences, les animaux sont présentés pour leurs caractéristiques scientifiques. Les risques liés à l'introduction d'espèces invasives sont pris en compte, comme les fourmis lors de l'exposition à leur sujet.

À la Cité des sciences, à l'aquarium, la gestion de la qualité de l'eau est la base de leur travail. Le bien-être animal est aussi pris en compte avec l'enrichissement du milieu (décor pour amener plus de diversité).

- **Mme Marie WOLSKI**, chargée du développement durable à Universcience et sur le site de la Cité des Sciences.

Depuis deux ans, la Cité des Sciences développe l'agriculture urbaine dans le parc de la Villette avec la présence de brebis et de ruches. Ils souhaitent aménager prochainement un poulailler.

3/ Les services de l'État, la DDPP

- **Mme Marguerite LAFANECHERE**, DDPP de Paris.

Les établissements parisiens sont pour la DDPP de grande qualité où le bien-être animal est pris en compte avec beaucoup de professionnalisme.

La plupart des responsables sont des experts nationaux, voire internationaux. Ce sont des établissements contrôlés et qui sont également leurs partenaires aujourd'hui sur un certain nombre de sujets. Des relations de confiance existent entre ces établissements et la DDPP grâce à leurs compétences et de leur professionnalisme.

Ces établissements sont tenus d'avoir des capacitaires qui passent en commission nationale puisque cela repose sur de la présentation au public. Ils sont également encadrés au niveau réglementaire par une autorisation d'ouverture d'établissement délivrée par le Préfet de Département. Ce sont aussi des installations classées qui reposent sur des autorisations réglementées.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Réunion thématique « Commerces animaliers, expérimentation animale et abattoirs»

18 mai 2017

Liste des participants :

- **Pénélope KOMITES**, adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires.
- **Florence De MASSOL**, première adjointe à la maire du 20^{ème} arrondissement.
- **Fabienne ROUMET**, conseillère municipale du 13^{ème} arrondissement.
- **Douchka MARKOVIC**, Adjointe au Maire du 18^{ème} arrondissement.
- **Édith GALLOIS**, Conseillère de Paris, groupe UDI-MODEM.

- **Kévin REVILLON**, directeur de cabinet de Pénélope KOMITES.
- **Léa TERRAUBE**, chargée de mission au cabinet de Pénélope KOMITES.
- **Martin AUBEL**, cabinet de Pénélope KOMITES.
- **Benjamin LACOURT**, collaborateur du groupe UDI MODEM.
- **Laurent BUSSIERE**, cabinet de Jacques BOUTAULT, maire du 2^{ème} arrondissement de Paris.
- **Maxime ROQUES**, collaborateur du groupe Les Républicains
- **Dominique Le BORGNE**, collaborateur du groupe socialiste
- **Camille LOPES**, collaboratrice du groupe écologiste de Paris.

- **Dominique LABROUCHE**, Direction des espaces verts et de l'environnement.
- **Isabelle VERDOU**, Direction des espaces verts et de l'environnement.
- **Thomas CHARACHON**, Direction des espaces verts et de l'environnement.
- **Adelaïde Vadurel**, Direction des espaces verts et de l'environnement.
- **Jean-Marc ROUVIERE**, Direction de l'attractivité et de l'emploi.

- **Jean-Noël RIEFFEL**, délégué régional adjoint à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
- **Cédric BAILLEUX**, adjoint au chef de service interdépartemental Ouest Île-de-France de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et chargé de la problématique CITES sur Paris.
- **Cécile GRIMALDI**, Office national de la chasse et de la faune sauvage.
- **Marguerite LAFANECHERE**, cheffe de service, DDPP de Paris.

- **Ivan BALANSARD**, docteur au bureau éthique et modèle animal au CNRS et président du GIRCOR.
- **Serban MOROSAN**, représentant de l'Université Sorbonne et vice-président de l'association GIRCOR.
- **Brigitte RAULT**, docteur vétérinaire, BEA INSERM.

- **Catherine BOMPARD**, présidente du Mouvement pour les animaux.
- **Christophe CARLIER**, président de la FACCO, association des producteurs d'aliments pour animaux familiers.
- **Flavie CHEYMOL**, PRODAF, syndicat professionnel des métiers et services de l'animal familial.
- **Thierry COURANT**, Prom'animal (Promojardin).
- **Nathalie HIBAL FARAON**, Fédération nationale des métiers de la jardinerie.
- **Luc LADONNE**, président du SYNAPSES, syndicat national des animaleries.

Mme Pénélope KOMITES a remercié les participants de leur présence.

Pénélope KOMITES a ensuite expliqué le contexte de la Mission Animaux en ville et sa mise en place depuis février 2017 :

- La présentation aux différents élus de la Ville de Paris, (différents membres des groupes politiques, maires d'arrondissement et adjoints à la Maire de Paris potentiellement concernés par ce sujet) le 16 février dernier à l'Hôtel de Ville ;
- La présentation aux acteurs institutionnels concernés par le sujet (la Préfecture de police, la DDPP, la DRIAAF, la DRIEE, l'ONCFS et l'Agence Française de la Biodiversité) le 23 février dernier à l'Hôtel de Ville ;
- La tenue d'une réunion le 2 mars dernier à destination des associations de protection des animaux, à laquelle 250 d'entre elles avaient été conviées, avec une soixantaine d'associations représentées ;
- La tenue au cours des prochains mois de réunions sur différentes thématiques, avec un rapport de synthèse qui fera un état des lieux de la condition animale à Paris et de sa gestion actuelle ;
- Les propositions et recommandations émanant aussi bien des différents acteurs que des différentes associations seront annexées à ce rapport adressé à la Maire de Paris, incluant les contributions des groupes politiques de la Ville de Paris ;
- Le lancement d'une consultation sur la plateforme d'idéation Madame la Maire, j'ai une idée, de manière à permettre aux Parisiens de s'exprimer sur ce sujet.

Les thématiques de la Mission sont très variées. Elles comprennent certes la question des animaux présents dans les commerces animaliers, les laboratoires et les abattoirs, mais aussi celle, plus générale, de la présence des animaux en ville :

- la question de l'animal en ville ;
- le bien-être animal ;
- la place des animaux de compagnie à Paris (chiens y compris des agents de sécurité et chats principalement mais aussi poissons, lapins, furets, tortues, etc.) et des usages qui peuvent en être faits (chiens de garde, mendicité et animaux, trafic, abandons, etc.) ;
- l'introduction d'animaux d'élevage et de rente en ville : poules, moutons, lapins, abeilles, etc. ;
- la question des animaux captifs dans les cirques, zoos et aquariums mais aussi salles de spectacles, tournages de film, etc. ;
- le sujet des commerces animaliers (dont les animaux de course), des laboratoires, des abattoirs, et de la fourrière ;
- la préservation de la faune sauvage parisienne, de sa diversité et de ses habitats sur le territoire parisien, en lien avec le Plan Biodiversité ;
- la gestion d'autres animaux vivants en ville (pigeons, corneilles, mouettes, goélands, rats, punaises de lits, etc. ou bien d'espèces invasives comme le moustique tigre, le frelon asiatique, etc.) et leur place au sein des écosystèmes au regard de la législation, du nécessaire respect de la biodiversité et des situations engendrées par leur présence (sentiment de nuisances, santé publique, acceptabilité) ;
- la gestion de la santé et de la mortalité animale.

En effet, le constat ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois, montre le changement de regard sur le sujet, puisqu'en 2015 un nouveau statut en faveur des animaux a été adopté dans le Code civil. Les animaux sont à présent admis comme des « êtres sensibles » à la fois dans le Code civil et dans le Code pénal. De nombreux travaux scientifiques ont été également publiés et ont participé à l'évolution de notre rapport avec les animaux en mettant en lumière leur grande sensibilité et leurs compétences.

Dernièrement a également été adoptée, à l'Assemblée nationale, la loi sur la reconquête de la biodiversité, qui fait disparaître du Code de l'environnement la notion d'« animaux nuisibles ». Globalement, la société prend effectivement conscience de l'impact environnemental des produits animaux et de la question du bien-être des animaux d'élevage. Il s'agit d'une question sociétale essentielle.

Mme Isabelle VERDOU, chargée de mission à la DEVE, présente ensuite l'état des lieux général relatif aux commerces animaliers, aux laboratoires et aux abattoirs, en rappelant leur cadre légal et réglementaire.

Concernant les abattoirs, il est précisé qu'il n'existe plus d'abattoirs *intra-muros* à Paris, depuis la fermeture de l'abattoir de la Villette en 1974 et celle de l'Abattoir de Vaugirard en 1978. Aucun représentant des animaux d'élevage n'est présent à la réunion ; la question n'a donc pas été abordée.

1/ Les commerces animaliers

A/ L'origine des animaux dans les commerces

M. Jean-Marc ROUVIERE de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris, précise que l'Atelier parisien d'urbanisme de Paris (APUR) a réalisé un état des lieux qui recense en 2014 effectivement 24 commerces animaliers, 75 services de toilettage et d'équipements pour animaux et 105 vétérinaires et cliniques vétérinaires dans Paris, avec une certaine concentration dans le 17^{ème} arrondissement pour les vétérinaires et les services de toilettage.

Mme Fabienne ROUMET s'interroge sur la réglementation des commerces animaliers (vente, origine des animaux, suivi vétérinaire).

M. Luc LADONNE, du SYNAPSES, le syndicat national des animaleries précise qu'une partie importante du commerce est réalisée par des particuliers, notamment pour les chats et chiens et que son syndicat n'est pas représentatif de la totalité de l'activité qui se déroule à Paris, sachant que 20 % seulement du commerce est réalisé par des professionnels.

Les animaux proviennent d'élevages français ou européens conformément à la réglementation française et communautaire. S'ils proviennent de France, les établissements fournisseurs sont contrôlés régulièrement par les services de l'État. Depuis le décret d'août 2007, les établissements doivent avoir un vétérinaire référent qui doit inspecter régulièrement les bâtiments et les animaux. Tous les animaux couverts par la réglementation sont identifiés, tels que les chats et les chiens, mais les furets ne sont pas obligatoirement identifiés car la réglementation ne le prévoit pas. Pour les animaux d'espèces non domestiques, les arrêtés du 10 août 2004 prévoient les conditions pour lesquelles leur identification est obligatoire. Par ailleurs, la parution d'un arrêté du mois de février, prévoit la mise en place d'un fichier central pour un meilleur suivi et une meilleure identification des animaux.

Les services vétérinaires de l'État interviennent à la fois chez les éleveurs en amont et dans les commerces en aval par un contrôle effectué à l'arrivée des animaux. De plus, il y a une obligation dans tous ces établissements de la tenue d'un registre entrée/sortie qui en assure la traçabilité. Les ventes sont assujetties à la production d'un certificat vétérinaire au moment de la vente.

M. LADONNE précise que les NAC (les nouveaux animaux de compagnie) ne sont sur aucun registre.

Mme ROUMET souhaite savoir si, comme pour les chiens et les chats, les autres espèces animales

présentes en animaleries proviennent d'élevages français et européens.

Mme Cécile GRIMALDI de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, agent CITES régional, explique que très souvent, les animaux non domestiques qui sont vendus en animalerie, notamment les reptiles ou perroquets, sont bien souvent repris à la CITES.

Les animaux non domestiques soumis à la CITES, donc à la Convention de Washington, sont des espèces listées dans l'annexe de la Convention de Washington et du règlement européen, provenant aussi bien d'Europe que de pays hors Europe. Dans le second cas, l'importateur doit obtenir un permis d'importation. Le but de la CITES est en effet d'avoir une traçabilité des animaux d'espèces non domestiques et de s'assurer que les animaux vendus ne portent pas atteinte aux populations naturelles des pays concernés.

M. LADONNE ajoute qu'il est obligatoire pour les commerces de tenir à jour un répertoire complet de toutes les factures d'achats qui concernent les animaux. De ce fait, les services vétérinaires, qui les contrôlent, y ont accès et peuvent les compléter et interroger éventuellement leurs homologues étrangers. Pour les animaux non soumis à la CITES et qui proviennent de l'étranger, il y a un passage en douane avec un certificat vétérinaire obligatoire, ce qui en assure de fait la traçabilité.

Toutefois, **M. Cédric BAILLEUX**, adjoint au chef de service interdépartemental Ouest Île-de-France de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, en charge de la problématique CITES sur Paris, souhaite préciser que le certificat vétérinaire n'est pas toujours satisfaisant et ne garantit pas la traçabilité de l'animal. Il explique que sur les registres, il y a plusieurs niveaux. Effectivement, dans une animalerie il y a un registre d'entrées et de sorties, et son gérant, à chaque réception d'un lot, va inscrire sur son registre le jour d'arrivée, les espèces et la quantité d'animaux rentrés. Il va justifier d'un certain nombre de documents montrant la traçabilité (facture, etc.). Lorsque l'animal est vendu, l'acheteur est identifié, mais seulement pour certaines espèces car cela dépend également du niveau de classification de l'espèce animale achetée.

Il est demandé de préciser les catégories d'espèces commercialisées ainsi d'indiquer si tous les animaux sont vendus en animaleries et leur devenir s'ils ne le sont pas.

Mme HIBAL FARAON explique que les poissons exotiques d'eau douce (poissons d'élevage uniquement) sont les animaux les plus vendus en animalerie ainsi que les poissons vivipares.

Les autres animaux présents en animaleries et fortement demandés sont les petits mammifères de type lapins, cochons d'Inde, souris ou rats ainsi que les oiseaux. En dernière position, on trouve les reptiles et les amphibiens, qui sont les animaux les moins demandés.

Concernant les animaux « invendus », **Mme HIBAL FARAON** dit, qu'en réalité, il n'y en a pas. Lorsque l'on est dans le cadre d'un commerce d'animaux de compagnie, l'objectif est de faire adopter rapidement l'animal, qui doit rester le moins longtemps possible dans un site.

L'objectif est que les animaux trouvent un propriétaire, car l'animalerie n'est pas un centre d'élevage et n'a pas pour but de faire de la reproduction ni de les garder *ad vitam aeternam*. Si un animal ne trouve pas de propriétaire rapidement, il sera cédé contre bon soin. Très souvent, les dons se font aux membres du personnel et à leur famille. Il est précisé qu'il n'y a pas d'euthanasie en animalerie.

B/ Le commerce par les particuliers

Mme ROUMET s'interroge sur ce que représente la vente d'animaux par des particuliers comparée aux animaleries.

M. LADONNE explique que le sujet est tabou et que les seules références viennent du rapport du Professeur LOGEAS de 2000. Le commerce organisé, qui est le fruit des établissements déclarés pour le commerce et des éleveurs déclarés, représente environ 30 % du commerce de chiens. Le

Professeur Logeais avait nommé les 70 % restants « la nébuleuse ». Auparavant, cette nébuleuse se faisait par petites annonces, et aujourd'hui, on trouve cela sur les sites internet comme Le Bon Coin.

Une ordonnance du 7 octobre 2014 a permis d'encadrer la situation. Auparavant, était considérée comme éleveur la personne détentrice d'une femelle reproductrice qui proposait à la vente plus d'une portée par an. Dorénavant, seuls les éleveurs de chiens ou de chats inscrits sur un livre d'origine ont le droit de vendre une portée par an. Un particulier n'a donc pas le droit de vendre d'animaux s'ils ne sont pas inscrits au LOF (livre d'origine) et si la portée n'est pas déclarée. En outre, le particulier doit s'inscrire comme commerçant ou éleveur pour pouvoir commercialiser. Cette règle bien connue est totalement dévoyée.

M. LADONNE précise donc que certes, Le Bon Coin est fautif, mais que des failles ont cependant été identifiées, les annonces sur le site étant présentées sous forme de dons avec une contrepartie financière. Le Bon Coin a établi une règle lorsque la somme demandée représente la contrepartie de frais vétérinaires. Le dévoiement existe donc. **Mme GRIMALDI** précise que très souvent les sites Internet se couvrent dans leurs conditions d'utilisation en indiquant que les annonces sont mises sous la responsabilité de l'auteur et qu'ils ne peuvent donc pas être attaqués pour cela.

C/ La question du trafic et des compétences

M. Laurent BUSSIERE, collaborateur du Maire du 2^{ème} arrondissement, indique qu'il y a une dizaine d'années, la Belgique avait envisagé d'interdire les animaleries au motif d'un trafic de chiens et de chats très important en provenance des pays de l'Est. Il s'interroge sur le fait de savoir si cette interdiction a bien eu lieu et si l'on avait ensuite eu une évaluation de l'efficacité de cette interdiction des animaleries sur la régulation du trafic en provenance des pays de l'Est. Il souhaite également savoir où en est ce trafic et s'il affecte toujours la France.

La question sur les compétences municipales de la Ville en la matière se pose, puisque cette année, par exemple, la Ville de San Francisco a décidé d'interdire les animaleries de façon préventive, pour favoriser l'adoption des animaux en provenance de refuges.

Mme HIBAL FARAON précise que la commune, dans le cadre d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration de travaux, lors du dépôt de dossier auprès des services municipaux, peut poser des questions notamment autour du bien-être de l'animal, des conditions de maintien des animaux et de leur provenance.

Mme Marguerite LAFANECHERE, cheffe de service santé protection animale et environnement à la direction départementale de la protection des populations de Paris, répond que la Belgique n'a pas cessé son activité d'animaleries.

Elle précise également qu'effectivement, certains chats et chiens d'animaleries proviennent de pays d'Europe de l'Est et présentent un risque élevé de rage, dû à leur condition d'élevage. Ils transitent effectivement par la Belgique et sont ensuite introduits en France. Elle indique que c'est un vrai problème sanitaire pour les vétérinaires inspecteurs, qui reçoivent de nombreux signalements. Ce trafic existe toujours car il y a un passage incessant de chiens et de chats achetés en Belgique et arrivant ensuite en France.

Concernant les contrôles possibles pour cesser ce trafic, elle indique que le bras armé de la DDPP est le vétérinaire praticien. Ses services s'appliquent à renforcer les liens avec les praticiens pour qu'ils soient sensibilisés et interrogent les propriétaires d'un chiot qu'ils auscultent pour la première fois. C'est le seul moyen d'action concret dont la DDPP dispose.

En outre, **Mme LAFANECHERE** précise qu'il n'y a pas eu de cas connus liées à la santé publique, car les derniers cas de rage importés ne proviennent pas de ce genre de commerce, mais le territoire parisien n'en est pas à l'abri pour autant.

2/ Les Laboratoires

M. Ivan BALANSARD, docteur au bureau éthique et modèle animal au CNRS et président du GIRCOR, précise, suite à la présentation diffusée, que pour avoir un état des lieux satisfaisant sur les animaux utilisés en France dans les laboratoires (à Paris c'est à peu près la même proportion), il faut se fonder sur l'enquête européenne faite en 2011.

Les souris représentent 70% des animaux utilisées en laboratoires, les autres rongeurs (rats et gerbilles) représentent 10% ; les amphibiens et les poissons représentent 15 %. Les porcs ou les oiseaux sont des espèces plus marginales et ne représentent que 6 %.

Les animaux, pour lesquels il y a une forte communication, sont les carnivores, c'est-à-dire les chiens, les chats et les furets mais ils ne représentent que 0,25 % des espèces utilisées en laboratoires. Les primates représentent 0,05 % des animaux utilisés en laboratoires.

Mme RAULT répond qu'en termes d'origine d'animaux, tous les établissements qui hébergent des animaux à des fins scientifiques sont contrôlés par la DDPP, ont un agrément, les animaux devant provenir d'élevages agréés. Il y a donc un contrôle sur ces élevages au départ.

M. Serban MOROSAN, représentant de l'Université Sorbonne et vice-président de l'association GIRCOR, explique que l'expérimentation et la recherche animales sont réglementées et que l'Europe est strictement réglementée, à la fois pour le bien-être animal et également pour les compétences des personnes qui manipulent les animaux, depuis le technicien de laboratoire jusqu'au concepteur et au chercheur. L'organisation des établissements d'expérience animale et celle des fournisseurs des animaux utilisés à des fins scientifiques, sont aussi réglementées.

Au niveau de la France et de l'Europe, l'expérimentation animale est effectuée dans le cadre de recherche fondamentale comprenant des domaines de recherche très variés (immunologie, néo-science, vaccination, métabolisme du diabète de type 1 et de type 2, artériosclérose, etc.). Le travail se fait toujours sur la partie laboratoire *in vitro* et aussi *in vivo*.

M. BALANSARD ajoute qu'effectivement la plupart des espèces étant des rongeurs avec une espérance de vie de deux ans pour une souris, leur remplacement semble compliqué. En revanche, le GIRCOR qui regroupe les établissements publics et privés de recherche a un partenariat avec une association, le GRAAL, qui replace les animaux de laboratoire. Les espèces susceptibles d'être remplacées sont essentiellement les chiens (par exemple, les Beagles), les chevaux ou les primates et les macaques en lien avec des parcs animaliers. **Mme RAULT** complète la réponse en disant que les espèces remplacées sont effectivement des espèces particulières, mais que même sur les rongeurs il y a un travail aussi avec une association qui replace les lapins (White Rabbit). Cela reste effectivement très marginal et c'est assez récent car ce système se met en place au fur et à mesure.

M. MOROSAN, précise qu'au sein de leurs établissements, une communication concernant le remplacement des lapins a été faite avec des partenaires comme le GRAAL. Les risques, les points positifs et négatifs liés au remplacement d'un animal sont clairement exposés et communiqués. Un guide des bonnes pratiques est en cours de rédaction et concerne l'INSERM, le CNRS, l'Université de France et tous les établissements publics de recherche.

M. BALANSARD rappelle qu'un sondage réalisé avec IPSOS, montre que 30 % des Français pensent qu'il n'y a pas de réglementation autour de l'expérimentation animale. À l'INSERM, ils sont à présent dans une démarche de communication, de transparence et de visites.

Il y a un encadrement réglementaire engageant la responsabilité des chercheurs, des techniciens et de toute autre personne travaillant dans ce domaine. Dans chaque établissement, une structure de bien-être animal est obligatoire. Pour chaque projet scientifique, il y a une autorisation préalable par un comité éthique, un encadrement et un suivi de chaque animal par la DDPP. Les animaux sont vus tous les trois ans et tous les ans lorsque les espèces hébergées sont des primates. Chaque

établissement a un vétérinaire désigné et dans le cadre de remplacement d'animaux, il est vérifié en premier lieu que l'animal ne présente aucun risque pour l'environnement.

L'idée est d'avoir une attitude pédagogique, pour expliquer que ce sont des animaux non pas sauvés des laboratoires, mais adoptés. C'est une deuxième vie offerte à ces animaux avec l'investissement du laboratoire. **Mme RAULT** termine en disant que les animaux replacés sont des animaux suivis par des vétérinaires et que des délégués suivent les animaux de l'établissement. L'objectif est de tendre au remplacement, voire à la disparition, autant que faire se peut des animaux dans l'expérimentation.

M. BALANSARD souhaite apporter des précisions sur la vidéo de l'association Animal Testing, mentionnée par Fabienne ROUMET, montrant des primates dans un laboratoire. Il précise que ce sont des animaux qui restent essentiels encore pour comprendre le fonctionnement d'autres espèces animales. Il indique que le modèle animal n'est pas opposé au modèle non-animal ; c'est complémentaire. Parfois le travail se fait sur des cellules, parfois sur des modèles informatiques, puis, parfois sur un modèle animal, en choisissant le plus approprié.

M. MOROSAN ajoute qu'il faut remettre les images de la vidéo d'Animal Testing dans leur contexte, car dans les faits, ce sont des programmes très bien établis sur le conditionnement d'un animal, et il n'est pas question de punir l'animal.

Mme KOMITES rappelle que la Ville n'a pas de compétences sur la modification de la législation nationale sur la recherche fondamentale, ni sur la recherche appliquée.

Mme RAULT ajoute qu'il serait intéressant dans le cadre de cette réunion que la Mairie puisse identifier les interlocuteurs, ces établissements sont multi-tutelles en règle générale, associés aux Universités, au CNRS et à l'INSERM. La Mairie de Paris pourrait éventuellement avoir un rôle en termes d'information et de communication auprès de leurs instituts.

Mme LAFANECHERE rappelle que le Ministère de l'Agriculture a demandé à ses services déconcentrés d'effectuer de plus en plus d'inspections inopinées. Le pourcentage de contrôles va augmenter, étant actuellement à 15 % avec l'objectif de passer à Paris aux alentours de 25 % à 30 % d'inspections inopinées. Le rythme d'inspections qui était triennal va être augmenté, avec la mise en place d'un rythme d'inspections annuelles, en plus des inspections inopinées. Toute cette activité reste toutefois déjà encadrée. Les chercheurs sont des professionnels et ils ont à cœur de bien travailler et d'appliquer la réglementation comme il se doit.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Thème « Santé animale »

15 juin 2017

Liste des participants :

- Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires
- Florence De MASSOL, première adjointe à la Maire de Paris 20ème
- Fabienne ROUMET, conseillère municipale de Paris 13ème
- Jean-Noël RIEFFEL, délégué régional adjoint à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Marguerite LAFANECHERE, cheffe de service, DDPP de Paris
- Thierry CHILLAUD, Inspecteur Général de la Santé Publique, Vétérinaire, Directeur Régional et Interdépartemental Adjoint d'Ile de France (DRIAAF)
- Laurent BUSSIERE, cabinet de Jacques BOUTAULT, Maire du 2ème arrondissement de Paris
- Benjamin LACOURT, collaborateur groupe UDI MODEM
- Camille LOPES, collaboratrice du groupe écologiste de Paris
- Dominique Le BORGNE, collaborateur groupe PS
- Maxime ROQUES, collaborateur du groupe Les Républicains
- Kévin REVILLON, cabinet de Pénélope KOMITES
- Léa TERRAUBE, cabinet de Pénélope KOMITES
- Martin AUBEL, cabinet de Pénélope KOMITES
- André MENACHE, association Véthique
- Sophie DOL, association Véthique
- Aurore MORIN, Fonds international pour la protection des animaux (IFAW)
- Émilie NGUYEN, Délégation animalière de Paris
- Philippe REIGNE, Paris Animaux Zoopolis (Paris sans captivité animale)
- Amandine SANVISENS, Paris Animaux Zoopolis (Paris sans captivité animale)
- Mme DOMPNIER, société protectrice des oiseaux des villes (SPOV)
- Virginie FAUGAS, juriste à la Fondation 30 millions d'amis.

- Dominique LABROUCHE, Direction des espaces verts et de l'environnement de la ville de Paris (DEVE)
- Thomas CHARACHON, chargé du patrimoine naturel à la DEVE
- Isabelle VERDOU, chargée de mission Animaux à la DEVE
- Adélaïde VADUREL, DEVE

Pénélope KOMITES rappelle les contours et les objectifs de la Mission Animaux visant à dresser un état des lieux de la situation de la place de l'animal à Paris, et précise le statut particulier de Paris et de ses compétences propres. Enfin, elle rappelle le calendrier de la mission, et les différentes réunions thématiques et auditions passées et à venir.

Thomas CHARACHON présente le thème de la réunion thématique : la santé animale. Il précise que la pratique vétérinaire définie par l'ordre national des vétérinaires s'articule autour de trois axes principaux : la santé des animaux, la sécurité sanitaire des animaux et la santé publique et la préservation de la faune et de l'environnement. La pratique vétérinaire comprend alors les soins, la prescription médicale, la sécurité sanitaire des animaux et, à travers la filière de l'élevage et de l'agro-alimentaire, la préservation de l'environnement.

Les principaux métiers vétérinaires rencontrés à Paris sont relatifs aux chiens, aux chats et à tous les autres animaux de compagnie (NAC, etc.), à la race équine, à la faune sauvage, à la faune errante domestique ou sauvage, à la santé publique vétérinaire, aux maladies réputées contagieuses, au bien-être animal, à l'alimentation et la préservation de la faune.

Paris compte 357 vétérinaires, 105 établissements de soins vétérinaires et 2 dispensaires associatifs.

1 / Les services de l'État et de la Ville

M. Thierry CHILLAUD, Inspecteur Général de la Santé Publique, Vétérinaire, Directeur Régional et Interdépartemental Adjoint d'Ile de France (DRIAAF), précise que, concernant les évolutions réglementaires, notamment pour ce qui est de la catégorisation des maladies animales, celles qui intéressent l'État sont maintenant classées en « danger sanitaire ».

Ainsi, la catégorie 1 reprend l'ensemble des maladies considérées comme les plus dangereuses soit du point de vue de leur caractère zoonotique, soit pour des raisons économiques. L'État est donc maître d'œuvre quant aux moyens de lutte mis en place.

Les maladies de catégorie 2 peuvent faire l'objet de plans, *in fine* approuvés par l'État, généralement à l'initiative des professionnels qui déterminent les moyens de lutte collective contre les maladies considérées.

Un travail de fond est aussi effectué par les Directions Départementales de la Protection des Populations en matière de vérification du bien-être animal : c'est ce que l'on observe en France, pas particulièrement à Paris, dans les élevages, sur ceux en déshérence où les bovins/ovins sont laissés à l'abandon dans des conditions d'alimentation déplorables.

Cela nécessite de récupérer ces animaux soit pour les faire abattre en raison de leur état physiologique, soit les confier à des repreneurs, généralement des associations de protection animale.

Concernant les maladies de catégorie 1 à Paris, deux aspects sont surveillés :

- d'une part la possibilité de l'introduction de la rage sur le territoire, en provenance généralement des pays d'Afrique du Nord, soit avec l'introduction d'animaux n'ayant pas subi de contrôles sanitaires préalables et non vaccinés, soit via des migrants, soit via des voyageurs ayant récupéré et ramené dans leur voiture des animaux trouvés lors de leur séjour.

Il n'y a pas eu de cas sur Paris mais dans le 95, il y a 4 ou 5 ans, ce qui en fait un accident plausible. Cela demande une mobilisation de l'ensemble des services qui peuvent :

- intervenir auprès de la population pour faire le recensement des propriétaires d'animaux et vérifier comment ils sont susceptibles d'avoir été en contact avec l'animal contaminé ;
 - prendre des décisions entraînant l'euthanasie de l'animal pour la protection de la santé humaine.
- D'autre part, le cas de la grippe aviaire, appelée *l'influenza* aviaire, ayant sévi très fortement dans le Sud-Ouest au cours des derniers mois, et qui peut aussi apparaître dans la faune sauvage.

Les oiseaux peuvent aussi avoir d'autres maladies et notamment en catégorie 1, la maladie de Newcastle due à un virus qui n'est pas dangereux pour l'homme. Ses services s'intéressent aussi aux poissons car dans l'eau de la Seine, il y a des contaminants industriels, notamment des PCB, ce qui a conduit en 2010 à l'interdiction de la consommation des poissons de la Seine, de l'amont à l'aval de la région parisienne.

M. Jean-Noël RIEFFEL, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, délégation inter-régionale Centre-Val de Loire, vétérinaire de formation, complète le propos sur le réseau SAGIR (mentionné lors de la présentation et qui *a priori* ne serait pas opérant sur Paris) en ajoutant qu'il l'est bien opérant en dehors du territoire parisien. Par conséquent des marges de progression sont à envisager dans ce domaine. L'ONCFS intervient sur la veille sanitaire de la faune sauvage *via* le réseau SAGIR, « surveiller pour agir », et aussi dernièrement avec la nouvelle loi d'« avenir agricole » d'octobre 2014.

Leurs services sont habilités pour contrôler la mise en application de mesures de police sanitaire. La police sanitaire est un ensemble de mesures réglementaires qui sont mises en œuvre, en cas de maladie notamment de catégorie 1. Ce sont par exemple des mesures de limitation de mouvement de personnes, voire d'animaux, lorsqu'on est en présence d'un foyer de maladie très contagieuse. Cela peut être la vérification de l'arrêt de l'activité cynégétique, si cela est demandé, par exemple dans un cadre de grippe aviaire, pour éviter la propagation et la dissémination du virus. Un élément nouveau sur ces mesures : elles sont maintenant actées de façon législative.

L'ONCFS travaille avec la police sanitaire, mais également en lien avec la brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire sur les introductions, sur le territoire national, de trophées de gibier, voire d'animaux vivants n'ayant pas les garanties sanitaires obligatoires. Un travail étroit est donc fait avec cette brigade, pour faire des opérations ciblées et contrôler ce risque d'importation illégale d'animaux vivants ou non.

M. Jean-Yves CHOLLET, ONCFS, Direction Recherche et expertise, Responsable de l'Unité sanitaire « faune » administrateur du réseau SAGIR.

Sur le fonctionnement du réseau SAGIR à Paris et IDF, il y a des difficultés logistiques relatives au transport des animaux. Depuis le lieu d'observation jusqu'au laboratoire où l'autopsie pourra intervenir, ce transport est souvent long et aléatoire, ce qui rend difficile la récupération des animaux, pour les agents du service interdépartemental.

Avec ses services, ils sont amenés à intervenir en étroite collaboration avec tous les acteurs, et tous les usagers privilégiés du milieu naturel, et non pas seulement avec le réseau des chasseurs (par exemple la LPO et avec les centres de sauvegarde de la faune sauvage).

Les associations et les vétérinaires praticiens sont aussi des relais intéressants localement qui permettent de pallier l'impossibilité ponctuelle pour l'interlocuteur habituel de se déplacer.

M. Georges SALINES, chef du service parisien de la santé environnementale, de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, coordonne le plan Paris Santé Environnement.

Concernant le sujet de la population parisienne de rats, il explique que les rats sont des mammifères très intéressants, se reproduisent très vite et prolifèrent périodiquement à certains endroits. La régulation de la population de rats à Paris est difficile en raison de l'évolution de la réglementation, en faveur de la protection de la biodiversité.

Il explique également qu'il semble que la majorité des personnes interrogées, dans le cadre de la définition du Plan Santé Environnement de Paris, ne souhaitent pas la présence de rats à Paris. Cependant, une partie des personnes interrogées se préoccupent du bien-être animal. Il indique que cette position reste à nuancer, les rats étant capables de transmettre des maladies.

Du point de vue épidémiologique, actuellement, les rats ne sont pas un problème majeur, car ils restent distants de la population humaine. Néanmoins, plus les rats sont nombreux, plus ils peuvent contaminer les aliments.

Les méthodes alternatives :

La méthode principale utilisée actuellement contre les rats depuis les années 40 est un anticoagulant, appelé mort au rat (hémorragie interne après quelques heures ou quelques jours). Des méthodes alternatives sont recherchées, sous la forme de pièges mécaniques pour une solution plus rapide.

Le rat étant un animal très intelligent, il apprend vite à se méfier des pièces mécaniques donc cette méthode est un adjuvant, qui ne peut cependant pas remplacer l'autre méthode.

Concernant la question des contraceptifs, il en existe un seul sur le marché américain produit par une firme dans l'Arizona. Il faut toutefois être autorisé à faire l'expérimentation par l'Union européenne, ce qui est en cours.

Concernant le nombre de rats à Paris, il est pour l'instant, semble-t-il, inconnu.

2/ Les Vétérinaires

M. François MOUTOU, formation vétérinaire à la retraite.

Il indique qu'en cas de crise, comme la crise aviaire, par exemple, il existe des mesures intermédiaires entre l'absence de réaction et la sur-réactivité, qu'il est intéressant de connaître. L'information, l'échange et la connaissance, la façon de réunir les gens et de les motiver est alors importante, lorsque les maladies de crise sont connues.

Les associations de protection des animaux et de l'environnement, lieux très fréquentés, pourraient servir de point d'accueil où les gens intéressés par les animaux pourraient trouver toute information sur les sujets relatifs aux animaux. Des documents ont été édités par l'OMS sur les rats des villes, les oiseaux en ville, et sur la façon de cohabiter avec eux.

Mme Christine DEBOVE, vétérinaire praticien en région parisienne.

Concernant les risques présentés par les animaux, elle explique qu'il faut communiquer pour faire de la prévention et assurer le traitement parasitaire des animaux domestiques, car dans la population, il y a une méconnaissance à ce sujet. **Mme KOMITES** ajoute qu'il faut mieux informer les Parisiens sur les risques parasitaires, sur la nécessité de prendre soin des animaux.

Le risque d'antibiorésistance avec la résistance de germes, chez des animaux, qui sont au contact des humains, existe réellement.

En ce qui concerne la rage, il est nécessaire d'avoir une surveillance accrue dans les aéroports. Mais a priori, il y a des formations régulières à l'attention des agents des douanes pour les former et les sensibiliser à ces problématiques, et des échanges entre les postes d'inspection pour Roissy et Orly.

Toutefois, beaucoup d'animaux arrivent de l'étranger sans aucun contrôle, ce qui nécessite de communiquer à l'attention de la population sur les risques encourus.

La leptospirose : de plus en plus de chiens sont atteints de leptospirose canine, qui se transmet par contact avec l'urine, la voie d'entrée étant souvent cutanée, *via* des petites plaies. Chez le chien, cependant, l'urine n'est normalement pas assez concentrée pour contaminer des humains, sauf cas exceptionnel.

La maltraitance : il existe à présent la possibilité pour les vétérinaires de faire une déclaration sur les cas de maltraitance animale.

Quant à la prise en charge des animaux errants, c'est un vaste problème entre la Ville, les vétérinaires et les associations de protection animale, puisqu'ils représentent un risque, pour l'animal lui-même et pour les humains.

Mme KOMITES intervient sur la question des chats abandonnés, errant dans un certain nombre d'espaces verts, sujet auquel il faut apporter des solutions avec les acteurs compétents. Se pose aussi la question du développement massif du nourrissage des chats errants, à régler avec les associations et les acteurs concernés.

L'existence de données objectives sur les achats compulsifs : il n'y en a pas, car les vétérinaires n'arrivent que tardivement, à la fin du processus d'adoption, quand l'animal a été acheté. Il est très rare que les personnes interpellent et demandent conseil à un vétérinaire avant l'achat d'un animal.

L'origine des animaux : C'est assez compliqué de la connaître, mais par le biais de la confidentialité, de la conversation, il est possible de savoir d'où vient l'animal.

S'il a été acheté dans un lieu de vente classique, il y a une traçabilité avec la facture. L'identification des chiens est quasi systématique mais celle des chats est plus compliquée, car ils ne sont pas souvent achetés dans un circuit officiel.

Dans les circuits de vente de chats et de chiens, les éleveurs garantissent *a priori* le bon état des animaux qu'ils vendent.

Alors que le vétérinaire et les professionnels sont obligés et soumis à des textes et à des obligations d'identification, il y a une importation et des ventes illégales comme sur Le bon coin, où il se vend parfois des chatons à peine sevrés, non identifiés, à payer en espèce. Il y a un travail à mener sur la vente et sur la qualité des élevages.

Les animaux errants et les cadavres des animaux : les vétérinaires sont en première ligne de ce phénomène, bien qu'ils n'aient pas vocation à récupérer les animaux errants. En effet, le

premier réflexe de l'utilisateur quand il trouve un animal errant ou un cadavre est d'aller chez le vétérinaire.

M. CHARACHON souligne qu'à Paris, c'est à la Préfecture de police, compétente dans ce domaine, qu'il faut se rendre.

Mme LAFANECHERE, de la DDPP, précise que la Préfecture de police a un contrat avec un prestataire et les donneurs d'ordre du prestataire sont les commissariats et la DDPP.

En cas de constatation d'un animal errant ou d'un cadavre sur la voie publique, il faut aller au commissariat ou appeler la DDPP pour qu'on fasse intervenir le prestataire.

Le circuit fonctionne 7 jours sur 7 puisque la DDPP a une astreinte et les commissariats également. Le contrat entre la Préfecture et le prestataire court également 7 jours sur 7, jours fériés compris.

Mme KOMITES constate qu'il y a, *a priori*, un problème de communication avec la population qui ne sait pas où s'adresser ni qui est compétent pour gérer ces questions de cadavres et animaux errants.

À la question du risque sanitaire induit par les populations d'oiseaux exotiques de plus en plus présents dans les parcs, posée par **Mme ROUMET, M CHARACHON**, précise qu'il s'agit de perruches à collier non classées comme « espèce exotique envahissante » et sans danger sanitaire, mais que cela pose question pour les équilibres de la biodiversité locale.

M. Jacques GUERIN, président du Conseil régional de l'Ordre des Vétérinaires.

Le rôle de l'ordre est de garantir la qualité du service de soins rendus aux détenteurs d'animaux, et ce, en contrôlant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être du vétérinaire à travers un code de déontologie, dans lequel des principes d'éthique et déontologique sont imposés à chaque vétérinaire pratiquant la médecine et la chirurgie des animaux.

Il est possible de vivre en bonne intelligence avec un certain nombre d'animaux présents en ville, l'animal étant un lien social fort, particulièrement le chat et le chien. La santé animale ne doit pas oblitérer ce que l'animal peut apporter de bien à la société.

L'Organisation mondiale de la santé est génératrice de normes internationales et de recommandations notamment sur l'antibiorésistance. La profession vétérinaire française a reçu le prix de l'Association vétérinaire mondiale pour tout le plan EcoAntibio, mené avec les services de l'État, avec les éleveurs et les vétérinaires.

Autant l'automédication est pratiquée par l'homme, autant elle l'est pour l'animal. Les traitements antibiotiques n'étant pas conduits de manière encadrée peuvent amener à la sélection de bactéries qui deviennent résistantes.

Sur la prise d'antibiotiques par les animaux, il y a, en premier, un diagnostic qui conduit à la prescription et ensuite à la délivrance d'un médicament. Cependant, il n'est pas facile de faire prendre un traitement à un animal pendant plus de 5 jours. Le traitement est alors souvent écourté, ce qui entraîne des cas d'antibiorésistance.

L'animal de compagnie peut avoir un certain nombre de maladies. Certaines maladies se transmettent (staphylocoque, maladie de peau, la teigne par exemple) par simple contact entre l'animal et l'homme.

Un réseau de vétérinaires peut être un relais d'un certain nombre d'informations à mobiliser dans les préventions des maladies ou les politiques publiques.

L'Ordre des vétérinaires met à disposition sur son site Internet un observatoire démographique des métiers vétérinaires, dont les données sur l'Île-de-France, qui a permis le recensement d'un certain nombre de métiers.

Les vétérinaires sanitaires ne sont pas suffisamment associés à un certain nombre de politiques et notamment à la transmission d'informations aux populations et particulièrement aux détenteurs des animaux.

De nombreux messages notamment d'hygiène pourraient passer par les cabinets de vétérinaire dans le cadre d'une politique argumentée.

Enfin, une communication est faite par la DGAS et le ministère de l'Agriculture sur le fait de ne pas ramener de vacances des animaux potentiellement vecteurs de maladie, message qui pourrait être utilement relayé dans les mairies.

Il est précisé qu'une communication sera relayée dans les jours prochains, par la DDPP sur le site de la Préfecture de police, sous la forme d'un petit pense-bête « Animal Vacances ».

3/ Les Associations

M. André MENACHE, de l'association Véthique, association de vétérinaires pour la promotion de la protection et du bien-être animal, s'interroge sur la l'intention de la Ville d'informer les habitants à propos de la recherche animale.

Selon la réglementation en vigueur, dans les comités d'éthique des institutions de recherche animale, il doit y avoir cinq catégories de personnes, dont des profanes. Il propose que siègent dans ces comités des vétérinaires en lien avec les associations de protection animale. Il existe de plus en plus de méthodes alternatives pour remplacer les animaux dans la recherche et l'expérimentation animale.

Mme DOMPNIER, de la société protectrice des oiseaux des villes (SPOV), montre son intérêt pour le résultat de l'étude sur les pigeonniers (qui est en cours à la Ville). La SPOV lutte depuis plus de 30 ans pour leurs implantations.

Elle explique également qu'il y a un souci d'information à l'adresse des Parisiens concernant les pigeons et leur santé. Souvent les pigeons sont simplement blessés, alors que l'on peut penser qu'ils sont malades.

Mme KOMITES indique qu'en effet une des recommandations de la mission Animaux en ville s'intéressera à la communication sur les différentes espèces animales présentes à Paris ; l'objectif étant d'avoir une campagne en lien avec les services vétérinaires et les services de l'État afin d'informer et de conseiller les Parisiens à ce sujet. Une campagne de

communication pourrait être envisagée à l'échelle parisienne, avec un relai dans les mairies d'arrondissement.

Mme Amandine SANVISENS, Paris sans captivité animale - Zoopolis indique que la mission de l'association est d'améliorer la situation des animaux sans distinction d'espèce à Paris. Cela pose le problème d'incohérence entre l'autorisation de pêche dans la Seine à Paris, provoquant de nombreuses souffrances pour les poissons et l'interdiction de consommation des poissons pêchés à cause de pesticides présents dans la Seine. Ils proposent d'interdire la pêche à Paris. Par ailleurs, l'association Paris Animaux Zoopolis propose l'utilisation de méthodes contraceptives sur les rats et les souris.

Mme Virginie FAUGAS, juriste à la Fondation 30 millions d'amis, explique que l'information des usagers pose problème en France et notamment à Paris. Ainsi de nombreux Parisiens les appellent pour leur signaler des cadavres d'animaux qu'ils trouvent sur la voie publique afin que l'association s'en occupe. Or ce n'est pas son rôle, et de plus elle ne fonctionne pas 24 h/24.

Certains usagers sont mécontents car l'identification de leurs animaux récupérés par les services publics n'ayant pas été effectuée, ils continuent à les chercher sans savoir que les animaux sont pris en charge. Elle propose qu'une information spécifique à ce sujet soit transmise aux services compétents en la matière.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Thème « Biodiversité »

6 juillet 2017

Liste des participants :

- Laurence HUGUES, adjointe au Maire du 3^e arrondissement
- Evelyne HONORE, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement
- Fabienne ROUMET, conseillère du 13^e arrondissement
- Florence de MASSOL, adjointe à la Maire du 20^e arrondissement
- Laurent BUSSIERE, cabinet du Maire du 2^e arrondissement
- Victor BARON, cabinet du Maire du 11^e arrondissement
- Édith GALLOIS, conseillère de Paris, groupe UDI-MoDem
- Sybille BERNARD, collaboratrice Groupe écologiste de Paris
- Géraldine GUILPAIN, secrétaire générale du groupe RGCI
- Benjamin LACOURT, collaborateur du groupe UDI-Modem
- Kévin REVILLON, directeur de cabinet de Pénélope Komitès
- Léa TERRAUBE, chargée de mission au sein du cabinet de Pénélope Komitès
- Dominique LABROUCHE, Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)
- Isabelle VERDOU, DEVE
- Thomas CHARACHON, DEVE
- Philippe JACOB, DEVE, Observatoire de la Biodiversité
- Marc FAUDOT, DEVE, Service des Cimetières
- Xavier JAPIOT, Service des Cimetières, chargé de l'étude Faune
- Michel NEFF, DEVE, Bois de Vincennes
- Audrey LABONDE, DEVE, Bois de Boulogne
- Lucile RAMBAUD, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
- Jean-Noël RIEFFEL, Office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Jean-Michel ZAMMITE, Agence française pour la biodiversité, pour l'Île-de-France (AFB)
- Léo MARTIN, Doctorant au Muséum National d'Histoire Naturelle
- Marguerite LAFANECHERE, Direction départementale de la protection des populations de Paris (DDPP)
- Julien GASPARINI, Institut de l'écologie et des sciences de l'environnement de Paris
- Jean-François COURREAU, Président de Faune Alfort
- Thierry VESZ, Chef soigneur au centre de soin de la faune sauvage Faune-Alfort
- Ulysse BLAU, Superfluides
- Catherine DEHAY, Association Chats des Rues et AERHO
- Virginie FAUGAS, 30 Millions d'Amis
- Christine SAINT-JORE, Association Poils et Plumes des Buttes.
- Cyril LEDUC, Association Les félins
- François MOUTOU, Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères
- Isabelle MOREAU-BENABI, LPO
- Hugo MEUNIER, LPO
- Aurore MORIN, IFAW

- Yann FRADIN, Association Espaces
- Geneviève RANSON, Sanctuaire des Hérissons
- Philippe REIGNE, Paris Animaux Zoopolis
- Amandine SANVISENS, Paris Animaux Zoopolis
- Charlie ROZPECZNY, Union des pêcheurs de Paris
- Manon LUCCHINI, Association Stéphane Lamart
- Emmanuel BERROD, NOE
- Tamara GUELTON, SPA
- Solène DOMPNIER, SPOV

M. Thomas CHARACHON, rappelle le contexte de la mission « Animaux en ville », la réglementation, le calendrier et les acteurs. Il définit les contours de la réunion du jour relative à la biodiversité en évoquant le premier plan Biodiversité de la Ville en 2011 et ses trois axes d'actions ainsi que les trames vertes et bleues mises en œuvre à Paris.

Le tour de table des différents participants commence ensuite.

1/ Les élus de la Ville de Paris

Mme Florence de MASSOL, adjointe à la Maire du 20^e arrondissement, s'interroge sur les leviers à mettre en place pour permettre l'acceptation par les citoyens de la faune ordinaire, sur la façon de la faire connaître et de faire connaître les services qu'elle rend.

Elle explique qu'il y a des espèces qui ne sont peut-être pas des espèces cibles du point de vue biologique ou écologique, mais qui sont des espèces très chères aux Parisiens, comme les moineaux. Elle indique qu'il y a des contradictions en termes de préservation de la biodiversité et protection de l'environnement : par exemple, entre les mesures que demande de prendre le Plan Climat en termes d'isolation ou de réfection de façades et les habitats naturels des moineaux qui nichent dans les anfractuosités rocheuses des immeubles.

Elle estime que quelques petits progrès restent à faire, la piste d'intégration des rues à la trame verte n'ayant pas encore été assez explorée.

Mme Laurence HUGUES, adjoint au maire du 3^e arrondissement, souhaite savoir dans quelle mesure il est déjà prévu ou il est possible d'intégrer dans chaque projet d'aménagement de la ville un volet biodiversité, comme il existe un volet Plan Climat.

A cela, M. Thomas CHARACHON explique qu'à travers son premier Plan Biodiversité les opérations d'aménagement intègrent systématiquement dans les cahiers des charges des prescriptions de biodiversité, en termes d'étude d'impact. Donc, dès qu'une opération est lancée, le critère de biodiversité est pris en compte. Par ailleurs, en termes de mobilisation des acteurs du territoire, les bailleurs sociaux sont également impliqués dans cette démarche.

Mme Evelyne HONORE, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, explique qu'il y a en ce moment un développement des événements de grande ampleur à l'intérieur du Bois de Vincennes et ces événements, qu'ils soient nocturnes ou non, ont comme conséquences de faire fuir la faune. L'accueil de tels événements est donc à prendre en compte dans la gestion du Bois de Vincennes.

Suite à sa visite du CEDAF, elle s'est bien rendu compte qu'il y a un très gros besoin d'informations concernant les animaux sauvages quant aux soins qui doivent leur être prodigués.

Mme Fabienne ROUMET, conseillère du 13^e arrondissement, pense qu'il faudrait changer notre rapport moral aux animaux afin que cela produise un changement au niveau de notre comportement général, voire un impact sur les comportements entre humains. Les Parisiens ne doivent plus craindre la biodiversité.

2/ Les services de la Ville

M. Philippe JACOB, de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement pilote actuellement la révision du Plan Biodiversité. Ce nouveau plan sera composé d'une trentaine d'actions. Le partage de la connaissance sera un des axes principal : faire participer le plus grand nombre de personnes possible à l'observation de la biodiversité et aux inventaires, développer la communication vers le grand public, etc. Il précise également qu'il est important d'assurer un travail d'information, de formation et de mise en perspective auprès de tous les acteurs concernés par le sujet.

M. Xavier JAPIOT, chargé d'étude faune à la DEVE, indique que près de 60 000 données concernant la faune sauvage présente sur le territoire parisien ont été recensées, parfois grâce à des échanges avec d'autres organismes privés. Ces données sont disponibles sur la base de données CETTIA Île-de-France, en open data consultable par tous.

L'objectif est que chacun puisse renseigner cette base de données, qui est un outil permettant de vérifier la présence ou l'absence d'une espèce sur un site donné. Cette base s'enrichit au quotidien. Lorsque des études d'impact sont en cours, lorsqu'il va y avoir un aménagement, sur un bâti, sur un parc, sur différents projets de la ville ou en extérieur, la présence d'habitats, d'espèce de faune et de flore est vérifiée grâce à cette base de données.

Ce sont des données partagées et c'est grâce à elles qu'on peut créer des cartes de répartition de la faune, de la flore et de la fonge également.

M. Marc FAUDOT, chef du Service des Cimetières de la Ville de Paris, indique que la Ville de Paris possède 20 cimetières, situés en partie dans Paris intra-muros, pour 14 d'entre eux, mais aussi dans des communes de banlieue. Au total, ce sont 422 hectares qui vont de quelques centaines de mètres carrés à plus de 100 hectares pour les cimetières implantés dans les communes de Pantin et de Thiais. Pour les caractéristiques des cimetières : il n'y a pas d'électricité à l'intérieur, pas d'éclairage.

La caractéristique des cimetières de Paris est qu'historiquement ce sont des lieux verts. En effet, il y a plus de 33 000 arbres dans les cimetières parisiens qui représentent 178 espèces différentes.

Sur 422 hectares, il y a 70 hectares de pelouses et de trottoirs en herbiers. 16 hectares d'ifs en massifs arbustifs. De nombreuses espèces vivent souvent dans les cimetières.

Après avoir diminué fortement depuis 10 ans l'usage de produits phytosanitaires, depuis 2 ans, les cimetières parisiens sont en gestion « zéro phyto » totale. Des conséquences ont été remarquées : certaines espèces jusque là disparues de ces lieux réapparaissent peu à peu comme le coquelicot et la mante religieuse, vus à Thiais, par exemple.

Les agents des cimetières alimentent régulièrement la base de données de la Mairie de Paris par l'ensemble des observations qu'ils peuvent faire. Le cimetière est ainsi un exemple de lieu où il y a une cohabitation paisible entre des humains et des animaux, assez nombreux. Il a été observé dans quatre cimetières des renards.

Sur le sujet de la trame verte essentiellement, le Père Lachaise est le premier espace vert de Paris, quatre des cimetières parisiens sont des réservoirs fonctionnels, et neuf sont classés à potentiel écologique.

M. Michel NEFF, forestier au Bois de Vincennes, indique que les ronciers, habitat intéressant en termes de nourrissage et d'abri de la faune sauvage, étaient encore récemment mal perçus par le public. Les parcelles étaient considérées comme laissées à l'abandon. Il y a eu important travail de vulgarisation, pour montrer que c'était un milieu très riche en termes de biodiversité. Ce travail est à poursuivre, car le public perçoit parfois encore négativement la notion de nature, qui peut paraître abandonnée. Le travail de nettoyage des ronciers doit également être mis en valeur, plusieurs tonnes de déchets par week-end étant ramassées dans les bois. Il est donc nécessaire de mener un important travail de sensibilisation au niveau du respect de son environnement.

Sur le hérisson, il précise, après l'intervention de Mme Geneviève RENSON, de l'Association Le Sanctuaire des Hérissons, que des comptages de nuit sur le Bois de Vincennes sont effectués. Au dernier d'entre eux, une dizaine de hérissons circulaient. La notion de trame noire aussi est très importante au niveau des bois, où par exemple, il y a une station de lucioles qui volent dans la partie la plus obscure, et qui nécessite des actions de préservation.

Mme Audrey LABONDE, responsable Environnement au Bois de Boulogne, précise que concernant les événements nocturnes, diurnes ou autres, la Ville de Paris a mis en place depuis quelques mois une charte des événements éco-responsables, à laquelle il pourrait être judicieux de rajouter un volet biodiversité, car actuellement, elle porte surtout sur l'approvisionnement et la gestion des déchets.

De même, apporter un volet sur la biodiversité dans les contrats de concession pourrait être à envisager en raison du grand nombre de manifestations organisées dans les concessions de la Ville, sans qu'elle n'en ait la maîtrise.

3/ Les institutionnels et les scientifiques

Mme Lucile RAMBAUD, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, en charge de l'écologie à l'échelle francilienne, et notamment des questions liées à la chasse et à la biodiversité intervient sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Elle indique que la trame verte et bleue reste l'outil principal à décliner, pour faire revenir la nature en ville. Elles sont à mettre en œuvre concrètement sur le territoire parisien.

Dans les exercices actuels de densification urbaine, cela suppose de garder des espaces pour recréer des espaces verts, pour créer des continuités écologiques ou les restaurer, afin de permettre le passage des espèces. Les murs végétalisés ou les toitures végétalisées sont utiles pour diminuer les effets de chaleur

urbaine. Cependant, il s'agit davantage de réserver de l'espace foncier afin d'y créer des continuités entre les espaces verts.

Les espèces animales sont assez résilientes, mais l'idée est de garder des espaces un peu sauvages et suffisamment importants pour leur servir de refuges. Il y a en effet un partage de l'espace à trouver entre les habitants et la faune.

M. Jean-Noël RIEFFEL, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), précise que l'établissement public et administratif ONCFS est la police de la nature, dont font partie des inspecteurs de l'environnement chargés de prévenir et de réprimer les trafics sur les espèces protégées.

Il explique que par exemple sur Paris, le chardonneret élégant fait l'objet d'un trafic très important. En France, les populations de chardonneret ont chuté. Il y a eu une baisse de 44 % de la population effective de chardonnerets en France, espèce classée sur liste rouge. Il précise que le chardonneret est capturé dans la nature et revendu 150 euros/pièce, c'est-à-dire 10 euros le gramme ; c'est donc un trafic très lucratif. Ses services ont des pouvoirs de perquisition, de surveillance et d'audition.

Il indique également qu'il y a aujourd'hui un vrai besoin d'informer le public de ces trafics. D'ici la fin de l'année, une communication sera faite dans les établissements sur une opération d'envergure dans Paris.

M. Jean-Michel ZAMMITE, Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour l'Île-de-France par intérim et directeur national pour la police de l'environnement, spécialité eau, pour la métropole et l'outre-mer, indique que son établissement a des actions de police, un peu différentes de celles de l'ONCFS. En effet, les agents se préoccupent principalement des atteintes à l'environnement globalement, et non pas à l'espèce uniquement ; par exemple, l'impact de travaux sur un cours d'eau ou sur une zone humide. Ils travaillent également de plus en plus sur les besoins de remédiation, sur la façon de remettre en fonction des zones humides altérées par des travaux.

Des travaux peuvent altérer des milieux naturels mais il est imposé de reconstituer ces zones naturelles à un nouvel emplacement s'il n'est pas possible d'éviter la dégradation. Ces travaux de reconstitution mélangent la recherche, la pratique, le juridique et la maîtrise du foncier, effectués au niveau national par l'agence française de la biodiversité et différents ministères comme ceux de l'Agriculture et de l'Environnement.

Il indique également, en lien avec ce travail, que la connaissance naturaliste est importante, nécessaire à ces études et qu'elle doit être structurée pour un travail efficace. C'est d'ailleurs une des actions de l'AFB.

Par ailleurs, il intervient également au sujet de la trame bleue, gérée par l'office national de l'eau et de la vie aquatique. L'eau, le milieu aquatique, ne peuvent pas être facilement déplacés. Les rivières, la Seine, la Marne traversent la ville et ces milieux humides et leurs annexes sont des milieux de vie.

La Seine comportait seulement 4 espèces de poissons à Paris dans les années 60, la raison étant une trop forte pollution de l'eau. Aujourd'hui, 30 à 40 espèces sont présentes. Un milieu aquatique est un milieu de vie, donc sur Paris, c'est à la fois un milieu de transition pour les espèces qui vivent en mer et qui se reproduisent en eau douce ou l'inverse, des espèces qui vivent en eau douce et qui vont se reproduire en mer. Il indique qu'il est important que ces espèces ne soient pas bloquées soit par des barrages chimiques, soit par des barrages physiques dans les grandes villes.

Pour ce faire, des travaux importants sont menés afin de permettre le retour des espèces et c'est une réussite : par exemple, une meilleure gestion des produits phytosanitaires et l'arrêt de leur utilisation dans les parcs et jardins ou une meilleure gestion de la collecte des déchets ont des effets positifs sur la qualité de l'eau d'une rivière.

M. Julien GASPARINI, Institut de l'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, précise que sur les axes d'écologie urbaine, deux enjeux sont à prendre en compte en termes de biodiversité.

D'un point de vue local, il indique qu'on essaie de comprendre comment la biodiversité fonctionne dans une ville. D'un point de vue plus global, c'est le métabolisme urbain qui est observé pour comprendre comment l'activité d'une ville impacte la biodiversité d'ailleurs. Par exemple, une ville a besoin de ressources alimentaires et cela va donc affecter la biodiversité ailleurs dans le monde.

Son institut propose aussi de l'aide à la décision sur notamment la façon de mesurer la résilience, de définir la biodiversité, sur les indicateurs de suivi, sur l'impact des trames verte et bleue, etc.

Plus particulièrement ils travaillent sur le pigeon, en estimant la séquestration des métaux-traces dans les plumes de pigeons et comment ils participent finalement à établir le nombre de pics de pollution dans la ville. Ce qui peut aussi permettre une reconnexion des citoyens avec cette biodiversité, peu désirée.

M. Léo MARTIN, doctorant au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, indique des programmes se développent sur la perruche à collier depuis plusieurs années, sur les réseaux de trames verte et bleue, avec des outils de modélisation qui ont donné des travaux notamment en Seine-Saint-Denis. Des travaux ont également été effectués sur la corneille, sur le moineau, le Tamia de Sibérie, et de façon aussi plus ponctuelle, sur les termites et les chauves-souris (au travers de l'étude de l'impact du coût des pollutions lumineuses sur ces populations sont menés avec des publications déjà éditées).

M. Ulysse BLAU, Superfluides, étudie l'interaction entre l'eau et le vivant, particulièrement dans le domaine du traitement de l'eau, aussi bien en rivière que pour l'eau usée.

4/ Les associations

M. François MOUTOU, vétérinaire, représentant la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères précise que son association fait de la formation pour des animateurs naturalistes. Au niveau national, leur préoccupation est que le Code de l'environnement ne reconnait pas les animaux comme êtres sensibles, ce qui l'est pourtant par le Code civil depuis 2016, et par le Code rural depuis très longtemps. Cette reconnaissance impose de ce fait un certain nombre de pratiques, et cela pose problème dans la gestion de la faune sauvage, de ne pas avoir ce miroir présent dans le Code de l'environnement.

Par ailleurs, il indique qu'il faudrait réfléchir sur une troisième trame à Paris, la trame noire. S'agissant de la question des espaces verts des hôpitaux, il estime que certains sont de grands espaces qui pourraient être des réservoirs de biodiversité.

M. Philippe REGNIER, association Paris Sans Captivité Animale, Zoopolis, s'interroge sur la situation des lapins au Bois de Boulogne, en précisant qu'en février 2015, la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France a organisé conjointement avec la Mairie de Paris, trois reprises de lapins au Bois de Boulogne. Ces reprises consistent à déporter des populations de lapins, pour les installer dans des endroits dépeuplés, en raison de la destruction des habitats et de la présence de la myxomatose et de maladies d'hémorragie virales.

Il explique que la déportation des populations de lapins bouleverse complètement leur hiérarchie et que celles-ci ne pourront donc pas s'adapter facilement au nouvel habitat. De plus, ils ne vivent pas longtemps, puisqu'ils sont chassés par les chasseurs. Il souhaite dénoncer ce type de comportement paraissant contraire aux intérêts de ces animaux, en dépit des dégâts qu'ils causent dans le Bois et voudrait savoir ce que la Ville entend faire.

A cela M. Thomas CHARACHON précise que la Mairie de Paris n'est pas législativement chef en la matière. C'est la réglementation relative aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Il y a une commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui arbitre sur les espèces animales classées nuisibles au niveau départemental. Le lapin en fait partie en raison de dégâts qu'il occasionnait sur le peuplement sylvoicole. Il précise également que soit on régule la population, soit elle est déportée, en tout cas réimplantés dans des garennes dépeuplées.

A la question de savoir si ces reprises et déplacements de lapins ont été décidés et faits à la demande de la ville ou du département, M. Thomas CHARACHON répond que c'est le choix du gestionnaire des lieux, soit la Direction de l'espace et de l'environnement de la Ville de Paris, en raison des coûts occasionnés par les dégâts des lapins.

Historiquement, la loi a évolué en 2012 sur les espèces nuisibles et maintenant se décline en plusieurs niveaux. L'État a sa part de responsabilité pour un certain nombre d'espèces, les départements ont leur responsabilité par rapport à quelques espèces. A Paris, sont classés parmi cette liste les lapins, les sangliers et les pigeons ramiers.

M. Cyril LEDUC, association Les Félines, considère qu'il y a un manque d'informations et de connaissances des animaux et de leur cycle de vie, notamment au niveau des acteurs décisionnaires, mais aussi au niveau des écoles.

Il évoque la possibilité de sensibiliser le public par des panneaux dans les parcs. Il préconise qu'il faut directement intervenir au niveau des enfants dans les écoles.

Mme Virginie FAUGAS, 30 Millions d'Amis, intervient sur l'ouverture de certains parcs parisiens la nuit en été et évoque la possibilité d'un risque pour notamment la faune sauvage, car la présence du public, dont on ignore les comportements, peut perturber les animaux ainsi que les dangers potentiels de la luminosité pour certaines espèces.

A ce sujet, M. BUSSIERE, du cabinet du Maire du 2^e arrondissement, souhaite savoir si la Ville de Paris a pris des mesures vis-à-vis des prestataires privés en charge de la remise en état des jardins ouverts la nuit. M. CHARACHON précise qu'en l'absence du service d'exploitation des jardins, il n'est pas possible de répondre à cette question sans lien tout à fait direct avec la thématique abordée par la réunion.

Mme Aurore MORIN, IFAW, estime que l'acceptation par les citoyens de la présence de la faune sauvage au sein de Paris passe d'abord par la connaissance, base de toute avancée. La mairie de Paris devrait avoir la mission de faire de la sensibilisation auprès des Parisiens sur les utilités de certaines espèces, mais également sur les modes d'alimentation des animaux.

En effet, certaines mauvaises pratiques, comme le nourrissage de certaines espèces, sont à défaire auprès des Parisiens et d'instaurer de nouvelles pratiques. Il y a un véritable besoin d'une re-familiarisation des Parisiens avec les espèces de proximité, de la faune sauvage présente à Paris, car parfois il y a une méconnaissance de la diversité de ces espèces.

Elle propose de développer des outils pour diffuser la connaissance, notamment comme la possibilité de former les agents d'entretien des parcs, qui sont les premiers en contact avec la faune sauvage. Ces agents auront aussi vis-à-vis des visiteurs, soit l'occasion de répondre à leurs questions soit de discuter avec eux.

Elle propose également d'organiser des expositions, des événements, ou une journée de l'animal chaque année à Paris, avec la présence des associations de protection animale sur des stands. La diffusion auprès des enfants au sein des écoles et des centres de loisirs est importante aussi. Elle indique qu'au sein de l'IFAW, plusieurs équipes pédagogiques travaillent avec les élèves et des enseignants, sur la faune sauvage, sur les nouveaux animaux de compagnie, sur les trafics d'espèces mais également sur la biodiversité naturelle.

Mme Amandine SANVISENS, Association Paris Sans Captivité Animale, Zoopolis, précise que la mission de son association est de défendre l'intérêt des animaux, sans distinction d'espèce, et souhaite rappeler les propositions faites sur le portail d'idéation de Mme La Maire j'ai une idée, en soulignant qu'elles ont été les plus soutenues de tout le site.

La première est relative à la volonté que la Ville de Paris refuse les spectacles qui détiennent des animaux, notamment dans les cirques. Elle note la contradiction de la Ville de soutenir d'une part le Plan Biodiversité et la faune sauvage et de l'autre, la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

Elle pose ainsi la question de savoir si la Ville de Paris participe financièrement à la communication d'une entreprise privée qui détient des animaux sauvages et y consacre ainsi de l'argent public, en rappelant que New York et Los Angeles viennent de voter en conseil municipal l'interdiction de la présence d'animaux.

La seconde proposition est le projet qui consisterait à aménager des zones d'accueil pour tous les animaux, sortes de sanctuaires, notamment pour les lapins par exemple du Bois de Boulogne.

Elle évoque ensuite le cas des poissons, et s'interroge sur le fait que leur consommation soit interdite à Paris s'ils sont issus de la Seine alors que leur pêche est autorisée, ce qui les fait souffrir en raison des hameçons.

Elle intervient également sur la gestion des populations de rats à Paris pour faire savoir que son association est totalement opposée aux méthodes que la Mairie de Paris utilise pour les tuer, et voudrait savoir si d'autres méthodes plus éthiques pourraient être mises au point.

Elle aimerait enfin savoir s'il existe une évaluation de l'incidence de l'ouverture des parcs municipaux la nuit sur la faune, les oiseaux, les mammifères, et si une évaluation a été faite avant de prendre la décision, en raison de l'impact induit.

M. Charlie ROZPECZNY, Union des Pêcheurs de Paris, indique que l'objectif de l'association est d'être des vigiles sur la vie présente sous l'eau dans la Seine. En réponse à ce qu'a dit M. ZAMMITE de l'AFB, il estime à son tour que l'augmentation du nombre d'espèces dans la Seine est un vrai indicateur de biodiversité. La Seine est peut-être une des zones les plus importantes de vie sauvage sur Paris car elle est peu modifiée par l'homme.

Il indique ensuite que il n'y pas une réelle continuité écologique dans la Seine à cause de certains barrages. Il faudrait que la Ville continue son travail avec les autres administrations, puisqu'aujourd'hui,

la Seine pourrait compter des saumons et des anguilles (espèces protégées). Dans Paris intra-muros, il manque aux poissons des zones de reproduction, des frayères, des zones humides.

Il précise qu'il n'y a peu de panneaux d'informations sur le bord de la Seine et qu'il serait intéressant d'en installer plus.

Il indique également que des projets existent pour réhabiliter la Bièvre, qui pourrait être une très belle zone à aménager pour la biodiversité et la reproduction de certaines espèces.

Il estime qu'il manque des zones de cache puisque les cormorans sur Paris interviennent à toute saison. Si les poissons ne peuvent pas se cacher, ils sont mangés par les cormorans, ce qui est impactant et peut créer un déséquilibre de certaines populations.

Par ailleurs, il explique que des poissons chaque année sont remis à l'eau, en partenariat avec des écoles pour leur présenter les poissons présents dans Paris. Cette remise à l'eau est nécessaire car sans reproduction (par manque de frayère), le cheptel doit être accompagné afin de garantir une mixité génétique.

Aujourd'hui, la plupart des pêcheurs français, notamment parisiens, remettent systématiquement leurs poissons à l'eau, puisqu'ils ne sont pas consommables. L'action de les pêcher permet aux pêcheurs de faire remonter des informations sur les espèces trouvées, dans un souci de surveillance.

La pêche reste un loisir et parfois est un sport, mais dans son association de pêche et de protection des milieux aquatiques, beaucoup de pêcheurs viennent non pas pour pêcher, mais pour faire de la vigilance et de la surveillance, notamment en lien avec la préfecture de police sur ces sujets, et s'assurer qu'il n'y ait pas de trafics par des personnes qui pêchent au filet dans les canaux.

M. Yann FRADIN, association Espaces, explique que le travail principal de l'association est la gestion du milieu naturel dans Paris. L'enjeu majeur reste celui des milieux et des abris pour la faune. Ils travaillent sur les jardins partagés, sur la biodiversité des sols et sur le compostage de proximité.

Sur les corridors écologiques, il estime que tout ce qui est rues et jardins se développent très bien à Paris, mais il y a une certaine faiblesse sur les grands axes, comme les berges de Seine, les grands axes de voirie classiques ou encore les places parisiennes, où la biodiversité et la place de la nature sont faibles.

Espaces vient de finaliser l'étude sur les pigeons et les pigeonniers de Paris effectuée avec AERHO pour le compte de la Ville de Paris. Un des aspects mis en évidence est la nécessité de diversifier les lieux d'accueil dans la ville, y compris pour le pigeon, afin de sortir du tout-sauvage ou du tout-pigeonniers, ce qui est vrai pour tous les animaux.

M. Jean-François COURREAU, Faune-Alfort, explique que leur action consiste d'une part à soigner puis relâcher les animaux sauvages déposés mais également à partager les connaissances auprès du public qui apporte les animaux, avec lequel se crée un contact privilégié. C'est en effet l'occasion de discuter avec eux de l'animal qu'ils ont apporté et de sa caractéristique biologique, ce qui se fait au niveau du centre de soin, situé à l'école vétérinaire, à Maisons-Alfort.

Il propose de former des acteurs de terrain, notamment ceux de la DEVE, présents dans les parcs et les jardins. Ce sont des interlocuteurs privilégiés pour des personnes ayant trouvé un animal en détresse auquel ils ne savent pas porter secours. Ce serait un premier relai afin d'orienter les personnes et les conseiller.

Il propose également qu'un réseau de vétérinaires intéressés par la faune sauvage se constitue afin d'également accompagner et conseiller les personnes trouvant un animal sauvage.

M. Thierry VESZ, chef soigneur à Faune-Alfort, estime qu'une chose est primordiale, compte tenu du nombre d'animaux qui arrivent en centre de soin, particulièrement les oiseaux (oisillons, poussins, martinets tombés du nid) : les habitats doivent être protégés et pris en compte dans les travaux.

Mme Geneviève RENSON, association Le sanctuaire des hérissons, indique que le hérisson est une espèce en voie de disparition, qui pourrait avoir disparu d'ici quelques années. Afin de favoriser cette espèce sur le territoire parisien, des buissons extrêmement denses devraient être préservés pour que les hérissons puissent dormir durant la journée, dans les parcs et les jardins. Elle propose également que ces bosquets soient protégés par des barrières pour éviter que des chiens, des enfants ou des adultes y aient accès. Elle estime qu'il y a également nécessité de maintenir des friches et notamment les friches à ronciers, habitat très protecteur pour la faune sauvage.

M. CHARACHON répond que dans la méthode de qualification des réservoirs parisiens, le roncier est un habitat prioritaire, mis en évidence dans le cadre de la classification écologique.

Mme Isabelle MOREAU, LPO, indique que son association intervient pour apporter des oiseaux en détresse au CEDAF ou en lien avec l'ONCFS sur les trafics de chardonnerets dans les parcs urbains. Elle pose la question de l'impact sur la biodiversité et en particulier sur la nidification des projets de baignade.

Elle propose de mettre en place des expositions dans les parcs, dédiées à une espèce afin de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques et ainsi éviter des pratiques telles que le nourrissage.

A propos des moineaux, elle précise que la dernière étude montre une baisse de 73 % depuis 2003 de la population des moineaux parisiens. A Paris, il y avait 2 espèces, il n'en reste plus qu'une.

Mme Catherine DEHAY, associations Chats des Rues et AERHO, étudie l'écologie de la réconciliation afin de partager l'espace urbain avec des espèces estimées « désagréables » par les citoyens, telles que les pigeons.

Mme Christine SAINT JORE, association Poils et Plumes des Buttes, s'interroge sur l'ouverture nocturne des parcs et l'impact sur la faune sauvage, notamment aux Buttes-Chaumont. Par exemple, elle indique que les oies bernaches ne peuvent plus accéder aux pelouses qui sont le long du lacs puisque nuit et jour, il y a des personnes qui sont présentes.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Thème « Chats domestiques et errants »

14 septembre 2017

Liste des participants :

- **Pénélope KOMITES**, Adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires
- **Laurence HUGUES**, Adjointe au Maire de 3^e arrondissement
- **Joëlle MOREL**, Conseillère de Paris, adjointe au Maire du 11^e arrondissement
- **Evelyne HONORE**, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement
- **Fabienne ROUMET**, Conseillère déléguée du 13^e arrondissement
- **Dominique LEBORGNE**, Groupe PS Paris
- **Sybille BERNARD**, collaboratrice GEP
- **Benjamin LACOURT**, collaborateur du groupe UDI-Modem
- **Kévin REVILLON**, cabinet de Pénélope Komitès
- **Sarah PECAS**, cabinet de Pénélope Komitès

- **Marguerite LAFANECHERE**, cheffe de service, DDPP de Paris
- **Lionel DURET**, Hygiène Action
- **Dorothée DOREE**, I-CAD, Société d'Identification des Carnivores Domestiques
- **Sacha ALMEIDA**, One Voice
- **Jeannette BOSQUET**, Confédération nationale des SPA (CNSPA)
- **Sabine FOHOUL**, CNSPA
- **Catherine DEHAY**, Association Chates des Rues
- **Monique DUBA**, Conseil de quartier République - Saint-Ambroise
- **Virginie FAUGAS**, 30 millions d'amis
- **Tamara GUELTON**, La SPA
- **Alain LAMBERT**, LEJPA
- **Emilie NGUYEN**, Les Amis des Chats
- **Brice QUINTIN**, Fondation Brigitte Bardot
- **Audrey RITOUX**, Association Bouba et Compagnie
- **Christine SAINT-JORE**, Poils et plumes des Buttes

- **Anne DU PLESSIS**, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
- **Thomas CHARACHON**, DEVE
- **Léa TERRAUBE**, DEVE

Pénélope KOMITES rappelle les contours et les objectifs de la mission « Animaux en ville » visant à dresser un état des lieux de la situation de la place de l'animal à Paris. Elle rappelle également le calendrier de la mission, et les différentes réunions thématiques, groupes de travail et visites passés et à venir.

Thomas CHARACHON présente le thème de la réunion du jour : les chats domestiques et errants à Paris. Les chats sont très présents sur le territoire parisien.

Thomas CHARACHON indique que l'identification des chats est obligatoire dès 7 mois, et que seuls les vétérinaires ou les tatoueurs agréés peuvent pratiquer cette identification au moyen d'un tatouage dans l'oreille ou d'une puce électronique. Dès que l'identification est réalisée par le praticien, l'I-CAD, organisme officiel en charge de l'identification des carnivores domestiques, reçoit les papiers afférents et note la puce dans ses données. L'I-CAD a recensé 212 840 chats en 2016 sur le territoire parisien. L'I-CAD, représenté par **Dorothee DOREE**, indique que, d'après une étude réalisée par Kantar en 2016 à leur demande, cela correspond à 75% des chats présents sur le territoire : nous pouvons donc estimer qu'il y a 285 000 chats domestiques à Paris.

Thomas CHARACHON précise ensuite que la fourrière de Tremblay-en-France est le prestataire de service, mandaté par la Préfecture de police pour gérer sur le territoire parisien le ramassage d'animaux errants et d'animaux morts.

La fourrière de Tremblay-en-France accueille :

- les animaux trouvés errants ou en état de divagation sur la voie publique ;
- les animaux placés par décision administrative (les frais de garde sont à la charge du détenteur ou du propriétaire).

Il n'y a pas de refuges présents sur Paris. Cependant, des familles d'accueil recueillent des animaux errants ou abandonnés. **Pénélope KOMITES** souhaite demander à l'ensemble des associations parisiennes de protection animale le nombre de familles d'accueil qu'elles gèrent et s'il existe des périodes où il est difficile d'avoir des familles d'accueil pour recueillir les animaux.

Marguerite LAFANECHERE (DDPP), souhaite faire un point réglementaire sur la mise à l'adoption d'un chat ou d'un chien. Un animal, capturé errant sur la voie publique passe en fourrière et est gardé pendant huit jours ouvrés. Si le propriétaire ne se manifeste pas dans ce délai, l'animal est confié à un refuge, géré par des associations de protection animale et ensuite l'animal est proposé à l'adoption. Elle souligne que capturer des chats sur la voie publique, les placer en famille d'accueil et les proposer à l'adoption n'est pas prévu aujourd'hui dans la réglementation. Elle indique que si ce dispositif a été prévu comme cela par le législateur, c'est parce qu'un animal qui est trouvé errant est de statut sanitaire inconnu. Grâce à ce dispositif de mise à l'adoption, un suivi sanitaire est mis en place (par la fourrière et le refuge), notamment au regard de la rage. Elle indique qu'on ne peut pas exclure que les animaux errants n'aient pas été importés de pays où il y a un risque rabique. Les capturer et les confier en famille d'accueil, c'est faire porter un risque à la santé de ces personnes, parce que le statut sanitaire de ces animaux est inconnu.

Tamara GUELTON, responsable du service protection animale de la SPA, ajoute que la sortie de fourrière, ce n'est pas uniquement la mise à l'adoption par des refuges mais c'est aussi l'euthanasie. En effet, les refuges ont eu une certaine capacité d'accueil et à partir d'un seuil, ils ne peuvent plus accueillir d'animaux. A Paris, c'est d'autant plus vrai, car la SPA est le seul refuge d'Île-de-France. Elle souligne donc l'importance de rappeler la nécessité d'identification. **Pénélope KOMITES** demande à avoir le nombre de chats non restitués à leur propriétaire et le nombre de chats euthanasiés en sortie de fourrière.

Concernant la vente et l'adoption d'animaux à Paris, **Thomas CHARACHON** indique qu'à Paris, il existe quelques éleveurs officiels déclarés à la DDPP, ainsi que des petites animaleries ou des salons animaliers. Le bouche-à-oreille et les petites annonces sont également des vecteurs de vente et de dons.

Ensuite, **Thomas CHARACHON** explique les enjeux liés à la population de chats à Paris :

- c'est une espèce qui est relativement prolifique. Les femelles peuvent avoir plusieurs

- portées par an.
- il est admis que le chat est l'un des plus gros prédateurs d'oiseaux et de micromammifères au monde ;
- la maltraitance que subissent les chats. Régulièrement, que ce soit sur Internet ou par le biais des journaux, nous avons des faits divers de chats malheureusement maltraités ;
- des problèmes de trafic ;
- le non respect de la réglementation relative à l'identification des carnivores domestiques ;
- la divagation des animaux domestiques, pourtant interdite. . Un chat est considéré en état de divagation quand il est à plus de 200 mètres des habitations s'il n'est pas identifié et à plus de 1000 mètres s'il est identifié ;
- la gestion des populations de chats libres et errants mise en œuvre par les associations peut entrer en confrontation avec d'autres usages des sites.

Thomas CHARACHON indique ensuite qu'à Paris, environ 500 chats ont été observés comme étant errants dans les espaces verts. Ce recensement a été effectué par les services des cimetières et de l'exploitation des jardins en 2007.

Il précise ensuite, qu'en application de la loi du 6 janvier 1999, permettant de maintenir une population de chats errants dans leur lieu de vie, à partir du moment où les individus sont identifiés et stérilisés, la Ville de Paris, en lien avec les associations de protection animale et la Préfecture de police, a souhaité, en 2010, mettre en place un dispositif reposant sur un marché public de traitement vétérinaire des animaux permettant leur identification et leur stérilisation. Cette convention tripartite n'a pas abouti d'une part, comme l'a expliqué **Thomas CHARACHON**, à cause d'un infructueux dans l'appel d'offres de traitement vétérinaire des animaux (l'appel d'offres n'a reçu aucune réponse, bien que lancé trois fois, la rémunération était sûrement trop faible), et d'autre part, comme l'a précisé ensuite **Catherine DEHAY**, à cause d'un désaccord de certaines associations quant au trop grand nombre d'actions qui leur incombaient sans financement.

Suite à cette présentation, **Mme KOMITES** demande à avoir plus d'informations sur les abandons, les vols et les trafics de chats.

Elle souhaite également des précisions de la part de la Préfecture de police quant aux moyens mis en œuvre pour vérifier le respect de réglementation relative à l'identification et à propos de leur compétence en matière d'identification et de stérilisation des animaux errants.

Pour répondre aux questions de Pénélope KOMITES, **Marguerite LAFANECHERE**, DDPP, explique alors que le seul moyen d'action de la Préfecture de police pour faire respecter la réglementation relative à l'identification est le signalement par un vétérinaire, par exemple à l'occasion d'un suivi chien mordeur ou chat griffeur. Si l'animal n'est pas identifié, ils effectuent les mises en demeure au propriétaire afin de régulariser la situation. Ils ont très peu de signalements à Paris de chiens mordeurs et de chats griffeurs.

Pour répondre à la seconde demande de Pénélope KOMITES, **Marguerite LAFANECHERE** explique ensuite que le Code rural prévoit dans son article L211-28 que sur Paris, le Préfet de police est compétent pour mener les opérations de capture de chats sur la voie publique alors que partout en France, cela relève de la compétence du Maire. Sur Paris, des opérations de capture peuvent être menées à l'initiative du Préfet de police et également à la demande d'associations de protection animale. Elle précise que ce n'est pas un marché de stérilisation.

Tamara GUELTON, intervient pour préciser que l'arrêté du 3 avril 2014 prévoit que les mairies, dans le cadre de l'article L211-27, doivent aujourd'hui justifier lorsqu'elles ne peuvent pas mettre en place des campagnes de stérilisation. Il reste à déterminer si à Paris, cela relève de la Maire ou bien du Préfet de police. **Pénélope KOMITES** demande que les services juridiques de la Ville répondent à cette question.

Suite à cette présentation et ces différentes demandes d'éclaircissement, un tour de table est organisé afin de permettre aux élus de la Ville de Paris, aux représentants de l'État, aux acteurs professionnels et aux associations de mettre en lumière les enjeux, les problématiques liées à ce sujet.

Tamara GUELTON, précise que le constat de la SPA aujourd'hui est que tout incombe aux associations actuellement sur la gestion de populations de chats. En matière de maltraitance animale, la difficulté aujourd'hui est que les chats (à l'inverse des chiens) font moins de bruit. Lorsqu'il y a maltraitance, la SPA est peu informée et sollicitée car les signalements proviennent souvent des voisins qui informent plutôt les forces de l'ordre que les associations de protection animale. Elle ajoute ensuite que les relations avec la DDPP sont quasiment inexistantes tant sur la maltraitance que sur la gestion de la population de chats. Elle rappelle alors que la prolifération des chats est un réel problème en ville (chats griffeurs de voitures, urine dans les bacs à fleurs, etc.) qui nécessite des moyens d'actions. Aujourd'hui, seules les associations agissent et assurent alors la sécurité publique, la sécurité sanitaire, etc. Elle demande que l'État prenne ses responsabilités.

Virginie FAUGAS, juriste à la Fondation 30 millions d'amis, indique qu'ils font face aux mêmes problématiques que la SPA. Elle précise également, que concernant l'identification des chats, obligatoire dès l'âge de 7 mois, aucune sanction n'est prévue dans la loi (alors que pour les chiens, une sanction est prévue) suite à un oubli de modification de l'article concernant la sanction au moment de l'ajout de l'obligation d'identification pour les chats dans la loi.

Catherine DEHAY, Association Chats des rues, indique travailler avec des mairies, à travers des conventions, afin de capturer des chats errants et les stériliser. Son association propose une solution de gestion des chats en ville pour les mairies : elle met en place des espaces dédiés, du matériel adéquat à la capture, etc. Elle précise qu'à Fontenay-sous-Bois, ville où son association est mandatée pour gérer la population de chats, son association occupe un terrain délaissé, où elle dépose les chats « indésirés ».

Émilie NGUYEN, Association Les Amis des Chats, précise qu'elle est en accord avec tout ce que les associations ont déclaré : la stérilisation est essentielle pour éviter la misère animale. Malheureusement, la stérilisation a un coût que les associations, très peu aidées, prennent en charge, seules. Elle rappelle que, pour le suivi des chats, les abris et les enclos sont nécessaires ainsi que le nourrissage. Elle indique également que les relations avec les gestionnaires des parcs et jardins parisiens où sont installés des abris à chats sont difficiles. **Pénélope KOMITES** indique que dans le cadre de la mission, il va falloir émettre une position claire sur cette question d'abris et de nourrissage.

Brice QUINTIN, chargé de mission à la Fondation Brigitte Bardot, mène également des campagnes de stérilisation en partenariat avec les associations locales et aussi avec les municipalités. Il souhaite souligner l'importance, pour les associations, d'une répartition claire des compétences pour la stérilisation entre la Ville de Paris et la Préfecture de police. **Pénélope KOMITES** souhaite que ce point soit effectivement étudié par les services juridiques de la Ville.

Monique DUBA, Conseil de quartier République Saint-Ambroise dans le 11^e, représentante de l'association Les chats libres de Saint-Ambroise, implantée au square Gardette, explique le travail de cette association (capture des chats, nourrissage) et souhaite que le local de l'association soit conservé.

Christine SAINT-JORE, Association Poils et Plumes des Buttes, explique que l'association s'occupe de toute la faune du parc des Buttes Chaumont, notamment des chats. Les relations avec les gestionnaires du parc se passent bien. Certains des abris à chats sont installés dans les locaux techniques. **Pénélope KOMITES** indique qu'elle est favorable à l'installation d'abris à chats mais pas dans les locaux sociaux. L'association a organisé une grande campagne de stérilisation, à ses frais, au premier semestre 2016. Tous les chats ont été stérilisés. Elle indique que malheureusement, les abandons continuent et donc de nouveaux chats non stérilisés sont arrivés dans le parc depuis. Elle explique également que les chats stérilisés sont gardés chez les bénévoles de l'association pendant leur période de convalescence. Ensuite, les chats adoptables sont mis à l'adoption et les chats « sauvages » sont relâchés dans le parc.

Joëlle MOREL, conseillère de Paris, élue dans le 11^e aux espaces verts et à la biodiversité, souhaite que le rôle de chaque acteur (associations, Ville, État) soit clarifié et l'attente de la Ville par

rapport aux associations de protection animale sur ce sujet soit claire.

Lionel DURET, Hygiène Action, Fourrière animale de Paris, est en charge de récupérer les animaux sur la voie publique à la demande des forces de l'ordre. Il indique qu'en 2016, 194 chats ont été ramassés sur Paris : 131 vivants, 63 morts et moins de 10% d'identifiés, alors qu'ils sont parfois stérilisés. Il souligne donc le travail important à faire afin de faire respecter la législation quant à l'obligation d'identification son chat, aussi bien du côté vétérinaire que du côté propriétaire. A cela, **Pénélope KOMITES** note qu'il faudrait sensibiliser les vétérinaires parisiens à effectuer obligatoirement l'identification des chats.

Il indique également que depuis le 1^{er} janvier 2017, les animaux identifiés qui ne sont pas reconnus à l'ICAD sont bloqués sanitaire pour six mois à la fourrière.

Il précise ensuite que concernant les opérations liées à de la maltraitance animale sur Paris, ce sont toujours les associations de protection animale qui interviennent. En effet, si les animaux maltraités étaient placés à la fourrière, Hygiène Action serait obligé de les restituer à leurs propriétaires s'ils se manifestaient.

Tamara GUELTON complète le propos de **Lionel DURET** en confirmant que les associations de protection animale sont les seules réquisitionnées afin de prendre en charge des animaux dans le cas de maltraitance. Elle précise cependant que les animaux maltraités ne peuvent être accueillis dans leurs refuges à cause de la longue procédure juridique, qui peut prendre jusqu'à trois ans et donc empêche pendant cette période l'adoption de l'animal et bloque alors une cage du refuge. La SPA est donc obligée de faire appel à des prestataires extérieur pour accueillir les animaux maltraités, ce qui représente un budget de plus de 600 000 euros par an, seulement pris en charge par l'association.

Evelyne HONORE, adjointe à la Maire du 12^e, en charge des espaces verts, souhaiterait avoir un recensement des associations de protection animale actives par arrondissement afin de pouvoir les mettre en relation avec les nourriciers, qui pourraient être des bénévoles investis dans l'activité des associations.

Sasha ALMEIDA, association One Voice, soutient ce qui a été dit par les associations de protection animale jusque là.

Alain LAMBERT, Journal de la protection animale, indique que de nombreuses associations de protection animale existent en France mais beaucoup n'ont pas les moyens d'avoir un refuge afin d'accueillir les animaux sortis de fourrière et utilisent donc le système de familles d'accueil.

Jeannette BOSQUET et Sabine FOHOUL, CNSPA, font ensuite part de leur expérience de gestion des populations de chat en tant qu'associations et de leurs relations avec les mairies des communes où elles sont mandatées.

Dorothée DOREE, I-CAD, explique que l'I-CAD gère le fichier national des identifications en France. Elle précise, suite à la présentation, qu'en Île-de-France, il y a une augmentation de 11% de chats identifiés entre 2015 et 2016 alors qu'au niveau national, cette augmentation est de 8%. L'Île-de-France est donc la région où l'identification des chats a connu la plus forte progression. Elle indique également que, depuis le début de l'année 2017, les vétérinaires qui identifient les chats peuvent préciser dorénavant sur la base de données si c'est un chat libre. Elle ajoute que l'I-CAD peut nous fournir toutes les associations de protection animale qui ont fait identifier un chat.

Laurence HUGUES, adjointe au Maire du 3^e en charge des espaces verts, souligne l'importance des campagnes de sensibilisation, qu'il s'agisse de la lutte contre l'abandon, les trafics, la nécessité de l'identification ou la nécessité de la stérilisation, à destination des Parisiens. Elle précise qu'il est important de rappeler également que le chat n'est pas une peluche, mais un félin qui a des besoins particuliers aussi qui peuvent être en contradiction avec la vie en confinement. Elle souhaite que dans la communication de la Ville, il y ait une distinction entre chats domestiques, chats libres et chats errants. Elle souhaite également que la Ville de Paris soutienne financièrement les associations de protection animale. Elle souhaiterait que des « animaliers » (comme les jardiniers) soient présents à la Ville de Paris pour informer et sensibiliser les Parisiens au sujet de l'animal en

ville. Elle évoque aussi l'idée de « chats partagés » au sein d'un même immeuble, afin de répondre au besoin de sorties de fourrière.

Audrey RITOUX, Association Bouba et Compagnie, rejoint les propos des autres associations de protection animale présentes. Elle évoque également la surpopulation de chats présents dans les HLM, qui font souvent appel à son association et demande à ce que le règlement des parcs et jardins soit modifié afin d'autoriser le nourrissage et la pose d'abris à chats.

Fabienne ROUMET, conseillère déléguée du 13^e arrondissement, souhaite que la Ville de Paris fasse un partenariat avec les associations afin de gérer la population de chats.

Pénélope KOMITES clôt la séance en soulignant qu'elle souhaite un document expliquant la réglementation, la répartition des compétences ainsi que les chiffres sur ce sujet. Cela permettra d'envisager des mesures d'information, de sensibilisation mais aussi de gestion de la population de chats libres, de chats errants et de chats domestiques.

Compléments d'informations

Pour précision suite à la présentation, est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Les chiffres d'Hygiène Action, Fourrière animale de Paris concernant leurs interventions de ramassage de chats sur la voie publique à Paris en 2016 :

- 203 chats ramassés dont 131 vivants
- Sur les 131 vivants, 34 ont été restitués à leurs propriétaires, 68 ont été accueillis par le refuge de Gennevilliers de la SPA, 6 ont été accueillis par d'autres associations, 6 sont décédés, 108 ont été euthanasiés dont 8 pour des raisons médicales.

La SPA a accueilli dans son refuge de Gennevilliers 260 chats abandonnés par des Parisiens. Il faut noter que pour 25% des chats abandonnés recueillis dans le refuge de Gennevilliers, le code postal n'est pas précisé. Ainsi pour le refuge de Gennevilliers en 2016, 15% des animaux abandonnés proviennent de Parisiens, 56% des autres départements de la région parisienne et 25% sans code postal (anonyme).

Par ailleurs, la SPA a eu 175 signalements (chats et chiens confondus) depuis début 2017 : 19 concernés des signalements d'animaux utilisés à des fins de mendicité et 127 ont été clôturés soit parce qu'il n'y avait pas de maltraitance, soit parce que la SPA a obtenu la cession des animaux ou une amélioration de la situation.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Thème « Chiens, NAC et animaux de ferme »

5 octobre 2017

Liste des participants :

- **Pénélope KOMITES**, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la nature en ville, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et des affaires funéraires
- **Danièle SEIGNOT**, adjointe au Maire du 13^e arrondissement
- **Joëlle MOREL**, conseillère de Paris
- **Edith GALLOIS**, conseillère de Paris
- **Fabienne ROUMET**, conseillère du 13^e arrondissement
- **Laurent BUSSIERE**, cabinet du Maire du 2^e arrondissement
- **Kévin REVILLON**, cabinet de Pénélope KOMITES
- **Sarah PECAS**, cabinet de Pénélope KOMITES
- **Olivier LAMICHE**, Brigade cynophile DPSP
- **Bruno LASALLE**, Direction départementale de la protection des populations (DDPP) - Paris
- **Lionel DURET**, Groupe Hygiène Action
- **Gilles CHAUVIN**, Groupe Hygiène Action
- **Dorothée DOREE**, I-CAD, Société d'Identification des Carnivores Domestiques
- **Albane PERRAULT**, SACPA-CHENIL SERVICE
- **Anne-Claire MARQUET**, Syndicat professionnel des métiers et services de l'animal familial - PRODAF
- **Carine CELIBERT**, PROMOJARDIN, Association pour la promotion du jardinage, de l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie végétal et animal
- **Nathalie HIBAL-FARAON**, Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie
- **Alban DELASELLE**, Société Centrale Canine
- **Amélie de MAUD'HUY**, Citizendog
- **Pascal RICHARD**, Animado
- **Stéphane BENGUIGUI**, Promenons-nous dans les bois
- **Aurore MORIN**, IFAW
- **Virginie FAUGAS**, 30 millions d'amis
- **Amandine SANVISENS**, Paris Animaux ZOOPOLIS
- **Isabelle MAGUDA**, Fondation Brigitte Bardot
- **Tamara GUELTON**, La SPA
- **Annick DELMAS**, HANDI'CHIENS
- **David CRAVE**, DEVE
- **Thomas CHARACHON**, DEVE
- **Léa TERRAUBE**, DEVE

1. Chiens

Thomas CHARACHON présente les aspects réglementaires en lien avec le thème « Chiens » (identification, ramassage obligatoire des déjections canines, réglementation chiens dangereux, la tenue en laisse, etc.) ainsi que l'utilisation de chiens dans certaines activités à Paris (les chiens guides d'aveugles, les chiens de sécurité).

Suite à cette présentation, un tour de table est réalisé.

La question des animaux utilisés pour la mendicité

Tamara GUELTON, SPA, indique que le sujet de la mendicité n'est pas abordé dans la présentation alors que c'est un problème : des chiens et des chiots sont utilisés à des fins de mendicité sans que leur provenance soit connue. Une diapositive est ajoutée à ce sujet dans la présentation. Au delà de la maltraitance, ce sujet pose un vrai risque sanitaire : ces chiens et ces chiots proviennent souvent de pays qui ne sont pas indemnes de rage. Les associations de protection animale interviennent auprès de personnes à la rue lorsqu'un cas de maltraitance leur est signalé. Cependant, elles n'ont pas de pouvoir de police : si le propriétaire de l'animal refuse de suivre l'association ou de donner son animal, les associations ne peuvent rien faire. C'est la Préfecture de Police qui peut intervenir.

Virginie FAUGAS, 30 millions d'amis, confirme que les associations de protection animale ont une grande difficulté avec les animaux utilisés pour la mendicité et que cela concerne les chiens, les chats et les lapins.

Bruno LASALLE, DDPP, indique que la DDPP intervient avec les commissariats pour les cas de mendicité. L'identification et le statut sanitaire des animaux utilisés pour la mendicité sont vérifiés. S'ils ne sont pas conformes, les animaux sont placés en surveillance sanitaire à la fourrière. La durée de ce placement peut être réduite en fonction des informations qu'ils disposent. Concernant les mauvais traitements, la DDPP a comme principe que des chatons ou des chiots présents sur la voie publique sont victimes de maltraitance et ils peuvent donc être confisqués. C'est le juge d'instruction qui décide, dans les 90 jours, de la suite à donner. Le contexte juridique est strict. La propriété étant un principe important, il est compliqué de retirer la garde d'un chien ou d'un chat à un propriétaire. Il indique également qu'ils effectuent les contrôles dans la limite de leurs effectifs et selon les demandes des commissariats. Concernant les lapins, il précise qu'il est difficile d'intervenir car il n'y a pas de vaccination et d'identification obligatoire et qu'il est complexe d'objectiver les mauvais traitements sur les lapins.

Bruno LASALLE indique également qu'il a délivré 13 fois un procès-verbal pour mauvais traitements au même individu. L'individu n'a jamais payé. Les animaux ont été confisqués les 13 fois et transférés provisoirement à la fourrière. Tamara GUELTON indique que si une personne à la rue peut avoir 13 chiens d'affilée, c'est qu'une filière existe et qu'il semble nécessaire de la démanteler.

Lionel DURET, Hygiène action, fourrière animale de Paris, indique qu'en cas de maltraitance animale, les animaux sont envoyés directement aux associations de protection animale, sinon aucun suivi juridique n'est possible. Seules les associations peuvent mener des actions juridiques efficaces. Les animaux peuvent être bloqués entre deux et trois ans, en attente de la décision de justice. Le procureur de la République peut d'ailleurs, au bout de trois ans, décider de restituer l'animal à son propriétaire. En outre, la fourrière ne peut pas s'opposer à la restitution d'un animal si le propriétaire se présente avec des documents en règle.

Bruno LASALLE, Lionel DURET et Tamara GUELTON indiquent qu'il est difficile de traiter les cas de maltraitance d'animaux utilisés pour la mendicité car très souvent de nombreuses personnes leur reprochent de retirer un animal à une personne pour qui il représente tout ce qu'elle a.

Tamara GUELTON, en réponse à une interrogation d'Edith GALLOIS, précise qu'elle distingue les personnes sans domicile fixe qui sont accompagnées d'un animal et pour lesquelles, à son sens, il n'y

a pas de maltraitance, des personnes qui sont avec des chiots et les utilisent pour attirer l'attention et l'argent. L'approche des situations de maltraitance doit être réalisée au cas par cas. Souvent, les animaux présentent un état léthargique ce qui peut laisser penser soit qu'ils sont trop jeunes, soit qu'ils n'ont pas suffisamment à manger ou qu'ils ont été drogués.

Suite à une interrogation de **Fabienne ROUMET**, **Kévin REVILLON** rappelle que c'est le rôle des députés et des sénateurs de légiférer, notamment sur cette question. La Ville peut éventuellement formuler des propositions à leur destination.

La question des animaux identifiés à l'étranger

Tamara GUELTON soulève également, en lien avec la problématique des animaux utilisés pour la mendicité, le problème des animaux identifiés à l'étranger qui ne peuvent pas être identifiés à l'I-CAD car leur passé sanitaire, notamment les risques liés à la rage, est inconnu. Il leur est impossible de les comptabiliser alors qu'ils sont en expansion en France et notamment à Paris.

Au sein de leur dispensaire, beaucoup de personnes arrivent avec des animaux dont le statut sanitaire est inconnu et qui proviennent de pays qui ne sont pas indemnes en rage, d'où un risque sanitaire élevé. Ce peut être le cas des animaux utilisés pour la mendicité mais aussi d'animaux achetés par des particuliers.

Bruno LASALLE indique que les animaux dont le statut sanitaire n'est pas connu ou n'est pas conforme doivent être placés sous surveillance sanitaire. Depuis six mois, l'I-CAD bloque l'enregistrement des puces étrangères si le propriétaire du chien ne justifie pas de la conformité sanitaire du chien lors de l'introduction en France (vaccination contre la rage par exemple). Ainsi, depuis, la DDPP reçoit un grand nombre de déclarations d'introduction ou d'importation illégale et place les animaux sous surveillance sanitaire. Normalement, lorsque quelqu'un arrive en France avec un chien qui a un numéro de puce étranger, il dispose d'un mois pour déclarer son animal et demander à l'I-CAD l'enregistrement de son animal à puce étrangère dans le fichier français. Les vétérinaires praticiens avaient tendance, parfois, à oublier de signaler les importations illégales et les propriétaires sont désormais coincés puisque le chien ne sera pas enregistré au nom des propriétaires s'ils ne se soumettent pas à la surveillance sanitaire.

Bruno LASALLE indique que le dernier cas de rage humaine a été recensé en France en 1984, mis à part un cas en Guyane en 2008. Le cas de rage du chaton d'Argenteuil, en 2014, concernait un chaton ramené du Maroc et qui, quelques jours après son introduction en France, a déclaré la rage après être passé par trois familles dans une zone pavillonnaire d'Argenteuil. Il a fallu enquêter et vérifier l'état sanitaire de tous les animaux qui avaient pu être en contact avec lui. Il y a eu un autre cas en 2015. Ainsi, tous les un à trois ans, il y a un animal importé dans des conditions illégales, le plus souvent du Maroc, qui déclare la rage en France. La rage humaine concerne un mort toutes les 10 minutes dans le monde. Sur les derniers mois, la DDPP a eu des problèmes équivalents à celui du chaton d'Argenteuil, avec un chaton provenant du Maroc et un chaton provenant d'Algérie. Il a été très difficile de tracer les animaux et de s'assurer de la sécurité sanitaire.

Une campagne de communication sur la rage est menée par la Préfecture de Police auprès du grand public, des vétérinaires et aux frontières pour sensibiliser sur le sujet de l'introduction d'animaux en France.

La capture des chiens en divagation

Olivier LAMICHE, DPSP, indique qu'actuellement personne ne s'occupe de la capture de chiens en divagation à Paris. Il donne en exemple le cas d'un chien errant dans le cimetière du Père Lachaise depuis 10 mois. **Lionel DURET** indique que concernant la divagation des animaux errants sur la voie publique, c'était la Préfecture de Police qui se chargeait de récupérer les animaux et de les amener à la fourrière. Dans le prochain contrat, ce sera l'entreprise prestataire de la Préfecture de Police en matière de fourrière qui aura cette charge.

La sensibilisation auprès des Parisiens

Danièle SEIGNOT intervient sur le nombre d'animations de sensibilisation réalisés par le prestataire de la DPE « Le chien citoyen », actions de sensibilisations sur le comportement à adopter quand on a un chien et en présence d'un chien. Elle souhaiterait qu'il y ait un plus grand nombre d'animations proposés.

Tamara GUELTON indique également que la méconnaissance du chien constitue un réel enjeu. La SPA constate au sein de ses refuges que de très nombreuses races de chiens, du fait de phénomènes de mode, sont abandonnées. Ces races de chiens sont retrouvées alors en fourrière. C'est le cas des bergers australiens par exemple, qui ont des besoins qui sont très compliqués à satisfaire en ville. Les associations de protection animale sont au bout de la chaîne et la SPA pense qu'il est nécessaire de mettre en place une sensibilisation suffisante auprès des populations sur ce que sont les chiens, leurs besoins, selon les différentes races. Une meilleure connaissance permettrait d'éviter des accidents sur la voie publique.

Tamara GUELTON indique qu'il est par ailleurs ressorti de la plupart des réunions de la mission Animaux en ville la proposition que la Ville organise une journée de l'animal en ville sur le parvis de l'Hôtel de Ville, sur tous ces sujets. La SPA organise chaque année le Noël des animaux sur la place de la République où se présentent chaque jour plus de 18 000 personnes.

Carine CELIBERT, Promojardin, indique à cet effet qu'elle travaille avec la Mairie de Boulogne-Billancourt pour organiser une fête de l'animal en ville, depuis six ans : 10 000 à 15 000 visiteurs sont présents chaque jour.

Espaces de liberté pour les chiens

Stéphane BENGUIGUI, Promenons-nous dans les bois, souhaite savoir où en est le projet de modification du règlement des parcs et jardins.

Kévin REVILLON indique que le travail de refonte du règlement des parcs, jardins et bois est en cours. La question des chiens tenus en laisse ou pas fait partie des pistes de réflexion. Une réunion à ce sujet avec les maires d'arrondissements et les groupes politiques est prévue pour établir un nouveau règlement pour le début de l'année 2018.

La mission Animaux en ville va faire un certain nombre de recommandations dans son rapport final et ces sujets pourront faire partie de ses recommandations.

Danièle SEIGNOT et **Fabienne ROUMET** demandent un bilan des espaces canins : qui les gèrent, quelle est leur fréquentation, etc. ?

Tamara GUELTON indique à ce sujet que ce sont très souvent les associations de protection animale qui sont à l'initiative de la création de ce type de parcs ou en demandent. Mais il est très important de rappeler que, au-delà du bien-être animal sur lequel les associations interviennent, il s'agit de lieux de socialisation qui permettent aux gens de se rencontrer. Cela peut ainsi constituer des points d'information. Mais dans la mesure où cela relève des associations de protection animale, cet enjeu n'est pas toujours traité avec toute l'attention nécessaire.

Chiens utilisés par des sociétés mandatées par la Ville (gardiennage, etc.)

Olivier LAMICHE, DPSP, indique qu'auparavant la DPSP était chargée des contrôles des sociétés mandatées par la Ville pour assurer des tâches de gardiennage qui utilisaient des chiens. Dorénavant ce n'est plus eux qui en ont la charge.

Kévin REVILLON indique que si cela intervient dans le cadre de marchés publics avec des sociétés privées et donc sous contrat avec la Ville, la Ville a les moyens de contrôler ce type de situation et en cas de maltraitance des animaux, la Ville a la possibilité de remettre en question les marchés

passés avec ces sociétés. Par ailleurs, le contrôle des sociétés de sécurité est assuré par le CNAPS. Le CNAPS vérifie que les conditions d'octroi des autorisations sont bien respectées et en particulier si le bien-être des animaux est respecté. **Olivier LAMICHE** précise que la DPSP respecte le bien-être de ses animaux. Il a pu y avoir quelques difficultés dans le passé, concernant les sociétés sous-traitantes.

Laurent BUSSIERE souhaite que la Ville soit exemplaire lorsqu'elle est employeur, directement ou indirectement, de chiens.

2. Nouveaux animaux de compagnie et animaux de ferme

Amandine SANVISENS, Paris Animaux Zoopolis, rappelle les propositions de son association, partagées par les associations présentes au groupe de travail « Animaux de ferme » le 6 juillet 2017 :

- Recueillir à la Ferme de Paris les animaux ayant subi des maltraitances ou ayant été abandonnés ;
- Ne pas acheter les animaux de la Ferme de Paris à des éleveurs ;
- Confier la gestion de la Ferme de Paris à une association de protection animale en collaboration avec la Mairie ;
- Supprimer les fermes mobiles qui sont incompatibles avec les besoins physiologiques des animaux ;
- Abandonner le terme « ferme » au profit d'« espace animalier » ;
- Intégrer un volet éducatif en lien avec des écoles et des vétérinaires dans les activités proposées à la Ferme.

Fabienne ROUMET souhaite intervenir sur le sujet des nouveaux animaux de compagnie. Elle estime que c'est un groupe d'animaux domestiques pour lequel très peu d'informations sont partagées. Certaines personnes ramènent de l'étranger des animaux type NAC, qui ne vont pas survivre au transport. C'est également dévastateur pour les écosystèmes et la biodiversité. Elle demande si la Ville peut avoir un rôle pédagogique et mobiliser les citoyens sur ce sujet afin de limiter cette pratique voire de la décourager.

Pénélope KOMITES indique que la communication et l'information envers les Parisiens feront partie des recommandations globales de la mission Animaux en ville car un manque d'informations des Parisiens sur de nombreux sujets abordés par la mission existe. Ce sujet a d'ailleurs été évoqué à de nombreuses reprises lors des précédentes réunions thématiques. Elle rappelle tout de même que la Ville ne peut pas, sur un certain nombre de sujets, diligenter des enquêtes si elle n'est pas compétente.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission Animaux en ville

Thème « Repenser la place de l'animal à Paris »

08 novembre 2017

Liste des participants :

- Corine FAUGERON, adjointe au Maire du 4^{ème} arrondissement.
- René-François BERNARD, adjoint à la Maire du 7^{ème} arrondissement.
- Danièle SEIGNOT, adjointe au Maire du 13^{ème} arrondissement.
- Florence DE MASSOL, adjointe à la Maire du 20^{ème} arrondissement.
- Edith GALLOIS, conseillère de Paris et du 13^{ème} arrondissement.
- Fabienne ROUMET, conseillère du 13^{ème} arrondissement.
- Sarah PECAS, Cabinet de Pénélope KOMITES.
- Laurent BUSSIERE, cabinet du Maire du 2^{ème} arrondissement.
- Dominique NUGEYRE, cabinet de la Maire du 8^{ème} arrondissement.
- Arc'hantael DOROTHE, cabinet du Maire du 19^{ème} arrondissement.
- Sybille BERNARD, Groupe écologique de Paris.
- Benjamin LACOURT, Groupe UDI-MoDem.
- Marguerite LAFANECHERE, DDPP de Paris.
- Jean-Noël RIEFFEL, ONCFS.
- Jean-Pierre DIGARD, CNRS.
- Michel KREUTZER, Université Paris Nanterre.
- Jean-Michel MICHAUX, ISTAV.
- Corine PELLUCHON, Université Paris-Est-Marne-la-Vallée.
- Anne DU PLESSIS, DEVE.
- Léa TERRAUBE, DEVE.

Mme Corinne PELLUCHON, philosophe et professeure à l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée, souhaite insister sur un volet qui lui semble important : celui de l'innovation, notamment concernant les alternatives à l'expérimentation animale. Conformément à la directive européenne de 2010, traduite au 1^{er} février 2013 dans le droit français, il y a un appel à faire preuve d'innovation dans les laboratoires pour justement améliorer la condition des animaux et réduire de manière importante le nombre d'animaux utilisés.

Elle aborde également la question de l'alimentation et explique qu'il lui semble important que Paris, en tant que grande ville européenne, propose des plats végétariens et végétaliens dans la restauration collective et dans les restaurants, au nom de la liberté de chacun. Elle prend l'exemple des hôpitaux et des maisons de retraite où rien n'est proposé pour les personnes végétariennes ou souhaitant réduire leur consommation de viande. En outre, elle indique que proposer de tels plats permettrait d'encourager les personnes à réduire leur consommation de produits animaliers. Paris pourrait devenir une ville « vegan friendly », comme Berlin par exemple.

Elle aborde ensuite le sujet de la captivité d'animaux sauvages dans les cirques et les spectacles. Elle indique que les associations font un travail important à ce sujet. Elle déclare également qu'il serait important d'envisager, s'il y a l'idée de supprimer les cirques avec animaux à Paris, la reconversion des personnes vivant de l'exploitation animale. Elle ajoute que toute suppression d'une pratique, quand il n'y a pas une proposition financière et un délai afin que les personnes qui vivent de cela puissent se reconvertir, ne servirait à rien d'autre qu'à diviser la population et désigner des bourreaux.

M. Michel KREUTZER, professeur d'éthologie émérite à l'Université Paris Nanterre indique que la question des animaux en ville est effectivement une question d'actualité. Il y a quelques années, l'Université Paris Nord a créé un laboratoire, l'Institut Francilien d'Éthologie, dont les animaux en ville ont été placés au centre de ses préoccupations d'étude. A cet effet, les animaux domestiques y ont été étudiés, notamment la question de leur bien-être et sa définition. Pour les chats domestiques, une pratique est très courante : c'est la castration. Il indique se demander si le bien-être d'un chat passe par la castration. De même pour les chiens domestiques, il se demande si leur bien-être est assuré lorsqu'ils restent seuls toute la journée et que leur propriétaire les promène seulement le soir.

Dorénavant, les animaux ne sont plus seulement asservis pour leur chair, etc. mais également pour les relations affectives que les humains peuvent avoir avec eux, leur procurant le plaisir d'être reconnus et aimés par un être. C'est aussi peut-être au détriment de la vie et du bien-être de ces animaux.

M. Jean-Pierre DIGARD, directeur de recherche émérite au CNRS, anthropologue et membre de l'Académie d'agriculture de France, déclare qu'à ses yeux, les animaux de compagnie sont les plus maltraités des animaux : ils sont complètement séparés de leurs congénères et vivent en milieu entièrement humain.

Il indique que la problématique est de parvenir à combiner à la fois les nécessités comportementales des animaux et ce que les humains attendent de ces animaux. Ils en attendent quelque chose, puisqu'ils les accueillent chez eux.

Il déplore que n'importe qui puisse adopter un animal domestique, sans aucun contrôle de la part de l'État vis-à-vis du futur propriétaire concernant ses connaissances sur les besoins de l'animal et ses capacités à l'élever.

Il aborde ensuite la question des espèces qui prolifèrent dans Paris. Parmi les espèces les plus visibles, ce sont les rats et les corneilles, et moins visibles, les tiques, qui sont portées par les mammifères et les oiseaux. Il indique que ce n'est pas simplement un sentiment de nuisance que provoquent ces espèces animales, c'est un problème de santé publique : il faut combiner à la fois la faune et les intérêts des humains.

Il traite finalement la question de la captivité d'animaux dans les cirques et s'interroge sur le devenir de ces animaux, une fois les cirques interdits.

M. Jean-Michel MICHAUX, vétérinaire, enseignant à l'école vétérinaire et directeur de l'Institut

scientifique et technique de l'animal en ville (ISTAV) indique que l'ISTAV s'occupe des différentes questions liées à la présence de l'animal en ville en réalisant des formations et en conseillant.

Il indique être très favorable à ce que les citoyens puissent avoir un animal de compagnie, à condition qu'ils s'en occupent bien. Vouloir supprimer ce lien serait embêtant mais il est vrai qu'avoir aujourd'hui un chien en ville est difficile.

Aujourd'hui, il y a besoin de deux choses essentielles pour accueillir un chien en ville de façon optimale :

- D'une part, que les maîtres connaissent l'éducation canine. Cela passe par la formation mais peut passer par d'autres biais ;
- D'autre part, ils ont besoin d'espaces de détente.

Il soulève également la question de l'accès des animaux domestiques aux maisons de retraite.

Concernant le problème des chats errants, il indique qu'en France naissent deux millions de chatons chaque année. Seulement la moitié est adoptée par des personnes. Cela veut dire que, chaque année, un million de chatons meurent. La stérilisation est quand même le meilleur moyen pour limiter cet aspect.

Il est ensuite intervenu au sujet des espèces « invasives », qu'il définit comme des espèces qui naturellement ont un taux de proligité important. A ce titre, l'exemple du rat est caractéristique. Un couple de rats, vivant dans les conditions idoine, pourrait donner en une année entre 2000 et 10 000 rats. Pour compléter les propos de Jean-Pierre DIGARD qui a parlé des problèmes de pathologie liés aux espèces invasives, il confirme qu'effectivement il est possible que des espèces animales, telles que les rats, transmettent des maladies aux humains. Le rat peut transmettre par exemple la leptospirose. La leptospirose n'est que difficilement transmise dans les conditions parisiennes, sauf peut-être aux égoutiers. Les rongeurs transmettent en revanche des germes commensaux, tels que les salmonelles notamment. Il explique ensuite la notion de dose infectante et son importance. Si les rongeurs polluent l'environnement des Parisiens par une multitude de germes, les personnes immunodéprimées c'est-à-dire les enfants, les personnes qui ont une immunodépression acquise et les personnes âgées seront sensibles à ces germes. Des problèmes de santé publique existeront alors. Il ajoute que les punaises ne transmettent pas de maladie - possiblement la maladie de Chagas, mais les scientifiques n'en sont pas certains. Il précise cependant que les aspects psychologiques liés aux punaises de lit posent problème.

Il ajoute, suite à une question, que les corneilles ne posent pas de problème de santé publique. Les pigeons peuvent poser un problème de santé essentiellement à deux populations :

- Les gens en charge du nettoyage de grenier où de nombreuses fientes de pigeons peuvent être présentes ;
- les personnes qui trouvent un pigeon malade et qui le ramènent chez elles pour le soigner.

Concernant les rats, il estime qu'à Paris, deux problèmes se posent :

- dans les jardins, dont les jardins d'école ;
- lorsqu'on détruit des immeubles.

Dans les jardins, les trois ressources dont ont besoin les rats pour vivre sont présentes :

- les ressources de nourriture, puisqu'il y a de plus en plus de déchets ;
- de l'eau, qui leur est indispensable. Si l'on arrivait à faire des coupures dans l'approvisionnement en eau, il y aurait moins de problème ;
- et de la terre pour faire des terriers.

Il ajoute enfin en indiquant que deux nouvelles espèces animales, récemment arrivées sur le territoire parisien, peuvent poser de vrais problèmes sanitaires : le moustique tigre et le frelon asiatique.

Le moustique tigre peut transmettre le chikungunya et la dengue. Le frelon asiatique, par ses piqûres, est également un problème.

Mme Fabienne ROUMET, conseillère déléguée du 13^{ème} arrondissement de Paris revient sur la question des espèces dites « nuisibles ». Elle souhaite que les risques sanitaires de chaque espèce envers l'humain soient clairement définis afin de combler l'absence d'informations et d'éviter les peurs de tout genre liées à ces sujets. Elle propose qu'une étude scientifique soit lancée afin de

déterminer clairement les risques sanitaires des rats, pigeons, corneilles. Elle explique que cela permettrait de mettre en œuvre une politique publique cohérente.

Elle s'exprime ensuite sur la question de la captivité des animaux dans les cirques en relatant le reportage de France Info concernant la location illégale de félins par des cirques pour des soirées privées. Elle déclare que les cirques sont des appels d'air au trafic d'espèces animales, voire directement des points de trafic, bien qu'ils soient contrôlés.

Mme Florence DE MASSOL, adjointe à la Maire du 20^{ème} arrondissement de Paris, revient sur la question du bien-être des animaux domestiques soulevée par Michel KREUTZER. Elle indique que cette question a été abordée à plusieurs reprises au cours de la mission. De son point de vue, quand des personnes accueillent un animal en sachant qu'ils ne pourront pas lui assurer un cadre de vie en lien avec ses besoins, cela peut s'apparenter à de la maltraitance animale. Elle indique qu'il faudrait effectivement travailler sur la formation des futurs propriétaires d'animaux. Elle ajoute que cela se fait dans les associations de protection animale qui mettent à l'adoption des animaux : une formation au futur propriétaire est prodiguée et une visite du domicile est effectuée afin de vérifier si les conditions de vie de l'animal répondent à ses besoins.

Elle revient également sur les espèces animales dites nuisibles. Elle indique que le terme nuisible est une façon d'envisager les rapports de l'humanité avec la nature qui relève du siècle précédent. Elle souhaite que l'on apprenne à vivre avec notre écosystème. Elle souhaite que l'on apprécie les espèces animales telles que les pigeons, les rats et les corneilles, à travers les services écologiques qu'elles nous rendent (nettoyage des déchets des égouts notamment). Elle souhaite que nos rapports avec les animaux vivant en ville avec nous changent. Elle rappelle également que si une espèce animale prolifère, c'est souvent parce qu'une autre espèce animale disparaît et que la ville est un écosystème dans lequel les humains sont aux manettes.

Mme Danièle SEIGNOT, adjointe au Maire du 13^{ème}, partage ce qu'a dit Florence DE MASSOL concernant la présence des chiens dans la ville et la nécessité d'éduquer les maîtres. A Paris, la densité urbaine est telle qu'il est difficile de mettre en place des espaces de détente pour les chiens.

Les animaux de compagnie sont des compagnons pour un certain nombre de personnes âgées qui sont dans une grande solitude dans une ville comme Paris. Or, en période de grande chaleur, les personnes âgées ne vont pas dans les jardins, puisqu'elles ne peuvent pas emmener leurs animaux de compagnie, et préfèrent donc rester chez elles. C'est une grosse difficulté qu'il faut que la Ville de Paris arrive à gérer.

Elle souhaite également, comme cela a été évoqué auparavant, que lorsque l'on vend un animal de compagnie, une explication concernant les contraintes imposées par l'animal soit fournie aux acquéreurs.

Mme Edith GALLOIS, conseillère de Paris et du 13^{ème} arrondissement est favorable au fait de responsabiliser les propriétaires de chien. Elle souhaite être optimiste : il y a de moins en moins de chiens à Paris, cela est peut-être dû au fait que les gens rendent davantage compte qu'il y a un certain nombre de contraintes en ville pour un chien. Elle explique en outre qu'une communication lui paraît importante : mettre des affiches dans les animaleries, mettre en place une charte à destination des acquéreurs.

Mme Marguerite LAFANECHERE, DDPP, indique qu'il est déjà prévu, dans le Code rural, d'informer les acheteurs d'animaux de compagnie au sujet de leurs besoins. Les gens qui achètent un chien ou un chat dans une animalerie, dans un élevage, reçoivent un document sur les besoins de détente, en fonction de la race achetée. Cependant, comme déjà évoqué dans les précédentes réunions de la mission, beaucoup d'animaux sont achetés par des filières illicites. Dans ce cas, il n'y a pas cette information à l'achat.

Mme Edith GALLOIS revient ensuite sur la question de la population de rats à Paris. Elle indique qu'on les rencontre de plus en plus en surface à Paris et qu'il est nécessaire, pour des raisons de santé publique, d'agir. Elle rappelle qu'une MIE Propreté est en cours actuellement à la Ville, et la

question de la population de rats est une des préoccupations majeures.

Mme Corinne FAUGERON - adjointe au Maire du 4^{ème} arrondissement, propose de s'inspirer d'autres grandes villes, comme Montréal, concernant la gestion des espèces « indésirables ». Elle propose qu'un espace dédié aux chiens en liberté soit aménagé sur les voies sur berges car il y a suffisamment d'espace.

Mme Corinne PELLUCHON intervient sur l'importance du vocabulaire qui sera utilisé dans le rapport de synthèse de la mission. Elle indique que le choix des mots est important et que par exemple, classer telles espèces animales comme nuisibles, ne va pas dans le sens d'une cohabitation entre les humains et les autres animaux.

Elle déclare ensuite qu'il existe aujourd'hui une demande de la population énorme sur la question animale dont un courant assez radical. Cette demande est soutenue notamment par des références éthologiques et des connaissances scientifiques. Elle prend l'exemple de la captivité d'animaux sauvages où un consensus émerge malgré des divergences sur d'autres sujets de la question animale (végétarisme, etc.). Pour répondre à une interrogation concernant le devenir de ces animaux, elle indique que des associations proposent des solutions pour héberger les animaux des cirques.

Elle déclare ensuite qu'il est intéressant que l'idée d'une cohabitation avec les animaux émerge à Paris. Elle ajoute que même si ce sont seulement des petits changements qui seront mis en œuvre, ce sera déjà bien.

M. René-François BERNARD, adjoint à la Maire du 7^e arrondissement, revient sur la question des espaces de détente pour chiens et le fait que c'est une demande forte des Parisiens propriétaires de chiens d'en ouvrir de nouveaux à Paris. Il ajoute également que les Parisiens sont de plus en plus sensibles au bien-être animal en prenant l'exemple des moutons pâturant sur les pelouses de l'avenue de Breteuil. De nombreux administrés ont réagi lors de la canicule de l'été dernier, en pensant que les moutons manquaient d'eau.

M. Michel KREUTZER ajoute ensuite que la question que se pose la mission est « comment faire vivre et cohabiter les humains et les animaux en ville ? ».

Il évoque ensuite les oiseaux chanteurs, dont la présence est considérée, par les habitants d'une ville, comme un élément important de la qualité de vie. Ces oiseaux ont l'habitude de chanter la journée, mais Michel KREUTZER les a déjà entendus chanter en pleine nuit à 3h du matin à Paris. Il semblerait que ce soit dû au fait qu'il y ait trop de bruit la journée en ville. Michel KREUTZER explique donc que certaines espèces animales arrivent à s'adapter à l'humain, d'autres n'y arriveront sûrement pas, d'où l'importance de la question de la cohabitation entre humains et autres animaux.

Il intervient également sur la question de la formation des propriétaires d'animaux domestiques concernant leurs besoins naturels. Il indique que les laboratoires académiques pratiquant l'expérimentation animale sont contrôlés, que les cirques détenant des animaux en captivité sont contrôlés ; les conditions de vie de ces animaux sont donc connues. En revanche, il précise que ce qui reste inconnu, ce sont les conditions de vie des animaux domestiques données par leur maître, car aucune certification ni aucun contrôle n'est nécessaire. Il déclare qu'un « permis » pour avoir le droit d'adopter un animal domestique lui semble nécessaire.

M. Jean-Pierre DIGARD indique, en lien avec la question de la cohabitation entre espèces animales, qu'une étude a été publiée aux États-Unis sur la consommation d'oiseaux des chats domestiques. Il a été montré que chaque chat domestique mange en moyenne cinq oiseaux par an. En France, il y a environ 13 millions de chats et donc que cela a un impact important sur la population d'oiseaux en France.

Il rappelle également que 47% des foyers français ne possède pas d'animaux de compagnie et qu'il est important de prendre en compte les souhaits des personnes n'ayant pas d'animaux domestiques et ne souhaitant pas en avoir.

Mme Danièle SEIGNOT intervient sur la question des espaces canins. Elle indique que de nombreux espaces verts à Paris (77 espaces verts) sont accessibles aux chiens tenus en laisse. Elle indique également qu'il existe des espaces canins à Paris (au nombre de 7) où les chiens peuvent être mis en liberté. Elle cite l'exemple de l'espace de détente de Denfert-Rochereau dans le 14^e arrondissement : elle indique que les résultats sont mitigés car les propriétaires de chiens ne ramassent pas les déjections canines.

Fabienne ROUMET réagit par rapport aux remarques précédentes. Elle explique, concernant les différents problèmes évoqués, aussi bien la question de la place des chiens dans l'espace public ou la prolifération des rats, que cela est dû à l'incivilité humaine : non ramassage des déjections canines, non ramassage des déchets ce qui attire les rats, les pigeons, les corneilles, etc. Concernant les espaces de détente pour chiens, elle souhaiterait que les chiens puissent se promener sans laisse partout dans Paris. Pour cela, les maîtres doivent entretenir une relation perpétuelle avec leur chien et communiquer parfaitement avec lui. Elle souhaiterait qu'un certificat de capacité ou un permis payant soit délivré aux futurs propriétaires de chiens. Cela se fait déjà à Berlin. Cela permettrait de promener sans laisse les chiens tout en évitant tout risque pour les autres personnes.

M. Laurent BUSSIERE, Mairie du 2^{ème} arrondissement de Paris, souhaite que la mission ait deux volets :

- des propositions symboliques, comme l'interdiction des cirques avec animaux sur le territoire parisien ;
- des propositions repensant concrètement la place de l'animal à Paris. Il indique qu'il en a entendu deux lors des échanges de ce matin, qu'il trouve intéressantes. D'une part, permettre aux personnes dans les maisons de retraite ou d'autres établissements de santé de venir avec leurs animaux de compagnie. D'autre part, la question du végétarisme dans la restauration collective.

Il ajoute que la mission Animaux en ville pourrait fixer le principe suivant : inviter la municipalité à agir à chaque fois qu'elle a une compétence qui lui permet de faire avancer les questions de relations entre les humains et les animaux en ville.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission Animaux en ville

Bilan

30 novembre 2017

Participants

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts, de la Nature en ville, de la Biodiversité, de l'Agriculture urbaine et des Affaires funéraires

Nicolas MARTIN-LALANDE, Adjoint au Maire du 1^{er} arrondissement

Jacques BOUTAULT, Maire du 2^e arrondissement

Dominique DUSSART, Adjointe au Maire du 2^e arrondissement

Laurence HUGUES, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement

Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement

Edith GALLOIS, Conseillère de Paris et du 13^e arrondissement

Fabienne ROUMET, Conseillère du 13^e arrondissement

Yann WEHLING, Conseiller de Paris et du 15^e arrondissement

Kévin REVILLON, cabinet de Pénélope KOMITES

Renan BENYAMINA, cabinet de Bruno JUILLARD

Laurent BUSSIERE, cabinet du Maire du 2^e arrondissement

Victor BARON, cabinet du Maire du 11^e arrondissement

Aurélié BELOT, cabinet du Maire du 17^e arrondissement

Arc'Hantael DOROTHE, cabinet du Maire du 19^e arrondissement

Sybille BERNARD, groupe écologiste de Paris

Benjamin LACOURT, groupe UDI-MoDem

Marguerite LAFANECHERE, DDPP de Paris

Jean-Noël RIEFFEL, ONCFS

David CRAVE, DEVE

Anne DU PLESSIS, DEVE

Léa TERRAUBE, DEVE

Pénélope KOMITES introduit la séance du jour en précisant qu'une dernière réunion aura lieu en janvier afin de mettre en débat les contributions de la mission Animaux en ville.

Jacques BOUTAULT propose qu'une direction ou une sous-direction déléguée à la question animale soit créée à la Ville de Paris afin de gérer de manière cohérente ce sujet.

Il souhaite également que le sujet de la captivité des animaux dans les cirques, à l'origine de la création de la mission Animaux en ville, reste au cœur des travaux de cette mission. Il demande que la Ville de Paris n'achète plus et ne distribue plus de places de spectacles de cirques avec animaux dans les Mairies d'arrondissement. Il demande également la fin de la promotion des cirques présentant des animaux et souhaite que la Ville de Paris sensibilise les Parisiens aux conditions de vie des animaux présents dans les cirques.

Laurence HUGUES ajoute que les Caisses des écoles achètent des places de spectacles de cirques avec animaux et souhaite que la Ville de Paris demande la fin d'une telle pratique aux Caisses des écoles.

David BELLIARD demande à ce que la mission Animaux en ville soit pérennisée et soit articulée avec l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre (alimentation durable notamment). Suite au décès de la tigresse échappée du cirque Bormann-Moreno, il demande également que la Ville de Paris se positionne publiquement quant à la captivité des animaux sauvages dans les cirques. Il souhaite que cette question soit discutée au prochain Conseil de Paris.

A ce sujet, **Pénélope KOMITES** précise qu'une circulation émise par le Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb et le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, à destination des préfets de département, indique que « toute mesure d'interdiction générale et absolue des cirques et fêtes foraines doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, de telles mesures ne peuvent être prises, d'une façon générale et absolue, sur le territoire de la commune (CE, 22 juin 1951, Daudignac ; CE, 5 février 1960, commune de Mougins ; CE, 4 mai 1984, n° 49153) sans encourir la censure du juge administratif. Il vous appartient donc de vous y opposer au titre du contrôle de légalité ». La circulaire est jointe à ce compte-rendu.

Edith GALLOIS rappelle les principales contributions aux travaux de la mission du groupe UDI-MoDem :

- Responsabiliser les personnes souhaitant acquérir un animal de compagnie afin d'éviter les achats compulsifs notamment ;
- Développer l'éco-pâturage ;
- Développer des brigades à cheval afin d'assurer des missions de sécurité et de surveillance (vœu voté au Conseil de Paris de mai 2016) ;
- Mettre en œuvre une politique efficace en matière de lutte contre les espèces animales dites nuisibles telles les punaises (certification des professionnels notamment) ;
- Aménager des parcs canins car l'animal crée du lien social.

Fabienne ROUMET demande à ce que soit mise en place une vraie gouvernance afin de gérer de façon efficace et cohérente le sujet des animaux à Paris. Elle souhaite que ce travail permette de mettre en place à Paris une nouvelle façon de penser l'animal en ville et nos relations avec les animaux. Par ailleurs, en lien avec le sujet de la captivité des animaux dans les cirques, elle explique que France Info a réalisé un reportage mettant en avant que des cirques franciliens louent de façon illégale des lionceaux pour des soirées privées. Elle explique que, outre la question de la captivité d'animaux sauvages, les cirques participent à des pratiques illégales

Jean-Noël RIEFFEL, ONCFS, confirme cette information et précise qu'un travail est en

cours entre l'ONCFS et la police nationale à ce sujet.

Evelyne HONORE indique que lors du conseil du 12^e arrondissement du 29 novembre 2017, un débat a eu lieu sur la captivité des animaux dans les cirques, la Mairie du 12^e arrondissement étant particulièrement concernée par cette question car accueillant sur son territoire des cirques avec animaux. La Mairie du 12^e arrondissement distribue jusqu'à 10 000 places gratuites de spectacles du Cirque Pinder par an aux habitants de l'arrondissement. Elle souhaite que la Mairie du 12^e arrondissement prenne position et que cesse progressivement cette activité en fixant des échéances et en accompagnant la décision d'explications.

Yann WERHLING souhaite déposer un vœu au prochain Conseil de Paris (décembre 2017) demandant l'interdiction des cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire parisien. Il déclare que cette proposition est en accord avec les positions des Parisiens pour qui la condition animale est importante. Il indique ne pas souhaiter que la Ville se retranche derrière des arguments et des aspects juridiques sur cette question, affirme sa position et assume sa décision.

Pénélope KOMITES indique que si la Ville de Paris est amenée à interdire sur son territoire les cirques avec animaux, un travail d'accompagnement des circassiens sera à réaliser. Elle rappelle que le gouvernement a été interrogé par trois députés et n'a pour l'instant pas apporté de solutions concrètes à ces questions : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-674QE.htm>, <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-1959QE.htm> et <http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-2428QE.htm>). Une proposition de loi d'interdiction des cirques avec animaux a également été déposée en novembre 2017 de la part de députés : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion0421.asp>.

Comptes-rendus des groupes de travail

1. 12 avril 2017 : place des chiens et des chats en ville - les usages dans les parcs et bois, les questions de propreté, de stérilisation, de mendicité et de sécurité ;
2. 18 mai 2017 : place des animaux sauvages en ville et le trafic d'espèces animales ;
3. 15 juin 2017 : biodiversité naturelle, lien avec les trames verte et bleue, préservation de la faune sauvage, espèces inscrites sur les listes réglementaires ;
4. 6 juillet 2017 : place des animaux de ferme en ville - basse-cour, abeilles, poulaillers, fermes ;
5. 5 octobre 2017 : sensibilisation auprès des enfants dans les écoles, les centres de loisirs, lors des Activités Rythmes Éducatifs (ARE) ;
6. 26 octobre 2017 : repenser la place de l'animal en ville - communication auprès des Parisien.ne.s pour revaloriser la place de l'animal et modifier les comportements (nourrissage, sentiment de nuisance, violence, etc.)

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Groupe de Travail Place des chiens et des chats en ville

12 avril 2017

Pénélope KOMITES a introduit le premier groupe de travail de la mission Animaux en ville, réunissant une quinzaine d'associations intéressées par le sujet de la place des chats et des chiens en ville. L'objectif de ce groupe de travail est que les associations présentes produisent un travail en commun et émettent des contributions, dont s'inspirera la liste de recommandations du rapport de synthèse de la mission Animaux en ville.

Pénélope KOMITES rappelle que les groupes de travail ont été définis lors de la réunion plénière du 2 mars dernier, où plus de 250 associations intéressées par la mission Animaux en ville étaient invitées. 6 groupes de travail sont ainsi organisés ouverts à toutes les associations intéressées :

- La place des chiens et des chats en ville, le mercredi 12 avril de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- La place des animaux sauvages en ville, le jeudi 18 mai de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- Biodiversité naturelle, le jeudi 15 juin de 11h à 12h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- La place des animaux de ferme en ville, le jeudi 6 juillet de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- La sensibilisation auprès des enfants, le jeudi 5 octobre de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)
- Repenser la place de l'animal en ville, le jeudi 26 octobre de 11h à 13h à l'Hôtel de Ville (salle indiquée au tableau)

Pénélope KOMITES explique également que, parallèlement à ces groupes de travail, continue à se dérouler un certain nombre de réunions thématiques auxquelles sont conviées l'ensemble des parties prenantes du thème abordé.

Par ailleurs, une consultation publique sur la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée » est en ligne jusqu'au 1^{er} juillet 2017 (<https://idee.paris.fr/des-animaux-paris>). Chaque Parisien est invité à y faire part de son avis sur les thèmes de la mission Animaux en ville. L'ensemble des retours fera l'objet d'un travail de synthèse et sera également intégré au rendu de la mission.

Une présentation précisant la réglementation concernant les chats et les chiens en ville est diffusée et jointe à ce compte-rendu.

Les associations présentes se divisent ensuite en deux groupes de travail, le premier s'intéressant au sujet des chiens en ville et le second s'intéressant à la place des chats en ville. Les contributions de ces deux ateliers sont reproduites ci-dessous.

Les contributions des deux groupes

Groupe de travail « Place des chats en ville »

Contribution 1

Titre : Pour une meilleure cohabitation entre Parisiens et chats libres

Nom du contributeur : Les amis des chats

Action proposée : Mise en place d'une campagne d'information, pour sensibiliser les Parisiens à la présence de chats dans leur ville en vue d'améliorer la cohabitation, mais aussi d'améliorer la gestion des populations félines.

Modalité de mise en œuvre : Mise en place d'un plan de communication

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Non renseigné

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Non renseigné

Contribution 2

Titre : Charte entre les associations et la Mairie de Paris

Nom du contributeur : SPA

Action proposée : Mise en place d'une charte entre les associations et la Mairie de Paris pour permettre aux associations d'installer des abris et des aménagements légers afin de s'occuper de la population féline dans le but de la nourrir, de l'abriter mais surtout de l'identifier et la stériliser. Les associations s'engageraient à garantir le nettoyage et la bonne tenue des aménagements et du lieu où elles sont installées.

Modalité de mise en œuvre : Campagne de sensibilisation auprès des Parisiens pour leur expliquer le rôle des aménagements et des associations pour bien faire comprendre qu'il s'agit avant tout de réguler la population féline avant même de l'entretenir.

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Non renseigné

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Non renseigné

Contribution 3

Titre : Recensement des associations de protection animale par arrondissement

Nom du contributeur : SPA

Action proposée : Inciter les mairies d'arrondissement à mettre en place des campagnes de recensement des associations présentes sur leur territoire, et de la même manière inviter les associations à se présenter aux mairies. Permettre qu'elles puissent se mettre en contact et échanger pour mieux prendre en charge la population féline au travers d'actions mieux

coordonnées.

Modalité de mise en œuvre : Mise à disposition de locaux pour des rencontres inter associatives et mise en place d'une campagne de recensement.

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Non renseigné

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Non renseigné

Contribution 4

Titre : Convention municipale avec les associations

Nom du contributeur : Les chats des rues

Action proposée : Mise en place d'une convention avec la Ville de Paris pour permettre la mise en place d'actions officielles de la part des associations. La gestion de la population féline nécessite la création d'emplois dédiés. Mise en place d'une méthode dite « d'écologie urbaine » qui permet d'intégrer tous les acteurs dans la gestion de population féline.

Modalité de mise en œuvre : Mise en place d'une convention, mise à disposition de locaux pour accueillir les associations.

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Fontenay-sous-Bois depuis 2001, Aubervilliers depuis 2010, Orly et Rosny-sous-Bois depuis 2006, Villemomble depuis 2012, Saint-Denis dans le quartier des Franc-Moisin depuis 2014, Gagny depuis 2015.

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Prise en charge de la gestion de la population féline.

Contribution 5

Titre : Campagne de prévention auprès des vétérinaires

Nom du contributeur : SPA

Action proposée : Mise en place d'une campagne d'information auprès des vétérinaires pour qu'ils rappellent aux propriétaires l'obligation de faire identifier et stériliser leur animal.

Modalité de mise en œuvre : Campagne de communication.

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Non renseigné

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Non renseigné

Contribution 6

Titre : Fête de l'animal

Nom du contributeur : Les chats des rues

Action proposée : Créer un événement qui permet à l'ensemble des associations ayant le souci des animaux en ville de se rencontrer et d'échanger avec les parisiens.

Modalité de mise en œuvre : Création d'un événement dédié à l'animal dans la ville.

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Fontenay-sous-Bois depuis 2001

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Animation de l'événement

Groupe de travail « Place des chiens en ville »

Contribution 1

Titre : Incitation à la création d'Associations de Propriétaires Canins

Nom du contributeur : Le Chien Citoyen

Action proposée : Inciter à la création d'associations de propriétaires de chiens parisiens dans chaque arrondissement qui informent et sensibilisent sur la conduite à tenir avec leurs animaux dans la Ville.

Modalité de mise en œuvre : Participation à l'association de quelques dizaines d'euros/an de la part des propriétaires de chiens.

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Ville d'Asnières, éducateurs payés par une association de propriétaires de chiens pour des rendez-vous hebdomadaires réguliers afin de permettre l'éducation des chiens (par exemple des cours d'éducation alimentaire des animaux).

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Organisation et dispenses éventuelles de cours d'éducation 1 fois par mois.

Contribution 2

Titre : Création d'un numéro unique d'appel pour les citoyens dont les propriétaires de chiens.

Nom du contributeur : Fondation Brigitte Bardot

Action proposée : Mettre en place un numéro unique pour diriger les propriétaires de chiens lors de la perte de leur animal, numéro qui pourrait être mutualisé avec la RATP, la SNCF, la Police, etc.

Modalités de mise en œuvre : Création d'une plateforme téléphonique.

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : 1995/2001, mise en place d'un numéro dédié, par le responsable en charge de la communauté animalière de l'époque.

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Non renseigné

Contribution 3

Titre : Création d'espaces canins

Nom du contributeur : Mon Chien, Ma Ville et Les sans laisse

Action proposée : Mise en place d'espaces canins assez grands pour permettre aux chiens en liberté de gérer une distance par rapport à leurs congénères, qui pourraient être créés sur le modèle des jardins partagés (idée issue des citoyens du 20^{ème} relayés par Florence De Massol).

Modalité de mise en œuvre : Ouverture à tous d'un espace 24h/24 et 7j/7. Présence de bennes, de poubelles et de sacs de déjection. Création d'un règlement et mise en œuvre de contrôles. Création d'une charte de règles de vie en commun à respecter. Ajouter des bancs pour les propriétaires.

Modèle jardin partagé : il faut un membre de l'association pour que le parc soit ouvert ; association

responsable du nettoyage de l'espace canin, de l'éducation des chiens, avec pour en faire un espace de convivialité avec des bancs. Proposition au budget participatif localisé 20^e 2017.

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Non renseigné

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Responsabilité de l'association de s'occuper du nettoyage, de l'éducation des personnes et de leur chien.

Contribution 4

Titre : Recruter un éducateur pour les propriétaires de chiens à la Ville.

Nom du contributeur : Mon Chien, Ma Ville

Action proposée : Mise en place d'éducateurs relais canins et d'une communication adressée aux propriétaires de chiens de la part de vétérinaires.

Modalité de mise en œuvre : Recrutement et formation d'éducateurs relais, organisation d'une communication adressée au public, sensibilisation à la lutte contre l'abandon.

Commencer par un éducateur et ensuite voir si davantage d'éducateurs seraient nécessaire. Cela permettrait de lutter contre les abandons (intervention de l'association « Alerte SOS »)

Références d'expériences/actions similaires (lieu et année) : Ville de Grenoble, lieu de rencontre avec RV réguliers pour que les gens qui rencontrent un problème puissent avoir de l'aide de la part d'un éducateur canin.

Rôle du contributeur dans le déroulement de l'action : Non renseigné

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

« Trafic d'animaux sauvages et animaux captifs dans les cirques »

18 mai 2017

Ce groupe de travail réunissait les associations concernées par le sujet du trafic d'animaux sauvages et des animaux captifs dans les cirques, en présence d'élus de la Ville et des services de la DEVE.

Mme Aurore MORIN, qui représentait l'association IFAW, s'est proposée d'être la rapporteure du groupe Trafic d'animaux sauvages et Mme Arielle MOREAU, de l'association One Voice, d'être celle du groupe Cirques.

1/ Le trafic d'animaux sauvages

Mme Aurore MORIN (association IFAW) précise que le trafic d'animaux sauvages se trouve au 4^{ème} rang des activités illicites les plus lucratives au monde. La France reste un pays où le trafic est très intense et important.

En effet, les animaux en provenance d'Afrique et en partance pour l'Asie transitent le plus souvent via l'aéroport de Roissy-Charles De Gaulle, considéré comme l'un des hub les plus fréquentés au monde.

Or, la station d'accueil de Roissy où sont admis les animaux interceptés et saisis par les douanes, n'est plus adaptée à la taille du trafic. Il s'agirait alors de renforcer le financement des établissements qui accueillent les animaux saisis ou d'organiser leur rapatriement, lorsque cela est possible, vers leur pays d'origine.

Au cours des interventions, il apparaît que sur le territoire parisien *stricto sensu*, on ne peut pas vraiment parler de trafic. La problématique devrait par conséquent être centrée sur la vente d'animaux sauvages par une incitation à décourager l'achat de certains animaux et en interdire certains à la vente.

Il est évoqué la création d'une charte de bonne conduite avec des règles à respecter par tous : animaleries, vendeurs et acheteurs.

On constate à Paris un problème sur la faune sauvage relâchée par les propriétaires. La Ville pourrait sensibiliser ses administrés et sa population sur la provenance de l'animal, sur son achat, sur la nécessité pour les particuliers de se renseigner sur les capacités du vendeur, ou sur le parcours et le développement de l'animal.

D'après Arnaud LHOMME (30 Millions d'amis), « La ferme tropicale », animalerie située dans le 13^e arrondissement, est le plus grand trafic d'Ile-de-France, car ils récupèrent toutes les espèces qui ont été saisies par les douanes.

Il évoque également le cas du Jardin d'Acclimatation, qui récupère des espèces, et sur lequel la Ville pourrait avoir un pouvoir de contrôle, en raison du lien juridique qui les lie.

Pour M. LEDUC (Les Félines), il n'existe pas de réglementation claire à ce sujet, il y a des trous juridiques notamment sur la question de la reproduction dans les parcs animaliers. Parfois, les souches ne sont pas pures, donc les animaux reproduits sont certes jolis, mais souvent ont des problèmes de santé et ne vivent pas longtemps. En France, environ 75% des reptiles achetés dans les animaleries

meurent dans l'année, du fait de leur mauvais état de santé à la base.

À Paris, il s'agit de prendre les problèmes à la racine, car les animaux sont souvent achetés suite au désir d'un enfant, d'où la nécessité de les sensibiliser. L'association de M. LEDUC se rend dans les écoles parfois pour intervenir auprès des enfants et leur expliquer les besoins des animaux.

L'idée est de leur montrer qu'un animal n'est pas un jouet, qu'il est respectable et que c'est une responsabilité sur le long terme.

Le postulat de base est que le trafic existe car il y a de la demande, c'est pourquoi, afin de lutter contre ce trafic, la notion de bien-être animal doit être prise en compte dans l'action de sensibilisation des enfants et du public en général.

Mme Tamara GUELTON (SPA) propose qu'une journée de l'Animal soit organisée chaque année, où des associations de défense animale auraient des stands. Cela permettrait de sensibiliser à la condition animale les Parisiens et leurs enfants. L'ensemble des participants du groupe de travail est favorable à une telle action.

Douchka MARKOVIC, adjointe au Maire du 18^{ème} arrondissement, se dit prête avec 2 autres arrondissements, le 13^{ème} et le 20^{ème}, à être des pilotes sur les questions d'éducation et de sensibilisation des enfants et à travailler avec les associations en ce sens.

Pour Florence De MASSOL, 1^{ère} adjointe à la Maire du 20^{ème} arrondissement, le contact avec la nature reste un besoin pour les Parisiens car le lien est à présent distendu avec les campagnes. Finalement, le seul accès à la nature pour un Parisien est la présence d'espaces verts et de parcs, d'où l'idée de multiplier les espaces verts, comme une façon de répondre à ce besoin, sans mettre l'animal en danger.

2/ Les animaux captifs dans les cirques

Mme Amandine SANVISENS (Zoopolis, Paris Sans captivité animale), fait part de plusieurs propositions qu'elle a envoyées par écrit à la Ville de Paris.

Elle souhaiterait que la Ville de Paris ne reçoive plus de cirques avec animaux sur son territoire, qu'elle ne fasse plus de sponsoring de publicité, et qu'elle n'offre plus de places gratuites de spectacles avec animaux à ses usagers.

Elle propose une application à l'hiver 2018, avec une transition en douceur, la Ville pouvant continuer à accueillir les cirques sur son territoire, à condition qu'ils ne produisent plus de numéros avec animaux dans leur spectacle.

Selon elle, ce serait l'occasion pour la Ville de Paris, en qualité de principale capitale européenne, de montrer sa préoccupation et sa capacité à réagir face à un sujet sociétal, comme l'ont fait Barcelone, Madrid mais aussi Los Angeles.

Elle précise qu'il y a des structures qui peuvent accueillir des animaux sauvages et domestiques. Il ne s'agit pas seulement d'interdire la présence des animaux, mais de trouver des solutions alternatives, au niveau de la Ville mais aussi au niveau national.

Elle évoque la pétition lancée par son association et adressée à la Maire de Paris, qui a recueilli 25 000 signataires. Elle note que nombre d'intellectuels et d'éthologues en France, s'impliquent dans cette question de la captivité animale.

Mme Aurore MORIN (IFAW) travaille sur des possibilités de sanctuaires et de refuges, avec des places disponibles et un remplacement pour les animaux captifs qui seraient saisis dans les cirques.

Mme GUELTON (SPA) pose la question de savoir ce qui empêche la Mairie de Paris d'interdire la présence d'un cirque avec animaux sur son territoire. Il lui est répondu que cela relève de la compétence de police que la Ville n'a pas.

Aujourd'hui se pose clairement la question des compétences par rapport à la Préfecture de Police, sur les autorisations à donner.

M. BUSSIERE collaborateur du Maire du 2^{ème} arrondissement, explique que la Mission Animaux en ville a justement été créée afin que tout le monde puisse progresser ensemble, que toutes les parties soient face à face, et il espère qu'une réponse claire sur les cirques soit envisagée, aucun entre-deux n'étant possible sur ce sujet précis.

Selon lui, s'il y a une volonté politique de la Ville de Paris, on pourra arriver à une nouvelle étape mais il y a une majorité à convaincre et une volonté politique à construire.

Éléments apportés a posteriori, pour information :

Les cirques présentant des animaux sauvages sont régis par l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants.

Le deuxième alinéa de l'article 1er de cet arrêté pose le principe selon lequel l'utilisation d'animaux non domestiques dans de tels spectacles est soumise à autorisation préfectorale préalable, en application de l'article L. 412-1 du code de l'environnement.

L'édiction d'un arrêté municipal interdisant la présence de cirques avec animaux en ce qu'elle s'appuierait sur la législation et la réglementation applicables aux spectacles utilisant des animaux vivants, serait nécessairement fondée sur des considérations tirées de l'ordre public.

Or, à Paris, les compétences de la Maire sont limitativement énumérées à l'article L. 2512-13 du code général des collectivités territoriales et seul le préfet de police est compétent pour assurer l'ordre public ainsi que la sécurité publique.

Les nouvelles compétences transférées par la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain n'opèrent aucune modification de cette compétence.

La Maire de Paris n'est donc pas compétente pour prendre une mesure d'interdiction générale des spectacles présentant des animaux non domestiques pour le seul motif tiré de la présence de ces animaux.

La Maire de Paris ne pourrait pas davantage intervenir, dans le cadre de ses pouvoirs de gestion domaniale, en refusant de délivrer une autorisation d'occupation du domaine public si un cirque avec animaux sollicitait une telle autorisation. En effet, un tel refus porterait atteinte au droit de la concurrence, dans la mesure où les cirques sans animaux seraient seuls autorisés à occuper une

dépendance du domaine public.

Le sujet de la publicité des cirques sur des grandes affiches dans le métro notamment avec le logo de la Ville de Paris est soulevé. Mrs LEDUC et LHOMME souhaitent que la Ville puisse contrôler son image.

Éléments apportés a posteriori, pour information : *L'obligation de mettre le logo existe pour tous dès lors que l'espace publicitaire est cédé à titre gratuit.*

Le cas du Cirque Zavatta installé dans le 19^{ème} arrondissement sans autorisation, pendant 1 mois, en août dernier a été posé. Mme SANVISENS voudrait savoir pourquoi ce cirque n'a pas été expulsé.

Éléments apportés hors réunion, pour information : *une plainte concernant la présence du Cirque Zavatta Zorro sur un terrain municipal sis Porte de Pantin (loué par la station-service Agip) a été déposée par mail à la Mairie du 19^{ème} arrondissement le 12 août par l'association Paris Sans Captivité Animale. Les services de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) se sont rendus sur place le 24 août et l'équipe du Cirque a confirmé ne pas avoir d'autorisation de la Ville.*

La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) a également été saisie. Un constat d'huissier de justice, mandaté par la DVD a donc eu lieu le 26 août et noté la présence du cirque et de ses animaux sur la parcelle municipale de la Porte de Pantin.

M. Jean Renold, le gérant de ce cirque, a usurpé l'identité du Cirque Zavatta, et se fait passer pour tel sur les affiches.

Il a quitté les lieux au 31 août, non pas seulement en raison du passage de l'huissier, mais du fait que ce n'était pas rentable financièrement pour lui, selon l'huissier. Le véritable Cirque Zavatta avait déjà intenté un procès contre l'intéressé qui s'était installé sur la commune de Bonneuil sur Marne, en mai 2016 dans les mêmes conditions d'usurpation du nom.

Conclusion : Les Contributions/Propositions

- Créer une Journée de l'Animal, un samedi à l'Hôtel de Ville, avec des thématiques sur les animaux sauvages et domestiques. Cela permettrait d'attirer les Parisiens et leurs enfants. C'est déjà le cas à Fontenay Sous Bois et à Grenoble. La journée mondiale de l'animal est le 4 octobre.
- Sensibiliser les enfants dans les écoles et les centres de loisirs. Par l'éducation, on peut réduire le trafic d'animaux.
- Faire de la communication auprès des vendeurs (centrales d'achat) et acheteurs d'animaux sauvages, mais aussi auprès des vétérinaires.

- Offrir des livrets de formation dans les animaleries pour les NAC, auprès des vétérinaires.
- Création d'une Charte parisienne avec des exigences de capacités, CITES, de formation, etc. pour les acheteurs de NAC notamment, les aides de la Ville étant conditionnées au respect de cette charte. Privilégier l'adoption et pas l'achat.
- Formation des agents de la Ville par des associations de protection animale, pour être un relais dans les écoles, de façon pérenne, et créer un encadrement dans les écoles parisiennes. Subvention municipale pour lancer des emplois aidés.
- La Ville de Paris pourrait être médiateur dans le dialogue avec les cirques, pour avancer en présence de la préfecture, la discussion avec les cirques étant un peu compliquée.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Thème « Biodiversité et Faune Sauvage »

15 juin 2017

Ce groupe de travail réunissait les associations concernées par le sujet « Biodiversité et faune sauvage », en présence d'élus de la Ville, de collaborateurs de mairies d'arrondissement et de groupes politiques et des services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE).

Il a été convenu de séparer l'assistance en deux groupes. Un atelier concernait la faune sauvage et la ville dense (groupe 1) et un autre la cohabitation de la faune sauvage et des Parisiens (groupe 2).

Mme Adélaïde Vadurel, de la DEVE, était la rapporteure du groupe 1 et Mme Isabelle Moreau Bennabi, de l'association LPO, celle du groupe 2.

Plusieurs contributions, exposées ci-après, ont été apportées.

Contributions du groupe de travail n° 1 (la faune sauvage et la ville dense)

Contribution n° 1 :

Mieux intégrer la Seine dans la trame bleue de manière à la désenclaver et mettre en place une campagne d'information auprès des Parisiens afin qu'ils prennent conscience de sa richesse en terme de biodiversité.

Contribution n° 2 :

Mise en place de manière plus importante et généralisée de radeaux végétalisés pour favoriser le nichage des oiseaux.

Contribution n° 3 :

Améliorer la formation des agents pour un entretien plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité dans les parcs et jardins.

Contribution n° 4 :

Répertorier l'ensemble des plans d'eau susceptibles d'accueillir une biodiversité plus importante.

Contribution n° 5 :

Stopper, quand cela est possible, l'utilisation de chlore dans les fontaines.

Contribution n° 6 :

Intégrer dans le Plan Biodiversité l'interdiction de détruire les friches et les buissons et favoriser les espaces de nature sauvage.

Contribution n° 7 :

Utiliser la labellisation des jardins pour motiver les jardiniers et ainsi encourager de meilleures pratiques.

Contribution n° 8 :

Sensibiliser la population au respect des arbres afin d'éviter leur dégradation.

Contribution n° 9 :

Mettre en place une trame noire afin de limiter la pollution lumineuse et aménager des espaces de repos pour les espèces.

Contribution n° 10 :

Mettre en place une étude pour connaître les conséquences de la pollution lumineuse sur les espèces parisiennes.

Contribution n° 11 :

Obliger, dans les cahiers des charges, lors de la rénovation ou de la construction de bâtiments, l'utilisation de matériaux pouvant accueillir et favoriser la biodiversité.

Contribution n° 12 :

Associer les jardins privés aux initiatives de la Ville de Paris quant à une meilleure gestion écologique.

Contribution n° 13 :

Favoriser et protéger les friches de ronciers.

Contribution n° 14 :

Mettre en place des calendriers d'intervention pour la végétation et les rénovations urbaines, avec une interdiction de toutes actions entre le 15 mars et le 15 juillet.

Contribution n° 15 :

Décloisonner les espaces verts en multipliant et en généralisant la mise en place de passages à faune.

Contributions du groupe de travail n° 2 (la cohabitation de la faune sauvage et des Parisiens)

Contribution n° 1 :

Réaménager les parcs parisiens, afin de montrer toute l'étendue de la biodiversité.

Contribution n° 2 :

Éducation et sensibilisation des enfants (et leurs parents) à la biodiversité et à l'environnement (cours à faire dans Paris, découvrir les chantiers de la nature, etc.).

Contribution n° 3 :

Améliorer la formation des agents pour un entretien plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité dans les parcs et jardins.

Contribution n° 4 :

Mener une grande campagne d'affichage dans les rues et le métro parisiens afin de monter les différentes espèces existantes.

Contribution n° 5 :

Mettre à disposition de la bonne nourriture pour les oiseaux.

Contribution n° 6 :

Créer une charte sur le nourrissage.

Contribution n° 7 :

Sanctuariser certains lieux dans les parcs pour que la faune puisse se déplacer/se nourrir sans être gênée par la présence humaine.

Contribution n° 8 :

Afficher sur des panneaux les espèces dans les parcs afin d'informer les visiteurs.

Contribution n° 9 :

Mise en place des 3 propositions précitées dans 1 ou 2 grands parcs pilotes parisiens.

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Thème « Animaux de ferme»

06 juillet 2017

Ce groupe de travail réunissait les associations de protection animale intéressées par la thématique « Animaux de ferme », en présence de Fabienne Roumet, conseillère du 13^e arrondissement et Florence de Massol, première adjointe à la Maire du 20^e arrondissement, de collaborateurs de mairies d'arrondissement et de groupes politiques et des services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

A la suite de la présentation, plusieurs contributions aux travaux de la mission « Animaux en ville » ont été proposées par les associations présentes, les voici :

Contribution n° 1 :

Informier et communiquer auprès des Parisiens au sujet de l'élevage de poules et d'abeilles en ville.

Contribution n° 2 :

Adapter le programme de fermes mobiles mis en place par la Ville afin de mieux prendre en compte le bien-être des animaux, voire supprimer les fermes mobiles.

Contribution n° 3 :

Nommer chaque animal de la Ferme de Paris.

Contribution n° 4 :

Accueillir, à la Ferme de Paris, des animaux recueillis par les associations de protection animale (animaux réformés, en fin de vie, victimes de maltraitance, etc.).

Contribution n° 5 :

Modifier le fonctionnement de la Ferme de Paris en un espace animalier géré par des associations de protection animale.

Contribution n° 6 :

Placer les lapins dans des grands enclos en liberté.

Contribution n° 7 :

Ne plus présenter de lapins béliers à la Ferme de Paris (race non rustique avec une espérance de vie réduite).

Contribution n° 8 :

Proposer l'adoption des animaux réformés, appartenant à la Ville, aux associations de protection animale (comme le cas de la jument Ukraine par l'association Les amis des chats).

Contribution n° 9 :

Installer un pigeonnier pédagogique à la Ferme de Paris et mener une étude sur son efficacité.

Contribution n° 10 :

Développer dans le programme pédagogique de la Ferme de Paris une sensibilisation à l'éthologie, aux comportements et aux besoins biologiques des espèces/races présentes à la Ferme de Paris.

Contribution n° 11 :

Organiser des sorties pédagogiques autour de l'éco-pâturage réalisé à Paris.

Contribution n° 12 :

Évaluer l'impact du bruit et de la pollution émis par la circulation automobile du boulevard périphérique sur les moutons pâturant sur les talus riverains.

Complément d'informations répondant à différentes questions émises lors du groupe de travail

1/ Historique et Fonctionnement de la Ferme de Paris

La Ferme de Paris a été créée en 1989, dans le Bois de Vincennes, sur une surface de 5 hectares. Agréée par les services vétérinaires de l'État et disposant de toutes les habilitations, elle a été, dès le départ, organisée comme une ferme pédagogique de démonstration et non une ferme de production.

Elle est gérée depuis lors par les services de la DEVE, et principalement par un fermier, chef d'exploitation et agent de la Ville. Son accès est gratuit et compte environ 50 000 visiteurs par an, dont 1/3 est régulier.

Elle comprend à ce jour 66 animaux, dont :

- 2 vaches normandes (génisses de 7 ans, jamais reproduites)
- 3 truies
- 8 brebis

- 6 chevrettes (jeunes chèvres non adultes)
- 15 moutons d'Ouessant (9 présents, 6 en éco-pâturage)
- 9 lapins dont 3 lapins béliers (en clapier ou en cage à pâturer)
- Une basse-cour de 7 poules, 2 dindes, 10 canards et 4 oies.

En outre, tous les week-ends d'octobre à avril, les quatre chevaux de trait du Bois de Vincennes y viennent au pré.

Toutes les techniques de l'agriculture biologique y sont utilisées depuis 2000. Ainsi :

- la surface minimale imposée par la norme Agriculture Biologique (AB) est offerte aux animaux en fonction de leur espèce et de leur taille,
- tous les animaux sont élevés sur paille,
- toute l'alimentation est biologique,
- la basse-cour est entièrement végétalisée.

Par ailleurs, les animaux sont comptés tous les soirs par le chef de l'exploitation, et sont régulièrement soignés et surveillés par un vétérinaire sanitaire mandaté. La prophylaxie y est assurée, et, une fois par an, ils font l'objet d'un contrôle par les services vétérinaires de l'État (Direction Départementale de Protections des Populations). À la suite de chaque visite, un rapport est édité sur la qualité de leur état et de leur condition.

La Ferme pédagogique de Paris se porte ainsi garante du bien être de l'ensemble de ses animaux.

Entre 1989 et 2010, il y a été pratiqué la reproduction et la mise-bas des animaux.

Toutefois, il n'y a plus eu de mise-bas sur les gros animaux (vaches, brebis, chèvres, truies) depuis.

Sur les petits animaux (lapins, basse-cour) les mises-bas sont encore d'actualité, ce qui permet ainsi de renouveler naturellement les effectifs.

Depuis 4 ans, la Ferme pratique l'éco-pâturage afin de mener une gestion écologique et économique des espaces verts. De mars à octobre/novembre, les brebis et moutons d'Ouessant se rendent aux Archives de Paris notamment, pour pâturer.

À l'exception seulement des 8 brebis et des 6 chèvres, tous les animaux sont achetés (par bons de commande avec factures, auprès des filières et agriculteurs spécialistes compétents) et sont propriétés de la Ville. Les 8 brebis et les 6 chèvres sont mises à disposition par un contrat passé entre la Ville de Paris et une ferme de Seine-et-Marne.

2/ La situation des chevaux de trait

Il y a 4 chevaux de trait au Bois de Vincennes (3 Ardennais, âgés de 12, 8, et 6 ans, et 1 Comtois de 5 ans). La Ville de Paris en est propriétaire. Chaque animal est acheté par l'intermédiaire d'un marché public.

- Les chevaux sont stationnés dans les écuries au dépôt forestier (Route des Batteries) et disposent chacun d'un box.

- Ils sont nourris en partie, avec le foin produit par le Bois de Vincennes lors du fauchage des prairies, et, en complément, avec du foin acheté par le marché public de la Ville.
- Tous les week-ends, en dehors de la période de mai à septembre, (soit d'octobre à avril), ils sont au pré, à la Ferme de Paris.
- Les week-ends de mai à septembre et seulement le dimanche, à tour de rôle, un cheval est stationné à la Ferme de Paris, deux autres chevaux travaillent à la collecte des déchets, et le dernier est en repos au paddock chez un éleveur de Seine et Marne.

Leur gestion, leur prise en charge et leurs soins

L'atelier en charge des chevaux comprend cinq agents de la DEVE qui ont suivi une formation dans le domaine équin, et qui ont pour fonction la conduite des chevaux lors des différents travaux, ainsi que leur entretien et celui des écuries.

Leur suivi sanitaire est effectué, soit par le vétérinaire du Parc Zoologique de Paris, soit par l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. Leur ferrage est assuré par les Maréchaux-Ferrants de la Garde Républicaine.

Leurs activités au sein du Bois de Vincennes

Les chevaux travaillent tous les jours généralement à deux attelages, et leurs missions sont principalement :

- la collecte des déchets ;
- l'arrosage des plantations d'arbres ;
- le hersage et l'entretien des pistes cavalières du bois ;
- le débardage dans les parcelles forestières ;
- la livraison d'arbres de hautes tiges sur les chantiers de plantation ;
- le transport de différents matériaux, le ramassage des feuilles, ainsi que d'autres petites prestations ou travaux occasionnels.

Mission Animaux en ville

Groupe de travail - Sensibilisation auprès des enfants

5 octobre

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts, de la Nature en ville, de la Biodiversité, de l'Agriculture urbaine et des Affaires funéraires

Fabienne ROUMET, conseillère du 13^e arrondissement

Laurent BUSSIERE, cabinet du Maire du 2^e arrondissement

Kévin REVILLON, cabinet de Pénélope KOMITES

Sarah PECAS, cabinet de Pénélope KOMITES

Amandine SANVISENS, Paris Animaux Zoopolis

Émilie Nguyen, Les Amis des chats

Tamara GUELTON, La SPA

Marie-Christine CHARMIER, Enfant Animal Nature

Jeannette BOSQUET, Refuge Pas si bêtes

Alain LAMBERT, Le chien citoyen

Anne PRIEUR, DASCO

Emmanuel SELIM, DASCO

Magali DRUTINUS, DEVE

Arnaud LE BEL HERMILE, DEVE

Thomas CHARACHON, DEVE

Léa TERRAUBE, DEVE

Pénélope KOMITES rappelle que la Ville de Paris gère l'entretien des écoles parisiennes mais n'est pas compétente concernant les programmes et contenus pédagogiques diffusés lors des temps scolaires. En revanche, la Ville de Paris est compétente concernant les temps périscolaires, extrascolaires et notamment à travers les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Les associations peuvent intervenir au niveau des écoles maternelles et des écoles primaires.

Emmanuel SELIM et **Anne PRIEUR** de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris précisent qu'effectivement le contenu scolaire est validé par l'Éducation Nationale. Concernant les TAP, deux possibilités s'offrent aux associations :

- Répondre au marché d'une durée de 4 ans (qui est actuellement clos)
- Répondre aux appels à projets qui ont lieu chaque année

Concernant les appels à projets, la DASCO explique qu'il n'y a pas de thème prédéfini, l'objectif étant l'ouverture et l'originalité. Le site dédié sera ouvert en décembre 2017. Les informations nécessaires à l'appel à projets seront mises à disposition des associations sur le site paris.fr et l'application SIMPA. Le Bureau des Diagnostics et des Moyens Éducatifs de la DASCO répondra aux questions des associations à compter de novembre 2017. La démarche pédagogique du projet est importante.

Des pages dédiées aux appels à projets existent déjà sur le site internet municipal concernant les informations générales : <https://www.paris.fr/appelsaprojets> et <https://www.paris.fr/professionnels/financer-son-projet/appels-a-projets-3563>.

Il est également possible que les associations interviennent dans les centres de loisirs :

- Soit le centre de loisirs contacte l'association dans le cadre d'un projet thématique
- Soit les associations peuvent prendre contact avec le service des actions éducatives des différentes circonscriptions pour proposer une activité

Concernant le fait de présenter des animaux aux enfants, il est conseillé d'amener des enfants dans un centre animalier plutôt que d'amener les animaux dans les écoles pour des questions sanitaires et de sécurité.

Amandine SANVISENS, de Paris Animaux Zoopolis, présente les contributions de son association concernant cette thématique :

- Ne plus offrir des places pour assister aux cirques présentant des animaux
- Organiser des ateliers éthologiques dans les écoles pour expliquer les besoins des animaux, y compris animaux de ferme, aux enfants
- Réaliser des projections de documentaires sur les animaux suivis d'échanges avec des associations de protection animale pour que les enfants prennent conscience des comportements et des besoins de tous les animaux

Amandine SANVISENS, représentant l'association L214, présente les contributions de cette association :

- L214 développe actuellement un volet pédagogique ; des dossiers et des documents pédagogiques pour l'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'un programme d'animation seront mis en ligne par la suite. La Ville de Paris pourrait utiliser ces ressources pour sensibiliser les enfants dans les écoles.
- L214 propose que la Mairie de Paris puisse mettre à disposition des écoles un inventaire de l'offre pédagogique existant et qu'elle encourage les écoles à faire appel aux associations de protection animale afin de renforcer la sensibilisation des enfants à ce sujet.

Marie-Christine CHARMIER, association Enfant Animal Nature, présente le logiciel éducatif qu'elle a développé pour les 8-11 ans afin de prévenir la violence et le harcèlement entre enfants. Le programme s'adresse aux enseignants, aux animateurs périscolaires et aux centres de loisirs. Les élèves réagissent à des histoires courtes en dessins animés, mettant en scène un animal domestique ou un enfant victimes de mauvaises blagues ou d'actes violents. Au fur et à mesure, les élèves sont amenés à ressentir et à comprendre la souffrance que ressentent les victimes – animal ou enfant. L'animal est utilisé afin de faire passer un message tout en décontextualisant la violence scolaire.

Mission Animaux en ville

Groupe de travail « Repenser la place de l'animal en ville »

26 octobre 2016

Participants

Florence DE MASSOL, première adjointe de la Maire du 20^e arrondissement

Fabienne ROUMET, Conseillère du 13^e arrondissement

Laurent BUSSIERE, Cabinet du Maire du 2^e arrondissement

Lucas TAUVEL, Cabinet de Pénélope KOMITES

Clara BOUTEILLER, Cabinet de Pénélope KOMITES

Aurore MORIN, IFAW

Manon LUCCHINI, Association Stéphane Lamart

Stéphane BENGUIGUI, Association Les Sans Laisse

Geneviève RENSON, Sanctuaire des hérissons

Virginie FAUGAS, 30 millions d'amis

Céline LEVI-CHABAT, Institut Jane Goodall

Tamara GUELTON, La SPA

Joëlle FONTAINE, L'école du chat

Frédéric MALHER, CORIF

Yann FRADIN, Espaces

Christian CHOLLET, Union des Pêcheurs de Paris

Joaquin ROMERO, Chiens Guides Paris

Nikita BACHELARD, Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences

Bernard GIBOZ, Amicale des pêcheurs du Bois de Vincennes

Marie LABELLE, Ecococotte

Julie BIENVENU, White Rabbit

Solène DOMPNIER, SPOV

Catherine DEHAY, Association Chats des Rues

Brice QUINTIN, Fondation Brigitte Bardot

Clémence OUARD, Fondation Brigitte Bardot

Brigitte BEAUVILLAIN, Association Mon chien Ma ville

Anne DU PLESSIS, DEVE

Léa TERRAUBE, DEVE

Le sujet de la réunion est présenté par **Léa TERRAUBE** : c'est une thématique large, pour conclure les groupes de travail de la mission Animaux en ville. Plusieurs questions sont posées aux participants :

- Comment améliorer la vie des animaux domestiques en ville ?
- Comment inclure la biodiversité dans la place des animaux en ville ?
- Comme mieux faire appréhender aux Parisiens la place de l'animal, son statut et ses protections ?

Les participants sont ensuite invités à faire part de leurs contributions.

De nombreuses associations (CORIF, Chats des Rues, la SPA, Espaces) ainsi que **Florence DE MASSOL**, **Fabienne ROUMET** et **Laurent BUSSIERE** ont demandé la pérennisation de la mission Animaux en ville. Ils souhaitent que l'animal en ville devienne un sujet « à part entière », où un référent est identifié par les associations et les directions de la Ville concernées par le sujet.

Laurent BUSSIERE propose qu'une direction dédiée à l'animal soit créée et que les compétences concernant la gestion des animaux à Paris, actuellement attribuées à la Préfecture de Police, soient récupérées par la Ville.

Yann FRADIN, Espaces, propose que des groupes de travail thématiques soient organisés en associant tous les acteurs concernés afin d'avancer sur certains sujets (corneilles, rats, etc.). Il propose également de travailler fortement avec les arrondissements par le biais des conseils de quartier et des CICA.

Tamara GUELTON, SPA, souhaite que les associations soient consultées pour la mise en œuvre d'actions qui pourraient émaner de la mission Animaux en ville (par exemple, associer les associations lors de la création d'une campagne de communication sur les animaux à Paris ou lors de l'organisation d'une journée de l'animal). Elle demande également que les associations de protection animale soient soutenues par la Ville de Paris car elles participent à la création de lien social et à assurer la sécurité et la santé publique.

Florence de MASSOL souhaite que la mission Animaux en ville participe à partager la connaissance sur les animaux à Paris en constituant un fonds documentaire accessible à tous.

Afin d'assurer une gestion harmonieuse des animaux dans les espaces verts parisiens, l'association Les Amis des Chats, représentée par **Catherine DEHAY**, propose de :

- Fixer des directives claires aux gestionnaires des espaces verts parisiens et contrôler l'application des directives
- Former et sensibiliser sur ce sujet le personnel des espaces verts parisiens
- Organiser les lieux de nourrissage dans les espaces verts parisiens en consultant tous les acteurs concernés
- Créer des espaces de détente dans les parcs pour les chiens
- Collaborer avec les associations de protection animale lors d'utilisation d'animaux pour des travaux (éco-pâturage, etc.)

Catherine DEHAY, association Chats des Rues, fait part à son tour des propositions de son association. Elle souhaite que la Ville de Paris mette en place une politique claire et cohérente de gestion éthique des animaux à Paris avec une ligne budgétaire dédiée. En outre, elle s'interroge sur la place des animaux dans l'organisation des grands événements sportifs à venir à Paris (Gay Games en 2018 et les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024). Elle souhaite qu'une clause exigeant un traitement éthique des animaux sur le territoire où se déroulent les épreuves sportives soit intégrée dans le cahier des charges des événements. Elle propose également, qu'à l'occasion de ces événements sportifs internationaux, un parcours animalier soit organisé afin de présenter les installations de gestion des animaux à Paris : abris à chats, pigeonnier, nichoirs, hôtels à insectes, etc. Un label pourrait être créé afin d'identifier ces événements comme « animal-friendly ».

Frédéric MALHER, CORIF, souhaite qu'une stérilisation systématique des chats errants soit réalisée afin de lutter contre l'augmentation de la population de chats errants, prédateurs des oiseaux, des lézards et des petits mammifères. Une étude par le MNHN est en cours au sujet de l'impact des chats

sur la petite faune. Il souhaite également que le nourrissage des chats libres ne participe pas à nourrir les corneilles.

Yann FRADIN, Espaces, indique que l'espace canin situé sur la petite ceinture dans le 16^e arrondissement a été ouvert sans plan d'action de préservation de la biodiversité présente sur le site. Il propose d'associer l'ouverture d'espaces canins à une réglementation à respecter par les propriétaires de chiens afin de préserver la biodiversité présente.

Aurore MORIN, IFAW, propose que des animations sur la présence d'animaux à Paris soient mises en place dans les espaces verts parisiens (sculptures de buissons en forme d'animaux, expositions, etc.). Elle propose également que les agents des espaces verts soient former sur la biodiversité présente dans les parcs et jardins afin d'informer et de répondre aux questions des usagers. Elle fait part également d'un rapport de l'IFAW sur le lien entre préservation de la biodiversité et le bonheur. Le rapport est disponible [ici](#).

Stéphane BENGUIGUI, Association Les sans laisse, propose qu'un espace de liberté pour les chiens soient aménagés dans les bois, en complément de la création d'espaces canins.

Nikita BACHELARD, Association Droit animal, Éthique et science, indique que l'association a réalisé une exposition ayant pour thème « L'animal aujourd'hui : que savons-nous de lui ? ». Cette exposition pourrait être de nouveau installée dans Paris.

Florence DE MASSOL et **Fabienne ROUMET** proposent qu'un monument aux animaux morts soit aménagé à Paris.

Comptes-rendus des visites

1. 22 juin 2017 : visite du centre d'accueil de la faune sauvage (CEDAF), association hébergée à l'École Nationale des Vétérinaires de Maisons-Alfort
2. 4 octobre 2017 : visite du parc zoologique de Paris
3. 6 novembre 2017 : visite du refuge et des locaux de l'association Chats des Rues (ACR)

Direction des espaces verts et de l'environnement

Mission « Animaux en ville »

Visite du Centre d'Accueil de la Faune (CEDAF)

École National Vétérinaire d'Alfort (ENVA)

22 juin 2017

Le Docteur Jean-François COURREAU, président de l'association [Faune Alfort](#), support de l'unique centre de soin de la faune sauvage de la métropole du Grand Paris, le [CEDAF](#), a accueilli des membres de la mission Animaux en ville afin de leur présenter l'activité et les modalités de fonctionnement du centre (recueil des animaux sauvages blessés, malades ou très jeunes afin de les soigner, de les réhabiliter et de les relâcher dans la nature, lorsque cela est possible). La visite s'est déroulée en deux temps.

Le Docteur Courreau a tout d'abord présenté l'histoire et l'organisation du CEDAF (cf. PJ). Ce centre de soin est porté pour partie par l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort (0,5 ETP vétérinaire, mise à disposition des locaux, d'étudiants de l'école vétérinaire) mais pour l'essentiel par l'association Faune Alfort (5 emplois temps plein, achats, bénévoles). L'association Faune Alfort est subventionnée par quelques partenaires dont la Ville de Paris, qui lui a attribuée 1 000€ en 2016.

L'activité du CEDAF ne cesse de croître d'année en année. En 2016 parmi les 3500 animaux accueillis (cf. PJ), 20% provenaient de Paris et de ses bois. La mise en place d'une convention de partenariat Ville/CEDAF a été suggérée, notamment afin de faciliter la relâche des hérissons dans les bois.

Cette présentation a été suivie d'une visite du centre de soin. Après un parcours via l'infirmierie et la clinique où sont prodigués les soins aux animaux, les membres de la mission se sont rendus dans les locaux de convalescence, constitués notamment d'une remise et de grandes volières, où les animaux accueillis sont entretenus et rééduqués préalablement à leur relâche.

La mission était représentée par le cabinet de Mme KOMITES, Evelyne Honoré (Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement), Fabienne Roumet (Conseillère du 13^e arrondissement), Sybille Bernard (Groupe Écologiste de Paris), Maxime Roques (Groupe Les Républicains) et Benjamin Lacourt (Groupe UDI-MODEM).



Clinique



Mésange à longue queue - juvénile



Cornillat tombé du nid



Renardeau



Martinet tombé du nid



Marcassin - problème d'arrière train



Jeune fouine

Visite du parc zoologique de Paris le 4 octobre 2017 de 14h à 17h

Participants :

François Vauglin, Maire du 11^e arrondissement
Florence de Massol, 1^{ère} adjointe de la Maire du 20^e arrondissement
René-François Bernard, adjoint du Maire du 7^e arrondissement
Edith Gallois, conseillère de Paris, UDI-MoDem
Fabienne Roumet, conseillère d'arrondissement, groupe écologiste
Dominique Le Borgne, collaborateur du groupe socialiste
Sybille Bernard, collaboratrice du groupe écologiste
Benjamin Lacourt, collaborateur UDI-MoDem
Pauline Delesse, collaboratrice UDI-MoDem

Sophie Ferrerira-Le Morvan, directrice du parc zoologique de Paris
Alexis Lécu, directeur scientifique et vétérinaire du parc zoologique de Paris
Jacques Rigoulet, expert CITES du MNHN
Eric Joly, directeur du Jardin des Plantes

Thomas Charachon, DEVE
Xavier Japiot, DEVE
Léa Terraube, DEVE

Le parc zoologique de Paris est un parc zoologique du Muséum national d'histoire naturelle, situé dans le 12^e arrondissement de Paris. Il couvre une superficie de 14,5 hectares dans l'est du bois de Vincennes. Il est dirigé depuis 2012 par Sophie Ferreira-Le Morvan, qui a présenté le parc aux membres présents de la mission Animaux en ville. Alexis Lécu, directeur scientifique et vétérinaire du parc zoologique, Jacques Rigoulet, expert CITES France, ainsi qu'Eric Joly, directeur du Jardin des Plantes, étaient également présents pour répondre aux différentes questions des participants.

Le parc a été fermé pour rénovation de novembre 2008 à avril 2014 : les travaux ont commencé fin 2011 et ont duré deux ans et demi. Le parc présente 2000 animaux de 179 espèces différentes et est dorénavant organisé en cinq zones biogéographiques (biozones), présentant de grands milieux naturels :

- Patagonie
- Savane-Sahel
- Europe (volonté du Ministère de l'écologie et de la Ville de Paris de mettre en lumière les animaux proches de nous)
- Amazone-Guyane
- Madagascar

Les travaux ont permis de mettre aux normes modernes les enclos pour assurer notamment le confort des animaux. Tous les enclos sont dotés d'un espace où les animaux peuvent s'extraire du regard du public. En outre, il n'est pas possible de faire le tour des enclos et il n'y a aucun point d'observation situé en hauteur pour le public. Des jeux sont ajoutés aux enclos.

La reproduction des espèces au sein du parc zoologique est la plupart du temps naturelle. Il arrive occasionnellement d'avoir recours à l'insémination artificielle. Des programmes de réintroduction sont mis en place par le parc zoologique (vautours réintroduits en Bulgarie ou programme avec Madagascar pour les lémuriens par exemple) mais cela reste compliqué à mettre en œuvre à cause de situations politiques instables ou de perte d'habitat dans les pays d'accueil. Certaines espèces animales ne sont pas présentes dans le parc zoologique pour des raisons d'espaces et de contraintes de zoo urbain.

Le parc zoologique de Paris doit faire face d'une part à une concurrence forte dans la région (aussi bien au niveau parc animalier que loisirs) et d'autre part à un contexte sécuritaire lié aux attentats qui ont touché la France en 2015 et 2016. Ainsi, la fréquentation du parc par des scolaires s'élevait à 150 000 visites en 2014, moins de 50 000 en 2015 et environ 75 000 en 2016. 92% des visiteurs sont franciliens et parmi eux 75% est parisien.

Quelques précisions sur certains enclos ou lieux où nous nous sommes arrêtés lors de la visite données par les représentants du parc zoologique :

Le bassin des otaries (1230 m³ d'eau douce) n'est traité avec aucun produit chimique (pas de chlore notamment) et elles ont également accès à un bassin d'eau salée. Les soigneurs ont pratiqué avec les otaries un entraînement médical, ce qui leur permet dorénavant de les suivre médicalement et de les soigner, quand cela est possible, sans anesthésie et avec leur coopération.

Des zones de sensibilisation sont installées dans tout le parc afin de transmettre des informations sur la biodiversité et ses enjeux aux visiteurs et de ne pas seulement présenter des animaux sans aucun partage de connaissance.

L'enclos mixte réunissant zèbres et rhinocéros a été présenté. Il reproduit le milieu naturel où zèbres et rhinocéros vivent habituellement ensemble. Des pré-parcs, en amont de l'enclos, sont prévus afin de permettre l'acclimatation des animaux. Des zones refuges peuvent également être créées au sein de l'enclos grâce à des rondins lors de périodes de gestation pour l'un des animaux présents par exemple.

Le parc zoologique a aménagé des sites d'hibernation pour les lézards des murailles (qui fait partie des espèces cibles définies par la Ville de Paris). Ces sites sont composés de galeries artificielles faites en tuiles. L'objectif est de faire venir au sein du parc zoologique les lézards des murailles, présents notamment dans le Bois de Vincennes. C'est une première expérience pour le MNHN qui souhaiterait faire reproduire des espèces d'Île de France, telles que le lézard des murailles, pour ensuite les réintroduire dans leur milieu naturel.

La clinique vétérinaire du parc zoologique a également été visitée ainsi que la loge intérieure des girafes avec sa zone de contention, conçue lors de la rénovation du parc, facilitant les soins aux girafes.

La grande volière et la serre tropicale, aménagées lors des travaux de rénovation, ont été aussi présentées. Le MNHN participe, en tant qu'expert scientifique, au programme de réintroduction en Guadeloupe du lamantin, espèce menacée présente au parc zoologique de Paris. Quelques photos prises par Xavier Japiot lors de la visite :



L'enclos mixte des rhinocéros et des zèbres



L'abri pour les lézards des murailles



Calao terrestre



Girafes

Visite du refuge et d'un site de gestion de chats libres à Montreuil géré par l'Association Chats des Rues

6 novembre 2017

Participants

Laurence Hugues, adjointe au Maire du 3^e arrondissement

Anne du Plessis, DEVE

Léa Terraube, DEVE

L'association Chats des Rues est une association de protection animale, dont la présidente est Catherine Dehay, composée de 3 salariés, d'une équipe de bénévoles et des familles d'accueil. Elle gère un refuge, située à Montreuil ainsi que des sites de gestion de population des chats libres (abris et lieux de nourrissage) aménagés dans les villes partenaires de l'association. L'objectif de l'association est de récupérer les chats errants et abandonnés dans les villes où elle est installée. Chaque année, environ 650 chats sont récupérés par l'association. Ensuite, les chats récupérés sont emmenés chez le vétérinaire pour identification, stérilisation et autres soins si nécessaire. Les chats sont ensuite placés en famille d'accueil ou au refuge, en fonction de leur sociabilité. Les chats les plus sociables sont proposés à l'adoption et les moins sociables sont remis en liberté dans un lieu de nourrissage géré par l'association. Chaque année, ce sont environ 50% des chats récupérés qui sont adoptés et 50% qui sont remis en liberté.

L'association a passé des conventions de moyens et de fonctionnement avec différentes villes de la région parisienne (Fontenay sous Bois, Rosny notamment) et avec des entreprises et des hôpitaux, afin de se charger de la gestion des populations félines errantes.

Contributions reçues via la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée »

Thématique	Titre	Objectif	Description
07. Chiens et nouveaux animaux de compagnie	Recruter un éducateur pour les propriétaires de chiens à Paris.	Mise en place d'éducateurs relais canins.	Il s'agit de procéder au recrutement et formation d'éducateurs relais, mais également d'organiser une communication adressée au grand public pour le sensibiliser à la lutte contre l'abandon. L'idée serait de commencer par un éducateur puis voir ensuite si davantage d'éducateurs seraient nécessaires. Cette action pourrait permettre de lutter contre les abandons.
07. Chiens et nouveaux animaux de compagnie	Incitation à la création d'Associations de Propriétaires Canins	Création d'associations de propriétaires de chiens pour les informer et les sensibiliser.	Il s'agit de faire participer les propriétaires de chiens à l'association pour quelques dizaines d'euros/an. L'association pourrait leur montrer la conduite à tenir avec leurs animaux dans la ville.
06. Chats domestiques et errants	Meilleure cohabitation entre parisiens et chats libres	Sensibilisation des parisiens à la présence de chats dans leur ville	Mise en place d'une campagne d'information pour améliorer la cohabitation avec les populations félines et améliorer leur gestion.
04. Santé animale	Campagne de prévention auprès des vétérinaires	Renforcer la communication auprès des professionnels de la santé animale	Mise en place d'une campagne d'information auprès des vétérinaires parisiens et de tous les professionnels de la santé animale.
06. Chats domestiques et errants	chats errants	stérilisation des chats errants pour limiter les naissances anarchiques	Les municipalités, et en l'occurrence à Paris, les maires d'arrondissements, doivent se préoccuper de la place des animaux et en particulier des chats errants, de manière responsable et non comme aujourd'hui de façon totalement démissionnaire. Les municipalités se déchargent sur les associations, qui survivent difficilement financièrement, avec des bénévoles qui se démènent en plus de leur travail et de leur vie privée. Si les associations existent, c'est parce que rien n'a été pensé par la ville. Une politique de stérilisation et de remise sur site des chats est nécessaire, cela éviterait la surpopulation féline, ce serait un contrôle des naissances et cela éviterait à des particuliers de faire n'importe quoi avec les chats; je pense à toutes les maltraitances constatées dans certains quartiers et citées... Que les maires soient ENFIN conscients et responsables.
01. Cirques, films et spectacles	Ne plus autoriser à Paris les cirques qui utilisent les animaux	Abolir la présence des animaux dans les cirques	Afin de sensibiliser la population à l'exploitation des animaux dans les cirques, la municipalité devrait interdire les cirques qui les utilisent encore. Il est inconcevable de soutenir cette pratique au nom d'une tradition. Que les maires aillent constater sur place les négligences quant à l'hygiène des boxes et des conditions de détention des animaux; aucun bien-être animal dans cette exploitation... De nombreux cirques font rêver petits et grands sans les animaux sur une piste, et de très nombreuses villes en France l'ont compris, ainsi que beaucoup de pays. J'aimerais que ma ville soit enfin éclairée sur ce sujet, et non à la traîne avec des oeillères...
03. Commerces animaliers, laboratoires, fourrières, abattoirs	Fermer les animaleries	Fermer les animaleries des quais de Seine et contrôler les grandes enseignes	Il n'est pas nouveau que les animaleries des quais de Seine sont une aberration tant par les conditions de vie des animaux, que de leur état de santé et de leurs provenances. Il est plus que courant que des animaux y décèdent, et que ceux vendus sont en mauvaise santé, fragiles, avec des passeports antidatés, vaccins faits à l'étranger, bien avant l'âge légal, etc. A nouveau, la mairie ferme les yeux, ne contrôle pas assez. Nous sommes face à un commerce infâme d'êtres vivants, dans de terribles conditions, au nom de quoi? Est-ce une belle vitrine de Paris que de laisser ces animaleries exister avec cette réputation désastreuse, et malheureusement fondée? Ces animaleries "historiques" des quais doivent disparaître, elles n'ont aucune légitimité et en ne faisant rien, la ville cautionne ces agissements et cette maltraitance, c'est juste honteux. De plus, les enseignes du type Truffaut et Animalis, qui vendent également des animaux, devraient fermer ce secteur, mais la ville a peu de moyens de pression, par contre, mettre en place davantage de contrôles de services vétérinaires, oui, car connaissant des anciens employés, je peux affirmer que ce n'est pas très beaux ce qu'il s'y passe derrière les jolies devantures...

05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	DES PARCS SAUVAGES	épanouissement de la faune et la flore	- Créer plus de parcs - et en laisser certains - entre les immeubles- sans réel entretien - Ce qui permettra l'épanouissement des plantes, des oiseaux, des chats ...
10. Repenser la place de l'animal en ville	Accepter les animaux dans les bus.	Autorisé les chiens de grande taille dans les bus.	Que tout les chiens de grande taille peuvent monter à bord des bus pas que les chiens de sécurité.
07. Chiens et nouveaux animaux de compagnie	PARCS A CHIENS	PROPRETE ET COHABITATION	Bonjour, avoir un chien c'est s'exposer aux réprimandes lorsqu'on promène le chien sur un espace vert non autorisé aux chiens... or, il n'y a pas d'espaces verts réservés aux chiens ! dans chaque parc ou jardin , il devrait y avoir un espace fermé réservé aux chiens pour permettre à ceux-ci de se dépenser en courant sans prendre le risque de faire peur à des piétons qui n'aiment pas les chiens, cela améliorerait la qualité de vie des chiens de ville, permettrait les rencontres entre les propriétaires de chiens sans déranger dans l'espace public les gens ou enfants qui ont peur des chiens...cela éviterait aussi aux chiens de n'avoir que les trottoirs, les roues de voiture, les pieds des arbres et les portes d'immeubles pour faire leurs besoins... et donc la cohabitation entre propriétaires de chiens et les autres de s'améliorer de fait...
01. Cirques, films et spectacles	Ne plus recevoir de cirques présentant des spectacles avec animaux	Lutter contre la souffrance des animaux	Chaque année, la Mairie de Paris autorise la présence de cirques détenant des animaux à s'installer sur le territoire de notre ville. Dans le même temps, de plus en plus de villes en France et dans le monde (Los Angeles, Madrid, Barcelone, Vienne...), ne reçoivent plus de cirques présentant des spectacles avec animaux. En captivité, les animaux souffrent d'un ennui profond lié à un environnement artificiel et extrêmement pauvre (pas d'arbre, pas de point d'eau, pas de branche, pas de terre, pas de grattoir...). A cela s'ajoute une absence de relation sociale qui induit chez les animaux un état de dépression chronique. Dans les cirques, le dressage contraint les animaux par la violence (usage de fouets et piques, notamment), la force et la soumission. Ils sont dans un état permanent d'anxiété. Les conditions de vie des animaux dans les cirques sont donc synonymes de torture physique et psychologique. Nous proposons de continuer à accueillir aux mêmes conditions (sponsoring, offres de places gratuites, etc.) les entreprises qui sont actuellement autorisées mais sans animaux. Ce serait l'occasion, pour la ville de Paris, tout à la fois, de maintenir sa tradition d'accueil à l'égard des spectacles de cirque et de montrer qu'elle sait évoluer et entendre les préoccupations grandissantes de la population parisienne à l'égard de la souffrance des animaux, la capitale continuant ainsi de se placer en exemple en France et dans le monde. Cette évolution de la politique parisienne envers les cirques donnerait lieu simultanément à un plan de communication, à destination du grand public, expliquant ces changements par une meilleure prise en compte des intérêts des animaux et s'appuyant sur les avis de scientifiques (Fédération des Vétérinaires d'Europe, experts, etc.).

10. Repenser la place de l'animal en ville	Aménagement de zones d'accueil (parcs, ronds-points, etc.) pour les animaux venus des bois de Boulogne et de Vincennes	Favoriser la cohabitation entre les parisiens et les animaux (projet Okunoshima)	Okunoshima est une île située dans la mer intérieure du Japon ; elle abrite une importante colonie de lapins, qui constituent les principaux habitants de l'île et qui vivent en complète liberté et sans crainte des êtres humains ; elle reçoit chaque année environ 100 000 visiteurs, venus caresser les lapins et les nourrir (source : http://www.businessinsider.fr/us/okunoshima-rabbit-island/) Le projet Okunoshima consisterait à créer les conditions d'une semblable co-habitation entre les animaux et les humains par l'aménagement d'une zone pilote sur le territoire parisien. Il pourrait s'agir d'un parc ou d'un jardin ou d'une partie de la petite ceinture (avec l'autorisation de Réseau Ferré de France) ou de terrains en friche, comme à Rennes (http://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences/gouvernance-trames-vertes-bleues-urbaines-exemple-rennes), afin d'accueillir favorablement les animaux venus des Bois de Boulogne et de Vincennes ou d'améliorer la condition de ceux déjà installés sur le territoire parisien ; il peut s'agir de lapins, de hérissons (espèce protégée pourtant en voie d'extinction en France), etc. Ce projet comprendrait trois étapes : 1) Recenser les lieux où sont déjà installés ces animaux afin de pérenniser et d'améliorer leurs conditions d'installation, chaque fois que c'est possible et, au besoin, en concluant des conventions avec les propriétaires des terrains ; 2) Recenser les lieux où pourraient s'installer ces animaux et définir les aménagements à y apporter ; 3) Elaborer un plan de communication, à destination des parisiens et des touristes, sur le projet et sur la possibilité de visiter les lieux d'accueil. Un groupe de travail pluridisciplinaire (botanistes, urbanistes, éthologues, vétérinaires, représentants des riverains) serait constitué afin de préciser et de superviser la mise en œuvre du projet et son suivi. La réalisation de ce projet s'accompagnerait de l'installation systématique de havres à papillons ; le nombre de papillons ne cesse en effet de diminuer, laissant présager une extinction de masse. Ce projet aiderait à faire comprendre aux parisiens que les animaux ont leur place dans la ville et permettrait aussi bien aux parisiens qu'aux touristes d'observer les comportements sociaux des animaux vivant en liberté.
07. Chiens et nouveaux animaux de compagnie	Un label dog friendly pour les commerces	Faciliter la vie des parisiens qui ont un animal	Je suis allée au restaurant hier et j'ai dû appeler pour savoir s'ils acceptaient les chiens. Ce serait plus pratique d'avoir des lieux dans lesquels on sait que les chiens et autres sont plus que tolérés, bien accueillis!
10. Repenser la place de l'animal en ville	Parcs et jardins	Ouvrir les parcs aux chiens	Il serait judicieux d'ouvrir les parcs et jardins aux animaux comme cela se fait déjà à Bordeaux et d'y créer des espaces chiens fermés, toujours comme à Bordeaux.
01. Cirques, films et spectacles	culture	stoppons la présence des animaux dans les cirques	Madame, Monsieur, Les pratiques de maltraitance animale associées aux spectacles avec animaux sont barbares et d'un âge révolu . Ce genre de spectacle et les procédés de domptage qu'il essaie de masquer sont ignobles. Dans un monde évolué, montrer ces dérives à des enfants pour les amuser relève du cas de conscience personnel, et le votre est engagé ... Cordialement
10. Repenser la place de l'animal en ville	Que la ville de Paris prenne l'initiative du groupe d'intérêt public pour la création du parc national de Paris	Créer le parc national de Paris	La création d'un parc national totalement urbain est un appel fantastique à réinventer notre relation au vivant non humain. Le faire avec Paris intra-muros ne fait que plus de sens et faciliterait la tâche administrative d'un tel parc, rendrait cohérent et visionnaire la politique de la transition écologique des villes. Un appel ici de créer ce parc : https://storify.com/MichelStorify/pour-un-parc-national-ultra-urbain

10. Repenser la place de l'animal en ville	Écologie du développement de la biodiversité	Passer de l'écologie de la conservation de la biodiversité à l'écologie du développement de la biodiversité	Face aux destructions de la nature vivante durant les deux siècles dernier s'est organisée la pensée de la conservation de la biodiversité (ou de la préservation de la biodiversité comme le propose d'ailleurs la thématique 5 de cet appel à idée). Malheureusement, cette philosophie ne correspond en rien à la réalité qui voit la biodiversité chercher à se développer et non à se conserver. Il faut ainsi que notre siècle invente la pensée du développement de la biodiversité et jette à la poubelle cette écologie de la conservation et cette pensée que la biodiversité se conserve quand l'homme lui se développe. Ainsi toute nouvelle construction ne devrait pas avoir à compenser la biodiversité qu'elle abîme mais doit être vue que comme un moyen de développer autant l'homme que la biodiversité, de multiplier et d'aider cette dernière dans sa totalité. Construire des tours à Paris en promettant d'héberger 20 nichoirs à martinet ou un dizaine de chauve-souris est juste ridicule. Il faut que ces tours attirent plusieurs centaines de martinets et des milliers de chauves-souris au minimum (https://www.youtube.com/watch?v=2g6DLECHdL4). Idem pour les ponts.Etc. Il faut ainsi lancer l'étalement du vivant pour oublier l'étalement urbain, cette façon archaïque de concevoir le développement humain sans le développement aussi du non-humain.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Réintroduction des écureuils dans les parcs parisiens	avoir plus de diversité pour un meilleur équilibre animalier et végétal	Les écureuils roux seuls autochtones présent en France ont toujours fait partie de notre imaginaire. Ils habitent dans les arbres et se nourrissent d'insectes, d'écorces, graines etc.. Ils participent à la répartition et à la diffusion des graines dans leur environnement. Leur agilité et leur grâce nous font rêver. L'espèce doit être protégée et leur réintroduction dans les parcs parisiens augmenterait la diversité des animaux à Paris. Les parcs sont des lieux protégés pour les animaux fragiles et en voie de disparition... Cette réintroduction peut être accompagnée par des spécialistes tels que l'Ecole Vétérinaire ou le Muséum de Paris.
01. Cirques, films et spectacles	Arrêter d'autoriser les cirques avec animaux	Évoluer vers des divertissements sans animaux	Dans les cirques, les animaux sont emprisonnés à vie. De plus, ils souffrent de la violence du dressage. En 2012, d'éminents spécialistes du cerveau ont déclaré que les animaux ont une conscience (déclaration de Cambridge). Pour les animaux, les cirques constituent une torture psychologique et physique. Les arts du cirques sont d'une grande diversité. Je demande à la ville de Paris de ne plus autoriser de spectacles qui utilisent des animaux.
01. Cirques, films et spectacles	Endroits réservés aux chiens	Bien être	Je sais que l'idée à été proposée mais je veux développer. Alors déjà, merci aux imbéciles propriétaires de chiens qui ne daignent pas ramasser les crottes. C'est grâce à vous que nous avons des problèmes. Je vous en voulais avant d'avoir un chien. Je vous en veux 10 fois plus maintenant. Ca ne coûte rien hein de ramasser les crottes de bébé et je vous en veux. Alors moi, en tant que maman de ma Néo, est-il possible de faire des endroits réservés aux chiens? Juste une petite place dans un square? Je suis la première en colère contre les maîtres qui ne ramassent pas, les pelouses sont interdites au fait, mais justement, ma fille j'essaie de bien l'éduquer. Elle adore le Champ de Mars et ses copains, où on joue tous ensemble. Elle adore, son bonheur est important, et il y a des gens qui vont au spot connus où il y a des chiens. Alors, pourquoi pas leur donner un endroit à eux, un endroit spécial chiens, où on ira et où on saura nous trouver. Malgré les plaintes, il y a plein de gens qui viennent nous voir. Si on dérange certains, il y a aussi des gens qui veulent voir les bébés... peut on avoir alors un endroit pour nous? Néo aux USA, serait considérée comme "chienne de thérapie" . J'allais mal sans elle. Je ne veux embêter personne. Mais oui, j'aimerais UN endroit où je peux officiellement lâcher Néo et qu'elle soit heureuse. Ce que les gens qui n'aiment pas les chiens ne réalisent pas, je serais probablement morte sans Néo. Bref tout ça pour dire : je serais morte sans ma Néo. Je respecte tout le monde. S'il vous plaît laissez nous un endroit. Bien sûr tout le monde n'aime pas les chiens, moi sans Néo , franchement, je serais morte. Laissez nous un endroit?
01. Cirques, films et spectacles	Pour des cirques SANS animaux	Mettre un terme à l'exploitation des animaux dans les spectacles	Madame le maire, les animaux ne sont pas des clowns et les spécialistes multiplient leurs interventions afin d'alerter sur la souffrance (liée principalement à la captivité) des animaux dans les cirques. Aujourd'hui plusieurs refuges en France existent afin de recueillir ces animaux... ils n'attendent qu'une décision ferme des politiques, dont la vôtre. Les pays et les villes françaises se positionnent une à une dans ce sens, qu'attendez-vous pour en faire de même?

01. Cirques, films et spectacles	Stop aux cirques avec Animaux	plus d'animaux sauvages ou domestiques utilisés a des fins de divertissement	un accompagnement auprès des circassiens pour les aider à ne plus avoir besoin d'utiliser des animaux pour leurs spectacles, ainsi permettre le placement des animaux sauvages de cirques dans des structures adaptées à leurs conditions, pour qu'ils puissent vieillir tranquille avec dignité
01. Cirques, films et spectacles	analyse et etude de risque sur les spectacles de cirques avec animaux sauvages	demontrer les risques pris par les dompteurs pour un spectacle dans le but d'émerviller le public avec un animal	prouver l'intérêt par l'observation et la déduction des risques mis en cause par le dressage et l'humiliation sur l'animal qui occasionnera inévitablement un jour un accident mortel.
01. Cirques, films et spectacles	Cirque	Pas d'animaux en captivité	Les animaux sont fait pour vivre dans leurs milieux naturels en toute liberté et sans les contraintes et violences du dressage. Ils sont enfermés à vie, sans aucune vie sociale et affective indispensable à toute être vivant.
01. Cirques, films et spectacles	Cirques sans animaux	Interdire les cirques itinérants avec animaux sauvages & encadrer les pratiques	- Interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et autres spectacles vivants, - Interdire la présence de cirques itinérants faisant usage de tout animal (sauvage et non sauvage), à Paris. Cette interdiction s'appliquerait aux cirques désirant se produire à Paris, comme à ceux souhaitant seulement transiter via Paris. - Renforcer les contrôles pour les spectacles vivants faisant usage d'animaux vivants (non sauvages). - Interdire les tournages de films faisant usage d'animaux sauvages dans l'enceinte de la ville, ou ayant pour effet de donner cette impression. - Inscrire une clause d'inéligibilité dans l'octroi de subventions de la ville de Paris pour toute production cinématographique impliquant l'usage d'animaux sauvages. Exemple : En Europe, il est déjà interdit pour les cirques utilisant des animaux sauvages de se rendre en Catalogne, Croatie, Slovénie, Belgique, Bulgarie, et aux Pays-Bas.
02. Zoos et aquariums	Des sanctuaires, pas des zoos	Reconvertir les zoos en sanctuaires pour animaux	- Prévoir la fermeture à terme des zoos et aquariums par l'annulation des programmes d'élevage et des contrats d'échanges entre parcs zoologiques et aquariums. - Favoriser la transition des zoos vers la construction de refuges et de sanctuaires. Ces refuges et sanctuaires pourraient avoir vocation à accueillir les animaux sauvages saisis par les douanes des aéroports de Paris en attente de soin et précédant leur réintroduction (si possible), ou en jardins botaniques à disposition du public.
03. Commerces animaliers, laboratoires, fourrières, abattoirs	L'adoption plutôt que l'achat	Faire de l'adoption en refuges une priorité	- Interdire la vente d'animaux de compagnie au sein de la ville de Paris, et organiser la fermeture définitive des animaleries. A titre d'exemple, les commerces se trouvant sur quai du Pont Neuf, qui proposent à la vente de jeunes animaux dans des conditions d'hygiène douteuses et pour des prix exorbitants, devraient être interdits. La mairie de Paris devrait assister les commerçants à se reconvertir en refuges, en partenariat avec des associations promouvant l'adoption d'animaux de compagnie sous contrat – assurant ainsi que les animaux sont vaccinés et stérilisés - et sensibilisant le public aux questions relatives à l'abandon, ou encore à se reconvertir en pension pour animaux de compagnie, comme alternative à l'abandon en période de vacances. - Interdire la tenue de salons commerciaux pour la vente d'animaux de compagnies, comme le salon « Animal Expo», qui se tient tous les ans. Les « concours » d'animaux domestiques et la tenue de stand de ventes d'accessoires resteraient néanmoins autorisés. - Saisir les animaux proposés à la vente sur l'espace public par des individus ne possédant pas les autorisations officielles pour procéder à de telles ventes. Le trafic de jeunes animaux de compagnie, souvent de race, n'est pas seulement le fait de certains commerçants peu scrupuleux. Le commerce de jeunes animaux a également lieu en pleine rue, par des personnes se présentant comme étant des sans-abris, et qui offrent à la vente des chiots de race, souvent en provenance de pays d'Europe de l'Est. (sources : 30 millions d'amis, « Faire cesser le trafic d'animaux », http://www.30millionsdamis.fr/la-fondation/nos-com... ; 30 millions d'amis, « Paris : commerce illégal de chiots », http://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/8...). J'ai personnellement assisté à des scènes répétées de maltraitance par les propriétaires de ces chiots dans le 7e arrondissement de Paris (Bd St Germain). A défaut de l'interdiction du commerce et de la vente d'animaux de compagnie, la mairie de Paris pourrait : -- Interdire la vente d'animaux dont la provenance ne peut être établie avec certitude, contribuant ainsi à l'effort mené par les autorités en matière de contrôle des filières de commercialisation d'animaux de compagnies. Malgré les contrôles, certains animaux proviennent de filières mafieuses, ou de certains éleveurs contrevenant aux normes, pourtant minimales, en matière de bien-être animal. - - Exercer son droit de préemption sur tout local de commerce destiné à être racheté par une animalerie, ayant pour effet, à terme, la fermeture des animaleries.

04. Santé animale	Stérilisation et accès aux soins vétérinaires	Stérilisation obligatoire et accès aux soins vétérinaires	- Obliger les particuliers propriétaires d'animaux de compagnie de stériliser leurs animaux de compagnie après une portée. - Mettre en place d'une mission avec la profession vétérinaire et l'enseignement pour l'accès au soin des animaux domestiques par le biais d'une campagne de consultations à prix réduit ou à titre gratuit pour les propriétaires parisiens les plus défavorisés. Une telle mission aurait pour effet non seulement d'améliorer le bien-être animal, mais aurait également des effets positifs sur la santé publique.
06. Chats domestiques et errants	Soins aux chats errants	Généraliser la stérilisation des chats errants	Généraliser la stérilisation des chats et chiens errants, par la mise en place d'une mission de type « capturer-stériliser-relâcher » (CSR) par laquelle les animaux sont capturés, stérilisés puis relâchés dans leur milieu d'origine. Un tel programme pourrait se faire en partenariat avec les acteurs associatifs, notamment les « écoles du chat » qui se spécialisent dans ce type d'action. Plutôt que d'être relâchés, les jeunes chats pourront être proposés à l'adoption sous contrat via les refuges.
08. Animaux de ferme	Lutter contre les fermes-usines	Lutter contre les fermes-usines	- Proposer des alternatives aux produits animaliers dans les cantines des établissements scolaires et publics de la ville de Paris, pour tous les repas. - Augmenter de un à trois le nombre de jours sans viande ni poisson dans les cantines des établissements scolaires et publics de la ville de Paris. - Interdire les produits animaliers issus de l'élevage intensif dans établissements scolaires et publics de la ville de Paris comme moyen de promouvoir les petites exploitations respectueuses du bien-être animal et de l'environnement. - Intégrer le critère du bien-être animal à l'objectif de « 50% d'alimentation durable dans l'ensemble des cantines parisiennes d'ici à 2020 ». Les labels actuellement évoqués dans le programme (label rouge, par exemple) ne présument pas du respect des normes de bien-être animal. - Continuer de promouvoir l'élevage biologique et les circuits courts et revoir les objectifs à la hausse. - Généraliser les potagers urbains et l'installation de ruche sur les toits de Paris
10. Repenser la place de l'animal en ville	Ouvrir les portes aux animaux	Ouvrir les portes des établissements public aux animaux et promouvoir la médiation animale	<p>Cette série de suggestions propose d'ouvrir les portes des établissements publics aux animaux. Les usagers des services publics à Paris bénéficieraient considérablement de la présence d'animaux en maison de retraite, dans les foyers, les maisons du handicap, les lieux de privation de liberté mais également les lieux de savoir que sont les universités et les bibliothèques et mêmes certains espaces dans les hôpitaux. De nombreux travaux de recherche en psychologie ont démontré les effets positifs de la présence d'animaux auprès du public, en tant que stimulant du lien social, et le rôle d'accompagnateur que peuvent avoir certains animaux auprès de personnes vulnérables. - Augmenter le nombre de places en foyer pour sans domicile fixe propriétaire d'animaux domestiques (souvent des chiens). Les places en foyer acceptant les animaux ne sont pas suffisantes et les personnes sans abris ne devraient pas avoir à choisir entre passer une nuit à l'abri et leur animal de compagnie - Augmenter (ou créer ?) des places en foyers pour les victimes de maltraitance domestique propriétaire d'animaux de compagnie. Les victimes de violences domestiques mettent parfois du temps à contacter les services sociaux, par peur de ne pas pouvoir amener avec elles leurs animal domestique, et par crainte de représailles sur l'animal de compagnie après leur départ. - Permettre la présence d'animaux domestiques dans les maisons d'enfant à caractère sociaux. Les nombreux travaux en psychologie montrent les bénéfices qu'ont les enfants ayant été victimes d'abus à vivre avec des animaux. Bien souvent, les enfants placés doivent eux aussi laisser derrière eux un animal domestique, ajoutant à leur mal-être. Les foyers d'enfants devraient être en mesure d'aménager l'accueil de l'animal domestique de l'enfant, lorsque possible. - Créer des espaces autorisant la présence de chats dans les hôpitaux, les maisons de retraites, les foyers, les maisons du handicap, les écoles, les universités etc. Ces espaces seraient définis au sein de la structure afin de respecter les normes sanitaires et la tranquillité des usagers qui ne souhaitent pas être en présence d'animaux. - Démocratiser les séances de médiation animale dans les établissements publics : prisons et maisons d'arrêt, écoles, collèges, lycées et universités (en période d'examen par exemple), hôpitaux, etc. en collaboration avec le milieu associatif et la profession. Pour repenser la place de l'animal en ville, je propose à la ville de Paris de s'entourer d'associations promouvant la médiation animale, comme la Fondation A et P Sommer</p>

10. Repenser la place de l'animal en ville	Espace pour les besoins	Limiter les besoins canins sur les trottoirs	Aujourd'hui, si je ramasse les crottes de mon chien, il continue de faire pipi sur le trottoir, ou bien sur la chaussée. Je suis embêtée que mon chien fasse ses besoins dans ce lieu de passage, mais je ne sais pas où ailleurs elle pourrait aller. Avoir des petits enclos réservés à cela serait un moyen de ne pas salir tout le quartier. Et ces endroits pourraient plus facilement être nettoyés car identifiés comme là où les animaux font leurs besoins...
10. Repenser la place de l'animal en ville	accepter les chiens	les animaux dans la ville et responsabiliser les maîtres	Bonjour, J'ai adopté un chien il y a deux ans. Problèmes : pas de sacs à déjections mis à disposition / pas d'endroits réservés aux chiens dans les parcs./ impossibilité de prendre le tram, le bus et le métro responsabilisé les maîtres !
07. Chiens et nouveaux animaux de compagnie	Encadrer les promeneurs de chiens dans les bois	améliorer la cohabitation entre tous les promeneurs	En tant que particulier on se fait verbaliser si notre chien n'est pas en laisse ou qu'on n'a pas ramassé sa crotte, mais ces règles ne semblent pas s'appliquer aux promeneurs professionnels de plus en plus nombreux et avec des meutes toujours plus grandes qui finissent pas être anxiogènes et dissuader les autres promeneurs. Pourriez-vous encadrer cette activité en limitant le nombre de promeneur par jour ou en leur réservant des secteurs
10. Repenser la place de l'animal en ville	Des espaces (hygiène et/ou ébats) pour les chiens	Humaniser la ville	Être intégré dans une communauté est une félicité naturelle et constructive à laquelle nous aspirons tous. Malheureusement, les propriétaires de chiens du nouvel éco quartier Clichy-Batignolles (17e) semblent, eux aussi, ne pas encore pouvoir y prétendre tout à fait... Créer ce nouveau type de quartier et ne pas aménager en son parc, ou ses abords, des espaces canins apparaît quelque peu contradictoire. Aussi, pour promouvoir le bien-vivre ensemble, nous pourrions nous inspirer des autres propositions publiées dans cet espace ou des réalisations pragmatiques et transposables qui sont appliquées avec succès par certains de nos pays voisins. Par exemple, certaines villes ont choisi d'augmenter le nombre d'agents de surveillance des parcs (ou brigade civile) et de créer un fichier ADN des chiens du quartier. Ainsi, les propriétaires des chiens contrevenants (après analyse des déjections) se voient infliger une amende d'un montant adapté qui permet de rentabiliser le coût du système. Ne faire payer que les seuls fauteurs de troubles plutôt que de pénaliser les respectueux d'autrui est équitable. Les chiens sont pourvoyeurs de lien social, rendent les solitudes moins pesantes, sont incitateurs d'activités physiques. Ils occasionnent ainsi une grande économie (démontrée) pour la sécurité sociale de par leurs bienfaits (étudiés) quant à la santé des hommes et contribuent pour une part fort conséquente au développement économique (vétérinaires, pharmacies, toilettage...) Enfin, n'oublions pas qu'il y a beaucoup de propriétaires de chien qui sont à mobilité réduite (âge avancé, maladie...) et ne peuvent donc pas promener leur animal loin de chez eux. Créer autant d'espace à chiens qu'il existe d'aires de jeux pour les enfants dans les squares... serait un juste progrès. Alors merci de permettre la réalisation de ce projet destiné à rendre ce quartier encore plus épanouissant en contribuant au mieux-vivre ensemble. Bien entendu, cette proposition est parfaitement valable pour tous les quartiers. Par conséquent, pour les amateurs comme pour les réprobateurs de chiens, ce serait de grands bénéfices pour un petit coût !
07. Chiens et nouveaux animaux de compagnie	éduquer les nouveaux propriétaires d'"animaux de compagnie"	pour une meilleure cohabitation	les propriétaires d'animaux de compagnie lors de l'acquisition de l'animal devraient se faire remettre un guide de bonne conduite par les vendeurs (et la SPA) afin de comprendre que parfois leur attitude peut générer des conflits dans les immeubles d'habitation et sur la voie publique (nettoyer les parties communes si leur animal les a sali , limiter le nombre d'animaux dans un appartement pour le bien être des voisins et celui des animaux, mettre une laisse et une muselière aux chiens dans la rue et le métro , bien traiter(certains propriétaires maltraitent leurs animaux)et soigner leurs animaux et les faire vacciner etc...). Des séances pédagogiques pourraient leur être imposées par les mairies comme le dressage de l'animal (dressage pacifique car certains animaux mal dressés sont hargneux sur la voie publique)par des professionnels.
01. Cirques, films et spectacles	Faire appel a un spécialiste en comportement animal pour accompagné les	Avoir une meilleure vision sur le comortement animal en souffrance du à la captivité	Mis en place d'une commission d'experts, d'éthologues et spécialistes en grands félins et prédateurs, afin d'avoir un regard supplémentaire sur les stigmates et souffrance que subissent certaines espèces sauvages au sein des établissements circassiens et spectacles privés.

05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Miel de Paris AOC pour sauver les Abeilles	Avoir plus de ruches à Paris et accès aux parisiens et à une production AOC	Developper les Ruches à Paris , augmenter la production de Miel , commercialiser , et developper la production Miel de Paris AOC !
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Apprentissage, préservation, inventivité	La réhabilitation de la Voie Ferrée de la Petite Ceinture de Paris	Faire de la réhabilitation de la Voie Ferrée de la Petite Ceinture de Paris une opportunité pour penser la biodiversité (plantes,fleurs,abeilles,libellules...fruitiers,oiseaux,écureuils...) dans son habitat et valoriser la connaissance des habitants voisins et des visiteurs de ces lieux. Aussi, pourquoi ne pas, par exemple, rendre possible l' apprentissage à la jeunesse par des personnes âgées qui pourraient exploiter les bibliothèques de Paris pour préparer un argumentaire sur la dimension des animaux dans leurs habitats ...ou avec des étudiants, c' est juste une idée pour faire valoir les sensibilités et l' occasion de prendre pleinement conscience de la notion d' environnement! Pourquoi ne pas organiser des ateliers, avec des professionnels, et pour ceux qui voudraient y participer afin d'entretenir les espaces, observer ces évolutions (sociologie des plantes,enjeux pour les différentes espèces...) ? Et imaginer, grâce à la concertation, une zone "tampon" entre ce chemin sauvage et la rue, monde urbain..!
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	DES RADEAUX VÉGÉTALISÉS SUR LA SEINE ET SUR LES CANAUX	Créer des habitats pour les poissons et oiseaux, capter du carbon, nettoyer l'eau, verdir la ville	Installer sur la Seine et sur les Canaux des radeaux végétalisés. Ce sont des flotteurs dans lesquels poussent des plantes. Ces plantes captent le carbon de l'air ambiant et verdissent la Ville. Les racines des plantes plongent dans l'eau et se nourrissent des nutriments présents dans l'eau et l'oxygène. Les microorganismes installés dans ces racines se nourrissent des polluants et nettoient l'eau. Ces racines forment des frayères naturelles idéales pour les poissons de la Seine qui peuvent y accrocher leurs oeufs et ainsi augmenter considérablement leurs chances de survie.
01. Cirques, films et spectacles	Champ de Mars	Le bien être de mon chien, OUI, et de ceux qui vont, ils nous cherchent, voir des chiens	Le Champ de Mars c'est grand. Et je suis vraiment en colère, "nous", les maîtres de chiens, n'occupons qu'une demie-pelouse où nous aimons nous retrouver. Une demie pelouse sur tous le Champ de Mars. C'est important pour eux, on se retrouve là, ils jouent comme des fous là. J'aimerais cette demie pelouse accordée à nos loulous sans laisse. Quant à ceux qui râlent sur nos chiens : Un groupe d'enfants, Picnic Mc Do sur la pelouse a gratuitement lancé une bouteille en verre sur mon chien. Elle n'a rien fait, elle ne les regardais même pas. Alors oui il y a des ... qui ne ramassent pas les crottes. Il y a aussi des ... qui ne disent rien quand un de vos mômes lance une bouteille en verre sur ma chienne. Ma chienne qui aime tout le monde. Nous ne demandons qu'un petit espace à nous sur l'herbe. Mince vous le connaissez, tous le monde le connaît, les gens qui aiment les chiens y viennent. On a le droit à ça, ils sont si juste heureux quand ils courent ensemble. Et ma chienne, dont je ramasse les crottes, oui merci, à autant le droit à son endroit que des petits monstres qui lui lancent du verre dessus sans aucune provocation. Et là prochaine fois que cela arrive, je donne mon nom et adresse mais le petit monstre qui croit drôle de lancer du verre sur ma chienne, il se prend une claque. Vous n'êtes pas contents de mes chiens? Merci d'éduquer votre enfant.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Préserver la faune sauvage dans les jardins de la Ville et des Bois de Boulogne et de Vincennes	Réduire les impacts négatifs des animaux domestiques notamment sur l'avifaune	Travaillant dans un jardin où les chats errants sont recueillis par des bénévoles nous constatons que les oiseaux, notamment les passereaux, disparaissent pratiquement de l'environnement. Nous ne doutons pas que les amis des félins abandonnés soit animés de bonnes intentions mais l'impact de leur action sur les passereaux est catastrophique. La cohabitation est problématique. Même bien nourris les chats restent toujours des petits carnassiers dont l'instinct est la chasse aux oiseaux. Les nourrissages abondants favorisent également les rats (également prédateurs) auxquels ne s'attaquent pas les chats. Je propose que la divagation des animaux domestiques ne soient plus autorisée. Soit ils sont cantonnés en appartement ou éventuellement en jardins privés clos (chats), ou bien tenus en laisse (chiens) afin de rendre l'espace à la faune sauvage endémique qui n'a jamais été si menacée par les actions humaines.

05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Kit d'apprentissage du vivant parisien	Faire réapparaître les animaux dans l'intellect parisien pour qu'ils puissent, par la suite, réapparaître dans les espaces parisiens	Je pense que le vivant disparaît d'abord en esprit avant de disparaître sur le terrain. Qui connaît les animaux à Paris? Très peu de personne et malheureusement cela fait faute à l'heure des choix, qu'ils soient soit petits ou grands. Ayant disparu de notre esprit, les animaux disparaissent inéluctablement de notre ville, choix après choix. Pour lutter contre ce fait, on peut proposer un kit d'apprentissage de 10 ou 20 animaux sauvages parisiens aux écoliers mais aussi aux décideurs et aux élus. Ce kit pourrait être générique pour la ville entière ou modulée par mairie d'arrondissement en fonction de la présence confirmée ou potentielle des animaux choisis. Ce kit formerait une base solide pour penser notre monde et donc pour pouvoir prendre nos décisions à son sujet. Ce kit d'apprentissage joue ainsi une fonction similaire aux cours de natation, au permis de conduire, à la lecture ou au tri sélectif: En cultivant chacun de nous, il nous sauvegarde mais aussi et surtout élève notre civilisation, la développe. Et puis, comme en apprenant le martinet noir par exemple, on sait automatiquement le différencier des hirondelles, reconnaître une base de 10 premiers animaux donne les clés de reconnaissance de toute la faune ensuite, de l'écologie de base et nous ouvre la porte de la compréhension de la ville du XXIe siècle.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Toiture végétalisée	Crédit d'impôt - toitures végétalisées pour accueil de la faune et préservation biodiversité	Afin de préserver la biodiversité et de permettre à la faune sauvage d'exister, la végétalisation des toits est une priorité existante de la ville. Pour être menée à bien, cette politique doit être accompagnée d'un encouragement fiscal des entreprises disposant de toiture inexploitée à convertir ces dernières en toiture végétalisée. Autrement, il est impossible d'obtenir de ces entreprises quoi que ce soit et la ville se prive d'hectares potentiels de toitures. Par exemple, un entrepôt sis 167 avenue Jean Jaurès dans le 19ème arrondissement dispose d'une toiture de 5000 m2 inexploitée. Pourtant, la proximité de grandes aires naturelles (canal, petite ceinture, parc de la Villette, Buttes Chaumont) appelle à un lieu d'accueil et de repos pour les espèces sauvages. Les avantages collectifs à voir cette toiture être végétalisée ne sont pas suffisants pour encourager un propriétaire privée à franchir le pas. Il faut y ajouter un intérêt financier. Un levier évident pourrait être un crédit d'impôt municipal. D'autres voies pourraient être envisagées.
10. Repenser la place de l'animal en ville	La calèche avec cheval	Sensibiliser aux chevaux et découvrir un autre moyen de locomotion	Ce projet me tient à coeur et je souhaite vraiment le réaliser voici donc le descriptif Diversifier des moyens de transport en calèche notamment ou surtout sur les berges piétonnes. Améliorer l'espace en proposant des promenades et la découverte des monuments et de notre histoire. Sensibiliser à l'introduction des chevaux dans les villes qui souhaitent diminuer la pollution Ces visites permettront d'appivoiser certains peurs tout en adoptant des gestes et des comportements appropriés en présence d'animaux : douceur, calme, écoute et respect des consignes de sécurité. Elles seront l'occasion de s'ouvrir sur l'extérieur et d'éveiller la curiosité par la découverte à travers ces animaux. L'objectif est de proposer la découverte d'un environnement différent. Savoir prendre soin et de mieux faire connaître le cheval de trait, d'apprendre le respect et la confiance, de découvrir un moyen de locomotion qui n'est plus utilisé et pouvoir observer le milieu du haut de la calèche. Le contact avec les animaux a révélé des bienfaits qui ne sont plus à prouver.
Des animaux à Paris	Permis de zoociter Paris	Autoriser et encadrer la création et l'entretien de refuges faunistiques par les parisiens	Sur le même principe que le permis de végétaliser mais en direction des animaux sauvages. Un programme Zoocité associé à Paris pourrait offrir la même image que le programme zero waste offre à San Francisco : Celle d'une ville du XXIe siècle qui prend à bras le corps les problèmes que le XXe lui a légués. Avec une bonne vision, un peu d'ambition et surtout beaucoup de travail, rien n'est impossible. Il faut développer l'étalement de la biodiversité et un nouveau rapport de la cité à la biodiversité.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Interdire la pêche à Paris	Lutter contre la souffrance des animaux aquatiques	Etant donné qu'il est interdit de manger les poissons vivant dans la Seine ou dans les lacs parisiens (à cause des pesticides), je demande à ce que la ville de Paris interdise de les pêcher. En effet, les poissons souffrent énormément avec les hameçons (blessures profondes et suffocation).

03. Commerces animaliers, laboratoires, fourrières, abattoirs	Développer les alternatives à l'expérimentation animale	Contribuer par l'utilisation d'un certain nombre de leviers au remplacement des méthodes de recherche utilisant des animaux	L'Etat et les collectivités territoriales doivent s'engager dans la transition vers une recherche scientifique sans utilisation d'animaux. L'expérimentation animale ayant vocation à être dépassée au 21ème siècle tant pour des raisons éthiques que pour permettre l'avènement d'innovations scientifiques favorables à l'humain, aux animaux et à l'environnement. La Mairie de Paris – en collaboration avec la Région – pourrait prendre plusieurs mesures qui contribueront à cette transition : • Soutenir la recherche sur des méthodes non-animales via le financement de projets dans le cadre des pôles d'innovation, • Soutenir la reconversion des chercheurs et des enseignants via le financement de modules de formation professionnelle continue dans le domaine des approches et des méthodes de recherche et d'enseignement sans animaux, • Subordonner le montant des subventions accordées aux Universités parisiennes à leurs efforts pour opérer une transition vers des méthodes non animales tels que : - le remplacement des animaux par des méthodes non-animales dans le cadre des enseignements - la création de modules de formation et de nouveaux diplômes uniquement dédiés aux méthodes substitutives, - la participation des Universités à des projets de recherche (nationaux ou européens) pour le développement de nouvelles méthodes non-animales. Par ailleurs, pour les lieux parisiens dans lesquels se pratique l'expérimentation animale, il est nécessaire que se mettent en place des contrôles plus réguliers et plus rigoureux (contrôles inopinés) et pour se faire qu'une collaboration s'établisse avec la Préfecture de Paris.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Cohabiter pacifiquement	Rendre la ville plus accueillante pour les animaux : accès à l'eau et limitation de la pollution lumineuse	En ces temps de canicule, les animaux qui vivent dans l'espace urbain souffrent beaucoup, au même titre que les humains. Mais certains rencontrent de grandes difficultés concernant l'accès à l'eau. Cela menace la survie d'un grand nombre d'entre eux, tels que moineaux, étourneaux, et bien d'autres. La Ville pourrait mettre en place des programmes d'aide à la faune pour les périodes chaudes. - mise en eau des caniveaux une à deux fois par jour, selon l'intensité et la durée de la chaleur - mise en eau de toutes les fontaines (dans le 5e arrondissement, au moins deux fontaines étaient à sec pendant la période caniculaire ce qui manquait aussi aux humains) - assurance que toutes les fontaines et points d'eau fournissent une eau potable (sans chlore ni produits chimiques) - sensibilisation des parisiens sur les difficultés de la faune en ces périodes chaudes afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent fournir des abreuvoirs sur leur balcon, cours, jardin ou rebord de fenêtre. Par ailleurs, certains jardins sont éclairés 24h sur 24h de la même manière que la voirie. Afin de préserver les animaux vivants dans ces jardins de cette pollution lumineuse et leur permettre de connaître le repos ou permettre aux animaux nocturnes de mener leurs activités dans de meilleures conditions, la Ville pourrait découpler l'éclairage des jardins de celui des voiries et rétablir l'obscurité.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Soutenir les refuges pour la faune sauvage	Lutter contre la souffrance des animaux liminaires	Le CEDAF de Maison Alfort accueille et soigne des milliers d'animaux sauvages, beaucoup appartenant à des espèces protégées, pourtant la Ville de Paris, comme l'ensemble des collectivités territoriales, est faiblement investie dans son soutien, alors que par ailleurs, elle développe un plan biodiversité ambitieux. Le CEDAF, qui fonctionne beaucoup avec des stagiaires et bénévoles qu'il forme, est aussi l'occasion de sensibiliser et former des jeunes et moins jeunes à une meilleure connaissance des animaux, de leur besoin, de leur santé, de leur bien-être, de leur survie. La Ville pourrait saisir cette occasion de s'engager, plus en avant, dans la protection de la faune sauvage en : - apportant un soutien significatif à ce centre de sauvegarde - favorisant une meilleure connaissance de ce centre afin d'inciter les personnes (jeunes scolarisés, étudiants, retraités, etc.) à bénéficier des formations du CEDAF et effectuer des stages. - soutenir l'ouverture d'un second centre de sauvegarde pour les secteurs d'Ile de France que ne couvre pas le CEDAF

<p>06. Chats domestiques et errants</p>	<p>chats abandonnés à Paris</p>	<p>organiser la prise en charge des animaux abandonnés dans Paris</p>	<p>J'ai trouvé trois ou quatre chats abandonnés dans ma rue - qui longe un jardin public -ces dernières années. J'ai toujours réussi à les faire adopter mais j'ai trouvé étrange de ne jamais avoir d'interlocuteur vers lequel me tourner. La Mairie ne s'intéressait pas (encore) au problème, les associations étaient débordées et ne pouvaient pas m'aider. Ce fut à chaque fois un vrai parcours du combattant pour sauver un chat sociable, visiblement abandonné, non pucé et sans collier. Au final, je me suis débrouillé seul, parce que j'ai été sensible à la détresse d'un animal, en me substituant au rôle que devraient, à mon sens, remplir les pouvoirs publics ou les associations . Cela m'a permis de réfléchir à la question depuis quelques temps. En ce qui concerne les chats, il faudrait idéalement procéder en deux temps Dans un premier temps, localiser dans chaque arrondissement les endroits où se trouvent beaucoup de chats errants. Séparer les chats non-adoptables des autres. Pour ceux qui ne peuvent pas être adoptés, les stériliser puis les laisser sur le terrain en leur construisant des abris et en encadrant le passage de bénévoles pour les nourrir. Il est en effet erroné de penser qu'un chat se débrouillera très bien tout seul dehors, même s'il est revenu à l'état sauvage après son abandon. On pourrait au passage sensibiliser les acteurs locaux à la question: jardiniers, directeurs d'hôpitaux, responsables des parcs et jardins qui vivent fréquemment la présence de chats comme une nuisance alors que l'animal n'y est pour rien et tente uniquement de survivre dans un environnement hostile. Ce sont eux qui devraient donner l'alerte et non des particuliers qui découvrent la situation alors qu'il est déjà bien trop tard pour endiguer la surpopulation féline. Confier ensuite ceux qui sont adoptables à des associations partenaires en vue de leur adoption. Dans un second temps, pour une approche plus globale du problème, créer des réseaux à l'échelle de chaque arrondissement (bénévoles, vétérinaires, étudiants-vétérinaires etc.) que l'on puisse joindre lorsqu'on trouve un animal abandonné. En effet, une fois l'animal repéré, on a besoin d'une cage-s'il s'agit d'un petit animal-, d'un lecteur de puce et éventuellement d'un endroit où le placer avant de le faire examiner par un vétérinaire. Les particuliers se trouvent bien souvent fort démunis lorsqu'ils font face à une situation d'urgence car leur seul recours est d'appeler la police qui place ensuite l'animal en fourrière. Pour revenir au problème spécifique des chats, un meilleur encadrement et un peu d'organisation logistique sur le terrain permettraient d'endiguer leur reproduction, procureraient de meilleures conditions de vie aux chats qui ne peuvent plus être adoptés et donneraient une seconde chance aux autres.</p>
<p>05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité</p>	<p>Protection des habitats déficitaires dans Paris</p>	<p>Protection des habitats déficitaires dans Paris</p>	<p>- Friches : il n'y a quasiment plus aucune friche dans Paris. Or ce sont des milieux très importants pour certaines espèces d'oiseaux (et autres animaux) : moineaux, chardonneret, serin, fauvette grisette, hypolaïs polyglotte, etc. L'une des dernières va disparaître pour être transformée en... « milieu naturel » (« Forêt linéaire » du Millénaire) !. Un autre projet (La Chapelle-Charbon) risque de rayer de la surface de la capitale plusieurs hectares de friches (en particulier les emprises SNCF) qui sont un milieu exceptionnel pour une avifaune très rare voire unique à Paris. Il est indispensable de garder à ces espaces leur caractère « sauvage » en modifiant le moins possible leur aspect actuel. - Parcs : il semble qu'une politique concertée vise à réduire, en avançant des raisons de sécurité, les buissons et taillis dans les parcs. Or ce sont des zones de tranquillité pour la faune et le lieu où certaines espèces (accenteur mouchet, troglodyte mignon, rougegorge, mésange à longue queue, etc.) construisent leur nid. Le square de Choisy a ainsi été « massacré » et a vu sa population d'oiseaux s'effondrer. Il est urgent d'arrêter cette politique d'éradication ! De même, il n'est pas nécessaire de faucarder les roselières tous les ans : pour conserver tout le temps des roseaux, il est préférable de faucarder par moitié ou tiers chaque année en faisant donc une rotation sur 2-3 ans. - Bâtiments : -&gt; les nécessaires travaux de rénovation / ravalement / isolation thermique des bâtiments se traduit souvent par la disparition des cavités et fissures qui abritent des nombreuses espèces (insectes, chauve-souris, moineau domestique, martinets, faucon crécerelle, etc.). Il faut donc prévoir pour chaque lancement de travaux de ce genre la compensation de cette perte d'habitats, par exemple par la pose de nichoirs appropriés. -&gt; lors de la construction de bâtiments nouveaux, il est important de les concevoir aussi en fonction de l'accueil de la biodiversité : prévoir des équipements particuliers (terrasses végétalisées, briques-nichoirs,...), bannir les surfaces trop réfléchissantes, prévoir des espaces verts favorables à la biodiversité, etc. - Grands projets : les continuités écologiques doivent être favorisées en prévoyant la constitution de corridors écologiques à l'occasion des grands projets d'aménagement. - Calendrier des interventions : pour survivre, la faune doit pouvoir mener à bien sa reproduction le plus tranquillement possible. Il est donc important d'éviter toute intervention importante sur la végétation (hors intervention d'urgence) en période de reproduction (environ 15/3 - 15/7) qui de toute façon, dans la majorité des cas, tomberait sous le coup de la loi qui interdit la destruction de l'habitat des espèces protégées. Pour les travaux sur les bâtiments, le phasage des travaux doit tenir compte de la faune (éviter des interventions sur la toiture au printemps par exemple, et vérifier l'absence de colonies d'hibernation pour les chauves-souris pour les travaux en hiver). Le Corif est évidemment prêt à participer aux concertations nécessaires pour mettre en pratique ces idées générales.</p>

05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Gérer certains problèmes de coexistence entre parisiens et faune sauvage	Gérer certains problèmes de coexistence entre parisiens et faune sauvage	Depuis quelques années, certains problèmes sont apparus avec des corneilles noires, en particulier des vols d'intimidation pouvant aller jusqu'à quelques cas de réelles attaques pouvant se traduire par des blessures légères. Pour répondre à l'émotion légitimement soulevée par ces cas extrêmes (très rares il faut le préciser) et à l'inquiétude (en revanche injustifiée) provoquée par la vue de groupes de corneilles dans certains parcs, il nous semble nécessaire d'agir à plusieurs niveaux : - réduire la disponibilité de nourriture pour les corneilles (problème des poubelles publiques et des nourrisseurs), - comprendre l'origine du phénomène par une meilleure connaissance du comportement de cette espèce, - communiquer auprès de la population parisienne pour tenter de réduire l'aspect fantasmatique de la vision des habitants sur cette espèce mal aimée. Le Corif a déjà participé aux réflexions sur le premier point et participe par l'intermédiaire des observateurs bénévoles, aux travaux de Frédéric Jiguet (MNHN) de pose et de lecture des bagues qu'il a posées sur des dizaines de corneilles. Nous sommes prêts aussi à participer à la réflexion pour la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation sur cette espèce pour rassurer les habitants et limiter la mise à disposition des corneilles de nourriture par des gens qui croient bien faire ou par l'abandon, de déchets.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Biodiversité et bâti	concilier la biodiversité et la nécessaire construction/rénovation du bâti	Avant de délivrer le permis de construire ou de démolir, s'assurer pour chaque projet : - de la prise en compte des enjeux de nidification pour les espèces inféodées au bâti - de la non destruction des sites de nidification de la mise en place de sites de nidification sur les bâtiments - du type de végétalisation prévue (indigène, locale et nourricière ou protectrice pour la faune) - que des mesures seront prises pour éviter les collisions avec les vitres - que les éclairages sont prévus pour favoriser les trames noires - que la gestion des espaces verts interdit l'élagage en période de reproduction de mars à septembre - que les travaux d'abattage ou de défrichements en phase de chantiers se fassent en automne hiver et prennent en compte l'hibernation des chiroptères Un livret d'information sur ces aspects peut permettre aux requérant de connaître les conditions "biodiversité" d'obtention du permis de construire ou de démolir ou de ravalement.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Espèces sauvages mal aimées du public	Sensibiliser les parisiens aux spécificité et à la place des espèces mal aimées dans l'écosystème parisiens	Mettre en place des expositions itinérantes sur des espèces mal aimées (pigeons, corneilles, renard), mais aussi sur des espèces en déclin comme le moineau dans les parcs et jardins, afin d'expliquer le mode de vie de ces espèces et l'importance de les préserver. Mieux les comprendre pour mieux vivre avec elles. Proposer des actions à mettre ne place par chacun
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Une végétation favorable à la biodiversité	Végétaliser en plantes locales, indigènes et nourricières pour la faune	Entretien des parcs et jardins en espaces naturels, replanter uniquement en espèces locales et nourricières pour la faune (insectes, oiseaux et mammifères), dès que cela est possible. Favoriser le lierre, les haies buissonnantes, ne pas arracher les plantes au pieds des arbres et arbustes, pratiquer le fauchage tardif esthétique sur certaines zones. Interdire l'élagage en période de reproduction sauf pour des urgences en matière de sécurité des personnes.
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Faune en détresse	Gagner en efficacité lors de la collecte de faune sauvage en détresse sur la ville	Désigner un référent faune sauvage en détresse qui peut faciliter la collecte et l'apport de la faune en détresse à Maison Alfort (CEDAF) pour y être soignée. Il s'agit également d'obtenir une réaction rapide des services en cas de suspicion d'empoisonnement et notamment la prise en charge des analyses et le dépôt de plainte au nom de la ville.

05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Lutte contre le trafic d'espèces protégées	empêcher les braconnier de capturer et/ou de vendre des espèces sauvages protégées sur le territoire de la ville	Former les agents et informer les usagers des parcs et jardins sur le trafic d'espèces protégées capturés ou vendus dans la ville sur les risques juridiques et pour la faune concernée. Soutenir les actions policières dans le cadre de la lutte contre le trafic aux alentours du marché aux oiseaux.
10. Repenser la place de l'animal en ville	créer des petis cimetières animaliers cinéraires dans des zones délaissées sans grand intérêt	réposne à un besoin sociétal et éducation	L'animal à Paris a une place de plus en plus importante (pour les familles comme pour les personnes isolées), il est souvent un membre de la famille à part entière et beaucoup de gens aimeraient pouvoir inhumer leur compagnon puis se rendre sur sa tombe. Par ailleurs, les plus jeunes ont des notions très vagues de la mort et du deuil qui sont pourtant le propre de l'humain. De petits sites cinéraires animaliers répondraient aux nombreuses demandes de personnes qui veulent pouvoir se recueillir sur la tombe de leur animal (à défaut de pouvoir se faire inhumer avec eux, ce qu'interdit la législation actuelle et que souhaitent pourtant beaucoup de personnes) Cela existe déjà en France et dans les pays alentours. Cela permettrait aux personnes isolées de créer du lien avec d'autres gens en se rendant sur la tombe de leur animal et cela éduquerait les plus jeunes au deuil et à l'absence. Enfin, on verrait peut être se développer un art funéraire animalier intéressant (artistiquement et économiquement comme au cimetière animalier d'Asnières)
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Différents sujets soulevés pour agir efficacement en faveur de la biodiversité	Différents sujets soulevés pour agir efficacement en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> · Améliorer la prise en compte des espèces protégées en zone urbaine : conseils aux architectes/syndic pour prendre en compte les espèces protégées du bâti dans les Permis de construire et de démolir (la mairie a clairement son rôle à jouer pour limiter la disparition de sites de nidification et au contraire, favoriser leur aménagement dans les projets engagés), limiter les collisions contre les vitres et véhicules, l'incidence de l'éclairage urbain, les élagages et autres interventions susceptibles de détruire les sites de nidification et provoquer du dérangement en période de reproduction, etc...). · Intégrer la TVB et favoriser la plantation de lierres, de haies buissonnantes, maintien des trop rares zones de friches. Exemple observé encore en 2016 de l'arrachage zélé et systématique de l'herbe en pied d'arbres par les agents techniques dans les squares parisiens... Favoriser les modes de fauchages doux : à bas la tondeuse bruyante pour les animaux mais aussi les usagers à l'heure de la pause déjeuner...! · Thématique « animaux sauvages en détresse » et cas de mortalité massive : coordination efficace des acteurs pour faciliter les interventions, sensibilisation des publics... · Trafic d'espèces protégées : verbaliser et lutter activement contre la vente en toute illégalité au Marché aux oiseaux notamment et contre le braconnage dans les parcs et bois parisiens. · Faire des campagnes d'affichage à propos des « pigeons », « corvidés » et « autres espèces mal-aimées »... But de mieux sensibiliser les riverains sur la présence de ces espèces pour une meilleure appropriation et cohabitation entre les hommes et les oiseaux. Merci de m'avoir lue et de valider ces propositions en faveur de la faune sauvage !

05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Encourager le suivi de la population parisienne de chouettes hulottes et favoriser son retour	Retrouver une population viable de chouettes hulottes à moyen/long terme dans Paris à l'instar des années 1990	<p>La chouette hulotte est un rapace nocturne très abondant en France et réputé adapté à la ville. Sa population dans Paris intramuros était estimée à une trentaine de couples dans les années 1990 puis n'a cessé de décliner (disparition de la plupart des espaces verts : Monceau, Jardin des plantes, Observatoire, Bercy, ...) pour aujourd'hui être considérée comme éteinte (dernière reproduction en 2012). Dans les Bois de Boulogne et de Vincennes, des effectifs significatifs avec des reproductions régulières persistent encore ce qui est un point positif, mais il est urgent de ne pas attendre que ces deux populations sources disparaissent à leur tour. Un projet a été lancé en 2010 pour s'intéresser à cette problématique (pose et suivi scientifique de nichoirs, centralisation des données naturalistes, inventaires nocturnes, ...), voir sur : http://www.hulotteparisienne.fr. Ce projet bénévole doit être encouragé. Il est très important de pérenniser le suivi de la situation de cette chouette dans Paris. Par ailleurs, de nombreuses actions concrètes sont possibles pour encourager le retour de cet oiseau de nuit (maintien des vieux arbres à cavités, pose de nichoirs adaptés, alternatives aux raticides à mettre en place, diminution des éclairages et du bruit nocturnes, maintien/restauration de continuités écologiques boisées entre Paris et la banlieue, etc.). La chouette hulotte est un prédateur de rats et de pigeons qui joue donc un rôle important de régulateur en ville. Mettre en œuvre des mesures de gestion pour cette espèce est aussi un moyen d'améliorer le cadre de vie des parisiens la nuit (diminution des pollutions lumineuses et sonores, végétalisation de la ville, ...). La chouette hulotte est également une porte d'entrée pour sensibiliser les parisiens à la biodiversité nocturne très méconnue en ville.</p>
07. Chiens et nouveaux animaux de compagnie	Créer des canirun éphémères dans les parcs	Permettre aux chiens de se défouler rapidement puis de rendre l'espace aux autres usagers	<p>Le canirun est un leurre attaché à un câble tiré par de petits moteurs et derrière lequel les chiens courent pour s'amuser et se défouler (www.canirun.fr) Le système peut être acheté, voire fabriqué par la Ville de Paris (je précise que je n'ai aucun lien avec Canirun, j'ai juste vu un documentaire sur le sujet sur la 6 et l'idée m'a parue adaptée à la ville)</p> <p>Les avantages sont : Le système est facilement installé et désinstallé dans les grands parcs de 6 à 9h, de 18 à 20h, que les maîtres de chiens puissent les y amener pour qu'ils se défoulent (les chiens ont peu d'occasion de courir en liberté en ville) Le chien se détend vraiment, avant de passer la journée souvent seul, il côtoie ses congénères (ce qui est appréciable pour un animal de meute)</p> <p>Le système ne semble pas coûteux</p> <p>Le système peut tourner d'un parc à l'autre selon un calendrier annoncé aux maîtres à l'avance sur Paris.fr L'espace (parc) peu utilisé le matin, est rendu aux usagers habituels (enfants, poussettes, promeneurs...) dès 9h (idem éventuellement le soir au moment où les gens dînent)</p> <p>Un inconvénient éventuel : les aboiements des chiens surexcités (il faut installer le système dans les grands parcs : Monceau, Les Buttes, Citroën, Montsouris...)</p> <p>On ne devrait pas avoir de mal à trouver des bénévoles pour le faire fonctionner,</p> <p>Cela permettrait aussi de faire de la pédagogie auprès des maîtres de chiens (propreté de la ville, distribution de sacs de ramassage...)</p>

10. Repenser la place de l'animal en ville	Paris Dog Friendly	rendre Paris une ville amie des chiens, pour les résidents et les touristes	<p>Paris est actuellement l'une des grandes métropoles européennes les moins accueillantes pour les chiens et leur propriétaires: peu ou pas d'espaces pour les faire courir; la plus part des parcs/squares et jardins interdits aux chiens même en laisse; pas d'accès aux bus; interdictions d'accès dans les grands centres commerciaux (ex. les halles). Le quotidien d'un propriétaire de chien peut s'avérer très compliqué et frustrant. Même constat pour les touristes: pas beaucoup d'hôtels et de restaurants acceptent les chiens; pas de garderies pour les laisser le temps d'une visite dans un musée.</p> <p>Avoir un chien crée du lien social et affectif, il faut encourager cela surtout dans une ville comme Paris où le lien sociale est très faible (sortez avec un chien et vous parlerez avec les gens, c'est incroyable mais ça marche). Beaucoup de touristes partent en vacance avec leur chien: ils ne viendront surtout pas à Paris où tout s'avère compliqué.</p> <p>Il faut agir avec des actions simples (accès aux bus, accès à tous les parcs en laisse, espaces pour les faire courir dans tous les arrondissements, accès aux grands centres commerciaux, garderies, etc. etc.) accompagnées d'une campagne de communication claire pour que Paris s'affiche et soit perçue come une ville amie des chiens.</p>
04. Santé animale	Débat public sur l'expérimentation animale	sensibiliser et informer le public	<p>Si la recherche animale est méconnue, c'est en grand partie parce qu'elle est bien cachée. Rats, souris, chiens, singes, lapins, poissons, presque toutes les espèces animales sont concernées. Ce sujet est souvent présenté au grand public par les chercheurs utilisant les animaux comme un "mal nécessaire" alors qu'il existe des méthodes de substitution qui sont méconnues ou tout simplement ignorées.</p>
01. Cirques, films et spectacles	NE PAS ACCEPTER LES CIRQUES AVEC ANIMAUX A PARIS	REJOINDRE D AUTRES CAPITALLES AYANT PRIS CETTE DECISION	<p>Ne plus faire souffrir des animaux ayant des besoins physiologiques et moraux tout autres que ceux d'être enfermés continuellement et qui sont contraints à effectuer des numéros qui leur occasionnent souffrances physique et morale.</p> <p>Ne plus imposer ainsi à nos enfants une vie animale faite de souffrance et d'humiliation, ce qui contribuera à développer chez eux une empathie certaine vis à vis du vivant.</p> <p>Favoriser les cirques sans animaux en offrant des places réduites pour entrer dans ces cirques.</p>
05. Faune sauvage et préservation de la biodiversité	Faune sauvage en détresse	Mieux organiser l'offre de soins	<p>Les particuliers sont les principaux découvreurs d'animaux sauvage en détresse. Ils sont souvent désemparés lorsqu'ils découvrent un animal vulnérable : accidenté, malade ou trop jeune. Il faut leur trouver une aide de proximité : - d'une part, les agents des espaces verts qui devraient être informés et formés sur les bons premiers gestes de secours ;</p> <p>- d'autre part, des vétérinaires volontaires qui devraient constituer un réseau pour une prise en charge rapide avant de diriger si nécessaire l'animal vers un centre de soins.</p> <p>L'association Faune Alfort et son centre, le Cedaf, co-géré avec l'ENV d'Alfort, peuvent former les agents et les vétérinaires.</p>

Contributions des associations reçues par courrier ou courriel

1. Union des Pêcheurs de Paris
2. Comité OKA
3. CORIF
4. Fondation Brigitte Bardot
5. Association Chats des Rues
6. Ambassade des Pigeons
7. Paris Animaux Zoopolis
8. L214
9. Sanctuaire des Hérissons
10. IFAW

Union des Pêcheurs Parisiens

Bonjour,

Je me permets de vous recontacter suite à la conférence "Mission animaux" du jeudi 2 Mars 2017.

J'étais présent à cette conférence ainsi que Christian CHOLLET pour représenter l'Union des Pêcheurs de Paris (AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche ET la Protection des Milieux Aquatiques).

Nous avons rapidement présenté nos attentes et contributions sur cette mission, je me permets d'y revenir ici par mail et d'apporter des éléments complémentaires :

- La Seine est une vaste zone naturelle traversant tout Paris : la faune et la flore qui y est présente est 100% sauvage (13 km de long, jusqu'à 6m de profondeur et de 30m à 200m de large)
- Nous souhaitons intervenir en tant qu'association PMA (Protectrice des Milieux Aquatiques), plus qu'en tant que pêcheurs dans cette mission
- La faune piscicole de Paris représente presque 30 espèces dont certaines sont protégées au niveau européen (Anguille, le saumon sauvage n'est plus très loin de Paris, etc.)
- La Seine dans Paris est un grand "couloir" de béton sur la traversée de la ville, il n'existe quasiment pas de zone naturelles de reproductions pour les espèces existantes
 - Des frayères artificielles pourraient être installées, c'est un de nos projets cette année
 - Des zones de protection pour les alevins (jeunes poissons de quelques semaines) pourraient également être aménagés
 - Des zones inondables temporaires pourraient être imaginées pour favoriser la reproduction
 - Des communications spécifiques d'information sur la présence d'espèces sauvages pour rappeler le respect du fleuve, sa non pollution, etc.
- Nous avons aussi une partie de notre réflexion qui est menée sur les espèces exotiques remises à l'eau et qui pourraient avoir un impact sur l'équilibre du milieu (tortues de floride, poissons carnivores, etc.) pour ceux-ci, un lieu de dépôt spécifique doit exister (cf. [Le Code rural et de la pêche maritime : Article L211-21](#)) sur le territoire de la commune de Paris
- Réflexion sur les poissons migrateurs à Paris (à mener avec d'autres communes qui ont sur leur territoire des barrages limitant les déplacements de ces poissons)
- La place des péniches sur la Seine dans Paris et leur impact possible sur le milieu (pollution, redéfinition du territoire, etc.)

Globalement : nous souhaitons que ce monde du silence ne soit pas oublié dans cette mission animaux et qu'au contraire, la plus grande zone sauvage de Paris soit la plus soutenue possible : nous parlons ici d'un couloir "bleu" de très grande envergure. Par ailleurs si la faune et la flore vont mieux, c'est la qualité de l'eau qui s'en ressentira (et donc la possibilité de s'y baigner...)

Sur base de ces premières informations, nous pouvons échanger par mail ou organiser une réunion / rencontre à votre convenance.

Je reste bien évidemment, disponible pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Charlie ROZPECZNY pour l'UPP

Comité OKA (« Mon chien, ma ville »)

Bonjour,

Merci pour votre compte rendu, concernant le 2 Mars, Serge Belais, président du Comité OKA et vétérinaire et moi même étions présent pour représenter le comité OKA et notre mission "Mon chien, ma ville".

Selon la volonté de Madame Komitès, nous avons fait une présentation rapide sans développer nos attentes.

Ce que j'ai fais beaucoup plus longuement lors de la réunion du mercredi 12 Avril.

En résumé nous souhaitons réhabiliter le chien citadin et évoluer vers une politique positive d'insertion des chiens en ville :

- comme l'avait promis Anne Hidalgo que chaque arrondissement ouvre un parc canin adapté pour que les chiens puissent gambader en liberté
- augmenter l'accessibilité des parcs et jardins pour les chiens tenus en laisse
- Organiser des cours d'éducation gratuits pour les propriétaires
- développer le chien citoyen et inciter les propriétaires à ramasser systématiquement

Et comme d'autres villes le font, comme Toulouse récemment, organiser un week-end ou une journée de l'animal en ville.

Bien entendu nous restons à votre disposition

Bien cordialement

Christine d'Hauthuille

CORIF

Propositions du Corif pour améliorer la place de la biodiversité sauvage dans Paris intra-muros

Protection des habitats déficitaires dans

Paris

- Friches : il n'y a quasiment plus aucune friche dans Paris. Or ce sont des milieux très importants pour certaines espèces d'oiseaux (et autres animaux) : moineaux, chardonneret, serin, fauvette grisette, hypolaïs polyglotte, etc. L'une des dernières va disparaître pour être transformée en... « milieu naturel » (« Forêt linéaire » du Millénaire) !. Un autre projet (La Chapelle-Charbon) risque de rayer de la surface de la capitale plusieurs hectares de friches (en particulier les emprises SNCF) qui sont un milieu exceptionnel pour une avifaune très rare voire unique à Paris. Il est indispensable de garder à ces espaces leur caractère « sauvage » en modifiant le moins possible leur aspect actuel.

- Parcs : il semble qu'une politique concertée vise à réduire, en avançant des raisons de sécurité, les buissons et taillis dans les parcs. Or ce sont des zones de tranquillité pour la faune et le lieu où certaines espèces (accenteur mouchet, troglodyte mignon, rougegorge, mésange à longue queue, etc.) construisent leur nid. Le square de Choisy a ainsi été « massacré » et a vu sa population d'oiseaux s'effondrer. Il est urgent d'arrêter cette politique d'éradication ! De même, il n'est pas nécessaire de faucarder les roselières tous les ans : pour conserver tout le temps des roseaux, il est préférable de faucarder par moitié ou tiers chaque année en faisant donc une rotation sur 2-3 ans.

- Bâtiments : -> les nécessaires travaux de rénovation / ravalement / isolation thermique des bâtiments se traduit souvent par la disparition des cavités et fissures qui abritent des nombreuses espèces (insectes, chauve-souris, moineau domestique, martinets, faucon crécerelle, etc.). Il faut donc prévoir pour chaque lancement de travaux de ce genre la compensation de cette perte d'habitats, par exemple par la pose de nichoirs appropriés.

-> lors de la construction de bâtiments nouveaux, il est important de les concevoir aussi en fonction de l'accueil de la biodiversité : prévoir des équipements particuliers (terrasses végétalisées, briques-nichoirs,...), bannir les surfaces trop réfléchissantes, prévoir des espaces verts favorables à la biodiversité, etc.

- Grands projets : les continuités écologiques doivent être favorisées en prévoyant la constitution de corridors écologiques à l'occasion des grands projets d'aménagement.

- Calendrier des interventions : pour survivre, la faune doit pouvoir mener à bien sa reproduction le plus tranquillement possible. Il est donc important d'éviter toute intervention importante sur la végétation (hors intervention d'urgence) en période de reproduction (environ 15/3 -15/7) qui de toute façon, dans la majorité des cas, tomberait sous le coup de la loi qui interdit la destruction de l'habitat des espèces protégées.

Pour les travaux sur les bâtiments, le phasage des travaux doit tenir compte de la faune (éviter des interventions sur la toiture au printemps par exemple, et vérifier l'absence de colonies d'hibernation pour les chauves-souris pour les travaux en hiver).

Le Corif est évidemment prêt à participer aux concertations nécessaires pour mettre en pratique ces idées générales.

Gérer certains problèmes de coexistence entre parisiens et faune sauvage

Depuis quelques années, certains problèmes sont apparus avec des corneilles noires, en particulier des vols d'intimidation pouvant aller jusqu'à quelques cas de réelles attaques pouvant se traduire par des blessures légères.

Pour répondre à l'émotion légitimement soulevée par ces cas extrêmes (très rares il faut le préciser) et à l'inquiétude (en revanche injustifiée) provoquée par la vue de groupes de corneilles dans certains parcs, il nous semble nécessaire d'agir à plusieurs niveaux :

- réduire la disponibilité de nourriture pour les corneilles (problème des poubelles publiques et des nourrisseurs),
- comprendre l'origine du phénomène par une meilleure connaissance du comportement de cette espèce,
- communiquer auprès de la population parisienne pour tenter de réduire l'aspect fantasmagique de la vision des habitants sur cette espèce mal aimée.

Le Corif a déjà participé aux réflexions sur le premier point et participe par l'intermédiaire des observateurs bénévoles, aux travaux de Frédéric Jiguet (MNHN) de pose et de lecture des bagues qu'il a posées sur des dizaines de corneilles.

Nous sommes prêts aussi à participer à la réflexion pour la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation sur cette espèce pour rassurer les habitants et limiter la mise à disposition des corneilles de nourriture par des gens qui croient bien faire ou par l'abandon, de déchets.

Fondation Brigitte Bardot

Mission animaux en Ville à Paris : Préconisations de la Fondation Brigitte Bardot

La place des animaux sauvages en ville

Les préconisations de la FBB sur ce thème portent sur la problématique des cirques avec animaux sauvages et au rôle que doit jouer la mairie de Paris.

1) **Paris doit se positionner en faveur de l'interdiction des cirques avec animaux sauvages**

Un mouvement net se dessine en faveur de l'interdiction des cirques avec animaux sauvages. A ce jour, 36 communes françaises ont pris la décision d'interdire les cirques avec animaux sauvages. Cette inflexion en faveur du bien-être animal s'inscrit dans un mouvement mondial, puisque à l'heure actuelle 27 pays dans le monde, dont 17 pays en Europe, les interdisent intégralement. La France est à la traîne et il appartient à Paris, en tant que Capitale-Monde, de donner l'exemple.

La preuve n'est plus à faire que les modalités de la captivité des animaux dans les cirques est incompatible avec les impératifs biologiques de ces derniers :

- ➔ Numéros de cirque qui imposent aux animaux des exercices contre-nature obtenus au prix d'un dressage coercitif ;
- ➔ Itinérance des cirques : les normes minimales (espace et conditions de détention adaptés à leurs besoins biologiques, à leur aptitude et à leurs mœurs) ne peuvent être respectées.

L'utilisation d'animaux non domestiques dans les spectacles itinérants **est soumise à autorisation préfectorale préalable**. (*Article 1 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants et article L. 412-1 CE*).

- ➔ Tout spectacle itinérant doit donc obtenir au préalable une autorisation préfectorale avant de pouvoir demander à s'établir sur le territoire d'une commune.

Par ailleurs, le maire d'une commune en vertu de ses pouvoirs de police municipale (**articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code rural**) est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune. A ce titre, il peut refuser à un cirque, considéré commun un Etablissement Recevant du Public (ERP), le droit de se produire dans sa commune s'il estime qu'il existe un risque d'atteinte aux règles de police qu'il est censé faire appliquer.

Lors de la réunion, la Ville de Paris a mis en exergue son statut particulier et par là-même son incompétence en la matière, les pouvoirs de police précités étant dévolus à la préfecture de police.

- a) Quid de l'incompétence de la ville de Paris sur l'interdiction des cirques avec animaux sauvages au regard de la réforme de son statut ?

En effet, **l'article 25 de la loi du 28 février 2017 sur la réforme du statut de la ville de Paris, modifie l'article L 2512-13 du CGCT et attribue notamment au Maire de Paris la police municipale en matière de « salubrité sur la voie publique ».**

Le préfet conserve ses pouvoirs en ce qui concerne le maintien de l'ordre public dans la capitale, notamment dans les grands rassemblements d'homme. Toutefois, le maintien de l'ordre dans les foires et marchés est dévolu au Maire de Paris, à l'image de ce qui se pratique dans les villes à police d'Etat comme Lyon et Marseille. Etant précisé que les foires et marchés relèvent du statut d'Etablissement Recevant du Public au même titre que les chapiteaux et tentes.

Au vu de la nouvelle répartition des pouvoirs de police entre le Maire de Paris et le Préfet de police, le Maire de Paris est-il fondé à refuser l'installation d'un cirque sur sa commune s'il estime qu'il existe un risque d'atteinte aux règles de salubrité publique qu'il est censé faire appliquer ? L'est-il également, s'il estime qu'il existe un risque en termes de sécurité et de maintien de l'ordre ?

- b) La ville de Paris demeure compétente en ce qui concerne la délivrance de permis de construire et doit veiller à ce que la législation soit appliquée à l'égard des chapiteaux

Selon l'article L 421-1 du Code de l'urbanisme « *Les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire* ».

Certains ouvrages dont la liste figure à l'article **R 421-1 du CU** en sont toutefois exemptés. Les critères d'exemption se fondent sur la nature des ouvrages et leur faible dimension qui ne permettent pas de les qualifier de construction. La question de l'exemption des chapiteaux au permis de construire s'est posée. La commission centrale de sécurité du ministère de l'intérieur a pu donner son avis à ce sujet en 2001 en indiquant que la question qui se posait n'était pas celle de la dimension mais celle de la durée d'implantation. En effet, le risque encouru reste le même quelle que soit la dimension de la structure.

Selon l'avis de la commission, l'exigence du permis de construire est recevable dans deux hypothèses : si le chapiteau est « à implantation prolongée » et pour une période supérieure à 6 mois ou si le chapiteau est à « implantation permanent » ou « fixe par conception ».

- c) La ville de Paris doit mener des actions pédagogiques à l'égard de ses administrés, surtout auprès du jeune public, afin que sa vision de la faune sauvage ne se résume pas à celle d'un « animal-divertissement ».

Cela commence d'abord par l'adoption d'une posture éthique de la Mairie de Paris pour elle-même : arrêter la distribution gratuite de place de cirque avec animaux sauvages à ses employés ou ses administrés pour certaines occasions (Noël..).

Pendant la réunion, il a été évoqué la mise en place d'une « journée de l'animal » mais également la création d'actions pédagogiques à destination du jeune public (centres de loisirs

par exemple). La Fondation souhaiterait savoir si la Mairie de Paris avait pu avancer sur ces propositions et si oui, quel en était le contenu ?

Biodiversité naturelle

Voici les propositions recommandées par la Fondation Brigitte Bardot :

- 1) Sur les accotements routiers et les friches urbaines : privilégier les fauches tardives une fois par an, à des moments propices au maintien du service écosystémique de la pollinisation (ne pas intervenir sur la végétation entre le 15/03 et le 15/07) et encourager la mise en place d'implantations de semis de mélanges fleuris et d'arbustes mellifères lors d'aménagements neufs.
- 2) Diminuer la pollution lumineuse à Paris : ne garder les lumières allumées la nuit seulement dans les endroits où cela s'avère nécessaire (possibilité de les éteindre dans les parcs et jardins, les cimetières... après une certaine heure).
- 3) Renforcer les programmes éducatifs de sensibilisation environnementale et animale auprès des primaires et collèges.
- 4) Réfléchir à une alternative pour les plans d'eau traités au chlore à Paris au détriment de la biodiversité.
- 5) Privilégier l'aménagement de buissons plutôt que d'arbres le long des chaussées. Les buissons amènent davantage de biodiversité.

Association Chats des Rues

Intervention de Catherine DEHAY - réunion « mission animaux » du jeudi 26 octobre 2017 en mairie de Paris.

ACR, Association Chats des Rues – Montreuil

Je voulais aborder une vision plus politique de « la mission animaux en ville ». L'incohérence des décisions prises par la mairie de Paris, entre une volonté affichée d'améliorer le respect des animaux par la création de cette « mission animaux » et les actions menées sur le terrain, mettent les associations en porte à faux :

- Sur les rats, je ferai référence au colloque international de juin 2016 à la mairie de Paris sur les traitements liés à la présence des rats. Zurich sans les rat pas d'égoutier, Berlin 3 à 5kg par an de poison, ces produits étant interdits dans les pays scandinaves. Paris dépense 1,5 millions d'€.
- Sur les cirques, tous les jours des villes refusent les cirques avec des animaux de la faune sauvage sur leur territoire, sauf Paris qui leur fait la part belle et offre des places pour le Noël des salariés.

Alors, il se dégage une certaine amertume quand on voit les lobbies de l'industrie chimique (rat ou glyphosate) ou circassien, gagner face à la PA. Cela va du local à l'international. Certes une amertume mais aussi un ras le bol de ce lobbying qui emporte tout sur son passage, entre autre, la parole des élus.

Nous sommes des militants motivés pour accompagner la mairie de Paris vers le respect des animaux mais le découragement nous guette. C'est le pot de fer contre le pot de terre.

Néanmoins, si de belles propositions sortent de ces réunions, il faudra aussi aborder la question de la ligne budgétaire qui va accompagner la volonté politique, cette ligne budgétaire étant le reflet de cette volonté politique.

Nous espérons beaucoup de cette mission et nous sommes tout autant ambitieux que vous les élus de Paris. Lors des grands événements qui se profilent et dont Paris est porteur, les Gay Games ou Paris 2018 et les JO de 2024, les associations ici présentes auraient souhaité décerner un logo « **Paris, ville amie des animaux** ». Cela aurait un impact certain pour les parisiens et permettrait à Paris d'être la ville montrée en exemple pour sa gestion éthique des animaux.

- Une déclinaison possible serait « un parcours animalier » dans Paris valorisant les actions menées par la ville à l'égard des animaux.
- Une autre déclinaison serait l'intégration d'une clause de dans le cahier des charges des JO exigeant le traitement éthique des animaux sur les territoires où se déroulent les épreuves.

Finalement, il ne s'agit pas d'installer 3 abris chats et de dérouler le tapis rouge aux cirques montrant des animaux de la faune sauvage ou financer l'expérimentation sur les rats. Tout comme madame Hidalgo s'engage pour diminuer la pollution de l'air à Paris, tout comme elle

s'engage dans la lutte contre les discriminations, nous souhaitons une déclaration claire concernant l'organisation éthique des animaux à Paris.

Madame Komitès, vous pourriez être notre porte-parole de ce changement de comportement envers les animaux si le souhaitez et vous pourriez compter sur les associations de PA pour vous soutenir dans cette tâche.

Ambassade des pigeons

Recommandations et suggestions de l'Ambassade des Pigeons pour une Gestion éthique, transparente et durable des effectifs de pigeons à PARIS, grâce à la méthode du pigeonnier dit « contraceptif »

(destinées à la Mission ANIMAUX de la Ville de PARIS)

I. Généralités à propos du dispositif pigeonniers

Selon l'Ambassade des pigeons, la méthode du pigeonnier dit « contraceptif » est la meilleure pour gérer les effectifs de ces oiseaux et, en même temps, circonscrire leurs fientes (les pigeons faisant principalement leur fientes là où ils dorment, on ôtera celles-ci en une fois lors du passage hebdomadaire dans le pigeonnier). Cependant, nous n'excluons pas de recourir parallèlement à la distribution de graines contraceptives dans les points « chauds » de la capitale, le temps de faire installer des pigeonniers en nombre suffisant et afin de maîtriser le nourrissage sauvage (certaines villes l'ont fait ou le font encore : ce sont des bénévoles, nourrisseurs pour la plupart qui distribuent ces graines (Ornistéryl), achetées et stockées dans un local municipal). L'Ambassade des pigeons rejette catégoriquement la stérilisation chirurgicale des pigeons à moins d'utiliser un appareil à gaz, apte à anesthésier les viscères de ces oiseaux. Interventions effectuées alors exclusivement par des vétérinaires.

Le rôle d'un pigeonnier est (devrait être) d'attirer vers lui 100 à 150 pigeons (contenant généralement recommandé) qui posent un problème aux riverains dans un rayon de 300 à 400 mètres.

Il existe plusieurs modèles de pigeonniers (1 pied, 4 pieds, pigeonnier de toit, sur ou sous les toits).

Le coût d'un pigeonnier varie selon qu'il est construit par une entreprise ou bien « en interne » par un menuisier, employé d'une mairie, un artisan local, une Régie de quartier (faisant travailler des personnes en insertion), des élèves de lycées professionnels, etc...

Exemples chiffrés : les 12 pigeonniers de Paris installés entre 2007 et 2010 (suite au pigeonnier expérimental inauguré en mars 2003 que nous devons à Nadia Fontenaille et à l'entreprise SREP) ont coûté bien cher : 20.000 euros pièce, pour un contenant d'à peine 90 pigeons (90 casiers pour 1 pigeon chacun) mais il est vrai qu'ils sont de très belle qualité. Un pigeonnier à 4 pieds, tel celui que nous avons vu en 2014 à GENCAY (Vienne) - où nous nous sommes déplacés pour féliciter la mairie - et qui a été construit par un artisan local, est revenu à 7.000 euros, tout

compris. Il a été conçu pour accueillir quelque 150 pigeons (voir reportage sur notre site)

Le grand pigeonier octogonal également visité (le projet) en 2012 à BETHUNE est revenu moins cher car il était construit par un employé de cette mairie. A signaler que ces deux pigeoniers ont servi de modèles à plusieurs mairies que nous avons rencontrées.

Enfin, même si la Mairie de Paris semble rejeter l'idée des pigeonniers de toit (arguments invoqués : le refus certain des Bâtiments de France et enfin le prix du m² dans notre capitale), que ceux-ci soient sur ou bien sous un toit, nous continuons à les recommander aux mairies qui sollicitent notre expertise (Saint-Etienne, Pau, Auxerre, Gien, Romilly sur Seine, Troyes, entre autres). Ils présentent en effet de très nombreux avantages : moindre confinement des pigeons et coût moins élevé que les pigeoniers sur pied(s). Le pigeonier sous le toit d'un bâtiment que nous avons fait installer à l'ENVA, à la demande du Professeur Courreau et de la Direction de cette prestigieuse Ecole nous est revenu à peine à 2.000 euros. Il est vrai que les bénévoles qui l'ont construit nous ont fait cadeau de leur main d'œuvre !. Ce pigeonier a démarré à la Noël 2014. Je m'étais inspirée pour ce projet du modèle de pigeoniers « de toit », - ici, sous un toit - que j'avais visités en Allemagne en août 2011.

Ce pigeonier a déjà fait des sosies, en particulier en Alsace. A l'ENVA, notre objectif semble avoir été atteint : moins de plaintes concernant les pigeons et même on note un regain d'intérêt pour ces oiseaux.

Mettre des pigeoniers, cela veut dire les construire, les entretenir mais aussi avant tout choisir un bon emplacement. : pas trop près d'habitations, pas loin des colonies gênantes, sous-sol sans « réseaux » (voir avec voirie), pas près d'aires de jeux pour enfants ou d'écoles, svp : pas inclus dans un espace canin (75011) ou près de sanisettes (75020) ! Arbres et point d'eau à proximité.

Quelque soit le modèle adopté, on veillera à respecter les dimensions et les matériaux recommandés par les professionnels (voir n/ livret technique puis notre synthèse pour le pigeonier de l'ENVA) et surtout, on s'attachera à protéger le pigeonier de l'éventuelle intrusion de prédateurs (rats, fouines et chats), les pigeoniers sur un pied central en métal étant de ce point de vue les plus performants, hélas étant aussi les plus petits des pigeoniers sur pied(s)

Mesures parallèles impératives :

- Repérage des nids alentour, retrait de ceux-ci dans un rayon de 300m une fois le pigeonier posé.

- Protection du bâti (câbles sur ressort) alentour, là où les pigeons ne doivent plus se poser. Cela peut se faire en plusieurs étapes.

- Informations riverains (large suite à nos campagnes d'information depuis 2004) :

- . Dédiaboliser pigeons, rétablir vérités (maladies non transmissibles, sort des pigeons : leur gazage, l'origine de leurs moignons) puis parler de leurs prouesses...

- . Expliquer la méthode du pigeonier, stérilisation des œufs.

- . Réguler nourrissage sauvage (fournir des graines contraceptives ?)

- . Interdiction absolue de jeter à manger (pain très mauvais car trop salé, fermentation amidon, pauvre en nutriments) au pied des pigeonniers, préciser que les pigeons sont granivores et qu'on leur donnera des graines dans le pigeonnier, une fois par semaine. Et en quantité suffisante.
- . Nettoyer autour des pigeonniers, pour l'image de ces derniers.
- . Prévoir Animations par personnes connaissant très bien les pigeons.
- . Information large par voie de presse concernant le projet et l'expérience parisienne.

II. Suggestions de l'Ambassade des pigeons

Si la Ville de Paris a cessé de recourir aux captures suivies de mises à mort des pigeons vers 2006-2007, tel n'est pas le cas de nombreuses résidences privées (bailleurs sociaux, résidences HLM) et de multiples enclaves nationales (gares SNCF, hôpitaux, écoles, partie du Bois de Vincennes, organismes tels que CNAM). Le Centre Pompidou, lui, a cessé de recourir aux captures de pigeons (depuis février 2006, grâce à nous. Courrier en notre possession et voir le film LA PAROLE AUX PIGEONS sur notre site).

=> **Actions** : a) Négocier **l'arrêt des captures** dans tous ces lieux car la création de vides écologiques incite les pigeons survivants à se reproduire davantage alors que nous voulons au contraire réguler leurs effectifs de manière éthique et durable = question de logique et de cohérence.

b) Tenter **l'expérience d'une gestion des effectifs de pigeons, selon l'Ambassade des pigeons, dans le GRAND-EST de Paris**, impliquant les mairies d'arrondissement suivantes, déjà rencontrées et depuis longtemps partantes (11^{ème}, 20^{ème}, 19^{ème}, 13^{ème}, 3^{ème}, 12^{ème}) + 10^{ème} (?), puis les bailleurs sociaux, gares et hopitaux, en premier, parallèlement aux mairies de ces arrondissements etc. = soit sur 1/3 du territoire parisien.

1°) Modèles et nombre de pigeonniers

.
L'Ambassade des pigeons - avec Brigitte Marquet, en tant que SPOV initialement - a participé au projet d'installation de quelque 9 sur les 12 pigeonniers à Paris, entre

2004 et 2010. (réunions en mairie, déplacements de pigeons, voir reportages sur notre site à la rubrique PARIS). Ceux-ci sont des pigeonniers d'entreprise et ils sont sur un pied. Leur contenant selon nos observations (mais vérifier auprès de la SREP) est au maximum de 90 pigeons et leur coût s'est élevé à 20.000 euros pièce, voire davantage. On estime à 80.000 le nombre actuel de pigeons dans Paris. Depuis 2008, nous ne cessons de suggérer que l'on installe des pigeonniers en nombre « suffisant », entre **3 à 6 pigeonniers supplémentaires** par arrondissement cité, le contenant de tels pigeonniers devrait, cette fois, être d'au moins 150 pigeons. Ce seront donc des pigeonniers sur 4 pieds. Nous avons déjà repéré, avec les mairies concernées, plusieurs emplacements possibles. En terme, budgétaire, il fallait que ces pigeonniers reviennent moins cher que les pigeonniers d'entreprise. Tout d'abord à la construction (1 fois) puis à l'entretien (toujours).

Voir nos projets déposés sur le site Budget participatif de la Mairie de Paris en 2015 et 2016, le premier avait été sélectionné mais hélas non voté (à 500 voix près sur 9.000 par les Parisiens. Ils sont en lien ci-dessous :

<https://idee.paris.fr/creation-de-pigeonniers-participatifs-paris>

<https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=C&idee=2620>

Voir également nos projets avec les Régies de quartier pour faire travailler à la construction et à l'entretien des personnes en insertion (Régie Paris Centre et Paris 11^{ème}) puis avec le CNAM, la mairie du 3^{ème} puis la régie de Quartier Paris Centre (extension possible vers les si « difficiles » Quartiers de l'Horloge et du Centre Pompidou).

Voir modèle de négociation auprès de gares SNCF avec la LPO IDF qui nous avait consultés précisément pour le choix d'emplacements de 2 pigeonniers autour de la Gare Montparnasse (projet rejeté par la Mairie du 15^{ème}, hélas !). Concerne les gares de l'est, du Nord pour le 10^{ème} arrondissement, puis les gares d'Austerlitz (concerne le 13^{ème}) et de Lyon (concerne le 12^{ème}) où nous devrions pouvoir proposer les pigeonniers de toit, à l'exemple de ce qui se fait en Allemagne (photos à disposition).

Dans le 13^{ème} arrondissement de Paris là où nous avons choisi l'emplacement du pigeonnier, Parc de Choisy et vers lequel nous avons déplacé près de 150 pigeons, nous avons vu ensuite qu'il fallait en urgence au moins 2 pigeonniers supplémentaires (squares Berthe Morisot et Moulin de la Pointe) et intervenir à l'Hôpital de la Salpêtrière qui grouille de fils de poubelles laissés à terre, entravant d'innombrables pattes de petits pigeons (voir chapitre graines contraceptives, nourrissage et pattes blessées à la fin de cette « contribution »).

J'en profite pour parler des hôpitaux de tous les arrondissements concernés avec lesquels il faudra négocier et j'ajoute qu'il est indispensable d'associer les bailleurs sociaux tels qu'HABITAT et les SIEMP dans tous les arrondissements où nous voulons faire installer des pigeonniers supplémentaires, de manière à pouvoir affirmer qu'il n'y a (véritablement) plus de captures de pigeons à Paris : ce serait au moins le cas dans le GRAND-EST...

2°) Pérennité de l' Entretien des Pigeonniers

L'entretien d'un pigeonier consiste à remplacer les œufs par des leurres (facile) ou bien à les stériliser mécaniquement (il faut être spécialiste) puis à ôter les fientes et enfin à renouveler la nourriture. Les passages doivent donc être assurés au moins **une fois par semaine** car sinon on peut se retrouver avec des fœtus déjà formés (la vie arrive dans un œuf au bout de 4 à 5 jours). Attention à une 2^{ème} chose : le Code du travail n'autorise pas que l'on monte sur un escabeau de plus de 3 marches... Pour contourner cette dernière difficulté, nous avons pensé qu'une entreprise, telle la SREP, déjà agréée pour intervenir dans les pigeoniers, pourrait agir immédiatement, à condition qu'elle accepte un forfait global annuel rendant ainsi beaucoup moins cher l'entretien de chaque pigeonier.

C'est ce qui s'est passé dans la Ville de Troyes où nous avons été appelés à réaliser une expertise de terrain (2^{ème} déplacement) en mai 2016. Nous savions qu'il y avait un pigeonier installé, par la SREP. Or, la Ville de Troyes s'était proposée de faire stériliser plus de 200 pigeons, suite à de multiples plaintes. C'est bien pour empêcher cette horreur que nous avons pris la peine de réaliser une expertise, accompagnée de l'équipe municipale. Or, à la fin de ce long après-midi, la mairie nous avait appris qu'il fallait agir bcp plus vite à cause des plaintes. Elle a donc maintenu sa décision de faire stériliser (sans anesthésie adéquate) au moins 200 pigeons et ce, avant même la pose des 4 pigeoniers retenus.

Cette horreur a eu lieu malgré 50.000 signatures réparties dans 2 pétitions avec les témoignages du Professeur Courreau et celui de vétérinaires colombophiles + le soutien d'Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO nationale.

J'avais dit en passant que la SREP qui avait installé ce 1^{er} pigeonier à TROYES serait peut-être intéressée par l'entretien des 4 pigeoniers prévus. Eh bien nous avons appris que cela s'est passé ainsi. Le forfait d'entretien pour les 5 pigeoniers est très intéressant.

Si nous avons pensé faire travailler des personnes en insertion ou impliquer des bénévoles de la Protection animale, pendant longtemps, cela nous semble décidément aujourd'hui présenter trop de difficultés pour tant de pigeoniers à entretenir (formation, sérieux de l'implication, motivation et connaissance des animaux, ici des pigeons, connaissances des symptômes des maladies, anticipation de celles-ci, limites et contraintes imposées par le Code du travail) mais cette solution reste idéale pour des villes bcp moins importantes que Paris.

Précisons qu'il est rare que des employés de mairie se proposent pour faire un tel travail, cependant, nous avons pourtant des exemples où cela se fait très sérieusement. Une formation des employés de mairie dans ce domaine pourrait être une proposition très valable selon nous... ==> Voir un tel projet avec la Mission Animaux de la Ville de Paris ?

3°) Graines contraceptives, nourrissage sauvage et pattes blessées

Nous préconisons la **distribution immédiate de graines contraceptives** (Ornystérial, fabriquée par Laboratoires Biové), par des bénévoles de la Protection animale, devant le Centre Pompidou, au Quartier de l'Horloge, à la Porte St-Denis mais aussi dans d'autres gros lieux de nourrissage à Paris, au-delà donc du Grand-Est. ==> Objectif : plus de plaintes de riverains contre les pigeons et leurs prétendus « irréductibles » nourrisseurs à Paris !

Infos venant du labo fabricant de l'Ornistéryl = pour une distribution vers **400 pigeons** de 30 gr par jour de produit pendant 5 mois de l'année, sur 150 jours, en 2 périodes, d'avril à juin puis de septembre à octobre, il faudra compter **3.600 euros pour 1 an.**

Nous suggérons de faire construire des petits préaux (mobiles) aux endroits les plus « noirs » comprenant une mangeoire en hauteur.

Cette distribution ne devra pas être éternelle mais au moins durer le temps de l'installation en nombre suffisant de pigeoniers.

Remarques concernant le nourrissage sauvage : si le pain est mauvais pour les pigeons, ne pas trouver de graines l'est tout autant. Les pigeons granivores qui ont été domestiqués par les hommes ne mangent aujourd'hui que nos détritiques ou ce pain qui ne conviennent pas du tout à leur organisme. Nous pensons même que la plupart des maladies des pigeons sont dues à cette situation. Pour nous, les pigeons ont des maladies « de pauvres » (dénutrition et carences menant à paratyphose, paramyxovirose, e.a.) et leur mortalité est, selon nos observations, énorme, d'où le fait que leur population apparaisse stable... Nous pensons qu'il est indispensable de leur fournir des graines dans les pigeoniers, à raison de 30 à 40g par jour, par pigeon. Il est urgent d'informer les nourrisseurs que les pigeons doivent manger ce qui leur convient et il est, nous semble-t-il, souhaitable de cesser de culpabiliser les personnes qui leur donnent des graines actuellement. Donnons-leur dès aujourd'hui des graines contraceptives à distribuer à « leurs » pigeons ! Ces mêmes personnes seront tellement contentes qu'il y ait un jour des pigeoniers en nombre suffisant dans Paris et que l'on retire l'affiche « Si vous aimez les oiseaux, ne les nourrissez pas ». Puis que les pigeons soient en meilleure santé, que nous en trouvions moins de malades, de blessés, d'écrasés... Et nous aussi, à l'Ambassade des pigeons, nous serons contents car nous considérons que l'affamation délibérée de ces oiseaux essentiellement granivores (un holodomor !) constitue, nous le pensons vraiment, une erreur, sinon un scandale.

Par contre, le problème reste entier, hélas, en ce qui concerne le nourrissage culturel de pain, très délicat à traiter. ==> chantiers de la Mission Animaux en perspective ?

Par ailleurs, s'il nous semble avoir obtenu que les liens des poubelles Vigilance Propreté soient supprimés dans Paris, (nous en sommes en tout cas sûrs à 100% en ce qui concerne la ville de SAINT ETIENNE avec laquelle nous montons un

projet de pigeonniers, lettre à votre disposition), il en reste encore dans certains endroits, surtout dans les gares SNCF et RATP et il y a évidemment toutes les autres poubelles des particuliers puis les fils de retouche de couture, (terribles dans le quartier des magasins de prêt-à-porter chinois (75011) dans le quartier des coiffeurs (75010) + terribles fils de nylon des pêcheurs (Bois de Vincennes etc...). Tous ces liens, ces fils et ces cheveux sont à l'origine des moignons aux pattes des pigeons. Faire passer un message dans la presse, à l'Assemblée nationale => chantier Mission animaux (?)

L'Ambassade des pigeons souhaite vivement que la gestion éthique et durable de ces oiseaux devienne une « routine » que copieront toutes les autres villes de France avec bonheur. Elle remercie cordialement la Mairie actuelle de Paris d'avoir mis sur pied la 1^{ère} Mission Animaux.

Souhaitant un grand succès à cette Mission puis des contributions intéressantes, voire tout à fait complémentaires, vous remerciant de me faire parvenir un accusé de réception de celle-ci, espérant participer à la mise en œuvre d'une telle gestion de nos amis les pigeons.

Paris, le 18 juillet 2017

Brigitte Marquet
Présidente de l'Ambassade des Pigeons



Propositions pour la Mission Animaux

1) Création d'un poste permanent de responsable de la question animale au sein de la Mairie

2) Ne plus recevoir de cirques présentant des spectacles avec animaux sur le territoire de la ville de Paris avec une politique d'accompagnement au bénéfice des cirques proposant des spectacles sans animaux

- Maintien de la politique d'accueil, aux mêmes conditions (sponsoring, offres des places gratuites), des entreprises de cirque actuellement autorisées, mais sans spectacle d'animaux
- Démonstration de la capacité de la ville de Paris à évoluer, à entendre les préoccupations grandissantes de la population à l'égard de la souffrance des animaux et à se placer en exemple en France et dans le monde
- Communication de la Mairie de Paris à destination du grand public en faveur d'une politique de prise en compte des intérêts des animaux, prenant appui sur les positions scientifiques (Fédération des Vétérinaires d'Europe, expert-e-s, etc.)



Propositions pour la Mission Animaux

3) Aménagement d'un parc pilote où cohabitent animaux et humains (projet Okunoshima)

Okunoshima est une île située dans la mer intérieure du Japon ; elle abrite une importante colonie de lapins, qui constituent les principaux habitants de l'île et qui vivent en complète liberté et sans crainte des êtres humains ; elle reçoit chaque année environ 100 000 visiteurs, venus caresser les lapins et les nourrir (source : <http://www.businessinsider.fr/us/okunoshima-rabbit-island/>).

Le projet Okunoshima consisterait à créer les conditions d'une semblable co-habitation entre les animaux et les humains par l'aménagement d'une zone pilote sur le territoire parisien. Il pourrait s'agir d'un parc ou d'un jardin ou d'une partie de la petite ceinture (avec l'autorisation de Réseau Ferré de France) ou de terrains en friche, comme à Rennes (<http://www.trameverteetbleue.fr/retours-experiences/gouvernance-trames-v...>), afin d'accueillir favorablement les animaux venus des Bois de Boulogne et de Vincennes ou d'améliorer la condition de ceux déjà installés sur le territoire parisien ; il peut s'agir de lapins, de hérissons (espèce protégée pourtant en voie d'extinction en France), etc.

Ce projet comprendrait trois étapes :

- 1) Recenser les lieux où sont déjà installés ces animaux afin de pérenniser et d'améliorer leurs conditions d'installation, chaque fois que c'est possible et, au besoin, en concluant des conventions avec les propriétaires des terrains ;
- 2) Recenser les lieux où pourraient s'installer ces animaux et définir les aménagements à y apporter ;
- 3) Elaborer un plan de communication, à destination des parisiens et des touristes, sur le projet et sur la possibilité de visiter les lieux d'accueil.

Un groupe de travail pluridisciplinaire (botanistes, urbanistes, éthologues, vétérinaires, représentants des riverains) serait constitué afin de préciser et de superviser la mise en œuvre du projet et son suivi.



Propositions pour la Mission Animaux

4) Sensibilisation des enfants au respect des animaux

Ateliers d'éthologie dans les écoles : échanges autour des besoins des animaux

Projection de documentaires, suivie d'échanges avec des représentants d'associations de protection animale

5) Installation de silhouettes de rapaces (autocollants) sur le verre de 3M Tour Eiffel pour éviter les collisions d'oiseaux (à l'exemple de la Fondation Cartier)

<http://www.vogelglas.info/f/merckblatt.html>

http://www.vogelglas.info/public/oiseaux_verre_lumiere_2012.pdf



Propositions pour la Mission Animaux

6) De manière générale, prise comme exemple de la ville de Barcelone (Espagne) qui a fortement évolué dans la prise en compte des intérêts des animaux

- Interdiction de la présence des animaux dans les cirques (2015)
- Interdiction de la vente d'animaux vivants en cage sur les Ramblas (allées touristiques)
- Barcelone veg-friendly (2016) : participation officielle de la ville aux Lundis sans viande (Meat-free Mondays), création d'un Veg point (point de rencontre et d'information pour entrepreneurs, ONG, consommateurs et investisseurs, dans l'objectif de favoriser le développement de commerces vegan ou végétariens), lancement également une application mobile pour aider les citoyens à trouver les commerces veggie en ville.

(http://www.ara.cat/societat/Dilluns-Barcelona-sera-ciutat-veg-friendly_0_1545445483.html)

- Actuellement à l'étude : la reconversion du parc zoologique de Barcelone en l'adaptant aux dernières avancées scientifiques et éthiques (projet ZOOXXI, tous les détails sur <http://zooxxi.org/fr/>)

« Nous pouvons transformer une institution en perte constante de crédibilité en raison des principes obsolètes qui la régissent en un espace où les animaux qui n'en bénéficient pas ailleurs pourraient bénéficier d'attention, d'assistance et d'un avenir, un espace qui serait un refuge pour les animaux blessés, victimes d'exploitation ou abandonnés. Un zoo dispose des spécialistes, du savoir-faire et des équipements nécessaires pour devenir un lieu au service de la société, des animaux et de l'environnement. C'est cette idée qui est à l'origine de notre proposition. »

7) Demander un moratoire sur toutes les activités préjudiciables aux animaux, dans l'attente des conclusions de la mission

8) Révision du règlement sanitaire municipal, prenant en compte les intérêts des animaux



Propositions pour la Mission Animaux suite au groupe de travail Animaux de ferme

Concernant les lapins :

- 1) Éviter de "louer" des lapins béliers, dont l'espérance de vie est plus courte que celle des autres lapins ;
- 2) Abandonner le système des clapiers pour une vie collective dans de grands enclos ;
- 3) Éviter de déplacer les lapins dans des fermes itinérantes, car c'est une source de stress pour eux.

De manière plus générale :

- 4) Renoncer à la location des animaux pour recueillir des animaux maltraités ou abandonnés ;
- 5) Confier la gestion des animaux et des lieux à une association de défense animale en étroite collaboration et subventionnée par la Mairie
- 6) supprimer les fermes mobiles qui ne sont pas compatibles avec les besoins physiologiques des animaux (art. L214-1 CR)
- 7) Prévoir un volet éducatif avec des éthologues et vétérinaires sur les comportements des animaux (vie sociales, besoins, respect...)
- 8) Abandonner l'expression "ferme pédagogique" au profit de celle d' » espace animalier »
- 9) Interdire la pêche sur le territoire de la ville de Paris qui provoque un très grande souffrance des animaux (suffocation, lésions profondes...). (la consommation de poissons étant interdite)

Sensibilisation auprès des enfants

Contribution au groupe de travail « Sensibilisation auprès des enfants » de la mission spécifique aux animaux en ville (2017) de la Mairie de Paris

Éléments de contexte

Les enfants expriment souvent une empathie spontanée à l'égard des autres formes de vie. Assurément, ils reconnaissent chez les animaux une volonté individuelle, une curiosité et une inquiétude qui leur sont familières. Animaux proches ou lointains, expressifs, vulnérables, inventifs, curieux ou affectueux : les enfants se reconnaissent dans leur subjectivité.

Figurés, dessinés, humanisés, dans l'univers des enfants les autres animaux sont partout. De Peppa Pig au Roi Lion, ils ne sont pas seulement les héros de tous leurs films et dessins animés préférés : ils sont aussi largement au service du marketing publicitaire et décorent autant les cartables que les paquets de céréales. Bien souvent, les enfants cohabitent aussi avec des animaux réels, qui font partie de la famille et sont parfois leurs plus proches confidents.

En France, la reconnaissance des autres animaux comme des êtres sensibles, dans le code rural depuis 1976 et dans le Code civil français depuis le 16 février 2015, constitue un socle légitime pour de nombreuses démarches pédagogiques. Dans une tribune parue dans Libération en janvier dernier, une quinzaine d'intellectuels appelaient ainsi à mieux intégrer l'enseignement de l'éthique animale dans les programmes de l'Éducation nationale.

En outre, parmi les mesures suggérées par le collectif AnimalPolitique aux candidats à la dernière élection présidentielle, la proposition n°26 les invitait à *"réintégrer la notion de respect des animaux dans les programmes scolaires et former le personnel éducatif à cet enseignement."*

Depuis la rentrée 2016, cependant, et même s'ils sont encore balbutiants, les manuels d'éducation morale et civique (EMC) pour le cycle 2 et 3 présentent un chapitre sur la protection des animaux : ils permettent ainsi d'aborder la question du respect des animaux en classe dans une progression pédagogique globale sur les notions de droits et de libertés.

La démarche L214 Education

Les animaux ont-ils des droits ? Ont-ils un statut moral ou sont-ils hors du champ de notre considération pour autrui ? Notre responsabilité vis-à-vis d'autrui s'arrête-t-elle aux frontières de notre propre espèce ? Face à ces questions d'une grande actualité, notre mission pédagogique suscite la réflexion par une approche ludique et interactive, dans un langage et une démarche adaptés au jeune public. Établie sous le contrôle d'un conseil scientifique, l'action éducative de L214 s'appuie sur les programmes officiels de l'enseignement et sur l'état des connaissances en biologie, éthologie, médecine vétérinaire, agronomie... L214 espère ainsi encourager enfants et adolescents dans une relation aux animaux empreinte de curiosité et de respect.

La démarche éducation de l'association comprend :

- un site Internet de ressources pédagogiques autour de la question animale pour l'enseignement : www.education.L214.com (en construction)
- un programme d'animations en classe
- des kits pédagogiques pour l'école : posters, dossiers pédagogiques, exposition, exercices, plans de cours (en construction)

Les animations

Dans un langage adapté, les animations de L214 Éducation sur les animaux suscitent la réflexion par une approche interactive et ludique (jeux éducatifs, travaux de groupes, débats), et une information scientifique documentée (biologie, éthologie, législation, ...). Les animations sont gratuites et conduites par des animateurs salariés ou bénévoles de l'association. En lien avec les programmes scolaires, elles sont proposées selon plusieurs thèmes :

- **Un animal comme moi** Comme moi, un animal ressent. Comme moi, un animal a une vie mentale et émotionnelle. Comme moi, un animal a des besoins (nourriture, eau, air, santé, activités, bien-être, hygiène, relations sociales ...). Une animation particulièrement adaptée aux élèves de maternelle et de cycle 1.
Sciences, Découverte du monde, Éducation morale et civique (EMC)
3e maternelle, CP, CE1 - 1 x 50 min.
- **Un animal, des animaux.** Aspects de la classification des espèces. Les dernières découvertes sur les émotions des animaux et l'intelligence animale. La notion d'être sensible, et la protection des animaux dans la loi. Panorama de la condition animale et étude de cas : jusqu'où tenir compte de la capacité des animaux à éprouver des sensations et des émotions ?
Sciences, Découverte du monde, Education morale et civique (EMC)
A partir du CE2 et au-delà - 2 x 50 min.
- **Nourrir l'humanité avec humanité : quelle agriculture pour demain ?** Les animaux de ferme, leurs différents modes d'élevage (industriel / biologique), les labels de qualité, les nouveaux enjeux - éthiques, humanitaires et écologiques – de l'élevage des animaux pour l'alimentation. Comment y être attentif ? Quel est notre rôle de citoyen/consommateur ?
Géographie, Sciences de la vie et de la terre (SVT), Education morale et civique (EMC)
A partir du CM1, CM2, collèges, lycées - 2 x 50 min.
- **Quels droits pour les animaux ?** La question animale dans l'histoire de la philosophie (Aristote, Descartes, Darwin ...) Qui sont les animaux (sensations, cognition, émotions) : les dernières découvertes sur les émotions des animaux et l'intelligence animale. Sur quoi se fondent les lois de protection animale, et comment agissent les associations ? De quels moyens d'agir disposons-nous en tant que citoyens ?
Philosophie, Sciences
Lycées - 2 x 50 min.
- **Rencontre avec un artiste engagé.** Auteur de livres jeunesse, écrivain célèbre, illustrateur ou auteur de dessins animés, rappeur engagé... ces artistes ont en commun de mettre leur sensibilité à la cause des animaux au coeur de leur expression artistique. Ils viendront présenter leur démarche en classe et animer un atelier pédagogique autour de la création.
A partir du CE2 et au-delà - 2 x 50 min.
- **Bien-être animal, quels enjeux pour l'agriculture ?** La science et le droit reconnaissent que les animaux sont des êtres sensibles, qui ressentent ce qui leur arrive. Face aux attentes des consommateurs et des citoyens à l'égard du traitement des animaux dans les systèmes de production, les filières d'élevage se voient confrontées à de nouvelles exigences réglementaires et sociétales. Comment les acteurs de l'agro-alimentaire répondent-ils à ces nouveaux enjeux ? Quel avenir pour l'agriculture et quelles implications pour les agriculteurs de demain ?
Enseignement agricole - 2 x 50 min.

Le Conseil scientifique

Nos outils éducatifs sont élaborés sous le contrôle d'un Conseil scientifique, regroupant des spécialistes en sciences naturelles, droit animalier, médecine vétérinaire, psychologie de l'enfant, philosophie et éthique, pédagogie :

Marie-Claude Bomsel, vétérinaire, professeur honoraire du Museum national d'histoire naturelle ; **Sophie Dol**, vétérinaire, association Véthique ; **Dominique Droz**, psychologue clinicienne, formatrice, Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) ; **Hélène Gateau**, vétérinaire, présentatrice de télévision ; **Martin Gibert**, philosophe, chercheur en éthique de l'intelligence artificielle ; **Renan Larue**, professeur de littérature & vegan studies, Université de Californie, Santa Barbara ; **Philippe Lena**, Géographe et sociologue, Directeur de Recherche émérite IRD/Museum national d'histoire naturelle ; **Jean-Marc Neumann**, juriste, chargé d'enseignement en droit animal, Université de Strasbourg ; **Corine Pelluchon**, philosophe, professeure, université de Paris-Est Marne-la-Vallée ; **Philippe Reigné**, professeur, Conservatoire national des arts et métiers ; **Carl Saucier-Bouffard**, professeur en éthique au Collège Dawson, Montréal, chercheur associé à l'Oxford Centre for Animal Ethics ; **Nicolas Servant**, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)

Contact

L214 Education
Dominic Hofbauer
education@l214.com

A propos de L214



L214 Éthique & Animaux est une association loi 1908 tournée vers les animaux utilisés dans la production alimentaire (viande, lait, œufs, poisson), et révélant leurs conditions d'élevage, de transport, de pêche et d'abattage.

L214 s'inscrit dans un mouvement qui souhaite une société attentive aux besoins de tous les êtres sensibles, à l'opposé des courants prônant discrimination, haine ou xénophobie. L214 souhaite que notre société en arrive à reconnaître que les animaux ne sont pas des biens à notre disposition, et ne permette plus qu'ils soient utilisés comme tels. Ils sont eux aussi des habitants de cette planète et leurs intérêts méritent considération.

L214 est une association reconnue d'intérêt général.

S.O.S HERISSONS

Animal protégé à l'échelle de l'Europe le **hérisson** est une des rares espèces de mammifères sauvages que l'on peut rencontrer en ville, y compris à Paris. Son régime alimentaire insectivore (divers invertébrés consommés) en fait aussi un indicateur de la qualité des milieux fréquentés : cimetières, parcs, jardins, friche urbaine, talus ferroviaires ... Les ronciers – qui ne doivent pas disparaître de notre environnement - sont des refuges précieux pour les lézards, serpents, petits mammifères, insectes, etc ... et l'avifaune. Le moineau dont la population s'effondre à Paris, affectionne tout particulièrement cet habitat.

Réservoirs de biodiversité, les « *friches offrent le gîte à de nombreux hôtes et le couvert à de multiples convives* », dont le hérisson

«...**On estime qu'ils auront quasiment disparu d'ici à 2025, dans à peine dix ans !**»

En ville le danger provient plus de l'homme que des prédateurs naturels : témoignages recueillis auprès de propriétaires de chiens de chasse et molosses ayant mortellement blessé un hérisson ; collisions inévitables sur la chaussée, accidents dans les jardins, pesticides, empoisonnements, etc...

Le hérisson est aussi traqué pour sa chair qui constitue un met de choix pour certaines communautés.

Préconisations :

-**Éviter**, lors « de l'entretien » des espaces, les défrichages par le vide du dessous des haies, et a fortiori pendant la période de la reproduction d'avril à septembre. Endiguer la disparition des bocages et des haies et la déforestation systémique.

-**Renoncer** aux épandages de désherbants et autres produits chimiques tels que les anti-limaces, ainsi qu'à l'usage d'outils motorisés, dont la débroussailleuse, le rotofil et la tondeuse si meurtriers pour l'espèce.

-**Rendre inaccessibles** et impénétrables des bosquets denses et touffus au sol, notamment dans les parcs et jardins dont certains pourraient être même cernés d'une barrière (comme pour les arbres vénérables).

-**Ôter les détrit**us (boîtes, filets, sacs en plastique..) qui peuvent constituer des pièges mortels.

-**Décloisonner** afin que les hérissons puissent circuler aisément d'un espace à l'autre et permettre des voies de passage au travers des grillages non enterrés.

Cerné par le béton certains sites risquent de se transformer en isolat, coupé du reste des habitats favorables au hérisson. Pour être viable sur le long terme, une petite population nécessite une mosaïque de milieux adaptés (jardins, vergers, friches, ronciers...) et des possibilités de dispersion et d'échanges génétiques avec d'autres

populations.

-**Sanctuariser** certains lieux d'importance où la population de hérissons est bien représentée. Dans le nord de Paris environ 4000 hectares d'un seul tenant composés d'habitats divers mériteraient - avant qu'il ne soit trop tard - d'un statut de protection. Des menaces pèsent sur l'endroit et sur le devenir de l'espèce.

-**Sensibiliser et éduquer** les populations pour rappeler l'innocuité des hérissons, et leur nécessité, à l'instar de la faune, pour l'avenir de tous.

Geneviève Renson pour le Sanctuaire des hérissons ; **Anne Fingar** Présidente fondatrice de l'association et **Emmanuelle Baronnet-Fruges**, Représentante de l'antenne île de France.

Pour plus amples informations, conseils, recommandations, gestes d'urgence, les dangers du jardin, les risques de la vie, abris pour hérisson, etc....veuillez consulter la **page Facebook « Le Sanctuaire des Hérissons »**



Gobelets, boîtes, filets, grillages, etc.. représentent un danger mortel pour le hérisson du fait du sens de leurs piquants et l'un d'eux victime d'une tondeuse.

Rampe permettant d'accéder à certains massifs, à des jardinières surélevées, etc... de sortir d'un trou, d'une tombe éventrée, d'un bassin plein ou vide...

(photos Sanctuaire des hérissons)





hérissons dans un jardin partagé



(photos Geneviève Renson)

Piège découvert en bordure d'une friche ; aménagement d'ouvertures pour la petite faune locale, dont les hérissons, dans une clôture grillagée en haut d'un talus ferroviaire. Le concertina n'a pu être retiré.

Recommandations relatives à la Mission “Animaux en ville”
Thème « La place des animaux sauvages en ville et la question de leur trafic »

Le commerce illicite d'espèces sauvages se trouve au 4^{ème} rang des activités illicites les plus lucratives au monde et représente par là-même une menace concrète et croissante pour la sécurité nationale et mondiale, les principaux acteurs de cette industrie étant majoritairement composés de groupes criminels et violents. Les effets de ce commerce sont profondément négatifs pour la protection des espèces en danger et la préservation de la biodiversité.

IFAW travaille depuis longtemps à éradiquer le commerce illicite d'espèces sauvages dans les pays d'origine, de transit et de destination, que ce soit à la source, en luttant contre le braconnage, ou à l'issue du circuit de consommation, en faisant campagne pour réduire la demande des consommateurs partout dans le monde.

La France reste, en Europe, un pays de transit où les saisies de spécimens sauvages protégées y sont récurrentes. En région parisienne, l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle est un pôle reconnu de ce transit pour les criminels, comme en témoigne les nombreuses saisies réalisées par les autorités douanières¹. A Paris-même, la problématique concerne davantage la vente d'animaux sauvages, et notamment de NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie), ainsi que les abandons de ces espèces en ville par leur propriétaires.

Afin de lutter contre ce phénomène, et plus globalement de lutter contre le trafic d'espèces protégées, IFAW formule les recommandations suivantes :

- Incitation à la création d'une **charte de bonne conduite** quant à l'achat d'animaux sauvages avec des règles à respecter par tous : animaleries, vendeurs et acheteurs. Aucun acheteur ne devrait pouvoir faire l'acquisition d'un animal sauvage sans avoir préalablement été informé par le vendeur des caractéristiques de l'animal, des besoins et du mode d'alimentation de celui-ci. Certaines espèces ne peuvent voir leurs besoins satisfaits en captivité en raison des conditions sociales et environnementales dont elles ont besoin.
- Elaboration d'un **livret de formation** relatif aux NAC, à leur manipulation et à leurs caractéristiques pour les animaleries, qui pourrait également être mis à disposition chez les vétérinaires pour les propriétaires.
- **Sensibilisation de la population** (petits et grands) **sur la problématique du trafic d'animaux sauvages** avec des ateliers et la présence de professionnels (ONG, douanes, agents de l'ONCFS) **lors d'une journée dédiée** (Journée de l'Animal, à récurrence annuelle, comme il en existe dans la ville de [Brest](#) ou de [Fontenay Sous-Bois](#)). Informations sur la provenance des animaux, la responsabilité que l'achat d'un animal sauvage implique et sur la réglementation existante relative au commerce d'espèces protégées. But : lutter contre les achats « compulsifs ».
- **Sensibilisation des enfants** dans les écoles et les centres de loisirs. IFAW dispose d'un kit pédagogique spécifiquement dédié à la problématique du commerce des animaux sauvages à disposition des élèves et des enseignants (*voir PDF de nos recommandations sur le thème « La sensibilisation auprès des enfants »*).
- **Formation des agents de la ville de Paris** par des associations de protection animale pour être un relais dans les écoles de façon pérenne et ainsi créer un encadrement dans les écoles parisiennes. Subvention municipale pour lancer des emplois aidés.

¹ [Rapport de performance de la douane](#), 2016

Recommandations relatives à la Mission “Animaux en ville”
Thème « Biodiversité naturelle »

Les modifications environnementales associées à l’urbanisation représentent une menace sérieuse pour la biodiversité puisque de nombreuses espèces, qu’elles soient animales ou végétales, disparaissent de ces zones en constante évolution. En plus d’affecter la distribution et la disponibilité des ressources pour les espèces encore présentes, les surfaces imperméables (bâtiments, parking, surfaces pavées, etc.) favorisent la fragmentation du paysage et réduisent la mobilité des individus, ce qui peut mener, à terme, à leur isolement reproductif dans des zones refuge restreintes et ainsi réduire la diversité génétique des populations. La matrice urbaine a ainsi souvent été comparée à une mer isolant des espaces plus ou moins naturels comme les jardins privés et les parcs publics, les cimetières et espaces verts.

Les problèmes qu’engendre la fragmentation du paysage sont aujourd’hui pris en compte au niveau national par la mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB), qui vise à assurer le maintien et la restauration de la connectivité du paysage. La mise en œuvre d’un maillage vert n’a pas pour seul intérêt la conservation de la biodiversité, puisqu’elle comporte des enjeux récréatifs et éducatifs. Tout en améliorant le cadre de vie des citoyens, la mise en place des continuités écologiques dans la ville permet aussi de servir de support pour des transports alternatifs (vélos, piétons) et éviter l’utilisation systématique de la voirie par les voitures. Cela permet aussi de réguler certains problèmes environnementaux en rendant le sol plus perméable, en réduisant les températures souvent plus élevées en ville et en réduisant la pollution.

Une des problématiques en ville concerne la cohabitation des citoyens avec la biodiversité ordinaire ; pour faciliter l’acceptation des Parisiens, il est nécessaire de développer leur connaissance sur cette biodiversité naturelle et de les familiariser avec les espèces « de proximité ». Ainsi, IFAW formule les recommandations suivantes :

- Formation du corps des jardiniers et d’agents d’entretien des parcs sur les espèces présentes à Paris, leurs caractéristiques et leurs besoins, de manière à ce qu’ils puissent à leur tour répondre aux questions/communiquer sur ces espèces auprès des visiteurs des parcs.
- Communication sur la biodiversité présente à Paris : affiches dans le métro, panneaux d’information sur les espèces au sein des parcs, expositions de photos, tailles des buissons en forme d’animaux pour former des « circuits nature »...
- Sensibilisation à l’environnement et à la protection de la biodiversité pour petits et grands : développement des jardins pédagogiques, organisation d’une Journée de l’Animal à Paris....
- Mise à disposition de distributeurs de graines pour les oiseaux, afin de contrer les mauvaises habitudes de nourrissage (pain, chips...).
- Installation de nichoirs incitatifs en ville et dans les parcs (moineaux) à des endroits clés. Mise en place d’une activité de course d’orientation pour placer les nichoirs proposés aux Parisiens (petits et grands).
- Sélection de zones laissées « en friche » au sein des parcs parisiens : liberté de pousse des ronciers, buissons, orties, pelouses...
- Penser aux cimetières et aux anciennes casernes militaires désaffectées comme lieux de prédilection pour favoriser le développement de la biodiversité naturelle : tranquillité, faible fréquentation...

Recommandations relatives à la Mission “Animaux en ville”
Thème « La sensibilisation auprès des enfants »

Les programmes d'éducation environnementale et humaine qui incluent des animaux sont non seulement bénéfiques pour les animaux et l'environnement, mais aussi bénéfiques pour les enfants. L'empathie est identifiée comme un attribut clé des personnes socialement responsables.

À une époque où le harcèlement scolaire fait l'objet de campagnes d'affichage de sensibilisation onéreuses, plusieurs études (Ascione, 2001, Luke ; Arluke & Levin, 1997 ; Thompson & Gullone, 2003, etc.) ont mis en lumière des corrélations entre les mauvais traitements envers les animaux et la violence envers les personnes, et montrent qu'intégrer l'éducation humaine au cursus scolaire peut avoir un effet durable sur la manière dont les enfants se traitent mutuellement. Ces recherches suggèrent également que l'éducation humaine influence le développement des enfants, à l'école comme dans la société.

Inciter le grand public à promouvoir le bien-être animal et la conservation des espèces est au cœur de la mission d'IFAW. L'éducation du public est un élément clé de nos campagnes. Afin d'éveiller l'intérêt des jeunes envers les animaux et l'environnement, IFAW propose gratuitement un large choix de kits pédagogiques thématiques, avec notamment des guides pédagogiques, des leçons, des fiches d'exercices, des vidéos et des activités interactives adaptés aux programmes scolaires (disponible en plusieurs langues, et même en braille).

L'approche interdisciplinaire d'IFAW donne aux élèves la possibilité de comprendre les relations complexes qui existent entre les êtres humains et les animaux – questions sociales, économiques et culturelles – et d'en discuter. De plus, les élèves ont la capacité d'identifier des solutions possibles : qu'est-ce que je peux faire ? Ou : qu'est-ce que nous pourrions faire ? La valeur ajoutée de notre programme Action pour les animaux est de considérer les enfants comme des agents-mêmes du changement.

[Les kits pédagogiques thématiques Action pour les animaux](#) que nous mettons à disposition des éducateurs inspirent et poussent effectivement les jeunes à l'action, comme en témoigne l'expérience menée récemment dans le cadre du temps périscolaire à Charleville-Mézières. Après avoir travaillé avec le [kit pédagogique Les chiens, les chats et nous](#), les jeunes ont créé et diffusé dans les points stratégiques de la ville une affiche contre l'abandon, de même qu'ils ont construit une cantine pour les chats errants de l'association locale « Le tipi des chats ». [En 2015, des élèves parisiens avaient, quant à eux, choisi de créer une exposition sur la relation aux animaux de compagnie.](#)

En plus de ses [kits pédagogiques](#) qui peuvent être mis gratuitement à la disposition des écoles et des centres de loisir, IFAW recommande la mise en place d'une **Journée de l'Animal** annuelle à Paris, qui pourra être l'occasion de sensibiliser les enfants et leurs parents aux règles de bonne adoption d'un animal et de bonne conduite en milieu urbain (tenue en laisse, propreté) sans oublier de rappeler le rôle social et thérapeutique des animaux, via des démonstrations, conseils et informations.

Contributions des groupes politiques du Conseil de Paris et de conseillers d'arrondissement

1. Groupe Socialiste et Apparentés du Conseil de Paris
2. Groupe écologiste de Paris
3. Groupe UDI-MoDem
4. Florence de Massol, 1^{ère} adjointe à la Maire du 20^e arrondissement et Fabienne Roumet, Conseillère du 13^e arrondissement

Contribution du groupe socialiste et apparentés relative à la mission « animaux »

- Améliorer la communication entre les différentes administrations intervenant à Paris :
 - La clarification de l'organisation des compétences administratives (Ville, Préfecture et ministères) afin de définir les rôles, missions et moyens de chacun des acteurs parisiens.
 - La mise en place d'une instance commune de coordination et d'échange permettant des rencontres régulières et comptes rendus sur les actions menées par les différentes administrations. Il serait important de disposer d'un meilleur suivi des contrôles effectués s'agissant notamment d'animaux travailleurs (gardiennage), d'animaux servant à la mendicité et des animaleries. La Ville pourrait avoir un rôle de pilote sur ces actions.

- Assurer une meilleure information des propriétaires d'animaux :
 - Pour les animaux domestiques, l'élaboration et la diffusion d'une campagne d'information en direction des Parisiens (droits et devoirs du propriétaire, procédures de signalements, stérilisation et identification des animaux domestiques notamment pour les chats...);
 - La mise en place d'une plateforme interactive dédiée sur Paris.fr compilant l'ensemble des informations et documents utiles ;
 - La réalisation de documentation (livrets) à destination des vétérinaires, animaleries etc... ;
 - Pour les animaleries une information particulière doit être effectuée auprès des propriétaires de Nouveaux animaux de compagnie (NAC) pour éviter qu'ils ne deviennent des espèces invasives ;
 - Des associations pourraient être mandatées pour animer des formations à destination des propriétaires de chien. Ces derniers doivent être incités à suivre des formations pour comprendre le comportement de leur animal ;
 - Afin de permettre l'accès des chiens à des espaces verts ouverts, un effort doit être fait pour développer des espaces canins, à l'image de la promenade le long du parc George Brassens dans le 15^e.

- Renforcer la sensibilisation pour lutter contre les nourrisseurs :

- Relancer et amplifier la campagne d'affichage menée il y a quelques années dans les parcs et jardins demandant à ne pas nourrir les oiseaux, en intégrant notamment la thématique des rats. Diffuser des images « fortes » afin d'inciter les personnes à ne plus nourrir les pigeons et par conséquent les rats et à jeter leurs déchets alimentaires dans les poubelles. Si la verbalisation des nourrisseurs peut être envisageable, il convient d'abord d'agir pour faire évoluer les comportements en sensibilisant au problème. L'exemple du ramassage des déjections canines par les propriétaires est à ce titre assez significatif.

- Faire mieux connaître les actions ou initiatives des associations (protections des animaux, aide aux chats etc...) à un niveau local :

- A l'échelle des arrondissements, la désignation d'un référent, tel que la DEVE, pour mieux coordonner les actions des associations. Cela permettrait d'identifier et mutualiser les bonnes pratiques afin de les diffuser plus largement ainsi qu'une meilleure coordination/mutualisation des actions entre arrondissements limitrophes (éviter les effets de frontière).

- Poursuivre la mise en œuvre de la politique municipale de végétalisation afin de favoriser l'accueil et la préservation des différentes espèces animales, et d'aider à maintenir ou développer certains biotopes :

En effet, concernant les animaux sauvages, si des études montrent que certains animaux sont bien plus intégrés dans la ville qu'on pouvait l'imaginer comme le renard, cette implantation reste fragile comme on l'a constaté avec la diminution spectaculaire des moineaux à Paris (-73% en 15 ans).

- Poursuivre les objectifs de végétalisation des toits et des rues ;

- Travailler avec les copropriétés, les bailleurs, les administrations pour développer la pose de nichoirs pour la nidification, réfléchir à l'aménagement des espaces verts afin de favoriser l'implantation de haies, privilégier des semis de mélanges fleuris de plantes et d'arbustes mellifères plutôt que des pelouses, planter des « hôtels à insectes » ou encore créer des mares, tout en veillant aux exigences de prévention des risques sanitaires.

Contribution - Groupe Ecologiste de Paris Mission Animaux en ville

Màj : 18.10.17

L'intérêt croissant des Français-es pour la cause animale, la reconnaissance par la loi de la sensibilité des animaux, la dénonciation des actes de cruauté sont révélateurs d'une prise de conscience de la situation préoccupante des animaux en France.

Les attentes de la population et les Parisien-ne-s en particulier sont importantes.

Le Groupe Ecologiste de Paris a déposé un vœu en septembre 2016 afin d'une part d'attirer une fois de plus l'attention du Conseil sur ce sujet mais aussi de demander qu'un travail de réflexion soit mené au sein de la Mairie de Paris avec l'ensemble des parties prenantes afin d'aboutir à des préconisations concrètes pour l'amélioration rapide et durable des conditions d'existence des animaux en ville.

Nous avons regroupés nos préconisations en 6 chapitres dont les thématiques rejoignent pour certaines celles des différents groupes de travail organisés par la Mission Animaux en ville.

Gouvernance

Nécessité d'une politique **globale** pour permettre une réelle évolution de la condition animale. La question animale est devenue une question de société. La Ville doit évoluer pour la prendre en compte.

- **Mise en place d'une commission animale permanente à la Ville de Paris** composée d'élu-es des différents groupes politiques et pouvant régulièrement auditionner l'ensemble des acteurs en lien avec la question animale.
 - Objectifs :
 - Légitimer une politique des animaux à Paris
 - Interlocuteurs dédiés à la question des animaux en ville
 - Instituer un organe transversal
 - Suivre la mise en place des préconisations de la Mission Animaux
 - Être force de propositions sur cette thématique pour que Paris devienne exemplaire
 - Travail concret avec les associations et les services de la Ville
 - La commission est **également consultative** : elle peut être saisie par toute personne et rendre des avis. Un médiateur pourrait être nommé à cet effet.
 - Composition : Une place significative pour les associations concernées, un représentant par groupe politique du Conseil de Paris, représentants des services concernés, représentant des vétérinaires, MNHN,..
- **Création d'un nouveau métier au sein de la Ville : animalier** qui permettra de prendre en considération de nombreux aspects liés aux animaux domestiques et sauvages dans la ville.

- Éducation des propriétaires d'animaux (problème d'incivilité)
- Surveillance des animaux sauvages en ville
- Sensibilisation du public
- Contrôle des animaleries
- Médiation auprès des nourrisseurs
- Lien avec les différentes associations de protection des animaux

Animaux de ferme

- Éviter les fermes itinérantes, source de stress pour les animaux
- Les animaux ne devront pas être achetés mais les animaux abandonnés, maltraités devront être recueillis dans ces structures
- Favoriser la vie collective des animaux dans de grands enclos
- Co-gestion avec une /des associations de protection des animaux
- Développer le volet pédagogique auprès des enfants

Animaux domestiques

- Organiser un partenariat avec les représentants de la profession des vétérinaires. La profession comme source et vecteur d'information.
- Créer des dispositifs pour venir en aide aux animaux appartenant à des personnes en situation de difficulté ponctuelle ou d'exclusion. Les dispositifs d'accueil des personnes en difficulté doivent permettre d'accueillir les animaux de compagnie.
- Information aux Parisien-ne-s sur la stérilisation et l'identification des animaux domestiques.
- Travail et sensibilisation de la Préfecture de police et des services de la Ville (DPSP) à la question de la mendicité avec animaux.
- Demander aux autorités compétentes de renforcer les contrôles dans les animaleries afin de vérifier l'origine des animaux, d'éviter le trafic et qu'ils respectent les obligations légales.
- Les chats :
 - Recenser le nombre de chats à Paris
 - Définir clairement les compétences entre la Ville et la préfecture de Police concernant les chats libres
 - Travailler davantage avec les associations spécialisées sur les chats et faciliter leur travail
 - Le travail des associations est positif pour la ville et permet de réguler la population des chats libres. Il faut les encourager
 - passer des conventions pérennes
 - trouver des lieux pour les abris ou aménagement léger

- Concernant les chats domestiques, il est important que les associations puissent continuer à informer les Parisiens-nes sur leurs obligations (identification, réglementation du commerce..)
- Les chiens :
 - Encourager les associations à développer des formations pour les propriétaires de chiens (problèmes de morsures, propreté, aboiement..)
 - Création d'un parc canin dans chaque arrondissement
 - cogéré avec une association
 - non pris sur les espaces verts dans la mesure du possible
 - incluant une charte des espaces canins tel que proposée par certaines associations.
 - Réflexion pour que soit créé dans l'espace public à certains créneaux horaires des zones autorisées aux chiens sans laisse
 - Travail avec les associations pour informer, former et sensibiliser les propriétaires de chiens (éducateur canin)
- Animaleries :
 - Partenariat à organiser avec le concours des associations pour que les animaleries ne présentent que des animaux issus de refuges.
 - Créer un label.
 - Réalisation d'une charte de bonne conduite pour les professionnels
 - Augmentation des fréquences des contrôles légaux et fermeture en cas de non-respect des réglementations
- Expérimentations sur les animaux :
 - les subventions aux équipes de recherche médicale et de santé sont conditionnées à l'absence d'utilisation d'animaux dans la mesure où des alternatives sont disponibles ou expérimentées ;
 - la Ville de Paris s'engage à soutenir la recherche pour des alternatives à l'expérimentation animale.

Animaux sauvages

- La Ville n'autorise plus sur son territoire la présence de spectacles itinérants ou fixes présentant des animaux sauvages utilisés pour le divertissement du public.
- Pigeons :
 - En attente du rapport sur les pigeons demandé par la Ville
 - Nous préconisons une politique durable et **suivie avec les associations spécialisées**
 - Reprise du travail effectué sur les pigeonniers dans les arrondissements. Ceux-ci permettent la régulation de la population des pigeons
 - travail de proximité et de médiation avec les riverains
 - développement d'outils de communication
 - pédagogie (exemple de la Ville d'Albi)
 - Concernant les nourrisseurs : approche de médiation et non répressive. Définir des sites de nourrissage autorisé

- Rats :

Nous sommes opposés à des techniques génératrices de souffrance et pour une politique de régulation de la population des rats non violente

 - Suppression des sources de nourriture : Renforcement de la propreté de la ville.
 - Réduire la disponibilité de nourriture notamment dans les parcs
 - Verbalisations des incivilités en particulier sur les espaces touristiques
 - Identification des points de passage entre les souterrains et la surface (vigilance plus importante sur les points travaux) afin de les diminuer et les éliminer
 - Campagne de sensibilisation : communiquer auprès des Parisien-ne-s pour éviter l'aspect fantasmagique de la vision de cette espèce

- Moineaux :

En 14 ans, le nombre de moineaux a diminué de 73% à Paris, selon une étude du Centre ornithologique d'Île-de-France. Les parisiens ont un très fort intérêt pour cet emblème de Paris. Il est donc important de lancer des actions " populaires " et fédératrices sur les moineaux. Celles-ci permettront d'aborder de nombreuses questions liées aux oiseaux et aux animaux

 - En attente de l'étude sur les moineaux demandée par le Vœu du GEP relatif à la diminution du nombre des moineaux à Paris en septembre 2016
 - Encourager la pose de nichoirs à moineaux par les parisiens « **permis de nichoir** » dans le même esprit que le permis de végétaliser. Ceci se ferait en partenariat avec la LPO/CORIF pour qu'un guide à l'intention des poseurs soit réalisé
 - Sensibilisation des copropriétés afin qu'elles installent des nichoirs à moineaux ou qu'elles facilitent leur installation auprès des habitants,
 - Information auprès des parisiens sur l'importance des observations du CORIF et la démarche pour être bénévole.
 - Encourager un partenariat avec les bailleurs sociaux, le CORIF et la LPO
 - Maintien et développement des haies indigènes buissonnantes

- Ménagerie du jardin des plantes :
 - Aquarium : évolution de la structure vers l'accueil d'espèces dont la réintroduction dans la nature est possible
 - Ménagerie :
 - évolution vers l'accueil d'espèces endémiques et locales
 - favoriser des enclos plus grands

- **Diminuer la pollution lumineuse à Paris :**
 - Demander un meilleur contrôle des commerces qui n'éteignent pas leurs lumières / vitrines / enseignes lumineuses la nuit
 - Ne garder les lumières allumées la nuit que dans les endroits où cela s'avère nécessaire.
 - Autoriser les illuminations de Noël uniquement du 1^{er} décembre et jusqu'au 15 janvier.
 - La Mairie relaie et communique de façon active sur l'opération **Le Jour de la Nuit** qui a lieu en octobre chaque année et qui permet de sensibiliser les parisiens à la pollution lumineuse, à la protection de la

biodiversité nocturne et du ciel étoilé par des balades nocturnes, l'observations des étoiles, des sorties nature et l'extinction des lumières.

- Bâtiments :
 - Construction :
 - Accorder une part suffisante de surfaces végétalisés ou végétalisables sur le bâtiment pour servir de support au végétal ou à certaines espèces (oiseaux, insectes, chiroptères)
 - Enveloppe extérieure (étanchéité, menuiserie extérieures, habillage des façades..)
 - Couvert (charpente, toiture..)
 - Intégrer un éthologue dès le travail sur la conception du bâtiment. Etablir un diagnostic écologique avant la construction pour identifier les espaces qui peuvent être accueillies sur le bâtiment
 - Aménagements spécifiques à la faune local : murs habitats, nichoirs et abris à faune intégré aux façades et aux murs en fonction des espèces identifiés lors du diagnostic écologique.
 - Tous les nouveaux bâtiments doivent comporter des espaces pour accueillir la faune sauvage (contrôle de la Ville par les permis de construire)
 - Rénovation/aménagement :
 - Éviter que les nichoirs disparaissent.
 - Définir un calendrier d'intervention pour ne faire la rénovation lors de la nidification
 - Adapter les recommandations pour les constructions (ci-dessus) afin de préserver et développer la biodiversité sur le site
 - Créer des nichoirs en lien avec la LPO/CORIF pour installation dans l'espace public (arbres, bâtiments..)
- Espaces verts / végétation :
 - Éviter toute intervention importante sur la végétation en période de reproduction des oiseaux 15/03 au 15/07
 - Privilégier les fauches tardives
 - Encourager la mise en place d'implantation de semis de mélanges fleuris et d'arbustes mellifères lors d'aménagements neufs
 - Garder et développer l'aménagement de buissons dans les parcs, jardins ainsi que le long des chaussées
 - Développer dans chaque espace vert des espaces favorisant la biodiversité (hôtel à insectes..)
 - Déminéralisation des espaces de circulation dans les parcs et jardins quand cela est possible
- **Création de mare ou de zone humide** dans chaque jardin et parc parisien afin de permettre le développement d'une faune et d'une flore aquatique
- Seine : les **berges de la Seine** pourraient accueillir une biodiversité très riche, typique des zones humides. En milieu urbain, malgré d'importantes

contraintes, il est possible de développer les fonctions de corridor écologique du fleuve

- **Rénaturalisation des berges sur Seine** : il est nécessaire d'améliorer les capacités d'accueil et de production de la Seine, par exemple en favorisant les techniques de génie végétal
 - Utilisation des capacités naturelles des végétaux à protéger les berges contre l'érosion
 - Création de zones de reproduction le long des berges : frayère
 - Création de zones végétalisées, en particulier sur les pentes douces en rive gauche
 - Protection contre le batillage en particulier face à l'université de Jussieu et sur l'île aux cycles
 - Installation de jardins flottants en rive droite côté Tuileries
 - Renforcement de la végétation spontanée de la rive gauche : île aux cygnes et en rive droite Pont de Garigliano
- Espaces sanctuarisés afin de constituer des réserves pour les espèces en particulier bois de Boulogne
- Campagne d'information sur les berges de Seine présentant la faune présente dans la Seine à Paris
- Verbaliser les personnes jetant des déchets dans la Seine
- Demander l'utilisation de fil de pêche biodégradables.

Faire évoluer les politiques alimentaires à Paris

Faire de Paris une ville « vegge friendly » afin de baisser la demande en animaux d'élevage, protéger la planète, la santé de ses habitants

- Mise en place d'un menu alternatif végétarien quotidien dans tous les restaurants scolaires et établissements gérés par la Ville
- Incitation des restaurateurs de la capitale à ce qu'ils proposent au moins un menu sans viande et sans poissons (entrée, plat et dessert),
- Organisation d'une journée végétarienne chaque année (cette journée pourrait être le 20 mars « Journée internationale sans viande »)
- Réalisation d'un guide/application mobile reprenant l'ensemble des offres végétariennes et végétaliennes à Paris (restauration, épicerie mais aussi vêtements..)
- Le levier de la commande public peut faire évoluer les comportements. Les cahiers des charges de la ville doivent intégrer progressivement des préconisations liées à la condition animale. En particulier la ville doit s'engager à n'acheter que des animaux garantis abattus avec étourdissement préalable

Sensibilisation et pédagogie

Nécessité de créer des liens tripartites : associations + mairie + habitants

- Les enfants :
 - Formation du personnel éducatif à la notion de respect des animaux
 - Ateliers et programme d'animation en classe par des associations, éthologues ou vétérinaires
 - TAP
 - Kits pédagogiques : posters, dossiers pédagogiques, exposition, exercice..

- Les publics adultes :
 - Formation en éthologie à tous les personnels de la Ville en contact avec les animaux (jardiniers..)
 - Atlas de la biodiversité à Paris
 - Développer les animations parisiennes auprès du grand public pour faire connaître les besoins des chiens et des chats et leur comportement et leur « langage »

- Pour tous les publics :
 - Une journée des animaux avec ateliers, visites, tables rondes, démonstrations..
 - Création en lien avec les associations et les services concernés (ville, Etat, préfecture..) d'une charte/guide de l'animal à Paris avec un ensemble de préconisations, conseils, informations légales et adresses des associations de protection des animaux
 - Un espace sur le site internet de la Ville doit être dédié aux animaux

- Indiquer aux Parisien-ne-s un numéro unique à la Mairie de Paris pour toutes les problématiques relevant des animaux



Contribution du groupe UDI-MoDem du Conseil de Paris relative à la mission « Animaux en ville »

Les élu(e)s du groupe UDI-MoDem tiennent à saluer le travail entrepris afin de mieux connaître la place de l'animal à Paris dans tous ses aspects. Cette mission a permis d'aborder un grand nombre de thématiques et de mieux comprendre le rôle qui incombe aux différentes autorités ainsi qu'aux associations dans la gestion aussi bien des animaux que des interactions qu'ils ont avec les Parisiennes et les Parisiens. Ayant dès le départ soutenu ce projet – le groupe avait apporté son soutien au vœu à l'origine de cette mission en septembre 2016 – les élu(e)s du groupe UDI-MoDem souhaitent formuler un certain nombre de recommandations qui pourraient, par leur mise en œuvre, améliorer la place de l'animal en ville et les relations entre Parisiens et animaux, domestiques ou non.

Actions de sensibilisation

La sensibilisation doit consister non seulement à informer les Parisiens sur les démarches à entreprendre lorsqu'ils décident d'adopter un animal ou lorsqu'ils se retrouvent, volontairement ou non, en contact avec un animal, mais aussi à faire de la prévention, notamment chez les plus jeunes, sur la responsabilité qu'implique l'acquisition d'un animal et sur les contacts entre humains et animaux. Depuis l'édition du guide « Bien vivre avec les animaux à Paris » en 2005, les outils de communication¹ de la Ville sur ce thème sont restés insuffisants et doivent être enrichis. Aussi, le groupe UDI-MoDem propose :

- La création d'un outil pratique sur les rapports humains-animaux permettant aux Parisiens d'identifier les actions à mener et leurs interlocuteurs dans certains cas très concrets : Pourquoi ne faut-il pas nourrir les animaux sauvages ? Quelles conséquences lorsque l'on laisse trainer de la nourriture ? Que faire lorsque l'on trouve un animal abandonné ? Que faire lorsque l'on trouve un animal blessé ? Que faire lorsque l'on trouve un animal mort ? Que faire lorsque l'on est témoin de sévices envers un animal ? Que faire lorsque l'on se fait attaquer/mordre par un animal ? etc.
- La création d'un outil spécifique à destination des propriétaires d'animaux afin de les sensibiliser spécifiquement sur les devoirs qui découlent de la possession d'un animal de compagnie (achat responsable, identification, nécessité de bons traitements, lieux autorisés,

¹ Qu'il s'agisse d'outils numériques ou de formats papiers

ramassage éventuelles des déjections, etc.) et sur les aides qu'ils peuvent recevoir (référencement des associations), en mettant l'accent sur les nouveaux animaux de compagnie (nécessité éventuelle d'obtention de capacités, espèces protégées).

- La création d'un guide à destination des 475 vétérinaires exerçant à Paris afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques à adopter, notamment en matière d'identification, de stérilisation et de signalement de traitements non-adaptés.
- La mise en œuvre avec l'aide du tissu associatif d'un travail de sensibilisation dans les écoles visant à limiter les achats compulsifs d'animaux et à informer les élèves sur la notion de bien-être animal (un animal n'est pas un jouet, tous ne sont pas adaptés pour vivre en ville), sur les contraintes que représente l'adoption d'un animal, sur l'importance de la biodiversité en ville, sur les espèces protégées, sur la Convention de Washington, etc. Ce travail de sensibilisation permettra aussi aux enfants de relayer ces messages vers leurs parents.

Chiens et chats

Les chiens et chats sont les animaux de compagnie que l'on rencontre le plus fréquemment à Paris, on estime leur nombre à environ 90 000 pour les premiers et 213 000 pour les seconds, même si ces chiffres sont à relativiser puisqu'ils ne concernent que les animaux identifiés. Or, un grand nombre de chiens et chats ne le sont pas malgré l'obligation légale qui impose aux propriétaires de le faire. La question des espaces dans lesquels les chiens peuvent être lâchés sans laisse représente un enjeu important puisqu'il recoupe les préoccupations contradictoires des propriétaires de chiens et des Parisiens craignant ces animaux ou la multiplication des déjections non ramassées. De plus, la problématique des chats errants (environ 500 à Paris en 2010) reste un enjeu important que la Ville et la Préfecture de Police n'ont pas encore réussi à traiter efficacement et dont la gestion repose encore trop sur les associations. Les élu(e)s du groupe UDI-MoDem souhaitent donc formuler les recommandations suivantes :

- Chiens et chats :
 - Demander aux services de l'Etat de mettre en œuvre des contrôles afin de vérifier l'identification des chiens et chats et de prévoir des sanctions pour les propriétaires en cas d'absence d'identification, en parallèle au travail qui sera mené pour inciter les vétérinaires à sensibiliser les propriétaires sur l'identification et la stérilisation.
- Chiens :
 - Accroître le nombre d'espaces canins dans lesquels les chiens peuvent ne pas être attachés (5 actuellement à Paris). Ces espaces représentent en effet des lieux de lien social importants et peuvent aussi être utilisés comme points d'information envers les propriétaires de chiens.
 - Accroître le nombre d'espaces verts dans lesquels les chiens tenus en laisse dans les allées sont autorisés (actuellement environ 77 sur 137).

- Renforcer la surveillance concernant le non-ramassage des déjections, notamment dans les parcs et dans les espaces canins (baisse de près de 35 % des sanctions pour déjections canines et autres infractions liées aux animaux distribuées par la DPSP entre 2016 et 2017).
 - Demander à l’Etat d’avoir la possibilité d’accroître le montant des sanctions pour non-ramassage des déjections canines.
 - Demander à la Préfecture de Police d’agir plus fermement afin de démanteler les filières visant à fournir des chiots à des fins de mendicité, lesquels subissent des mauvais traitements.
 - S’assurer, via des contrôles sur site, du respect du bien-être animal et des normes en vigueur en matière d’autorisations et de capacités auprès de tous les prestataires de la Ville concernés, notamment dans le cadre des contrats de gardiennage.
- Chats errants :
 - Relancer le projet de conventionnement tripartite entre la Ville, la Préfecture de Police et les associations sur la gestion des populations de chats errants en prenant en compte les besoins réels des associations (notamment en termes d’espaces) et en s’assurant que chacun des acteurs assume les responsabilités et les coûts inhérents à ses compétences, notamment la Préfecture de Police en matière de stérilisation.

Zoos, aquariums

Les élu(e)s du groupe UDI-MoDem se félicitent d’avoir pu constater au cours de cette mission que les zoos et aquariums parisiens étaient particulièrement vigilants et efficaces en matière de bien-être animal, constatation d’ailleurs confirmée par la Direction départemental de la protection des personnes (DDPP). Le groupe tient d’ailleurs à saluer le travail effectué par les zoos et aquariums parisiens avec leurs homologues en Europe et ailleurs dans le monde afin de renforcer la qualité pédagogique de leurs établissements et d’offrir les meilleures conditions de vie possibles aux animaux qu’ils accueillent, dont la très grande majorité est né en captivité. Les élu(e)s du groupe UDI-MoDem s’étonnent cependant des chiffres relativement faibles de fréquentation du Parc zoologique de Paris et notamment du fait que 92 % de sa clientèle soit française, alors même que ce parc est situé à quelques minutes du centre de Paris, qui accueille chaque année près de 50 millions de touristes dont un peu plus de la moitié viennent de l’étranger. Le groupe souhaiterait donc formuler une recommandation :

- En lien avec les différents partenaires impliqués, accroître la visibilité du Parc zoologique de Paris dans les outils de promotion de la destination Paris, notamment auprès des publics étrangers.

Cirques

Là encore, les élu(e)s du groupe UDI-MoDem se réjouissent du fait que, selon la DDPP qui les contrôle une à deux fois par an, les 8 cirques présentant des animaux à Paris soient parfaitement en règle aussi bien en termes d'autorisations administratives que de règles de bien-être et de protection animale. Conscient de l'importance que représente la présentation d'animaux dans les arts du cirque et de l'attente des spectateurs, notamment des plus jeunes, le groupe UDI-MoDem souhaite formuler une recommandation :

- Demander à la Préfecture de Police d'autoriser l'installation de cirques présentant des animaux sur le territoire de la Ville de Paris dès-lors que ces animaux peuvent, en dehors des représentations, disposer d'enclos extérieurs.

Animaux de ferme

Les animaux de ferme sont encore trop rares en ville malgré l'intérêt qu'ils représentent et le lien qu'ils permettent de créer entre les Parisiens et le monde rural, c'est pourquoi les élu(e)s du groupe UDI-MoDem souhaitent émettre deux recommandations :

- Demander à la Préfecture de Police le développement des brigades à cheval afin d'assurer des missions de sécurité et de surveillance, notamment dans les espaces verts, en lien avec le vœu déposé en mai 2016 par Edith Gallois et les élu(e)s du groupe UDI-MoDem et adopté par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.
- Développer l'utilisation de moutons de la Ferme de Paris pour l'éco-pâturage, comme c'est le cas actuellement pour 6 d'entre eux aux abords du périphérique ou par exemple sur l'avenue de Breteuil.

Abeilles et insectes pollinisateurs

Les élu(e)s du groupe UDI-MoDem tiennent à souligner le travail important fait par la Ville pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs, notamment depuis l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. C'est dans cet esprit que la Ville a mis en place le Plan Ruches et pollinisateurs puis, dans le prolongement d'une demande formulée par Edith Gallois et les élu(e)s du groupe UDI-MoDem, qu'elle a adhéré au label API-Cités. Ces efforts doivent se prolonger et, en plus de l'installation de ruches (environ 700 à Paris), ils doivent être renforcés afin de permettre l'installation « naturelle » d'abeille et d'insectes pollinisateurs.

Animaux sauvages

Outre les bois et la petite ceinture, les animaux sauvages sont présents partout à Paris et notamment dans les parcs et jardins parisiens. Ces animaux sont confrontés à de nombreuses sources de stress et doivent pouvoir profiter, même en ville, d'espaces et de périodes calmes, comme mentionné par le Docteur Courreau lors de la visite du Centre d'accueil de la faune sauvage (CEDAF) à Maison-Alfort. A ce titre, le groupe UDI-MoDem souhaite émettre une recommandation :

- Ne pas renouveler l'expérience d'ouverture estivale nocturne des parcs et jardins parisiens afin, entre autres, de permettre aux animaux sauvages de bénéficier la nuit de ces espaces de respiration et de calme.

Animaux dits « nuisibles »

Si la question des rats a été abordée au cours de cette mission, les élu(e)s du groupe UDI-MoDem regrettent le fait que, malgré la demande exprimée par le groupe au début de cette mission, le sujet des punaises de lit, pourtant de plus en plus préoccupant à Paris, et notamment dans les immeubles des bailleurs sociaux de la Ville, n'ait pas fait l'objet d'une étude approfondie. Le groupe UDI-MoDem souhaite donc soumettre plusieurs recommandations sur ces deux sujets :

- Rats :
 - Mettre en œuvre une politique volontariste en matière de propreté afin de supprimer les causes de prolifération des rats en surface, notamment dans les espaces verts (voir MIE en cours sur la propreté).
 - Accentuer la surveillance dans les espaces verts afin de pouvoir sanctionner plus fermement les abandons de déchets divers, et notamment de nourriture.
 - Demander à l'Etat d'avoir la possibilité d'accroître le montant des sanctions pour nourrissage (notamment pour les rats, chats errants et pigeons).
- Punaises de lits :
 - Mettre en place une labellisation des professionnels chargés de traiter les appartements infestés, afin de permettre aux Parisiens concernés de choisir des entreprises à l'expertise reconnue face à la multitude d'acteurs œuvrant sur ce secteur. A ce titre, la Ville dispose de l'expertise nécessaire puisque le Département faune et action de salubrité du Service parisien de Santé environnemental intervient auprès des populations les plus fragiles.
- Autres :
 - Etendre les expérimentations visant à utiliser certaines espèces pour en chasser d'autres, à l'exemple de l'expérimentation menée dans le 10^{ème} arrondissement consistant à utiliser des faucons pour chasser les pigeons.

Commerces animaliers

Alors que Paris compte 24 animaleries, les élu(e)s du groupe UDI-MoDem souhaitent faire part de leur préoccupation, voire de leur malaise, face à ce type de commerce. En effet, la mission a montré qu'au-delà des registres d'entrée et de sortie, la traçabilité des animaux vendus en animalerie

pouvait parfois ne pas être totalement garantie. De plus, ces commerces encouragent fortement les achats compulsifs et donnent une image dégradante de l'animal enfermé dans une cage, souvent de taille très réduite, auprès du public, et notamment des plus jeunes.

Contribution de Florence de Massol, première adjointe à la Maire du 20^e arrondissement et Fabienne Roumet, conseillère du 13^e arrondissement

Propositions à la suite de la Mission Animal Paris

Paris met en place une politique volontariste afin de se positionner comme leader des métropoles du XXI^e siècle.

L'application des conclusions de la COP21, les nouvelles politiques publiques dans les domaines de l'énergie, de l'écologie, de la mobilité, de la qualité de l'air et de la nature en ville, les notions de ville résiliente et post-carbone en sont la traduction pragmatique.

Pour être cohérente, cette métamorphose ambitieuse doit aussi inclure un nouveau rapport aux animaux qui vivent sur son territoire.

Par ailleurs les citoyennes et les citoyens tolèrent de moins en moins la maltraitance animale. Une grande majorité d'entre eux souhaite profiter de la présence d'animaux en ville. Et cela malgré les réticences que peuvent susciter certains réels désagréments et malgré les peurs issues de préjugés majoritairement infondés.

Et enfin, alors que la biodiversité est mise à mal partout sur la planète, les citoyennes et les citoyens sont de plus en plus concernés par le sort de la biodiversité ordinaire et pas seulement par le sort des éléphants, des tigres ou des baleines. Or la Ville, avec de plus en plus d'espaces verts et une gestion différenciée de ceux-ci, pas ou très peu de biocides et un besoin de nature en augmentation est déjà en mesure de servir de refuge à quelques espèces.

La Ville de Paris a l'opportunité d'engager une métamorphose vers plus de bienveillance vis-à-vis des animaux. Pour cela, il est nécessaire que :

- la Ville change sa perception et ses pratiques vis-à-vis des animaux, y compris ceux qui causent des désagréments objectifs.
- la Ville développe une stratégie afin que la perception des Parisiennes et des Parisiens - en particulier ceux qui ont peur des animaux - évolue vers une appréciation des risques et désagréments plus proches de la réalité. En effet une meilleure appréciation permet de diminuer la charge anxieuse qui pèse sur les personnes inquiètes.

La Ville peut et doit adopter une politique exemplaire vis-à-vis des animaux, bien que de nombreuses responsabilités dans ce domaine ne soient pas de son ressort, mais du ressort de l'État.

Créer une journée (a minima) de l'animal dans la ville.

Ce doit être l'occasion de fournir aux Parisiennes et Parisiens les outils pour penser autrement les animaux.

Si une minorité grandissante est au fait des évolutions scientifiques, en particulier en matière d'éthologie, la majorité d'entre eux ont encore des croyances issues d'un XIX^e siècle hygiéniste.

L'animal inconnu, libre ou sauvage, reste souvent perçu comme incontrôlable et incompréhensible.

Il est important d'aider les Parisiennes et les Parisiens à comprendre que les animaux sont des êtres sensibles, communicants, attentifs et réactifs. Et que c'est pour cela qu'ils adaptent volontiers leur comportement à celui des humains. Si ces Parisiens inquiets apprennent et comprennent qu'ils peuvent influencer le comportement des animaux par leur attitude, cela contribuera à diminuer leurs angoisses. Même si cela ne résoudra pas tous les problèmes...

Ateliers, démonstrations, visites, tables rondes, rencontres de tous les acteurs impliqués avec ou auprès des animaux, autant d'outils qui ont le pouvoir de faire évoluer les mentalités et de mettre en valeur le travail des associations.

Ce sera aussi l'occasion pour la Ville de communiquer sur sa gestion de la présence animale sur son territoire, de démontrer son souci du respect des animaux et sa recherche de solution sans violence.

Création d'une délégation transversale chargée de toutes les questions liées aux animaux « Animaux en Ville »

Cette délégation servira à faire évoluer les politiques pour une meilleure prise en compte des besoins et du bien-être des animaux urbains ainsi qu'une meilleure cohabitation avec les humains.

Cette délégation aurait notamment en charge la création d'un Comité Opérationnel, rassemblant les structures ayant participé aux travaux de la mission Animaux. Ce comité, sous l'égide de la Ville, pourra:

- suivre la mise en place des préconisations de la mission Animaux,
- commander des rapports,
- se faire communiquer ceux concernant les animaux existants,
- faire des recherches sur les pratiques existantes dans d'autres villes,
- lancer des expérimentations...

Création d'un médiateur animal au niveau de la ville

Cette personne, en lien avec la délégation «Animaux en Ville » sera à l'écoute les citoyennes et des citoyens, évaluera les problèmes qu'ils évoquent, les informera des solutions existantes, déclenchera des procédures d'interventions si nécessaire, fera remonter aux services les situations non ou mal évaluées afin d'améliorer les réponses.

Cette personne sera en charge de la gestion d'une page dédiée sur le site de la Mairie

Mise en place d'une Brigade Animale Municipale (BAM)

Les infractions concernant les animaux sont légion, peu réprimées, rarement constatées, essentiellement par manque de formation des agents ou manque d'effectif.

Pour faire évoluer les comportements et tenter de mettre fin à certains abus, il est indispensable de disposer, au sein de la DPSP, d'agents verbalisateurs, spécifiquement formés, intervenant sur le terrain.

Elle pourra :

- Verbaliser les nourrisseurs.
- Constater les cas de maltraitance, vérifier les signalements
- Faire le lien avec les associations de la protection animale,
- Vérifier le statut des animaux de compagnie sur la voie publique, animaux de SDF ou utilisés pour la mendicité.
- Repérer et verbaliser les activités de spectacles, ou cirques de rue avec animaux, tels que signalés par M. René-François BERNARD, Adjoint au maire du 7^e arrondissement
- Vérifier sur le terrain le respect de la réglementation ou des chartes éventuelles concernant les animaux travailleurs (chiens, poney, moutons, etc.)

Les espèces perçues comme indésirables : pigeons, rats, corneilles

Des espèces animales sauvages, libres ou férales (retournées à l'état sauvage) ont toujours cohabité avec les humains. Certaines ont été attirées délibérément, parfois domestiquées (pigeons, chats, etc.), d'autres ce sont imposées par opportunisme (rats, merles, corneille, etc.).

La façon dont elles sont perçues a évolué dans le temps au gré de l'opportunisme humain. Les pigeons, désirables hier, sont devenus indésirables aujourd'hui.

Parmi ces compagnons animaux, trois espèces focalisent actuellement l'hostilité de certains Parisiens, à un degré plus ou moins aiguë : les rats, les pigeons et les corneilles

Pourtant, ces trois espèces rendent des services à l'écosystème urbain, que ce soit en éliminant nos déchets (les rats et, dans une moindre mesure, les pigeons) et en se régulant les uns les autres (là où il y a des corneilles, il y a moins de rats visibles et moins de pigeons bisets).

Et s'ils peuvent causer des désagréments objectifs, l'hostilité qu'ils suscitent est rarement proportionnée aux préjudices qu'ils causent.

Les phobies et peurs irrationnelles ne peuvent constituer de socle aux politiques publiques.

LES PIGEONS

Pour la majorité des Parisiennes et des Parisiens, les pigeons sont légitimes et appréciés dans la ville. Néanmoins ils causent des désagréments objectifs et, même si on ne sait pas assez que leurs fientes sont stériles au moment de leur émission, ils sont source d'anxiété pour certaines personnes plus vulnérables psychologiquement. Ce dernier aspect peut être amélioré par la communication.

Néanmoins, il n'est pas du ressort de la ville de régler les problèmes psychologiques individuels.

Cependant, la Ville doit prévoir une large communication rétablissant une vérité naturaliste et historique sur ce que sont les différentes espèces de pigeons, commensaux des humains qui les ont attirés en ville, et leurs différents modes de vie.

Les désagréments objectifs doivent être pris en charge, en organisant la présence des pigeons dans la ville.

Il faut renforcer la politique des pigeoniers et la mener avec cohérence et constance afin qu'elle puisse porter enfin ses fruits.

- La ville doit établir un partenariat avec des associations compétentes et bienveillantes sur la gestion des pigeons en milieu urbain.
- Après validation par la Maire de Paris, elles seront chargées de la conception et de la réalisation de pigeoniers qui compléteront ceux déjà en place. Elles s'occuperont également (en accord avec les arrondissements) du choix des emplacements. Elles assureront la gestion des pigeoniers et des populations de pigeons (santé, nettoyage, gestion des œufs, nourrissage) mais également la délicate gestion des nourrisseurs de leur secteur afin d'éviter qu'ils ne participent à la dispersion des oiseaux.
- Cette prise en charge par les associations doit être soutenue, si nécessaire, par une politique de verbalisation suivie, fréquente et régulière. En effet il suffit de quelques nourrisseurs distribuant, chaque jour, plusieurs kg de nourriture à distance des pigeoniers pour faire échouer la politique choisie.

LES RATS

La présence, actuellement jugée excessive, des rats en surface, est, comme celle des pigeons, causée par des dépôts de nourriture qui attirent les animaux et les incitent à la reproduction.

Elle est donc directement liée à des comportements des habitants humains de notre Ville (nombreux repas pris en extérieur, poubelles pleines et accessibles), mais aussi à des incivilités : abandon de reliefs de repas et de déchets de marchandises, nourrisseurs compulsifs

Ce sont souvent des préjugés sur les rats qui motivent ces peurs irrationnelles et ces pseudo certitudes.

Préjugés et pseudo certitudes que viennent contredire les analyses factuelles. Ainsi la terreur qu'inspirent les rats ne correspond à aucun préjudice sanitaire avéré et repose sur des croyances autour d'un fléau datant du Moyen-âge et que les chercheurs actuels mettent en doute (<http://>

www.20minutes.fr/insolite/1551675-20150228-peste-noire-accusez-plus-rats-gerbilles-pourraient-etre-responsables

La Ville doit donc travailler à changer l'image des rats pour rassurer les Parisiennes et les Parisiens sans négliger les désagréments ou les risques qu'ils peuvent représenter.

Des campagnes d'information échelonnées et progressives doivent conduire les Parisiens à comprendre que :

- les rats ne représentent pas un danger objectif actuel. Rassurer sur les véritables risques permet de diminuer l'angoisse des personnes les plus vulnérables psychologiquement.
- les rats ne sont pas des animaux « sales », bien au contraire, ils se toilettent très fréquemment.
- les rats sont des nettoyeurs indispensables au bon fonctionnement de la ville, précieux auxiliaires des égoutiers. Chaque seconde, plus de 9 kilos de déchets sont éliminés par les rats dans les égouts de Paris, soit 800 tonnes par jour et 292 000 tonnes de déchets "nettoyés" par an. Ils permettent ainsi que les égouts restent accessibles aux égoutiers.
- l'extermination ne peut pas être une politique de gestion de populations animales, parce qu'elle est vouée à l'échec et que c'est un choix de violence extrême contraire à des valeurs de respect de la vie animale.
- l'incivilité des Parisiens et touristes est la cause principale de l'accroissement de la présence des rats en surface, en les attirant et en provoquant un accroissement de la reproduction.
- la ville déploie une politique énergique de propreté pour faire reculer l'incivilité, premier fléau du bien-vivre ensemble urbain
- la ville déploie une stratégie à long terme afin d'éliminer de façon pérenne les points de communication entre la ville souterraine et la surface, en étant particulièrement vigilante dans les périmètres des grands travaux source de déplacement vers la surface des populations de rats.

LES CORNEILLES

Les corneilles, comme beaucoup de corvidés, sont victimes de l'ignorance ambiante à leur sujet. Légendes urbaines, exagérations des « agressions, rumeurs alimentent peurs et angoisses, sentiment que leur population s'accroît au-delà du « raisonnable ».

Pourtant ce sont d'excellentes régulatrices d'espèces comme le pigeon.

Une vaste campagne de communication est nécessaire, d'autant plus facile à alimenter que la population des corneilles parisiennes est suivie par les chercheurs du MNHN.

Leurs travaux fourniront la matière pour déconstruire les peurs à leur sujet et en particulier le sentiment de « trop grand nombre » qui ne tient pas compte de la grande mobilité de ces oiseaux.

Chats « libres » et chats de compagnie

La Ville doit définir une politique claire et harmonisée sur l'ensemble de son territoire afin que les associations aient une visibilité pour travailler.

la Ville doit lancer une étude chiffrée pour évaluer la population des chats dans l'espace public et son impact sur la faune locale (en particulier oiseaux, lézards, orvets, batraciens, etc.). L'objectif est savoir s'il est nécessaire de réguler les populations de chats dans l'espace public afin de préserver l'équilibre de la biodiversité.

La Journée de l'Animal doit être l'occasion de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux sites dédiés aux chats libres, au travail des associations, aux abandons...

« CHATS LIBRES »

Des conventions doivent être passées avec des associations compétentes, afin de reconnaître, accompagner et sécuriser leur travail de gestion des populations de chats libres.

En effet, elles installent des abris, nourrissent, identifient, stérilisent, vérifient la bonne santé et, si nécessaire, soignent les animaux.

Le choix des associations et des sites doit être à la discrétion des arrondissements (en fonctions de leur taille et de leur particularité).

« CHATS DE COMPAGNIE »

La ville doit mettre en place en lien avec les associations une communication à l'égard de Parisiens évoquant :

- l'obligation d'identification des chats et la réglementation du commerce
- l'existence des fermes à chatons, les risques d'achat de chats dont la provenance n'est pas vérifiable, y compris en animalerie,
- le carnet de santé et les informations qu'il doit contenir,
- la stérilisation comme bonne pratique contre la souffrance animale
- la négligence de toutes ces règles comme acte participant de la maltraitance dont souffrent de nombreux chats
- l'adoption, comme choix éthique et bienveillant

Chiens et conduite des chiens

La cohabitation avec les chiens en espace urbain pose de nombreux problèmes (morsures, propreté, aboiement), essentiellement du fait de l'ignorance et de l'incivilité de certains propriétaires.

Les chiens représentent un problème sanitaire objectif et actuel pas seulement par transmission de zoonose, mais par les morsures : le centre de documentation et information des Assurances estime qu'il y a chaque année 500 000 morsures des chiens, dont 60 000 nécessitent une hospitalisation. Les enfants en sont les premières victimes. Bien que ne connaissant pas les chiffres pour Paris, la politique de la Ville vis-à-vis des chiens doit tenir compte de cette réalité.

De plus certains propriétaires, soit par manque d'information, soit par indifférence, acquièrent des chiens dont la corpulence et les besoins physiologiques, notamment en termes d'exercices physiques, ne trouvent que difficilement, voir pas du tout, satisfaction en Ville

La Ville doit développer une politique d'incitation à la formation des maitres via :

- le soutien à la création d'association de propriétaire de chien qui informent et sensibilisent sur la conduite à tenir avec leurs animaux dans la Ville, qui proposent des RDV réguliers avec des éducateurs professionnels
- la mise à disposition d'un réseau d'éducateurs canins relais
- l'implication des vétérinaires dans la communication
- la création d'un permis de promener son chien sans laisse, garanti d'une bonne connaissance de son animal

Par ailleurs, la Ville doit prévoir un plus grand nombre d'espaces canins (actuellement il n'y a en a que 5 : 11e, 14e, 16e, 19e et 20e), dont certains seraient accessibles aux chiens sans laisse. Le choix des emplacements de ces espaces canins sera laissé à la discrétion des arrondissements.

Ces espaces seraient confiés à des associations ayant signé une charte spécifique avec la Ville, par exemple la «Charte Pattes Vertes», afin qu'elles soient coresponsables de leur nettoyage. Les associations pourraient y accueillir des Éducateurs canins, le Médiateur Animaux En Ville, la BAM et organiser les rencontres avec les propriétaires de chiens.

Enfin, la Ville doit oeuvrer à la mise en place d'un numéro unique pour diriger les propriétaires de chiens lors de la perte de leur animal, numéro qui pourrait être mutualisé avec la RATP, la SNCF, la Police, etc.

Concernant la propreté, l'amplification d'une politique ferme et constante de verbalisation des infractions, assortie de campagnes de communication, est indispensable.

Animaux travailleurs

Paris doit définir une Charte de l'animal travailleur à laquelle devront se conformer ses services et les prestataires que la Ville emploie. Cette Charte définit avec précision l'origine des animaux, les conditions de travail, durée des temps de travail, nombre et durée des pauses, lieux où les pauses des animaux s'effectuent, lieu où l'animal est gardé hors de période de travail, temps et condition de trajet, carnet de santé, condition de « retraite » des animaux.

La Charte se décline selon les espèces animales et le type de travail (chien de sécurité, chien médiateur, promenade à poney, mouton d'entretien des pelouses, etc.).

Cette Charte sera publique et les devenir des animaux pourra être suivi par les citoyens impliqués, éventuellement via une page sur site, ou Facebook. On pourrait proposer aux habitants de parrainer un animal.

La brigade animale aura en charge d'effectuer les contrôles pour s'assurer du respect de la législation et des Chartes.

Divertissement, captivité

CIRQUES

Paris doit devenir une ville pilote sur la question de la captivité des animaux sauvages. À l'instar de nombreuses métropoles, elle doit mettre fin sur son territoire à l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques et communiquer largement sur ce sujet.

Elle doit proposer des alternatives, et accompagner les cirques historiques ou autres afin qu'ils évoluent vers des spectacles sans animaux sauvages, à minima sur le territoire parisien.

ZOOS ET AQUARIUM

Concernant les aquariums, la ménagerie du Jardin des Plantes, la Ville doit soutenir l'évolution de ces structures vers l'accueil d'espèce dont la réintroduction dans la nature est possible.

La ville peut soutenir l'évolution de la ménagerie du Jardin vers l'accueil d'espèces endémiques d'Ile de France (hérissons, blaireaux, martres, fouines, etc.), elles aussi fort mal connues du grand public. Cette conversion devra s'adosser à une évolution des conditions de détention des animaux afin qu'elles s'approchent le plus possible de celles que l'animal a lorsqu'il est en liberté.

TOURNAGE ET SPECTACLES DIVERS

La Ville doit s'assurer de l'Encadrement des autorisations de tournages ou de spectacles avec animaux, y compris quand ce sont des particuliers qui détiennent les animaux utilisés lors des spectacles et tournages.

La Mission Cinéma, en lien avec le Médiateur Animaux En Ville pourrait assurer cet encadrement.

La Brigade Animale Municipale pourra assurer la vérification des autorisations sur site.

Mendicité

De nombreux animaux sont utilisés pour la mendicité. Ils proviennent d'élevages non homologués et représentent, outre l'occasion de maltraitance, un danger sanitaire.

Grâce à la Brigade Animale Municipale, la Ville doit exiger que tous les animaux soient identifiés et vaccinés, et éventuellement stérilisés. Les animaux qui ne respectent pas ces critères, doivent être saisis et mis à l'abri.

Une différence doit être faite avec les animaux (essentiellement des chiens) des personnes sans domicile fixe. En effet, ceux si sont, dans l'immense majorité des cas, bien traités par leurs maîtres.

Commerce, animalerie et NAC

ANIMALERIE ET ANIMAUX DOMESTIQUES DE COMPAGNIES : CHIEN ET CHATS

La Belgique et des villes américaines telles que Chicago, Boston ou Los Angeles interdisent la vente d'animaux dans des animaleries à moins qu'ils ne soient issus de refuges. La Ville doit prendre contact avec les autorités compétentes afin d'aboutir à une réglementation similaire. Mais en attendant, la Ville peut agir :

- en informant les citoyens sur la maltraitance massive d'animaux provoquée par le commerce et les achats compulsifs. Ce sujet étant mal connu du grand public une grande visibilité devra être donnée à ces campagnes.
- établir un partenariat avec les animaleries, impliquant refuge et association, afin qu'elles s'engagent à ne présenter que les animaux issus de refuges et en créer un label qui permet une communication positive. De plus pourra être testé l'achat en deux temps : une première visite où familles et animaux prennent simplement contact. L'achat ne pouvant être effectué qu'à la suite d'une deuxième visite quelques jours plus tard.
- refuser d'accueillir les salons de vente d'animaux.
- De la même manière que L214 a réussi par des campagnes d'information à dissuader de grandes enseignes de renoncer au commerce d'œufs issus d'élevages industriels, Paris peut inciter une enseigne comme Truffaut à renoncer à son animalerie à Paris.

ANIMALERIE, ANIMAUX EXOTIQUES, TRAFIC

La Ville doit faire appliquer ou oeuvrer à ce que soit respecté le **Décret n° 2017-230 du 23 février 2017 relatif aux conditions d'identification et de cession des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité qui oblige les détenteurs de NAC à les identifier**. Ce décret devrait rendre plus difficile l'achat par des particuliers de NAC, tel que cobayes, reptiles, etc. ainsi qu'un meilleur suivi de ces populations. (M. MAURIN-BLANCHET Académie Vétérinaire et la Protection des Animaux de Laboratoire)

On constate, cependant, à Paris un problème sur la faune sauvage relâchée par les propriétaires. La Ville pourrait sensibiliser ses administrés et sa population sur la provenance de l'animal, sur son achat, sur la nécessité pour les particuliers de se renseigner sur les capacités du vendeur, ou sur le parcours et le développement de l'animal.

De même la Ville de Paris peut peser sur des commerces comme « La ferme tropicale » qui selon 30 millions d'amis, est responsable du plus grand trafic d'Ile-de-France. En effet, ils récupèrent toutes les espèces saisies par les douanes. Ils ne peuvent pas les vendre, mais grâce à un vide juridique, ils peuvent vendre les petits.

La Ville peut créer une Charte de bonne conduite avec des règles à respecter par tous : animaleries, vendeurs et acheteurs.

Cette Charte devra :

- Avoir des exigences de capacités, CITES, de formation, etc. pour les acheteurs de NAC notamment
- Prévoir que soit privilégiée l'adoption et pas l'achat.
- S'assurer que l'acheteur connaît la provenance de l'animal, son parcours, son développement et les conditions nécessaires à une vie heureuse et en bonne santé.
- expliquer que les différences de prise en compte des conditions de vie des animaux ne doit pas faire de distinction entre oiseaux, poissons, insectes, reptiles, etc. et mammifères, car aucune étude exhaustive ne nous assure que ces distinctions sont scientifiquement fondées. En effet, éthiquement parlant, et, comme exemple, il est aussi important de se préoccuper du bien-être des Chats que de celui des Mygales.

EDUCATION INFORMATION, SENSIBILISATION SUR LE SUJET DES NAC ET TRAFICS

- Sensibiliser les enfants dans les écoles et les centres de loisirs. Par l'éducation, on peut réduire le trafic d'animaux.
- Faire de la communication auprès des vendeurs (centrales d'achat) et acheteurs d'animaux sauvages, mais aussi auprès des vétérinaires.
- Offrir des livrets de formation dans les animaleries pour les NAC, auprès des vétérinaires.
- Organisation de la formation des agents de la Ville par des associations de protection animale ou de naturalistes, afin qu'ils soient un relais dans les écoles, de façon pérenne, et créer un encadrement dans les écoles parisiennes.
- Rappeler les risques sanitaires et que la multiplication des espèces accroît les risques des zoonoses, en particulier avec des animaux d'origine incontrôlée

Faune sauvage locale

La Ville de Paris a le pouvoir, sur les espaces qui lui appartiennent (bâtiments publics, espace public, jardins, bois, espaces sportifs, berges de Seine, Fleuve, canaux, lacs, etc.), de mettre en place une véritable politique d'accueil et de bienveillance vis-à-vis de la faune sauvage.

Cet accueil de la faune sauvage indigène peut l'aider à résoudre la surpopulation concernant quelques espèces, dont les tiques (prédateurs: poules, certains oiseaux notamment les passereaux, les batraciens, les lézards, les musaraignes...) ou les rats (prédateurs: renards, fouines, chouettes effraies...)

FAUNE TERRESTRE ET AÉRIENNE

La Ville de Paris doit poursuivre sa politique d'accueil et de suivi des abeilles domestiques. Elle doit l'étendre aux pollinisateurs sauvages, dont les abeilles solitaires, les bourdons, les papillons, etc. Pour cela elle doit privilégier dans ses jardins la plantation d'espèces indigènes et mellifères.

Parce qu'elle peut jouer un rôle de refuge et afin de favoriser le retour à Paris d'espèces indigènes d'Ile de France et de lutter contre leur disparition accélérée (hérissons, moineaux, batraciens, lézards...), la Ville doit, notamment :

- Développer dans chaque espace vert des espaces de biodiversité (par exemple des ronciers et buissons, des hôtels à insectes, des pierrées d'accueil de lézard –cf celui du Zoo de Paris-)
- installer des nichoirs sur les bâtiments publics (passereaux- dont moineaux-, martinets, hirondelles) et dans les arbres d'alignement
- permettre à la végétation spontanée de se développer dans l'espace public, là où elle ne pose pas de problèmes de sécurité.
- Exiger pour tous travaux de construction, rénovation, aménagement, un volet biodiversité systématique afin de garantir que les populations animales résidant dans la zone de travaux ne souffrent pas de ces modifications :
 - en termes de calendrier : ne pas intervenir en période de reproduction, par exemple
 - en termes d'habitat : préserver les habitats spontanés et si ce n'est pas possible installer au moins autant de possibilités d'habitats en conformité au besoin et goût des espèces
 - en termes de sources trophiques : veiller à ce que les animaux retrouvent les mêmes opportunités de s'alimenter (arbres, graminées, etc.) ou de s'abreuver.
- Associer des associations de naturalistes ou de protection de la faune à tous ces projets au niveau de la conception jusqu'à réception des travaux pour veiller à la conformité aux exigences de respect de la biodiversité.

FAUNE AQUATIQUE

La Seine est l'une des zones naturelles les plus importantes d'Île-de-France.

Depuis quelques années la pollution de son eau recule et on y rencontre de plus en plus d'espèces de poissons. Pour accentuer cette reconquête, la Ville de Paris pourrait, avec l'aide des associations, lancer des chantiers d'accompagnement des espèces présentes en créant des zones de reproduction le long des berges.

Celles-ci peuvent prendre l'aspect d'installations flottantes plantées qui pourront servir de «nursérie». D'autres espaces, notamment le long des berges du bois de Boulogne, pourraient être sanctuarisés afin de fournir gîte, couverts et lieux de reproduction à toutes les espèces inféodées au fleuve (poissons, batraciens, mammifères, oiseaux...)

Une attention particulière devra être apportée aux batraciens dont le déclin est très inquiétant.

GESTION DES ESPÈCES INVASIVES

Afin de lutter contre la dispersion dans les milieux naturels, en particulier la Seine, des animaux de compagnie potentiellement invasifs, et mettant en danger la biodiversité, la Ville doit aider à la création d'un lieu de dépôt.

Ce dépôt concerne également les espèces aquatiques tel que c'est stipulé dans le Code rural de la pêche maritime.

Alimentation

Les choix alimentaires de la Ville peuvent avoir un impact sur la vie de nombreux animaux et contribuer à élaborer une image d'une Ville soucieuse de la condition animale.

La Ville peut créer un label Vegan Friendly et inciter à une diminution de la consommation de protéines et graisses animales.

Elle doit organiser systématiquement et plus souvent des repas sans viande dans les restaurants collectifs, scolaires notamment.

La Ville doit aussi s'engager à, progressivement, ne servir dans les cantines que des produits animaux issus d'élevage soucieux de bien-être animal et bannir tous ceux issus d'élevages industriels. Un tel objectif sera plus aisément atteint en privilégiant le bio et la production locale.

Les cahiers des charges des achats de la Ville doivent progressivement intégrer ces préconisations liées à la condition animale.

La Ville doit s'engager à ne servir que des viandes d'animaux garantis abattus avec étourdissement préalable.

Fermes pédagogiques

La Ferme pédagogique de Paris est un formidable outil permettant au grand public de connaître et de mieux comprendre les animaux domestiques. Elle doit être aussi un outil de sensibilisation à la condition animale. Pour cela, la Ville doit :

- Renoncer, progressivement, à l'achat d'animaux et recueillir des animaux maltraités ou abandonnés.
- Etablir des cahiers des charges très précis concernant les animaux qu'elle serait amenée à louer.
- Associer une association de défense animale à la gestion des animaux et des lieux.
- Faire évoluer les fermes mobiles pour que leur fonctionnement soit compatible avec les besoins physiologiques des animaux (art. L214-1 CR)
- Prévoir un volet éducatif avec des éthologues et vétérinaires sur les comportements des animaux (vie sociale, besoins, respect...)
- Proposer aux lapins, en plus des clapiers permettant de les mettre, si nécessaire, à l'abri, des espaces vastes leur permettant une vie sociale.

Communication - Education

Sur de nombreux points, la Ville n'est pas en mesure d'intervenir en tant qu'autorité. Mais elle peut se positionner à travers des campagnes d'information et de sensibilisation fortes.

Elle peut mettre en place des partenariats avec des acteurs privés afin de les inciter à mettre fin ou à modifier certaines pratiques préjudiciables aux animaux.

Elle est également en mesure d'œuvrer pour responsabiliser les Parisiennes et les Parisiens qui doivent avoir conscience qu'ils sont responsables des conditions de vie des animaux qui partagent la ville avec eux.

DÉCONSTRUIRE LES PRÉJUGÉS COURANTS SUR CERTAINS ANIMAUX

Comme nous l'avons vu précédemment, alors que les risques liés à la présence des chiens (morsures) sont avérés, ceux que nous font encourir les rats et les pigeons le sont beaucoup moins, si ce n'est pas du tout.

Les problèmes naissent donc des perceptions erronées qu'ont les humains, des animaux :

- fixation d'angoisses déplacées pour les rats,
- méconnaissance de l'animal et déficit de communication entre l'humain et l'animal en particulier pour les chiens mordeurs.
- craintes des maladies pour les pigeons

Dans tous les cas, l'ignorance est un fléau.

D'autre part, les peurs et préjugés tendent à distordre la perception, en particulier en termes de population. Il n'y a pas de consensus scientifique sur une réelle augmentation de la population de rats. Et si la population de rat est effectivement importante, celles des pigeons et des corneilles ne le sont pas. Pourtant les affirmations fausses et anxiogènes sont véhiculées, parfois même par des élus, affirmations que démentent les travaux des chercheurs.

SENSIBILISER, DÉVELOPPER L'EMPATHIE COMME PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCÈLEMENT

La peur et l'hostilité, que déclenchent les animaux chez de nombreux concitoyens, sont liées à l'ignorance et s'appuient sur la chosification des animaux visés. Cette chosification est un préalable à la violence et à sa banalisation. L'incapacité à percevoir l'autre, l'animal, comme être sensible, pouvant souffrir, se propage dans les relations inter humaines.

Rendre perceptibles cette sensibilité, ce bien-être ou ces éventuelles souffrances que ressentent les animaux est un processus éducatif indispensable. En effet, apprendre à accepter l'animal avec ses spécificités et ses différences est un apprentissage qui aide aussi à améliorer le lien social et à favoriser le souci de l'autre, le prendre soin de l'autre.

Comme prévention de la violence et du harcèlement, la ville a intérêt à soutenir des programmes de sensibilisation à l'autre, de développement de l'empathie dans tous les secteurs où elle peut intervenir. Soutien à des associations, élaboration de contenus pédagogiques pour des activités périscolaires...

La ville peut s'appuyer sur les compétences des associations (par exemple les formations que la SPA propose aux enfants pour apprendre à décrypter le langage des chiens, contenus pédagogiques de l'IFAW, etc.) et pour élaborer des contenus pédagogiques pour des activités périscolaires. Elle pourrait faciliter l'accès aux activités périscolaires (les TAP) à des associations ayant créé des programmes sur ces questions en lien avec les animaux.

De nouveaux emplois pour Paris

Les structures qui gèrent la faune peuvent devenir un réservoir à des nouveaux emplois, souvent attractifs et accessibles à des populations peu spécialisées.

La Ville doit inciter et soutenir les démarches des associations qui s'engagent à créer des emplois